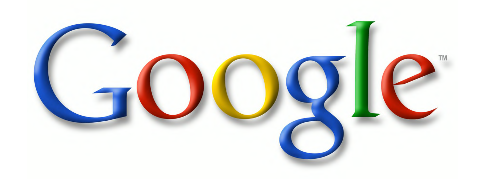
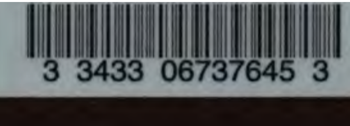


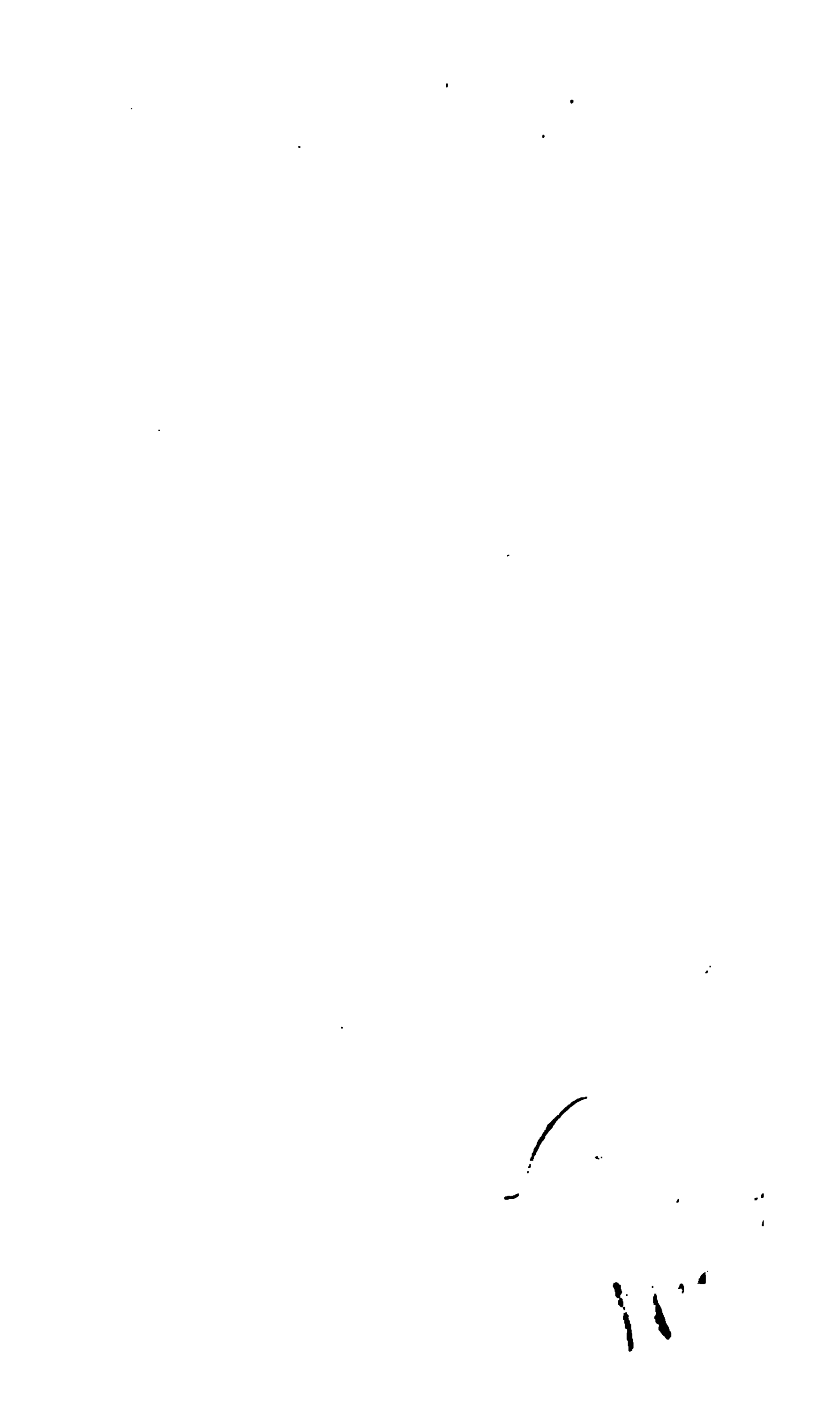

3 3433 06737645 3



James Lenox.







LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ.

TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE,
SUCCESSEUR DE P. DUPONT, HÔTEL DES FERMES.


Madame de Sévigné.
Devéria del.
Caron sculp.

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE, ET DE SES AMIS;

ÉDITION ORNÉE DE VINGT-CINQ PORTRAITS DESSINÉS PAR DEVÉRIA,
AUGMENTÉE DE PLUSIEURS LETTRES INÉDITES,
DES CENT CINQ LETTRES PUBLIÉES EN 1814, PAR KLOSTERMANN,
DES NOTES ET NOTICES DE GROUVELLE,
ET DES RÉFLEXIONS DE L'ABBÉ DE VAUXELLES;

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOUVELLE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR MADAME DE SÉVIGNÉ,
ET ACCOMPAGNÉES DE NOTES GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES,
POLITIQUES, CRITIQUES ET DE MOEURS,

PAR M. GAULT-DE-SAINT-GERMAIN.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ DALIBON, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE NEMOURS.

M.DCCC.XXIII.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

En acceptant le titre d'éditeur des *Lettres de madame de Sévigné*, nous n'en ignorions ni les devoirs, ni les obligations. Ce titre imposoit la tâche de suivre le fil d'une correspondance volumineuse qui jette de grandes lumières sur le dix-septième siècle; de consulter les anciennes éditions, les notices et les notes déjà publiées; de revoir avec un soin particulier, de classer et distribuer dans l'ordre des temps ce que nous avons acquis pour accroître ces richesses littéraires, historiques et politiques. Déjà on a tenté, avec une apparence de succès, de rétablir en toutes lettres les noms propres, d'en corriger l'orthographe; de jeter quelque jour sur les familles qui sont citées dans cette correspondance : ce qu'on a pu faire de mieux à cet égard n'a point échappé à nos recherches.

Les noms de fiefs ou seigneuries embarrassent rarement; il n'en est pas de même des noms de bénéfices sans noms de famille : cet usage an-

cien, qui n'existe plus, a occasioné beaucoup d'erreurs, tant par la permutation que par la pluralité de ces bénéfices; il n'est cependant pas difficile de les éviter en parcourant une époque que nous touchons de si près. On doit au chevalier Denis-Marius de Perrin beaucoup d'éclaircissements sur les sobriquets allusifs à quelque vice de cœur, d'esprit ou de corps, si fréquemment employés par madame de Sévigné, et par Bussy-Rabutin son cousin, pour désigner quelques favoris, quelques ministres, certains prélats, le roi même; genre d'industrie qui tend à ne point épargner les gens dont on déguise le nom, en même temps qu'il caractérise l'esclavage de l'opinion, la crainte et la peur dans toutes les régions du corps social. On lui doit aussi des remarques sur les surnoms puisés dans la mythologie, dans les vieux romans, dans les fictions poétiques, et décernés aux jolies femmes de cour, au milieu des délires érotiques du fameux hôtel de Rambouillet. C'est lui encore qui a classé les lettres de madame de Sévigné [1], de concert avec madame de Simiane; mais, en faisant beaucoup de con-

[1] Les éditions de 1726 ne sont pas sans quelques éclaircissements, à la vérité peu nombreux; mais ce qui en existe n'a pas été oublié par les éditeurs, qui n'ont pas toujours eu la bonne-foi d'en convenir. (*Voyez*, sur ces éditions, les notices bibliographiques.)

cessions, et, en cédant trop aux circonstances dans ses corrections, il a outre-passé les bornes de la prudence.

M. de Monmerqué, dans une excellente notice bibliographique, qu'il a placée en tête de son édition (de 1820), répare, en quelque sorte, les excès de scrupule qu'un éditeur consciencieux ne doit se permettre qu'après de mûres réflexions. Nous applaudissons aux éloges que le public a donnés à son travail, et nous vouons particulièrement à cet honorable éditeur de la reconnaissance pour le service qu'il a rendu aux lettres et à la mémoire de madame de Sévigné. Ses corrections nous ont mis à même d'en faire de nouvelles sur les dates, sur la ponctuation, et de rectifier quelques erreurs dans ses notes. En s'étendant plus que le chevalier de Perrin sur la généalogie des familles, il n'est pas d'accord avec ceux qui pensent que ce soin n'intéresse pas généralement, qu'il ne flatte que la vanité, qu'il est conséquemment superflu lorsqu'il n'est pas urgent. Assez de mines abondantes s'ouvrent à l'orgueil des naissances obscures dans l'histoire, pour éviter dans la correspondance de madame de Sévigné les détails d'un chartrier. Cette correspondance, dans ce qu'elle déroule d'utile, porte un caractère plus imposant, et c'est celui qui nous occupe spécialement. Une demi-confidence, un seul

trait suffisoit à madame de Sévigné pour être comprise par ses amis, par ses contemporains; mais, à mesure que les générations s'avancent, l'obscurité s'étend sur les faits sous-entendus, sur des usages surannés, sur des monuments dont il ne reste plus de traces : cet inconvénient, qui arrête le lecteur, rend souvent inintelligibles une infinité de passages dont nos recherches font disparaître les difficultés; nous osons même croire qu'en écartant toutes les incertitudes, elles réunissent le double avantage d'éclaircir les lettres absentes par les indices qu'en donnent les réponses, et de rajeunir beaucoup de faits sur des mœurs, sur des usages dont nous avons encore été témoin au milieu d'une génération qui se rattachoit au siècle que nous allons parcourir.

Grouvelle, avec le même intérêt pour interroger l'ancienne tradition, a fait preuve, dans son édition, d'un grand zèle : il ne se dissimule pas cependant que, vivant à la campagne, privé du secours des bibliothèques et du commerce des gens du monde, il n'a pu faire tout ce qu'une autre position lui eût rendu facile. Grouvelle abonde en finesses et en aperçus; mais quand il aborde la critique, on voit qu'il en ignore les règles. Ses erreurs, et il n'en manque pas, tirent leur source de l'athéisme qu'il professe évidemment, et de sa haine pour Louis XIV. Ses notices

sur mesdames de Sévigné et de Grignan, sur leurs parents et sur leurs amis, sont cependant ce qu'on a fait de mieux jusqu'à présent; nous les adoptons en y joignant des observations indispensables. On aime à voir de près, isolément, et pour ainsi dire dans le négligé, les personnages qui y figurent.

Les jugements de Voltaire, de Brancas, de Suard, de La Harpe, de Thomas, de l'abbé de Vauxcelles, de Marmontel, de madame la présidente Brisson, sont des richesses nationales désormais inséparables des œuvres de Sévigné.

Voltaire, qui a tout jugé, tout éclairé, tout embelli, a dédaigné l'éloquence de la raison en jugeant cette femme célèbre [1]. S'il s'étoit donné la peine de faire un choix dans ses lettres, et s'il avoit médité ce choix, il y auroit aperçu l'alliance de la religion avec la philosophie inséparable du christianisme éclairé. Mais cette alliance n'étant pas pour le philosophe un aiguillon de gloire, il auroit peut-être craint, en en faisant l'éloge, de célébrer une femme plus philosophe que lui.

M. Mancini de Nivernois, dont nous avons été à même d'apprécier les lumières et la douce philanthropie, semble s'être attaché à ne montrer

[1] *Voyez* ce jugement dans le recueil des pièces sur madame de Sévigné, tome XII.

madame de Sévigné que du côté de ses foiblesses. En la faisant converser avec Pline le Jeune, il n'use de la métaphore que pour ridiculiser son amour-propre; et il ne dit pas un mot de ses qualités essentielles. Nous classons dans les pièces littéraires (tome XII) ce jugement peu digne d'un homme de qualité, qui mieux que personne connoissoit la bienséance, les égards qu'on doit à un grand nom et à la chose jugée. M. de Nivernois n'ignoroit point la prééminence de nos dames françoises dans le style épistolaire; il n'ignoroit pas davantage la supériorité de madame de Sévigné sur les plus célèbres dans ce genre. Les étrangers qui pensent comme nous se montrent plus François que lui, et Marmontel se déclare plus judicieux, et d'un meilleur goût, dans un parallèle de La Fontaine et de madame de Sévigné :

« Athènes et Rome n'ont jamais eu rien de « comparable au naturel ingénieux, sensible, « animé et plein de graces de madame de Sévi- « gné ; au naturel plus précieux encore de ce bon « La Fontaine, qui a laissé *Phèdre* si loin de lui. « Dans les *Lettres de Sévigné* l'on voit distinc- « tement ce que l'esprit de société avoit acquis « de politesse, d'élégance, de mobilité, de sou- « plesse, d'agrément dans sa négligence, de « finesse dans sa malice, de noblesse dans sa

« gaîté, de grace et de décence dans son aban-
« don même et dans toute sa liberté. On y voit
« les progrès rapides que le bon esprit avoit fait
« faire au goût, depuis le temps peu éloigné où
« Balzac et Voiture étoient les merveilles du
« siècle. Dans les *Fables de La Fontaine*, on voit
« tout ce que l'art avoit appris à faire, sans se
« déceler un moment, et sans cesser de ressem-
« bler au pur instinct de la nature. Madame de
« Sévigné a laissé douter si elle avoit le goût des
« grandes choses; mais celui des petites ne fut
« jamais plus pur, plus délicat que dans ses lettres;
« elles en sont un modèle achevé. La Fontaine a
« persuadé qu'il n'y avoit dans son talent qu'une
« simplicité naïve, et jamais la sagacité de l'in-
« telligence n'a été à un plus haut point. Le goût,
« dans Sévigné, étoit le sentiment exquis des
« convenances sociales; le goût, dans La Fon-
« taine, étoit le sentiment profond des conve-
« nances naturelles. » (*Essais sur le Goût.*)

Ce parallèle justifie notre essai de l'influence de madame de Sévigné sur son siècle : nous n'y attachons aucune importance; mais si l'impartialité s'en empare, nous osons en espérer quelque succès. On nous blâmera peut-être d'avoir mis en question la teinte ascétique qui y règne; mais on la trouve dans une grande partie de ses lettres.

Ce qui concerne madame de Sévigné, sous les

rapports des liens civils, des droits et des propriétés de famille, est aussi fidèlement que solidement exposé dans la notice de M. C. X. Girault. Nous ne pouvions faire un meilleur choix pour sauver des ruines du temps des souvenirs embellis d'une longue illustration.

Cette notice est, en grande partie, tirée de la *Description générale et particulière de la Bourgogne*, par Courtépée [1]; de *l'Histoire généalogique de la Maison de Rabutin*, dressée par le comte Roger de Bussy-Rabutin [2]; des auteurs qui ont fait l'éloge de madame de Chantal, canonisée en 1767, et enfin des propres lettres de Sévigné. Nous joignons à cette notice un tableau figuratif de la généalogie ascendante et descendante de la maison de Rabutin-Chantal; on y voit les armes des quatre maisons alliées, Rabutin, Sévigné, Grignan, Simiane. On conçoit l'étendue de nos recherches pour mettre d'accord la notice de M. Girault avec notre édition, et rien n'a été négligé pour découvrir les sources des preuves que l'auteur n'épargne pas.

Nous devions à la noble hardiesse de M. Dalibon, aux succès de ses belles entreprises, un zèle qui répondît au besoin qui l'entraîne, d'honorer la librairie et l'industrie françoise par des chefs-

[1] Six volumes in-8°, 1783.

[2] *Généalogie manuscrite*, de la bibliothèque royale de Dijon.

d'œuvre typographiques, et nous n'avons point épargné nos veilles pour le seconder dans cette nouvelle édition. Un des premiers soins de M. Dalibon a été de traiter avec MM. Bossange et Masson, afin de se rendre propriétaire des cent cinq lettres inédites, que Klostermann a publiées en 1814, dans un si grand désordre, et avec tant d'incorrections dans le texte, dans les dates, dans les noms propres, et même souvent sans dates, que ce n'est qu'après de grandes recherches et beaucoup de précautions qu'elles ont été restituées à leur place et mises dans notre édition, sous la sauvegarde des lois.

M. le comte Garnier, sénateur, depuis pair de France, possédoit dix lettres autographes de madame de Sévigné, adressées à M. d'Hacqueville et à madame de Grignan ; les manuscrits ont été achetés 1,400 francs par M. Debure, pour la bibliothèque royale; elles font partie des cent cinq ci-dessus énoncées. Ne voulant perdre aucune occasion d'enrichir notre édition, M. Dalibon s'est rendu adjudicataire, à la vente de M. Morel de Vindé (le 12 mars 1823), d'un manuscrit intitulé : *Portefeuille de M. le Comte de Bussy-Rabutin*, dont nous avions déjà connoissance. C'est un recueil de lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan, de lettres anecdotiques sur plusieurs personnages connus, et de poésies légères et satiriques. Nous en avons

extrait différentes lettres et pièces utiles, qu'on trouvera dans le cours de notre édition. On ne lira pas avec moins d'intérêt la première lettre de ce manuscrit, que Bussy adresse à madame la marquise de Coligny, sa fille. Comme elle sert, pour ainsi dire, de préface à ce recueil, nous la plaçons ici :

« Vous avez souhaité, ma chère fille, que je « vous donnasse un recueil de ce que nous nous « sommes écrit, votre tante de Sévigny[1] et moi. « J'approuve votre désir, et je loue votre bon « goût. Rien n'est plus beau que les lettres de « madame de Sévigny; l'agréable, le badin et le « sérieux y sont admirables; on diroit qu'elle « est née pour chacun de ces caractères : elle est « naturelle, elle a une noble facilité dans ses ex- « pressions, et quelquefois une négligence har- « die préférable à la justesse des académiciens. « Rien ne languit dans son style, rien n'y est « forcé; il n'y a personne qui ne crût qu'il en

[1] *Sévigny* étoit la prononciation vulgaire; Bussy n'écrivoit pas autrement ce nom, et nous conservons son orthographe pour servir de réfutation aux erreurs avancées à ce sujet : elles abondent sur la prononciation des noms propres. Madame de Sévigné, qui ne prenoit pas la peine d'en rechercher l'orthographe, les écrivoit mal, et elle n'étoit pas la seule. On prononçoit *Coulanges* au lieu de *Colanges*, *d'Aubigny* pour *d'Aubigné*, *Saucourt* pour *Soyecourt*, *Cauvisson* pour *Calvisson*, etc. etc., et on écrivoit de même. Les fautes de cette espèce fourmillent dans beaucoup de manuscrits autographes du temps.

« feroit bien autant : *Ma questo facile è quanto* « *difficile.*

« Pour ce qui me regarde dans ce recueil, ma « chère fille, je n'en parlerai point. Je hais les « airs de vanité, et encore plus ceux d'une fausse « modestie. Madame de Sévigny dit que je suis « le fagot de son esprit, et moi je dis que c'est « elle qui m'allume; et ce qui me le persuade, « c'est que je n'ai pas tant d'esprit avec les autres « qu'avec elle.

« Mais, enfin, ce recueil est curieux et digne « d'être dans le cabinet d'un roi honnête homme, « c'est-à-dire, dans celui de Louis-le-Grand. « Tous les gens délicats auroient du plaisir à le « lire, si on le voyoit de notre temps; mais quel « sera son prix à la postérité? car vous savez, « ma chère fille, qu'en matière d'esprit :

« On aime mieux cent morts au-dessus de sa tête,
« Qu'un seul vivant à ses côtés. »

« Vous trouverez encore dans ce recueil quel- « ques lettres de madame de Grignan et de notre « ami Corbinelli; mais outre qu'elles sont pres- « que toutes dans celles de madame de Sévigny, « c'est qu'elles ont encore leur agrément, et « qu'elles ne gâtent rien aux endroits où elles « se trouvent. »

L'éloge que Bussy fait de sa cousine dans cette

lettre, est d'autant moins suspect qu'il est déposé dans un monument de famille; remarque essentielle, car en fait de sincérité et de bonne foi, Bussy n'inspire pas une grande confiance.

Les manuscrits de la bibliothèque de MONSIEUR ont fourni, jusqu'à présent, tout ce qu'on pouvoit espérer d'instructif sur le procès du surintendant Fouquet, et la correspondance de madame de Sévigny avec M. de Pomponne à ce sujet. Cependant cette série de lettres, qui dévoile si hardiment le fond des hommes et des choses, les erreurs du pouvoir absolu, et l'égarement des agents qui le servent, méritoit un examen, et c'est ce qui nous a déterminé à placer en tête de cette série, un précis qui aidera à suivre l'enchaînement des faits qui ont conduit à sa fin ce fameux procès, l'impression de ses résultats sur l'opinion publique, ainsi qu'à exposer sous un coup d'œil l'ensemble et l'esprit des lettres.

Nous recommandons spécialement le corollaire qui est à la suite de ce précis, et il ne sera pas difficile d'en sentir l'importance, en y voyant exposés les chefs d'accusation dressés contre Fouquet : connaissance indispensable, qui double l'intérêt de cette partie de la correspondance de madame de Sévigny avec M. de Pomponne, qui a été négligée dans les plus récentes éditions, on ne sait pourquoi; car ici les éclaircissements sont plus pressants qu'ailleurs.

A l'égard des lettres inédites que nous avons mentionnées, et qui ont été fondues dans notre édition, M. de Monmerqué dit[1] : « Si ce volume « n'avoit été une propriété particulière, on y au- « roit puisé quelques lettres intéressantes, en écar- « tant le grand nombre de celles qui roulent « uniquement sur les comptes des fermiers de « Bourbilly, et que peut-être on n'auroit pas dû « livrer à l'impression. » Cette critique tomberoit d'elle-même, si elle ne précédoit de quelques années notre édition ; maintenant elle y touche de trop près pour la laisser sans réfutation. Ces lettres, au contraire, méritent une attention particulière ; on en sentira davantage le prix, si on ne perd pas de vue les différents genres d'observations qui entrent dans notre plan. Plusieurs, à la vérité, ne s'étendent que sur l'économie domestique ; mais le plus grand nombre remplissent des lacunes qu'on chercheroit vainement à combler, sans les découvertes qu'elles procurent. Ces lettres tracent encore des situations, des faits, des caractères, des anecdotes qu'on ne trouve dans aucune des éditions de Sévigné. L'authenticité en a été garantie par le dépôt des manuscrits autographes chez M. Boulard, notaire à Paris, et par Klostermann, dans le passage qui suit : « Ce n'est point ici une découverte apo-

[1] Page 19 de sa *Notice bibliographique.*

« cryphe, une spéculation frauduleuse sur la cu-« riosité publique et le prestige d'un nom célè-« bre ; c'est un recueil de lettres conservées dans « les archives d'Époisse par une famille recom-« mandable, digne de posséder un si précieux « avantage. Cette famille est celle de Guitaud, à « qui sont adressées ces lettres..... M. le comte « de Guitaud mourut à Paris en 1685, onze ans « avant madame de Sévigné, qui continua tou-« jours sa correspondance avec madame la com-« tesse de Guitaud, dont les qualités personnelles « lui avoient inspiré une grande estime. Madame « de Grignan, après la mort de sa mère, cor-« respondit comme elle avec madame de Gui-« taud. » Toutes ces lettres font partie de notre édition.

En ouvrant une nouvelle édition des Lettres de Madame de Sévigné, on demande toujours si elle est plus riche que les anciennes en lettres de sa fille : pour répondre à cette question, nous engageons le lecteur à jeter un coup d'œil sur nos réflexions qui accompagnent la notice de madame de Grignan (*tome XII*), et il ne tardera pas à se convaincre qu'il ne faut pas compter sur la découverte d'une si bonne fortune.

Quant aux lettres de madame de Simiane, qui terminent cette vaste correspondance, elles ne roulent que sur des souvenirs presque éteints de

la splendeur du dix-septième siècle, une mémoire très-succincte des discordes civiles et religieuses qui souillent les pages de l'histoire des trente premières années du dix-huitième; des attentions de bienveillance, beaucoup de riens et des confidences d'un petit intérêt : toutefois elles conservent un louable mérite de succession, mérite qui sera toujours apprécié par les bons esprits comme le testament épistolaire d'une famille qui a tenu le sceptre du genre pendant quatre générations.

On est en droit de reprocher à La Harpe de s'être moins occupé des devoirs d'un éditeur que de lui-même, et de son intérêt particulier, en publiant les lettres de madame de Simiane[1]. C'est encore au chevalier de Perrin[2] que nous devons des renseignements sur la petite-fille de madame de Sévigné, et nous ne les avons point négligés; nous y avons ajouté des notes interprétatives sur les passages obscurs qui fourmillent dans des lettres qui ne sont, pour ainsi dire, que des billets écrits à la hâte.

Nous ne nous sommes pas contenté d'employer tous ces matériaux, de recourir à tous ces documents, nous avons puisé partout, nous avons

[1] A Paris, chez Lacombe, 1773.

[2] On croit que le chevalier Denis-Marius de Perrin étoit parent de madame de Simiane.

tout ouvert, tout interrogé pour rendre notre édition préférable à toutes celles qui l'ont précédée. Les arts, qui vivifient les exemples sous les traits du génie et de la vertu, en font aussi l'ornement : on y trouvera vingt-cinq portraits des personnages les plus marquants du siècle, gravés par d'habiles artistes, d'après les dessins qu'on a vus exposés au salon de 1822. S'il avoit été possible d'augmenter cette galerie, nous eussions répondu à la reconnoissance du cœur françois, qui nous dit :

> Placez-y les amis des hommes et des dieux ;
> Ceux qui, par leurs bienfaits, vivent dans la mémoire [1].

Et le nombre en est grand dans le siècle de Sévigné ; mais une si vaste entreprise outre-passeroit les limites d'une spéculation déjà très-considérable, et dont le but principal est de la rendre accessible à tout le monde, avec les richesses qu'on peut espérer du luxe typographique.

Nous croyons utile de fixer encore l'attention sur ces abréviations : *de la même au même*, *du même à la même*, etc. etc., qui règnent dans toutes les éditions de ce recueil. La lecture suivie n'en est pas rigoureusement nécessaire : on l'ouvre par caprice, pour charmer un moment

[1] Delille, *Jardins*, ch. IV.

de loisir, pour repasser des faits qu'on ne trouve point ailleurs, des récits piquants, des saillies heureuses, vives, spirituelles, parfois profondes. Remonter à la source de ces abréviations pour connoître à quelle personne s'adresse la lettre qu'on découvre, en ouvrant le premier volume qui tombe sous la main, est une peine rebutante; c'est pour l'éviter que nous avons pris le parti de ne rien retrancher à la suscription de chaque lettre.

Il n'est pas hors de propos d'avertir que nous n'avançons rien dans cette édition qui ne soit autorisé et garanti par des documents irrécusables, par des faits incontestables, et par une conviction étrangère à tout esprit de parti. Si nos précautions, si notre prévoyance ne trouvoient point d'abri contre les traits de la malveillance, c'est qu'il est impossible de mettre un frein aux passions, qui flétrissent tout ce qu'elles touchent.

GAULT DE SAINT-GERMAIN.

REVUE GÉNÉRALE

DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES,

PRÉFACES ET AVERTISSEMENTS DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DES LETTRES DE SÉVIGNÉ.

En promettant une Notice bibliographique des Lettres de Sévigné, notre intention étoit de réunir les documents annoncés par les éditeurs qui nous ont précédés : le succès ayant couronné leurs entreprises, le meilleur parti que nous avons dû prendre étoit de les laisser parler eux-mêmes ; ce que nous faisons en réunissant les préfaces et avertissements des éditions de Sévigné. A cette réunion de documents indispensables, que des extraits ne peuvent qu'affoiblir, nous ajoutons les renseignements que le temps et de nouvelles connoissances nécessitent. Et ce qui seroit omis dans cette revue générale se trouvant dans notre préface, on aura, au besoin, tous les éléments d'une nouvelle Notice bibliographique, sans les altérations du mieux, qui nuisent si souvent au mérite du bien. On n'ignore pas que les recherches minutieuses que commande une notice de cette espèce sont rarement appréciées ; elle ne s'adresse guère qu'aux littérateurs, aux éditeurs entraînés par de nouvelles spéculations. Dans ce cas, le plan que nous adoptons offrant plus de garantie, sera aussi le mieux accueilli.

Une remarque qui n'est pas sans fruit pour la mémoire de madame de Sévigné, et qui peut-être ajoute une palme de plus à sa gloire, c'est que toutes les éditions de ses lettres se

recommandent d'elles-mêmes ; soumises au contrôle de l'opinion publique, l'écoulement s'en est rapidement opéré dans le commerce, sans la pompe des hommages à la vanité : privilége moral, plus solide, plus solennel que l'abri d'une dédicace qui, en échange de l'encens qu'elle prodigue, n'est souvent payée que d'indifférence ou de mépris [1].

Avant d'entrer en matière, nous engageons le lecteur à jeter un coup d'œil sur le sommaire bibliographique d'une des éditions de 1806, classé ci-après, et à son ordre de date.

Les trois premières éditions des Lettres de Madame de Sévigné sont de 1726, l'une a été imprimée à La Haye; les deux autres sans nom de lieu : elles ne sont pas moins curieuses, et toutes sont très-rares [2]. En tête de ces dernières, qu'on regarde comme furtives, on trouve une préface et une lettre de madame de Simiane, qui en fait partie. Cette préface est sous le nom de Bussy, un des fils de l'auteur des Mémoires. Lequel ? est-ce l'aîné ayant titre de marquis ? est-ce l'abbé, évêque de Luçon ? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Toutefois elle est de quelqu'un de la famille qui n'avoit ni l'habitude ni le talent d'écrire ; mais qui étoit assez instruit

[1] Madame de Sévigné ne repoussoit pas trop les dédicaces, ni l'exagération *des louanges bien assaisonnées* qui les motivent ; madame de Simiane, il paroît, n'y voyoit au contraire que des inutilités, des mensonges et des ridicules ; elle n'aimoit pas davantage les préfaces de son temps, longues, ennuyeuses et sans fruit. En général, les dédicaces s'adressent rarement à l'amitié, au vrai mérite sans faveur ; c'est toujours à la dignité, à la puissance qu'on dédie, et ce genre de flatterie est si commun de nos jours, qu'à la tête d'un livre nouveau, si on y trouve une dédicace, on est presque tenté de la prendre pour la pétition d'un mendiant.

[2] L'exemplaire que je possède est en deux volumes reliés en un.

pour donner des renseignements, et entrer dans des particularités qu'on ne trouve point ailleurs, ou altérées par des mains étrangères. C'est ce qui nous a déterminés à la classer ici comme un document essentiel. Quant à la lettre de madame de Simiane, qui fait partie de cette préface, on la trouvera dans notre tome XII, page 7.

PRÉFACE DE BUSSY.

ÉDITION DE 1726. (*Sans nom de ville.*)

Les lettres dont on donne ici un recueil semblent mériter qu'on dise quelque chose aux lecteurs, de la personne qui les a écrites, et de celle à qui elle les écrivoit.

Marie de Rabutin-Chantal, seul reste de la branche aînée de la maison de Rabutin, étoit fille unique de Celse de Rabutin, baron de Chantal, un des plus parfaits cavaliers et des plus braves hommes de son temps, et de Marie de Coulanges.

Le baron de Chantal étoit fils de Jeanne Frémiot, si célèbre par sa sainte vie, et pour avoir été la première fondatrice de l'ordre de la Visitation.

Chantal fut tué à l'âge de trente ans, à la descente des Anglois dans l'île de Ré, à la tête d'un escadron de volontaires qu'il commandoit.

Il laissa Marie de Rabutin, sa fille, au berceau, qui, depuis, à l'âge de dix-huit ans, fut mariée avec Henri, marquis de Sévigné, d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. Quoique Sévigné passât pour un homme de bon goût, les agréments de l'esprit et du corps que le ciel avoit abon-

damment répandus sur sa femme, ne purent fixer son humeur inconstante : il aima partout, et n'aima jamais rien de si aimable qu'elle ; cependant elle n'aima jamais que lui, avant ni après sa mort, arrivée peu de temps après leur mariage, dans un combat singulier avec le chevalier d'Albret.

Madame de Sévigné fut fort touchée de cette perte ; et ce qui la détermina à ne point se remarier, jeune, riche, pleine d'agréments, et aussi recherchée qu'elle étoit, fut sans doute la crainte de trouver encore un ingrat, à quoi se joignit la tendresse qu'elle avoit pour un fils et pour une fille que son mari lui avoit laissés. Cette aimable fille, digne de toute la tendresse que lui témoigne sa mère dans les lettres rassemblées dans ce recueil, fut Françoise de Sévigné.

Elle épousa François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général commandant en Provence. Madame de Sévigné, aidée de la nature, rendit mademoiselle de Sévigné, depuis comtesse de Grignan, la plus aimable fille de France.

Il est encore, ce me semble, à propos d'apprendre aux lecteurs qu'au commencement de la guerre de Hollande, le roi, trouvant M. le duc de Vendôme, qui étoit gouverneur de Provence, trop jeune encore pour lui commettre le soin de cette province, donna ordre au comte de Grignan d'y aller commander, et sur les côtes.

Cet ordre fut cause de l'absence et de l'éloignement de madame de Grignan, et des chagrins et des inquiétudes de madame de Sévigné, qui avoit compté, en la mariant à un homme de la cour, de ne s'en jamais séparer un instant, et cette séparation cruelle pour une mère si tendre a donné lieu à toutes les lettres que l'on verra ci-après.

Quoiqu'il ne soit pas toujours permis de louer les personnes vivantes, il est cependant juste d'apprendre que Pauline de Grignan, dont madame de Sévigné pensoit si avantageusement, est la même marquise de Simiane à qui

le lecteur est redevable des moments agréables qu'il va passer dans la lecture des lettres de madame sa grand'mère, et que c'est tout ce qui nous reste de la branche de Rabutin-Chantal, de la maison de Sévigné, et du mariage du comte de Grignan, unique héritière[1] des bonnes qualités et des biens de ces trois maisons.

REMARQUES.

Toutes les éditions postérieures à celles de 1726 produisent des changements notables; des additions, des remaniements qui mitigent les assertions, dérobent souvent le vrai des anecdotes, et donnent au sens une tout autre couleur que celle du texte autographe. Les cent trente lettres environ contenues dans les premières éditions portent un caractère d'originalité qui paroît n'avoir pas été soumis à aucune épuration, et par conséquent sans altération : ce qui excita le dépit de madame de Simiane, qui voyoit dans les lettres de sa grand'mère, soumises à l'impression, les apparences d'une chronique scandaleuse; et cette pensée, en grossissant dans son esprit la crainte de manquer aux convenances, a été la première cause des changements apportés dans la suite à beaucoup de lettres de madame de Sévigné.

[1] Le mot d'*unique* est échappé à M. de Bussy; « car, comme « il le dit lui-même, madame la marquise de Simiane est *d'un* « *second mariage de M. de Grignan*, ayant eu du premier ma- « dame la marquise de Vibraye; ainsi, madame la marquise de « Simiane n'est pas unique héritière de la maison de Grignan. » Cette note de l'éditeur du temps produit encore une erreur; madame de Simiane étoit d'un troisième mariage. La première femme de M. de Grignan étoit Angélique-Claire d'Angennes, sœur de la duchesse de Montausier; la seconde étoit Marie-Angélique du Pui-du-Fou, et la troisième mademoiselle de Sévigné.

G. D. S. G.

Heureux quand l'esprit de parti n'y parle pas trop haut, soit dans le texte, soit dans les additions, notes et commentaires !

L'esprit de société dans les mœurs prenoit alors une toute autre direction ; on devenoit plus scrupuleux sur les mots, notamment ceux qui aujourd'hui feroient rougir la pudeur, et consigner aux portes les indiscrets qui en feroient usage. Dans le brillant siècle de Louis XIV on amenoit dans la conversation et on écrivoit en toutes lettres les mots pu...., co.; on crioit sur les toits le mot pu..., pour être certain qu'il iroit à son adresse : on s'égayoit en société sur la violation du lien conjugal, et madame de Sévigné n'étoit pas plus circonspecte que les autres sur les licences de la langue et des mœurs [1] ; c'est ce que dévoilent les premières éditions de ses lettres, et qu'on devine aisément dans les éditions postérieures, malgré les variantes qui en dérobent ce qui n'est plus de saison.

[1] Il paroîtra peut-être étrange que nous comparions les abandons de la haute société dans ce siècle à ceux de la populace dans le nôtre, et les productions qui naissoient de cet abandon à celles des carrefours et des mauvais lieux ; tels sont les *Alleluia*, en dix couplets, contre Louis XIV ; les chansons licencieuses de Coulanges et compagnie, les sarcasmes grossiers contre les maris dupes du lieu conjugal, dont voici un échantillon, qu'on ne trouvera pas plus blâmable ici que l'anecdote scandaleuse et impie sur le père Desmares, prêt à monter en chaire (tome I, page 388) :

En France il n'est pas de mari,
Quoique bien fait et bien joli,
Qui n'ait pour sa devise,
Hé bien,
Les armes de Moïse,
Vous m'entendez bien. (Bussy.)

C'est assez en dire pour démontrer que dans ce siècle si brillant, les gens comme il faut retardoient les progrès de la civilisation, en ne respectant ni la langue, ni les mœurs, à l'ombre de la généralité.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITION DE LA HAYE, 1726.

Voici un recueil nouveau et très-curieux des *Lettres de Madame de Sévigné*, qui a tant de réputation pour le genre épistolaire, et dont le style naturel et délicat surpasse tout ce qu'on a jamais vu depuis qu'on écrit et qu'on lit des lettres. Ce n'est point un style exact, ni un langage mesuré et étudié; c'est un tour inimitable, et un air négligé rempli de noblesse et d'esprit. Les hommes qui n'ont jamais rien lu écrivent mal pour l'ordinaire; à peine savent-ils se faire entendre dans leurs lettres; les femmes, lorsqu'elles ont de l'esprit, se tirent mieux d'affaire; mais pour peu qu'elles aient de lecture et d'éducation, elles laissent tous les hommes bien loin derrière elles; les savants même et les beaux-esprits, auteurs ou non, n'en approchent pas. On trouve dans le recueil des *Lettres de Madame de Sévigné* une naïveté qui charme. C'est une imagination brillante et fertile qui produit sans effort: elle n'écrit que comme parle une personne du grand monde et de beaucoup d'esprit; de sorte que lorsque vous voyez ses lettres, vous croyez qu'elle parle; vous ne la lisez point, vous l'entendez.

Cette affection extrême, cette tendresse extraordinaire pour sa fille, madame de Grignan, qui est répandue dans toutes ses lettres, ne surprendra que ceux qui n'ont jamais

connu madame de Sévigné. Elle portoit la sensibilité maternelle jusqu'à l'excès ; elle adoroit sa fille, elle l'aimoit d'une amitié parfaite, dont la vivacité et la délicatesse, si l'on en juge par ses expressions, surpassoient tous les sentiments de l'amour : elle étoit sur ce pied-là dans le monde, chacun la connoissoit mère tendre et idolâtre, et ce caractère alloit jusqu'à une singularité qui néanmoins ne lui donnoit aucun ridicule ; elle étoit la première à trouver de la foiblesse dans ses sentiments, elle se railloit quelquefois elle-même sur cet article, et tout cela ne servoit qu'à la faire aimer, parce qu'elle donnoit lieu par là à des railleries innocentes, et même obligeantes, auxquelles elle répondoit toujours avec esprit et avec un air aimable.

Plusieurs particularités de la cour de son temps se trouvent ici, et n'auront aucune obscurité pour les personnes du grand monde. On y voit des portraits avantageux de gens qui vivent encore, et qui étoient alors dans la fleur de l'âge. Madame de Sévigné mande tout à sa fille, le bien et le mal : elle médit quelquefois ; mais elle ne médit point en médisante : ce sont des choses plaisantes et ridicules dont elle fait part à madame de Grignan pour égayer ses lettres ; ce ne sont même jamais des choses essentielles. Ses lettres contiennent outre cela des maximes et des réflexions admirables ; rien n'est donc plus capable de former l'esprit des jeunes gens qui sont destinés au grand monde.

On n'écrit plus aujourd'hui comme Voiture : ses lettres ont un tour qui s'éloigne du discours ordinaire : ce sont des ouvrages d'esprit dans les formes, et comme de commande. Il n'est pas naturel d'en avoir tant, lorsqu'on écrit sans travail, sans étude, en un mot, sans vouloir paroître avoir de l'esprit. Pour les lettres de Balzac, il n'en faut point parler. Les meilleures lettres que nous ayons eues jusqu'ici sont, sans contredit, celles de Bussy-Rabutin ; mais dans le recueil qu'on a donné de ces lettres, celles de madame de

Sévigné qui s'y trouvent, les effacent, au sentiment de toutes les personnes de bon goût.

Madame de Sévigné est donc le meilleur modèle de lettres que nous ayons. Ainsi, c'est une chose très-importante pour le public que le présent que nous lui faisons aujourd'hui. Nous pardonnera-t-il d'avoir tant différé? Mais le manuscrit n'a pas toujours été entre nos mains; il étoit depuis long-temps dans le cabinet d'un seigneur, à qui une personne de la famille en avoit fait présent : ce seigneur a bien voulu le prêter; on en a tiré une copie, et la voici. On a cru pouvoir sacrifier à l'intérêt public des engagements particuliers qui n'avoient rien de raisonnable. Enfin, c'est ici la fine fleur de l'esprit des Rabutins [1]. Ce trésor devoit-il être caché éternellement?

Il y a une grande différence à mettre entre cette édition et celle que l'on a furtivement faite en France [2], en même-temps que celle-ci étoit sous presse. Celle-ci est complète, les lettres sont telles que madame de Sévigné les a écrites; on n'y a rien ajouté, on n'en a rien retranché, on n'y a rien changé. Il n'en est pas de même de l'édition de Paris : il faut qu'on l'ait faite sur un manuscrit copié à la hâte, et par conséquent très-défectueux. Non-seulement elle contient quarante-trois lettres moins que celle-ci, mais même la plupart des lettres, pour ne pas dire toutes, sont tronquées, et une partie des dates sont ou changées, ou corrompues. On rendroit cet avertissement ennuyeux, si l'on vouloit entrer dans le détail de tous les retranchements et

[1] On pourroit également dire *la fleur de l'esprit françois*; ce qui rappelle le mot du P. Rapin, qui nomme les *Héroïdes* d'Ovide *la fleur de l'esprit romain.* (*Réflexions particulières sur la Poétique.*)
G. D. S. G.

[2] Celle qu'avoit donnée Thiriot dans la même année. (*Voyez* le *Sommaire bibliographique* ci-après, édition de 1806.

de tous les changements qui se trouvent dans cette édition faite à la dérobée ; on peut dire que ceux qui l'ont n'ont rien [1].

PRÉFACE

DE L'ÉDITION DE 1734.

Les lettres d'une mère à sa fille, quelque parfaites qu'elles soient, paroissent destinées à demeurer dans l'oubli, et celles de madame de Sévigné à madame de Grignan n'auroient jamais vu le jour, si, pour l'intérêt même de sa gloire, on ne s'étoit cru obligé de lui faire à ce sujet une espèce d'infidélité après sa mort.

Un manuscrit informe de plusieurs de ses lettres, confié d'abord à quelques personnes, pour la lecture seulement, ne tarda point à passer par les mains de différents copistes, et produisit enfin les éditions furtives qui parurent en 1726, sous ce titre : *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à madame la comtesse de Grignan sa fille.* Voici une circonstance dont l'éditeur de La Haye voulut bien se faire honneur dans son avertissement : « C'est, « dit-il, une chose très-importante pour le public que le « présent que nous lui faisons aujourd'hui. Nous pardonnera-« t-il d'avoir tant différé ? Mais le manuscrit n'a pas tou-« jours été entre nos mains ; il étoit depuis long-temps dans le « cabinet d'un seigneur, à qui une personne de la famille « en avoit fait présent. Ce seigneur a bien voulu le prêter ;

[1] Ce qui suit est un détail inutile.

« on en a tiré une copie, et la voici. On a cru pouvoir « sacrifier à l'intérêt public des engagements particuliers qui « n'avoient rien de raisonnable. » Il est sûr que du moins on ne dira pas que l'éditeur se soit conduit selon les principes d'une morale trop rigide. Cependant le public, attiré par le nom de Sévigné, reçut avidement les lettres dont il s'agit, et ne parut faire d'attention qu'aux traits et aux beautés qui perçoient à travers de tous les défauts des deux éditions. Ce fut alors que les personnes de la famille de madame de Sévigné, justement indignées de l'usage qu'on venoit de faire, sans leur aveu, d'un bien qui leur appartenoit, se virent en quelque sorte forcées de consentir qu'on donnât un nouveau recueil où tous les égards dus à la mémoire de madame de Sévigné et au public seroient observés [1].

(*Suit le détail des vices des éditions de* 1726.)

Comme les méprises et les fautes qu'on vient de remarquer ne peuvent guère s'attribuer qu'à la précipitation avec laquelle ont été faites les deux éditions, j'ai mieux aimé répondre plus tard à l'impatience du public, et mériter davantage sa reconnoissance, en donnant plus de perfection à ce recueil.

Quand tous les originaux des *Lettres de Madame de Sévigné* m'eurent été remis, je trouvai d'abord que ce qui en avoit paru n'étoit rien en comparaison de ce qui restoit, et je conçus ensuite le projet d'une édition plus ample et plus correcte ; mais il s'agissoit d'arranger ces lettres suivant l'ordre des temps, et j'en reconnus bientôt les diffi-

[1] Madame de Simiane, qui avoit hérité des lettres de son aïeule, répugnoit singulièrement à ce qu'elles eussent de la publicité ; ce n'est qu'après des instances réitérées qu'elle se décida à confier les manuscrits, encore s'en défendoit-elle en disant que, *dans sa famille, on vouloit avoir de l'esprit impunément.* G. D. S. G.

ne pas être le sentiment dont elle est vivement pénétrée : mais si, dans les lettres dont il s'agit, la répétition de ce sentiment ne plaît pas à quelques lecteurs, par combien de beautés n'en sont-ils pas dédommagés ?

Dois-je craindre de trouver des contradicteurs en assurant que les gens de lettres et même les savants feront leurs délices de cette lecture ? Quand les ouvrages d'agrément sont parvenus au point de la perfection, tout le monde sait le rang qu'ils tiennent parmi les livres originaux, et je n'hésite point à dire que les *Lettres de Madame de Sévigné* passeront à la postérité, comme le modèle le plus achevé du style épistolaire, puisque j'ai pour garants deux savants du premier ordre, dont l'un a dit [1] que « madame de Sévigné méri« toit une place parmi les femmes illustres de son siècle »; et l'autre, au sujet du recueil de ses lettres à sa fille, déclare [2] « qu'il en est un admirateur des plus zélés ; qu'à son « gré, c'est en ce genre un chef-d'œuvre, auquel ni les an« ciens, ni les autres nations n'ont rien à opposer. »

Il étoit question de mettre les lecteurs à portée de suivre le fil d'un si aimable entretien, et je n'y pouvois parvenir qu'en arrangeant les lettres des tomes V et VI selon le même ordre chronologique qui a été observé dans les premiers volumes : les mêmes difficultés s'y sont rencontrées, et j'avoue que je me serois épargné une peine qui ne sera sentie que d'un très-petit nombre de personnes, si je n'avois cru que le rétablissement de la date des années, en contribuant à l'intelligence d'une infinité de choses qui sont comme dépendantes les unes des autres, contribueroit aussi à la perfection du recueil.

[1] Il s'agit de Bayle. (*Voyez* le *Sommaire bibliographique* ci-après, édit. de 1806.)

[2] Ces paroles sont extraites d'une lettre de M. le président Bouhier.

Le portrait de madame de Grignan, qu'on a jugé à propos de mettre au frontispice du tome V, ne manquera pas de réveiller la curiosité du public pour les réponses de la fille à la mère. On se croit donc obligé d'avertir qu'à cet égard toutes les recherches qu'on a pu faire jusqu'à présent ont été vaines, et ne nous laissent aucune espérance pour l'avenir[1]. Cependant, quoiqu'on ne puisse trop regretter la perte des réponses de madame de Grignan, nous aimons à croire que les lettres de madame de Sévigné nous offrent de quoi nous en consoler.

Au reste, sans vouloir rappeler ici les vives inquiétudes de madame la marquise de Simiane au sujet des éditions furtives des lettres de son illustre aïeule, je ne puis dissimuler la répugnance qu'elle opposa d'abord au seul moyen qui lui restoit d'anéantir ces éditions; répugnance qui lui fait tant d'honneur que je n'oserois en expliquer les motifs, de peur de lui déplaire. Madame de Simiane se rendit enfin aux représentations qu'on lui fit de toutes parts[1], et le nouveau recueil des *Lettres de Madame de Sévigné* parut en 1734. Je jugeai aussitôt que pour rendre l'édition complète, il seroit nécessaire de continuer le recueil, et c'est dans cette vue que j'ai entrepris de former les deux volumes qui paroissent aujourd'hui : mais en les donnant au public, j'avois encore à combattre l'extrême délicatesse de madame de Simiane; en sorte que, sans lui demander un dernier aveu, j'ai cru qu'il me suffiroit de redoubler tous mes soins pour éviter le plus léger reproche de sa part. Pouvois-je en effet appréhender de lui manquer le moins du monde, en faisant une chose qui doit être si agréable au public, et en même temps si honorable à la mémoire de madame de Sévigné?

[1] *Voyez* ce qui en est dit à la fin de la notice sur madame de Grignan, tome XII, et ci-après page XXXVII.

AVERTISSEMENT[1]

De l'édition de Paris, sous le titre d'Amsterdam 1756.

Les réimpressions des *Lettres de Madame de Sévigné* ont été si fréquentes en France et dans les pays étrangers, qu'une nouvelle édition devenoit inutile, si ces lettres n'avoient eu qu'une vogue passagère; mais puisqu'il est certain qu'elles iront à la postérité, tout semble avoir exigé qu'on les fît reparoître avec un nouvel éclat.

Il y a déjà quelques années qu'après bien des recherches, j'eus le bonheur de recouvrer un nombre considérable de lettres de la mère à sa fille, que je croyois ou perdues, ou égarées. Je compris dès-lors que si on les inséroit dans une seconde édition, selon l'ordre chronologique, parmi celles qui ont déjà paru, ce seroit rendre un nouveau service au public, et je sentis en même temps que la première édition auroit besoin d'être revue sur les originaux mêmes, si on vouloit que celle-ci acquît une nouvelle perfection. Mais combien de difficultés vinrent ensuite s'offrir à mon esprit! Il falloit débrouiller les nouvelles lettres, en découvrir les dates; il falloit revenir sur les anciennes; il falloit accompagner les unes et les autres de quelques notes assez courtes pour ne point embarrasser le

[1] Cet avertissement (jusqu'à ces mots : *on a joint à cette nouvelle édition*) est copié littéralèment de l'édition de 1754.

texte, mais nécessaires à la plupart des lecteurs. En un mot, j'étois comme effrayé à la vue d'une entreprise, que j'aurois infailliblement abandonnée, si je n'avois moins consulté mes forces que mon zèle pour la mémoire de madame de Sévigné.

Les fonctions d'un éditeur ne sont pas toujours aussi bornées qu'on le pense ordinairement; jaloux d'un ouvrage posthume qu'il publie, il doit se représenter sans cesse ce qu'auroit fait l'auteur lui-même, si celui-ci avoit eu le temps d'y mettre la dernière main. Il est vrai que l'éditeur n'a jamais le droit de mêler quelque chose du sien dans l'ouvrage d'un autre; mais lui contestera-t-on la liberté de supprimer ce qui ne lui paroît point également propre à voir le jour? Or, comme il s'agit de faire un choix, et que ce choix dépend de l'intelligence et du goût de l'éditeur, je conviendrai sans peine qu'il n'a manqué à la gloire de madame de Sévigné qu'un Pélisson, pour lui rendre, après sa mort, les mêmes services qu'il rendit autrefois à Sarrazin, et que, de nos jours, l'abbé Massieu a rendus à un académicien de ses amis [1]. Les admirables préfaces de MM. Pélisson et Massieu peuvent-elles seules dédommager le public de n'avoir pas reçu des mains mêmes de Sarrazin et de Tourreil les excellentes productions qu'ils ont laissées? Mais, persuadé qu'on ne me soupçonnera pas de la sotte vanité de croire avoir réussi comme ces deux illustres éditeurs, je me contenterai de dire que j'ai du moins tâché de suppléer, par

[1] A M. de Tourreil, qui, en mourant, abandonna au zèle de l'abbé Massieu la nouvelle édition qu'il préparoit (*les Harangues de Démosthène*). L'abbé Massieu, fidèle à la mémoire de son ami et son confrère à l'académie des inscriptions et belles-lettres, n'a épargné ni temps, ni soins pour rendre ce dépôt digne de l'estime publique. Il mourut d'apoplexie le 26 de septembre 1723, dans sa cinquante-huitième annéee. *G. D. S. G.*

une application longue et assidue, à tout ce qui me manque d'ailleurs.

Si madame de Sévigné avoit prévu que ses lettres seroient un jour imprimées, il est à présumer qu'elle y auroit mis et plus d'art et plus de soin; mais est-il bien sûr qu'elle fût arrivée au point de perfection que l'on remarque dans ses lettres, si, en les écrivant, elle ne s'étoit entièrement livrée à son naturel? Son style est d'autant plus épistolaire, qu'il est plus souvent négligé, et qu'elle n'a peut-être jamais songé à écrire une belle lettre. Mais que ne fait-on point, même sans y penser, avec du génie, de l'esprit, et une imagination fertile et riante? Tout s'embellit sous la plume de madame de Sévigné; tout y prend de la vie et de la couleur, et, jusqu'à ses pensées les plus brillantes, il ne lui échappe rien qui ne semble être amené par un sentiment fin et délicat; en sorte que son esprit ne marche, pour ainsi dire, qu'à la suite de son cœur. Mais c'est trop m'arrêter sur un sujet au-dessous duquel je ne pourrois que demeurer, et je me hâte de rendre compte de la conduite que j'ai tenue dans cette seconde édition.

Toutes les lettres nouvelles sont marquées en haut d'un astérisque *; mais lorsque dans les anciennes il y a quelque article nouveau d'inséré, et qu'il est tant soit peu intéressant, l'astérisque est placé selon le besoin, ou au commencement, ou dans le corps de la lettre, et l'article est continué jusqu'au premier alinéa; si, au contraire, l'article est nouveau, il ne sera marqué d'aucun astérisque. Mais pourquoi, dira-t-on, tant de choses nouvelles dans quelques-unes des lettres qu'on a déjà vues? C'est qu'elles avoient été imprimées sur des copies imparfaites, et que les originaux m'en sont revenus dans la suite. Quant aux notes, les anciennes ont été presque toutes ou changées ou refondues, et le nombre en est d'ailleurs très-augmenté dans cette édition; de sorte que le lecteur s'apercevra sans peine que rien n'a

été oublié de ce qui pouvoit servir à l'intelligence des endroits qui avoient besoin d'éclaircissement. Ce n'est pas que je croie n'avoir rien laissé à désirer là-dessus; car outre plusieurs traits dont la clef ne se pouvoit trouver que dans les réponses de madame de Grignan [1], j'avouerai qu'il y en a d'autres à l'explication desquels j'ai renoncé, lorsqu'il m'a paru que pour les entendre il falloit avoir vécu dans la société de madame de Sévigné. Mais à l'égard des choses ou des faits qui étoient de nature à s'expliquer les uns par les autres, j'ai eu soin, autant qu'il m'a été possible, de renvoyer aux différentes pages où il en est fait mention.

Il me reste encore un mot à dire au sujet de la révision exacte que j'ai faite des lettres anciennes sur les originaux. Elle étoit d'autant plus nécessaire, qu'elle m'a mis en état de restituer non-seulement bien des endroits qui avoient été supprimés, et d'en supprimer d'autres que j'ai jugés moins dignes de l'impression, mais aussi de corriger des fautes même essentielles qui s'étoient glissées jusque dans l'édition de Paris en six volumes, et que les différentes réimpressions avoient encore multipliées, au point que le texte en étoit souvent défiguré. Qu'il me soit donc permis d'assurer que cette seconde édition augmentée pourra se faire estimer encore du côté même de la correction. Je ne serois pas surpris néanmoins qu'elle déplût autant que la précédente à l'auteur de certain dictionnaire [2], qui semble n'y avoir compris les *Lettres de Madame de Sévigné* qu'afin de les envelopper dans le discrédit où il s'est flatté de faire tomber un si grand nombre de nos meilleurs livres de mo-

[1] On est persuadé que les lettres de la fille à la mère n'existent plus, et qu'en 1734, c'est-à-dire lorsque les quatre premiers tomes des lettres de madame de Sévigné parurent, celles de madame de Grignan furent sacrifiées à un scrupule de dévotion.

[2] *Voyez* le *Dictionnaire des livres jansénistes*, page 57, tome II.

rale et de piété. Mais que peuvent les efforts d'un tel adversaire? Il est à peu près aussi avancé que le seroit quiconque auroit entrepris de prouver sérieusement que la lumière est moins désirable que les ténèbres.

On a joint à cette nouvelle édition le recueil du choix de lettres qui a paru, il y a quelques années, en un seul volume in-12. Cet ouvrage fut donné pour servir de supplément à l'édition en huit volumes qui venoit de paroître.

Ce recueil contient cent vingt-trois lettres, qui, quoiqu'elles ne soient pas toutes de madame de Sévigné, ont pourtant un tel rapport aux siennes qu'elles n'en peuvent être divisées.

En effet, elles sont écrites, pour la plupart, dans le même temps et par les mêmes personnes avec lesquelles madame de Sévigné étoit liée d'une amitié particulière, et y servent comme de réponse. On y trouve même, comme dans l'édition en huit volumes, plusieurs anecdotes sur l'histoire de Louis XIV; et on y reconnoît que c'est le même style.

Plusieurs personnes ayant souhaité de trouver ce dernier ouvrage incorporé dans le premier, c'est pour satisfaire à leurs justes et louables désirs qu'on donne aujourd'hui une nouvelle édition de ces lettres si estimées, et que l'on regarde à présent comme *immortelles*, dans laquelle ces nouvelles lettres sont rangées par ordre chronologique, et sans cependant multiplier le nombre des volumes; en sorte que cette édition est beaucoup supérieure aux précédentes, non-seulement par cette augmentation considérable et très-intéressante, mais encore par sa beauté et par son exactitude.

SOMMAIRE BIBLIOGRAPHIQUE,

Édition de 1806 [1].

Ce n'est que successivement, et à diverses époques, qu'on a pu donner au public cette grande et intéressante collection. Beaucoup de lecteurs aimeront à suivre la filiation des divers recueils plus ou moins complets de ces Lettres, qui ont paru depuis environ un siècle. Nous essayons cette histoire avec l'exactitude et la brièveté qui conviennent.

Les *Mémoires de Bussy*, mis au jour vers le temps de la mort de madame de Sévigné [2], ont les premiers fait connoître quelques-unes de ces lettres. Les trois premiers volumes des *Lettres de Bussy* [3] en mirent au jour un beaucoup plus grand nombre; elles furent dès-lors très-bien appréciées, et Bayle, dont l'érudition n'avoit point desséché le goût, n'hésita point à placer le style de madame de Sévigné fort au-dessus du style de Bussy [4].

Mais jusques en 1726, les lettres à sa fille ne faisoient encore que le bonheur de sa famille. Il paroît que vers ce

[1] P. H. Grouvelle, ancien ministre plénipotentiaire, ex-législateur, et correspondant de l'institut national, a publié, en 1806, une nouvelle édition des lettres de madame de Sévigné, en huit vol. in-8°, et onze vol. in-12. (Paris, Bossange, Masson et Besson.)

[2] In-4°, 2 vol. Paris 1696, de l'imprimerie royale.

N. B. Madame de Sévigné n'y étoit point nommée.

[3] Cette première édition est de 1698.

[4] *Voyez ses Lettres*, édition de Rotterdam, 1714, page 652.

temps, M. de Bussy-Rabutin (sans doute le fils aîné de l'auteur des *Mémoires*) obtint de madame de Simiane la communication d'un recueil, au moins partiel, des lettres de sa grand'mère à madame de Grignan sa mère; que de plus, ce manuscrit n'avoit été confié que sous la promesse qu'il ne seroit divulgué d'aucune façon. Cette promesse fut mal tenue : il faut croire aussi que cette copie n'étoit pas la seule qu'on eût livrée à la curiosité de quelques amis; il en existoit une autre entre les mains d'un abbé d'Amfreville [1], ami de ce Thiriot, si connu par la correspondance de Voltaire. Celui-ci ayant emprunté le manuscrit de l'abbé, se hâta de le faire imprimer, dans le même temps où on en préparoit une édition en Hollande. Ainsi l'année 1726 vit paroître tout à la fois celle de La Haye et celle de Rouen [2], l'une et l'autre composées seulement de deux volumes. Lequel de ces recueils étoit le mieux fait? c'est ce qu'il seroit difficile de dire; mais celui de La Haye fut imprimé sur un manuscrit confié par M. de Bussy; il s'y trouve une préface écrite par lui-même, contenant des détails sur la personne de madame de Sévigné, et une lettre de madame de Simiane, qui est un éloge naïf et touchant de ce recueil, et que, par cette raison, on trouvera parmi les meilleures pièces de ce genre réunies dans notre édition. L'avertissement de celle de La Haye, que nous insérons ci-après [3], donnera une idée du mécontentement que manifesta la famille de madame de Sévigné, et principalement madame de Simiane, de cette publication.

Quoique aussi fautifs qu'incomplets, les deux recueils de 1726 furent promptement débités. Celui qu'on publia en 1733

[1] L'abbé d'Amfreville tenoit cette copie de M. Clemencé. (*Voyez* le *Mercure de France*, mai 1726, et l'*Histoire littéraire*, septembre, même année.)

[2] On en compte trois. (*Voyez* ci-dessus, page xx.)

[3] On trouvera cet avertissement ci-dessus, page xxv.

n'en étoit que la réimpression trop fidèle. Enfin, la famille de Sévigné sentit que sa gloire exigeoit une édition plus correcte, et que l'accueil fait aux premières lettres méritoit qu'on cessât d'envier les autres aux gens de goût : l'édition de 1734 parut (chez Simart, à Paris). On verra ci-après, par sa préface [1], quels avantages elle avoit sur les précédentes; mais elle ne contenoit encore que quatre volumes : on en publia deux nouveaux en 1737. Nous donnons aussi l'avertissement mis à la tête de ces cinquième et sixième tomes. Il restoit pourtant encore d'autres lettres, mais ce ne fut que dix-sept ans après, en 1754, que l'éditeur même des recueils de 1734 et 1737, le chevalier Marius de Perrin, non-seulement sut enrichir le public de deux nouveaux volumes, mais composa du tout une seule édition, où les lettres de la mère à la fille se trouvent rangées par ordre de dates, et éclaircies par beaucoup de notes, qui font surtout connoître les familles et les noms des personnes qui figurent le plus souvent dans ces lettres; travail utile et pénible, auquel il ne manquoit que ce que la proximité des temps où madame de Sévigné avoit écrit ne permettoit pas d'y ajouter. L'avertissement de cette édition se trouve ici à la suite des préfaces de celles qui l'avoient précédée.

Mais déjà dans l'année 1751 on avoit publié, comme faisant suite à la collection des lettres de la mère à la fille, un recueil de lettres choisies de diverses personnes, amies de madame de Sévigné; il s'en étoit fait deux éditions successives. La seconde, sortie des presses de Simon père, et qui étoit la plus complète, servit de neuvième volume à l'édition de 1754. Des libraires d'Amsterdam réunirent le tout en huit volumes dans l'année 1756.

C'est dans cette même année que parurent, pour la première fois et séparément, les onze lettres de madame de Sé-

[1] *Voyez* cette préface, *supra*, page XXVIII.

vigné à M. de Pomponne, concernant le procès du surintendant des finances Fouquet. On retrouvera ici, à la tête de ces lettres, en forme de note, la courte préface de cette édition, dans laquelle nous avons corrigé quelques inexactitudes de faits.

Pour complément au recueil de madame de Sévigné, il parut encore (à Paris, chez Lacombe, 1773), un nouveau recueil composé, 1° des lettres à M. de Pomponne; 2° de trente-une lettres de madame de Sévigné et de quelques autres, tant de madame de Grignan que de Corbinelli, adressées à M. le président de Moulceau; 3° de quatre-vingt-une lettres de la marquise de Simiane, petite-fille de madame de Sévigné, écrites depuis 1731 jusqu'en 1737. En tête de cette édition on lit une préface qui est de La Harpe. Nous en avons détaché le commencement, qui concerne M. de Moulceau, pour servir de note à l'endroit où se trouve placée dans notre édition la première des lettres qui s'adressent à lui : le reste étant un morceau de littérature, et La Harpe lui-même l'ayant inséré comme tel dans ses œuvres (édit. de Paris, 1778, tome V), on l'a réuni aux divers éloges de madame de Sévigné.

Quant aux lettres de madame de Sévigné écrites à Bussy-Rabutin, il est remarquable que, quoiqu'elles eussent les premières fait connoître son singulier talent, elles ne furent que les dernières réunies à la collection de ses lettres. C'est en 1775 qu'on s'avisa, pour la première fois, de les trier dans les sept volumes des lettres de Bussy, et d'en former un recueil séparé. Mais ce n'est qu'en 1779 que Dufour, libraire de Maestricht, joignit ce nouveau recueil, ainsi que celui de 1773, aux huit autres volumes qui jusqu'alors avoient formé le recueil des *Lettres de Madame de Sévigné.*

Depuis cette époque, on en connoît trois éditions principales, deux faites à Rouen, chez Racine (1784 et 1790),

et enfin celle qui, dans l'an neuf (1801), est sortie des mêmes presses que la présente édition [1].

PLAN

DE L'ÉDITION PUBLIÉE EN 1806.

Ce que l'éditeur, dès long-temps lecteur assidu des *Lettres de Madame de Sévigné*, a toujours désiré d'y trouver, est précisément ce qu'il se propose de donner au public. C'étoit son plaisir de choix; il eût voulu qu'il n'y manquât aucun assaisonnement; il s'est étudié à le perfectionner. Il a tracé son plan sur ses propres impressions. S'il ne contente pas le public, c'est qu'il n'a pu se satisfaire lui-même.

Ces lettres forment un livre admirable comme modèles de style; elles nous mettent dans la confidence intime de personnes qui joignoient à la célébrité le caractère et l'esprit le plus aimable; sorte d'attrait que n'offre aucun autre ouvrage, ni ancien ni moderne. Elles ont encore un intérêt particulier comme recueil d'anecdotes, et comme tableau d'un siècle et d'une cour qui ont tant influé sur les mœurs, non-seulement de la France, mais même de l'Europe entière; leur lecture sera donc à jamais recherchée par tous les esprits, si raffinés ou si peu cultivés qu'ils soient. Personne ne peut voir avec indifférence les efforts qu'on a faits pour augmenter l'agrément de cette lecture.

[1] C'est l'édition de l'abbé de Vauxcelles, qui n'est qu'une réimpression de l'édition de Rouen, 1790. Il y a simplement ajouté ses *Réflexions sur les Lettres de Madame de Sévigné.*

La plupart des éditions des Lettres de Sévigné n'ont été que des copies de celle de 1754, à laquelle on a réuni les diverses additions qui depuis avoient paru successivement : aucune n'est complète, ni ordonnée comme elle devoit l'être.

Il est temps de faire de cette collection un monument digne de madame de Sévigné, digne de ceux qu'on a consacrés aux plus beaux génies de son siècle, lesquels, dans leur genre, ne furent pas plus parfaits qu'elle ; monument qu'on fondera moins sur le luxe typographique que sur la plus soigneuse correction du texte, sur des additions intéressantes, sur un ordre méthodique, sur des notes instructives, sur la réunion, avec choix, de tout ce qui peut servir à mieux apprécier l'auteur et ses écrits.

L'édition nouvelle devant, autant qu'il est possible, remplir ces conditions, il est bon d'indiquer avec quelque détail les avantages qui la distinguent des précédentes.

I.

Additions.

Puisque madame de Sévigné ne fut pas seulement une mère tendre, ses lettres à sa fille ne seront pas les seules qu'on veuille lire. Puisqu'elle est devenue un auteur presque unique dans son genre, tout ce qu'elle a laissé en ce genre doit être ici rassemblé.

Il existe, dit-on, beaucoup de lettres inédites de madame de Sévigné ; mais quelques démarches qu'on ait faites, rien n'a pu faire ouvrir les portefeuilles où ces trésors paroissent être ensevelis. Nous ne sommes pas même en état de donner au public, avec la certitude de son existence, l'espoir d'en jouir un jour.

Cependant on trouvera ici un assez grand nombre de lettres qui paroîtront nouvelles, en ce qu'elles n'ont jamais été jointes à aucun de ces recueils, et qu'elles se trou-

voient comme égarées dans des livres très-peu lus, ou même rares. Telles sont particulièrement celles qui commencent notre collection, d'autant plus curieuses qu'elles datent de temps très-antérieurs à celles que tout le monde connoît. La première est de 1647, où madame de Sévigné entroit à peine dans sa vingt-deuxième année; d'autres nous la montrent dans les années suivantes : en sorte que sa correspondance s'étend ici sur quarante-neuf ans, au lieu de vingt-sept seulement qu'elle avoit d'abord embrassés. Telle est surtout une lettre précieuse, moins encore parce qu'elle étoit presque inconnue, que par le moment même où elle fut écrite; c'étoit environ huit jours avant la mort de madame de Sévigné. Ces lignes pathétiques sont probablement les dernières qu'ait tracées sa main déjà languissante : on peut les appeler le chant du cygne; car n'y a-t-il que les poètes qui chantent? et quelle musique plus douce que la prose de notre Sévigné!

Mais pour compléter cette édition falloit-il compiler jusqu'au moindre billet échappé à sa plume facile? Son génie ne s'est-il pas endormi quelquefois? son imagination étoit-elle également sollicitée dans tous les moments, par tous les sujets et par toutes les personnes? Non, sans doute; aussi n'admet-on ici aucune lettre qui n'offre quelque trait de sa charmante manière : on n'a pas craint de retrancher ce qui a paru sans intérêt, ou répété en d'autres endroits.

L'intérêt qu'inspire madame de Sévigné se réfléchit sur tout ce qui lui fut attaché, sur ses amis, et principalement sur sa fille.

Madame de Grignan avoit, à en croire sa mère, un esprit supérieur, ou au moins très-différent du sien, à juger par ce qui nous en reste; aussi les unissons-nous volontiers dans nos entretiens, soit pour opposer, soit pour préférer l'une à l'autre; comparaison à laquelle il manque d'être éclairée par une égale connoissance des deux sujets.

De là une vive curiosité pour les lettres de madame de Grignan. On nous saura gré d'en joindre, à celles qui se trouvent dans les éditions antérieures, quelques-unes qui ne méritoient pas moins de voir le jour, n'en jugeât-on que par celui à qui elles s'adressent, le célèbre Bussy-Rabutin, homme auquel on n'eût pas écrit sans se servir de tout ce qu'on avoit de goût et d'agrément.

Les autres amis de madame de Sévigné étoient des personnes tellement remarquables par leur esprit, que le goût se plaît à voir leur style figurer à côté du sien. De telles nuances font valoir les couleurs sans nuire à leur harmonie: ceux qui les premiers ont mis quelques lettres des La Fayette et des Coulanges à la suite de celles de leur amie, ne pouvoient manquer de réussir. L'éditeur espère ici le même accueil pour des additions qui ont le même but. Si on a rencontré avec plaisir l'enjoué Coulanges dans ce recueil, pourquoi n'y appelleroit-on pas aussi Bussy-Rabutin, habile à revêtir des idées justes et ingénieuses d'une diction élégante, pure et concise? Nous insérons, soit en entier, soit par fragments, plusieurs de ses lettres les plus dignes de soutenir le voisinage des lettres de sa cousine. Ce n'est pas tout; Bussy et madame de Sévigné avoient un ami commun, Corbinelli, qui souvent écrivoit au premier dans les lettres de l'autre. Ses apostilles ou post-scriptum sont dictés par une raison assaisonnée de saillies, et ornés d'une érudition choisie. On a complété la correspondance par plusieurs de ces fragments qui avoient été jusqu'ici négligés. C'est une figure de plus dans le groupe, et qui l'achève, loin de le déparer.

Il semble d'ailleurs que rapprocher les lettres de quelques hommes d'esprit de celles d'une femme, c'est fournir au lecteur l'occasion de plus d'une remarque piquante.

Les femmes ont, dit-on, plus que nous, le talent épistolaire: soit qu'on leur conteste ce privilége naturel, soit qu'on

veuille l'expliquer, on aime à mettre en balance l'énergie ou l'urbanité qui nous sont propres, avec le feu vif, la délicatesse, la légèreté, les manières fines et aisées qu'on ne trouve que chez elles. On se pique de distinguer dans une lettre ce qui est du sexe, ce que la plume d'une femme trouve de mâle éloquence, comme aussi ce qui, dans les lettres d'un homme, tient de l'amabilité féminine, et ressent, en quelque sorte, le souffle des grâces.

Qu'une femme écrive à un homme, ou bien à une autre femme, à son ami ou à son amie, ce ne sera pas le même langage; les sujets seront autres, le talent aura d'autres formes : l'âge même n'efface point l'empreinte des sexes. Ne la distingue-t-on pas jusque dans la conversation? Devant des hommes, les femmes ne causent pas comme entre elles; et le commerce épistolaire est-il autre chose qu'une conversation?

C'est déjà un moyen de faire ressortir cette diversité de touches, que de rassembler pour ainsi dire dans le même cadre des tableaux de diverses mains.

II.

Ordre nouveau.

Les lettres de madame de Sévigné à sa fille avoient bien été publiées dans l'ordre de leurs dates; mais pourquoi ne pas ranger dans le même ordre toutes celles qu'elle adresse à d'autres personnes, et celles de ses amis? Il est étonnant qu'on ne se soit pas avisé de généraliser cet arrangement naturel; aussi le vœu en a-t-il été publiquement exprimé par un littérateur [1] dont on reconnoît le bon goût au zèle

[1] M. Barbier, bibliothécaire du conseil d'état, inséra, dans le *Magasin encyclopédique*, un article très-judicieux sur l'édition des *Lettres de Sévigné*, donnée en l'an IX par feu M. de Vauxcelles. On a profité de plusieurs de ses remarques.

qu'il montre pour la gloire de notre auteur. Ainsi toutes les lettres sont ici distribuées suivant l'ordre des temps; en sorte que celles de la mère à la fille font place, au milieu d'elles, aux lettres à ses amis, ou aux réponses mêmes de ceux-ci; que telles de ces dernières, au lieu d'être rassemblées, se trouvent maintenant éparses; que d'autres, qui avoient été renvoyées aux derniers volumes, paroissent dans les premiers, et qu'enfin, au lieu de cinq recueils séparés et sans liaison entre eux [1], on n'aura plus qu'une seule et grande collection beaucoup mieux ordonnée.

Outre sa convenance générale, ce système a des avantages accessoires qu'il faut développer.

1° Il nous fait suivre madame de Sévigné depuis l'année 1647 jusqu'en 1696, époque de sa mort. Pendant ce demi-siècle, nous la voyons jeune femme, jeune mère, surtout jeune veuve, et gagnant à être connue sous ces nouveaux rapports. Plus loin, dans les lettres sur Fouquet, elle se montre animée du zèle de l'amitié fidèle au malheur; en sorte que vous êtes déjà entré en connoissance avec son singulier talent, lorsque arrive l'époque où sa plume est conduite par sa passion dominante, l'amour maternel, dont elle est l'héroïne, comme Héloïse le fut d'une affection moins pure et moins généralement touchante. De plus, les intervalles où la mère et la fille se trouvoient réunies formoient dans la correspondance d'assez grands vides [2], qui sont ici comblés en partie par l'insertion des lettres à ses amis, ou

[1] Ces cinq recueils étoient, 1° les lettres de la mère à la fille; 2° le choix de lettres diverses; 3° les lettres au président de Moulceau; 4° les lettres à M. de Pomponne. Ce recueil, d'un temps antérieur aux trois autres, se trouvoit le dernier; 5° enfin, les lettres de M. Bussy-Rabutin, qui n'ont pas même été complétement rassemblées.

[2] Les deux années, depuis la fin de 1677 jusqu'à celle de 1679, sont dans ce cas. Une trentaine de lettres à Bussy ou de

de leurs réponses, dans l'ordre chronologique; en sorte que vous ne la perdez presque point de vue, et que vous trouvez comme sa vie entière écrite par elle-même ou par ses amis. Ce mérite de liaison se fait aussi sentir dans la partie anecdotique de ses lettres, et l'on en suit mieux l'histoire du temps, ainsi que l'histoire de la personne. La seule classification produit donc ici naturellement ce que l'art a su opérer dans les romans par lettres, où les personnages secondaires sont appelés pour entretenir notre commerce avec les principaux, quand ceux-ci semblent se dérober à nous par le concours des événements.

2° S'il est vrai, comme nous l'avons remarqué, que l'esprit profite, autant qu'il jouit, dans la comparaison des styles, l'ordre nouveau doit relever singulièrement le style de Sévigné. Son trait distinctif est, si je ne me trompe, le rare accord d'un goût très-cultivé avec une imagination très-riche et un naturel très-original; dons précieux qu'elle unit à un degré que La Fontaine même ne surpasse point. Personne ne se livre plus entièrement au lecteur, avec moins de déguisement, avec moins de parure : vous la voyez, vous la signalez, vous ne la confondrez avec nulle autre. Lorsque *le Saint-Evremont* étoit de mode, en faisoit qui vouloit; on ne s'est point avisé de faire *du Sévigné;* mais c'est parce qu'elle ne ressemble point à d'autres qu'on s'accoutume à elle : de ce que son langage et sa physionomie lui sont tellement propres, il en résulte qu'on finit par s'en étonner moins qu'on ne doit, par sentir moins ce singulier mérite. Aussi, comme certains objets qui se mesurent par leurs rapports avec ceux qui les avoisinent, il semble que vous apprécierez mieux Sévigné si, tout à côté du sien, vous

Bussy éclairent, pour ainsi dire, tous les points de cet intervalle. Il en est de même des années 1681, 82 et 83, ainsi que de 1686, 87 et 88.

placez quelque autre esprit, si vous rencontrez des lettres de diverses mains semées parmi les siennes.

3° On a quelquefois reproché à ces lettres l'uniformité des sujets et surtout des sentiments. Cette tendresse maternelle, fonds inépuisable pour sa plume, ces effusions, ces louanges continues, ces plaintes, ces regrets, quelque riche et variée qu'en soit l'expression, ne captivent pas également tous les lecteurs : souvent ils y voudroient des repos, soit qu'ils sentent avec peine leur ame trop au-dessous de cette ame féconde, soit qu'en effet dans ces lettres l'amour ne soit pas exempt de prolixité, ni l'enthousiasme d'exagération. Des écrits dictés par la simple amitié et d'un style plus calme, offrant une heureuse interruption à de tels épanchements, satisferont ceux auxquels la diversité dans les nuances du sentiment ne suffit pas, et qui la veulent dans les sentiments eux-mêmes ; et il faut avouer que ces lecteurs font le grand nombre dans une société où non-seulement les affections naturelles sont émoussées, mais où surtout on manque de loisir pour savourer la jouissance réfléchie qu'on trouveroit dans leurs développements.

Voilà comment l'ordre nouveau, en confondant les différentes correspondances de madame de Sévigné, soit avec sa fille, soit avec ses amis, semble donner à toutes ses lettres le seul genre de mérite qu'on y désiroit. Ainsi se répand un nouvel intérêt sur cet aimable livre, qui, déjà sûr de plaire, quelque volume qu'on en prît, à quelque page qu'on l'ouvrît, supportera mieux désormais d'être lu de suite, au lieu qu'il gagnoit quelquefois à être interrompu.

III.

Correction et éclaircissement du texte.

Quelques personnes avoient pensé qu'il conviendroit de corriger un assez grand nombre de passages de ces lettres, soit des phrases irrégulièrement construites, soit d'autres fautes contre la langue, qui, pouvant être mises sur le compte des copistes, sembloient de véritables trahisons dont il nous appartenoit de venger notre auteur; mais la réflexion nous a fait voir plus d'un danger à cette entreprise.

Ceux qui lisent les premiers réformateurs de notre langue, les Vaugelas, les Ménage, les Bouhours, s'étonnent de les voir hésiter sur certaines expressions, et ne condamner ou sanctionner qu'avec des précautions infinies des usages qui nous paroissent évidemment corrects ou vicieux. Là vous observez à quel point les courtisans et les littérateurs se partageoient sur telles ou telles phrases, et comment le savoir ou la mode ont prévalu tour-à-tour. Madame de Sévigné écrivit dans cette jeunesse de la langue, et à l'époque où elle se fixoit sous la plume des maîtres. Comme elle vivoit également parmi les gens de lettres et parmi les gens de cour, il faut croire qu'elle connut et suivit les meilleurs usages. Il semble donc qu'en essayant de réformer ce qui s'offriroit de fautif dans ses lettres, on risqueroit de se méprendre sur des locutions usitées au moment où elle les employoit; au contraire, l'histoire de la langue paroît intéressée à ce qu'on conserve ces vestiges de son perfectionnement progressif [1], tandis que l'intérêt de la gram-

[1] C'est ce soin et cette précaution qui ont fait découvrir les révolutions progressives et rétrogrades de la langue françoise, et la difficulté d'atteindre son point de perfectionnement, lorsqu'à plu-

maire n'en sauroit être compromis : première réflexion qui devoit nous rendre très-circonspects sur ces sortes d'amendements du texte.

Qui peut douter d'ailleurs que madame de Sévigné, avec sa plume prompte et dégagée, ne risquât souvent des emplois nouveaux de termes connus, des tours de phrases peu autorisés ? On en citeroit aisément plusieurs qui lui doivent d'être reçus. Mais aussi a-t-elle pu en hasarder d'autres qui paroissent étrangers, faute d'avoir eu l'honneur de devenir communs. Devions-nous mettre encore indiscrètement la règle à la place de ces essais, dont le hasard peut-être, plus que leur témérité, a empêché le succès ?

Mais en renonçant à ces corrections inconsidérées, nous avons reconnu qu'il restoit à rendre au texte de ces lettres un autre genre de service plus essentiel, dont il est à propos de donner ici une idée.

Les notes, à la vérité claires et concises, des premiers éditeurs ont toujours paru insuffisantes, en ce qu'elles ne font guère connoître que le nom des personnes et des familles le plus souvent citées ; encore manquent-elles absolument aux recueils particuliers des lettres à M. de Pomponne, des lettres à M. de Moulceau, et de celles au comte de Bussy-Rabutin : aussi n'est-il point de lecteur qui n'ait souffert de se voir arrêté par nombre de passages obscurs, et qui n'ait désiré qu'on pût lui en donner l'intelligence.

On mande à madame de Sévigné telle nouvelle, telle anecdote ; elle répond par un trait, sans nommer personne, sans rien spécifier. Ce qu'elle dit est clair pour son correspondant comme pour elle ; mais pour nous, c'est pure énigme, et l'on entrevoit qu'il seroit bon d'en savoir le mot ; surtout

sieurs époques on le voit s'échapper près d'être fixé ; et c'est ce qui a fait dire fort ingénieusement : *Il faut qu'une langue s'agite jusqu'à ce qu'elle se repose dans son propre génie.* G. D. S. G.

quand elle quitte Paris, recevant plus de nouvelles qu'elle n'en donne, ses lettres portent plus ordinairement sur des faits sous-entendus. Dans les cas fréquents où la correspondance a été interrompue, le lecteur éprouve que, sans la connoissance de tel événement survenu pendant l'intervalle, il ne sauroit entendre qu'à moitié ce qu'on en dit : il est alors comme un voyageur qui reste étranger dans sa propre société, si on ne lui apprend ce qui s'est passé pendant son absence.

Ces mystères cependant, et bien d'autres semblables, pouvoient être pénétrés ; il est peu de difficultés que n'éclaircisse la connoissance de l'histoire particulière de ces temps. A l'aide d'un grand nombre de mémoires, de lettres et d'autres recueils, plus communs ou plus rares, l'éditeur est parvenu à lever la plupart de ces voiles. Des notes courtes suppléent aux interlocuteurs qui nous manquent : elles font, suivant le besoin, la demande ou la réponse ; elles remplissent les lacunes, servent de transitions, complètent les indications, et font entendre les demi-mots. Plus d'allusions ni de saillies perdues !

Un des effets les plus heureux de ce travail est d'avoir rétabli en toutes lettres beaucoup de noms propres, dont les autres éditions n'offrent que les initiales. Si nous en jugeons par nous-mêmes, rien ne refroidit plus un lecteur ; on croit toujours que le fait paroîtroit plus intéressant si on connoissoit tout-à-fait les personnes. Ces initiales, comme des demi-confidences, semblent se jouer de votre pénétration : on a su en purger presque partout cette suite de lettres ; le peu qui en reste n'a été indéchiffrable que parce que les noms étoient insignifiants. Il faut avouer que ce n'est pas sans leur faire quelque tort que nous avons nommé certains personnages : mais il a paru que cette considération, qui pouvoit encore retenir les premiers éditeurs, n'étoit plus d'aucune valeur.

Varillas, dit-on, s'étoit fait une loi de laisser toujours cent ans entre lui et ses histoires : nous sommes fort au-delà de cette règle; les gens que nous devinons ici n'ont plus d'amis parmi nous. Après tout, ce qu'on en apprend ici étoit connu et avoit été publié par d'autres; ce n'est pas d'eux enfin que nous tenons leur secret.

Outre les restitutions de noms et les éclaircissements de faits, on trouvera des notes destinées seulement à contenter les amateurs d'histoire et de littérature. Il se peut qu'on les juge superflues, et pourtant l'éditeur en eût volontiers ajouté beaucoup d'autres.

Au surplus, en cherchant à dissiper les nuages qui offusquoient les amateurs de cette agréable lecture, on n'a pas perdu de vue que de telles notes devoient être courtes et simples. L'ambition de briller à côté d'une Sévigné seroit bien maladroite; l'amour-propre suffisoit ici pour nous conseiller le style le plus modeste.

IV.

Autres articles ajoutés.

Outre ces améliorations, les curieux en remarqueront de moins importantes, dont le détail seroit trop long, et qui toutes concourent à rendre cette lecture plus facile et plus attachante [1]. Mais il faut rendre compte de quelques autres articles nouveaux qui distinguent cette édition.

[1] Voici les principales :

1° La ponctuation a été revue en entier, de manière surtout à ménager des repos, et distinguer les objets par des alinéa bien placés.

2° On a supprimé beaucoup de renvois inutiles : c'est un soin dont en général le lecteur profite fort peu. Au besoin, une expli-

1° On trouve d'abord à la suite de cet avertissement une histoire abrégée des éditions qui ont successivement enrichi le public de toutes les lettres qui forment cette collection. A ce sommaire on a joint en entier ou par extrait les préfaces de ces éditions originales. Ces renseignements bibliographiques forment une branche de l'histoire littéraire qui n'est point à négliger, surtout quand il s'agit d'un excellent livre.

2° Une notice sur la vie et sur la personne de madame de Sévigné réunit beaucoup de détails peu connus, et qui pourtant ne devoient pas rester ignorés, puisqu'ils font surtout connoître la portion de cette vie qui a précédé sa principale correspondance. Sur tout le reste on s'est prescrit une extrême brièveté; car le lecteur aimera mieux apprendre d'elle-même ce qu'elle raconte avec tant d'intérêt. A cette notice sont joints huit articles particuliers sur sa fille, sur son fils et sur quelques-uns de ses meilleurs amis [1]. On a cru que les notes succinctes des autres éditions disoient trop peu de chose de ces personnages principaux, qui tous sont très-intéressants.

3° Comme appendice à la vie de madame de Sévigné, on a joint plusieurs écrits, soit en prose, soit en vers, consa-

cation répétée vaut mieux que des indications souvent fautives, ou qui exigent une recherche fastidieuse.

3° On a fondu dans le texte même un grand nombre de notes qui ne donnoient que de simples noms.

4° On a rectifié les dates de plusieurs lettres. Il a fallu classer tout de nouveau celles qui s'adressent au président de Moulceau. Plusieurs étoient sans date; les autres en avoient de fausses. Il est étonnant que M. de La Harpe, qui paroît avoir été le premier éditeur de ces lettres, eût négligé un soin si nécessaire.

[1] L'un d'eux est en tête des lettres de madame de Simiane, tome XII, et les autres articles à la fin du même tome. *G. D. S. G.*

crés à la louer, à la peindre, à la faire mieux connoître. Ces morceaux choisis seront lus avec plaisir; il n'en est qu'un seul pour lequel l'éditeur doive craindre le regard du public et réclamer son indulgence.

Ces trois premiers articles sont placés, comme il convient, à la tête du premier volume.

4° Attentif à réunir ici tout ce qui touche madame de Sévigné, l'éditeur a pensé que ses enfants tenant d'elle leurs talents, ce qui nous reste de leur plume étoit un supplément presque nécessaire à sa collection. Le public, en accueillant quelques lettres de madame de Simiane sa petite-fille, a déjà prononcé en faveur de cette nouvelle insertion. M. de Sévigné, son fils, cultivoit avec succès la littérature. Peu de personnes ignorent qu'il soutint une sorte de procès fort animé contre le savant Dacier, au sujet d'un passage d'Horace; mais le plus grand nombre ne connoît pas ses trois dissertations, qui sont comme perdues dans un livret fort rare [1]. Nous avons eu tant de plaisir à les lire que nous n'hésitons pas à en enrichir le dernier volume de cette édition. A leur suite on lira un fragment écrit par madame de Grignan. Caché, et en quelque sorte enfoui dans les feuilles oubliées d'un ancien journal, il peut passer pour inédit : il avoit été donné comme une lettre; mais on verra que ce morceau, écrit avec une concision aussi élégante que soignée, sort du genre épistolaire : modèle précieux du talent d'éclaircir un sujet obscur par sa subtilité, il appartient certainement à la belle littérature.

5° Une table des matières très-étendue [2], et qu'on s'est

[1] *Dissertation critique sur l'art poétique d'Horace*, 2 vol. in-16, Paris. Barthélemy Girin. Les auteurs ne sont point nommés. (Très-rare.) *G. D. S. G.*

[2] Celle qu'on a mise à la suite des éditions précédentes est incomplète, puisqu'elle n'a été faite que pour les lettres de la mère

efforcé de rendre exacte, n'est pas sans doute une amélioration peu importante. Il y a peu de livres auxquels elle fût plus nécessaire qu'à celui qui contient tant de faits et tant de sujets divers, disséminés dans un si grand nombre de volumes. C'est un véritable *Sévigniana*, et une source d'amusement et d'instruction pour le lecteur qui saura en faire usage.

6° Les deux portraits de madame de Sévigné et de madame de Grignan, qui sont à la tête de cette édition, ont été faits d'après deux excellents originaux qui n'avoient point encore été gravés. Le premier est de Mignard, et appartient à M. Dagrain. Une lettre de M. Denon[1] montre le mérite de ce tableau. Monsieur le général du Muy, qui possède le second, a bien voulu permettre qu'on en tirât un dessin très-soigné.

Tel est l'ensemble du travail qu'on s'est proposé de donner au public. Il est certain qu'il feroit des *Lettres de Madame de Sévigné* une lecture absolument nouvelle, s'il étoit aussi bien exécuté qu'il pourroit l'être; mais l'éditeur, vivant à la campagne, privé du secours des bibliothèques et du commerce des gens de lettres et des gens du monde, ne se dissimule pas qu'avec beaucoup d'efforts il n'a pas encore fait tout ce qu'une autre position lui eût rendu plus facile. Quant à cet exposé, qui peut-être semblera long, l'éditeur observera que s'il paroît s'arrêter avec complaisance sur ses soins multipliés, il prétend par là moins se faire valoir que faire mieux apprécier son auteur : on sentira en effet que les peines qu'il a prises, ou plutôt le plaisir

à la fille : et même pour cette partie elle est insuffisante, trop peu détaillée, et surtout n'est point exempte d'erreurs.

Nota. La table de Grouvelle n'est pas moins fautive. *G. D. S. G.*

[1] Elle a été insérée dans le *Journal Typographique*, n° XLIV.

Nota. La gravure en est pitoyable. *G. D. S. G.*

qu'il a trouvé à prendre ces peines, n'est pas le moindre des panégyriques consacrés à cet aimable génie.

ÉDITION DE 1819.

M. de Monmerqué, qui en est l'éditeur, l'a augmentée de plusieurs lettres extraites des manuscrits de la bibliothèque de MONSIEUR, de la correspondance de Bussy, des Mémoires de Conrart, et de notes généalogiques et historiques. On doit encore à ses soins la rectification de beaucoup de noms propres d'après les signatures originales, et le rétablissement de divers passages altérés ou retranchés dans les éditions précédentes.

ESSAI

SUR

L'INFLUENCE, LE GOUT, LE JUGEMENT

ET LES OPINIONS

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

ESSAI

SUR L'INFLUENCE, LE GOUT, LE JUGEMENT ET LES OPINIONS DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le nom qui est en tête de ce monument épistolaire brille d'une telle illustration qu'il n'a plus besoin d'éloge : il porte un beau fruit qui ne perdra jamais la fraîcheur de la nouveauté, la saveur de la maturité. Ses délices agitent le cœur et font naître diverses pensées dans l'esprit ; une des plus séduisantes semble fonder la haute réputation de madame de Sévigné sur une base que je divise en deux points, pour en bien saisir l'étendue et la solidité. Le premier donne la mesure de son influence morale et littéraire sur l'esprit des gens du monde ; le second indique l'avantage qu'on peut tirer de ses opinions religieuses, philosophiques, pour l'étude des mœurs du temps, dont elle a fait l'histoire sans y songer.

Assez d'écrivains célèbres ont loué le mérite épistolaire de madame de Sévigné. Ce qu'ils ont découvert dans sa correspondance, les particularités qu'ils en ont fait remarquer, les sensations qu'ils ont éprouvées en la lisant, sont autant de moyens propres à aiguillonner la curiosité, en même temps qu'ils promettent de nouvelles jouissances qui en étendent la sphère. En redoublant d'attention, on y découvre certains faits que dédaigne la gravité de l'histoire, et qui mettent, en quelque sorte,

la dernière main à la célébrité d'un siècle qui balancera éternellement, dans l'espace, les plus pompeuses illusions du génie et des succès inespérés. Un si haut degré d'intérêt ajoute encore un titre de plus au mérite épistolaire de madame de Sévigné; il fait, pour ainsi dire, de sa correspondance un précieux tableau de genre, qui peint au naturel l'homme égal à l'homme, rendu à lui-même, passant devant la postérité avec ses habitudes, son caractère, ses vertus et ses vices.

Ce qu'on ne voudroit point trouver dans cette correspondance, c'est un entraînement continuel vers tous les préjugés d'orgueil et de mépris qui choquent la raison. On voudroit en faire disparoître les réflexions froides et sans pitié sur le glaive de la tyrannie, promenant la faim et la mort dans les campagnes pendant la tenue des états de Bretagne; les ironies sur les cendres de la Brinvilliers; les propos amers et frivoles pendant l'affaire des poisons sur le maréchal de Luxembourg, un des héros du siècle; l'entêtement contre les rares talents de Racine; l'esprit de domination, la jalousie, les fadeurs assommantes, les recommandations de coquetterie adressées à madame de Grignan, qui ont fait de cette dernière un modèle accompli de fierté et d'impertinence.

Toutefois, sans avoir recours à l'éloquence qu'exige l'éloge, on peut faire oublier les écarts de madame de Sévigné : écarts qu'il étoit difficile d'éviter sous un gouvernement qui n'admettoit point d'intermédiaire entre le sanctuaire et le trône, entre le monarque et la naissance. Tels étoient les mobiles qui régloient toutes les

relations de la société. Cet état de choses détruisoit la pépinière de toutes les fortunes, de toutes les élévations; entretenoit et fortifioit dans les hautes catégories du peuple les erreurs qu'on reproche à madame de Sévigné, et qu'elle-même reproche à ses contemporains: erreurs qui cependant ne sont pas sans fruit, puisqu'elles tournent au profit de notre instruction sur les mœurs du siècle.

Pour se rendre compte de l'influence de madame de Sévigné, qui n'a pas été aperçue de ses contemporains, et qui n'est pas encore avouée par ses apologistes anciens et modernes, il faut d'abord qu'on suive les temps, qu'on interroge le pédantisme, la sécheresse d'esprit du fameux hôtel de Rambouillet, la guerre presque sanglante des Jobelins, des Uranins [1]; la galanterie entée sur le libertinage, véhicule de toutes les singularités, de toutes les catastrophes, depuis le commencement de la Fronde jusqu'au procès du surintendant Fouquet. On ne trouvera que des factions, des réunions hostiles, réduites à crier *qui vive?* en se

[1] Les deux sonnets de Job et d'Uranie, le premier de Benserade, l'autre de Voiture, donnèrent lieu à cette folie des heureux du siècle. La fameuse duchesse de Longueville, factieuse et brouillonne dans sa jeunesse, dévote et fanatique dans sa vieillesse, s'étoit déclarée chef des Uranins; ce qui fit faire à mademoiselle Scuderi ce quatrain :

A vous dire la vérité,
Le destin de Job est étrange,
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon et tantôt par un ange.

voyant aborder. S'il faut nécessairement, comme le remarque La Harpe, que l'esprit humain épuise toutes les sottises avant d'arriver au bon sens, quelle époque en fourniroit plus d'exemples? si, placé au centre de cette dépravation des mœurs et du goût, on voit par gradation les gens du monde prendre un autre essor, s'élever avec le siècle où étoit assigné le rendez-vous de tous les succès; c'est alors qu'on peut dire de madame de Sévigné, comme Boileau quand il annonce Malherbe[1] : « Enfin Sévigné vint !.... » Là commence, dans notre langue, le vrai style épistolaire, que l'étude ne donne jamais si le cœur et l'imagination n'en réunissent les éléments; c'est ce qui inspira la judicieuse pensée du rapprochement des Lettres de Sévigné et des Épîtres de Cicéron (à son ami Atticus). En effet, que de généreux accents! que d'ames libérales persécutées resteroient enfouies dans l'histoire! que d'enchaînements dans la politique, dans les mœurs! que de petites causes, d'intrigues secrètes, qui mirent en mouvement les actions les plus mémorables des règnes de César et de Louis XIV, seroient perdues pour la postérité sans ces deux correspondances si éminemment comparables par le goût, l'originalité, la force du sang[2], et l'espèce de similitude qu'on trouve toujours dans les esprits supérieurs, qui sondent et parcourent tous les replis du cœur humain.

[1] *L'Art Poétique*, chant 1er.

[2] On sait que Cicéron aimoit éperdument sa fille Tullia, et que c'est au sujet de sa mort qu'il composa son livre *De Consolatione*.

L'instant où commença la réputation épistolaire de madame de Sévigné seroit ailleurs d'une bien petite importance ; il est ici l'objet d'une plus sérieuse attention : il servira d'appui et de complément aux réflexions qui suivent, et que suggère le procès du surintendant Fouquet. Ses lettres, trouvées dans les papiers de cette illustre victime de l'ambition et de l'arbitraire [1], plurent à Louis XIV. Un tel suffrage ne pouvoit manquer de faire impression sur les courtisans toujours prêts à imiter ainsi qu'à justifier les goûts du maître : rôle qui n'avoit rien que de louable autour d'un monarque animé de l'amour des lumières, plein de confiance dans la persuasion qu'elles généralisent et vivifient toutes les vertus. C'est de cette conséquence morale que découla l'influence de madame de Sévigné sur l'esprit des gens du monde, et qui lui assura un rang si élevé et si impérissable dans la postérité. Ses lettres circulèrent dans les cercles de la cour, de la ville ; on en louoit l'aisance et la tournure ; on se les arrachoit ; elles firent des imitateurs : le style épistolaire devint une mode dominante : le roi, les princes, les femmes surtout y prirent tant de goût qu'il devint un sujet d'émulation, d'amour-propre, de vanité, d'avancement. Ces faits, bien connus, ne conduisent-ils pas à convenir que madame de Sévigné a fait école ; qu'elle a généralisé la logique orale ; qu'elle a conduit jusqu'à la maturité, dans le commerce du monde, la bienséance, la politesse, l'urbanité, qui germoient dans

[1] *Voyez* notre tome I, lettre du 11 octobre 1661, p. 86, note 2.

les mœurs françoises depuis la régence d'Anne d'Autriche ? Cette réforme, d'un si grand intérêt, ne survit à sa mémoire que pour constater son impassibilité en l'opérant, et son dédain sur les avantages qu'elle pouvoit en recueillir pour sa fortune, pour son apothéose dans la région des honneurs, des dignités, ainsi qu'elle s'explique à cet égard en écrivant à sa fille : *Je suis seule comme une violette aisée à cacher ; je ne tiens aucun rang sur la terre* [1].

Un jugement plus solennel vient à l'appui de notre opinion sur l'influence de madame de Sévigné dans son siècle, l'objet principal de ce discours. « Madame « de Sévigné, avec des lettres écrites au hasard, fait, « sans y penser, un ouvrage enchanteur. Dans son « style plein d'imagination elle crée presque une langue « nouvelle. Elle jette à tout moment de ces expressions « que l'esprit ne sent pas, et qu'une ame sensible seule « peut trouver. Elle donne aux mots les plus communs « une physionomie et une ame. Tous ses tours de phrases « sont des mouvements, mais des mouvements aban- « donnés, et qui n'en ont que plus de grace. Les mou- « vements qu'elle peint se fixent sous son pinceau, et « on les voit encore. Comme elle s'accuse, se loue, se « plaint ! comme sa joie est douce, sa tristesse a de « charmes ; comme elle intéresse toute la nature à sa ten- « dresse ! S'il y avoit un être qui ignorât ce que c'est « que sensibilité, et qu'on voulût lui donner une idée « de cette espèce de sens qu'il n'a pas, il faudroit lui « lire les lettres de madame de Sévigné [2]. »

1 *Voyez* notre tome X, page 134 ; et le tome XI, page 190, note 1.

2 *OEuvres de Thomas, Essais sur le caractère, les mœurs et l'esprit des Femmes dans les différents siècles.*

En effet la nature avoit si bien établi la sensibilité dans son cœur, qu'elle n'a ignoré aucun des sentiments tendres qu'elle inspire. Mais son esprit égaloit son cœur quand elle s'élevoit plus haut que les douces affections qui nous la représentent comme le plus parfait modèle de l'amour maternel et de l'amitié. Quelle lecture plus attachante et plus dramatique que ses lettres sur les injustes guerres contre la Hollande, sur le procès de Fouquet, sur l'affaire des poisons, sur les négociations en cour de Rome, sur la révolution d'Angleterre! Que de richesses, de philosophie dans ses réflexions morales, dans ses portraits, dans ses jugements littéraires [1], dans ses peintures des scandales de l'ambition, de la vanité, de l'injustice, de l'ingratitude [2],

[1] Si la force du préjugé égare quelquefois madame de Sévigné, l'excellence de son discernement l'entraîne généralement à se montrer impartiale sur le vrai mérite, et son opinion à cet égard n'est jamais équivoque. La première de son siècle, elle a pressenti le jugement de la postérité sur Nicole, Pascal, Abbadie, Treville et le bon La Fontaine, que Boileau a lâchement oublié dans son *Art Poétique*. Elle aime Nicole, elle le lit, le recommande à tout le monde. A sa mort elle écrit : « Nous perdons M. Nicole; c'est le dernier des Romains. » 24 novembre 1695. Tome XI, page 241.

[2] La vie ne suffiroit pas pour mettre en ordre l'abondance des matériaux sur ce chapitre; chacun médite le sien et ne l'entreprend jamais : il eût été piquant sous la plume de madame de Sévigné; car elle y pensoit aussi. Elle en fait ingénument l'aveu dans une de ses lettres : *Voici un trait d'ingratitude qui ne vous déplaira pas, et dont je veux faire mon profit, quand je ferai mon livre sur les grandes ingratitudes.* (Tome I, page 309.) Ailleurs elle dit avec la même ingénuité : *Je loue madame de Chaulnes d'avoir*

de l'impiété, de l'hypocrisie [1], de la vie, des incertitudes qui en font le tourment, d'y être et d'en sortir!.... Il faudroit avoir recours à trop de citations pour faire ressortir tout ce qu'elle savoit penser, sentir et peindre en traçant les grands souvenirs de son siècle; l'étrange effet des passions de l'amour, de l'aversion, de la jalousie, de la haine entre les personnes les plus élevées du royaume; en un mot, tout ce que lui inspiroit l'amitié, le besoin de satisfaire son cœur, son esprit, et l'universalité de ses lumières en morale et en politique.

Il n'est pas indifférent ni hors de propos d'examiner une question plus éludée qu'approfondie jusqu'à présent, puisée dans les alternatives d'incertitudes et de croyance qu'elle laisse échapper de sa plume, et dans les nuances superstitieuses qui se mêlent à ses raisonnements lors-

appris l'amitié à MONSIEUR; *c'est une science que les personnes de l'élévation de* MONSIEUR *n'ont pas le bonheur de connoître.* (Lettre du 3 février 1695, tome XI.) Elle n'étoit pas la première à signaler la reconnoissance et l'amitié comme deux vertus qui se logent rarement dans le cœur des grands; mais elle ne perdoit jamais l'occasion d'en faire la remarque.

[1] On est toujours étonné de la souplesse et de la variété du style de madame de Sévigné, en censurant ou en ballottant les abstractions de l'imposture, le caractère dur, opiniâtre, inexorable de certains casuistes, la piété de coterie, les conversions théâtrales, et la trop grande familiarité d'illustres dévotes de méthode et de mesure avec leur confesseur. Elle n'épargne pas dans cette censure son directeur de conscience nommé Hopines. (*Voyez* plusieurs des lettres adressées à madame de Guitaud, au commencement de notre tome XI.)

qu'elle commente les lois de l'Église, ou qu'elle touche les ressorts du pouvoir ecclésiastique. Laissons-la parler elle-même sur sa profession de foi : « Vous me demandez si je suis dévote; hélas! non, dont je suis très-fâchée..... Je ne suis ni à Dieu, ni au diable : cet état m'ennuie, quoiqu'entre nous je le trouve le plus naturel du monde: on n'est point au diable parce qu'on craint Dieu, et qu'au fond on a un principe de religion; on n'est point à Dieu aussi parce que la loi paroît dure, et qu'on n'aime point à se détruire soi-même. Cela compose les tièdes, dont le grand nombre ne m'étonne point du tout : j'entre dans leurs raisons : cependant Dieu les hait; il faut donc en sortir, et voilà la difficulté..... » Ainsi s'exprimoit madame de Sévigné sur les limites qui tourmentent les facultés intellectuelles, et dont l'effet moral est d'y retenir les esprits dans la soumission et l'espérance; tâche dont elle s'acquitte avec autant de succès que les moralistes de profession, et en s'élevant quelquefois à la hauteur des plus grandes autorités du style ascétique.

Son influence, dans ce degré d'élévation, n'a pas été dédaignée par quelques orateurs de la chaire, par Massillon lui-même. « On s'étonne (ainsi que le remarque le continuateur de Bayle) de voir une femme du monde initiée dans les plus sublimes mystères de la théologie, et de l'entendre parler pertinemment sur les matières les plus abstruses [1]. » Il est vrai que sa grande familiarité avec les écrits des pères et les an-

[1] Chauffepié, article *Sévigné*.

tiques traditions de l'Église, porte un caractère bien remarquable dans nombre de ses lettres. Elle n'étoit pas moins versée dans les affaires administratives et judiciaires, dans l'histoire ancienne [1]. Elle ne permet ni ne défend la lecture des romans à sa petite-fille, mais elle recommande par-dessus tout la lecture des livres d'histoire et de morale.

Il me reste à éclaircir l'opinion de madame de Sévigné, au milieu des disputes théologiques qui ont préparé les tristes funérailles d'un beau règne. J'insiste sur ce point, parce qu'il importe de lever tous les doutes sur l'orthodoxie de ses sentiments, qu'un éditeur moderne [2] a fait naître pour arriver au moyen de faire d'elle une incrédule. Madame de Sévigné révéroit et suivoit rigoureusement la religion de ses pères : on a trop de preuves de sa croyance pour oser même en faire un problème [3]. Il existe encore un point à éclaircir sur le même sujet, et qui ne sera jamais oublié tant qu'il restera un germe des discordes loyoniennes. Madame de Sévigné revient souvent sur *la prédestination de la grace*; elle se joue du *probabilisme*; elle raisonne ainsi sur le libre arbitre : « Je suis toute

[1] M. Mancini de Nivernois lui refuse cette connoissance, et ce reproche, qui porte à faux, n'est pas le moindre de ses torts. (*Voyez* son dialogue, etc., tome XII de notre édition.)

[2] Grouvelle. (*Voyez* sa Notice, tome XII.)

[3] Sa lettre du 26 juillet 1691 est un chef-d'œuvre de morale et de logique sur ses opinions religieuses, et M. de Grignan a fait un récit bien édifiant de sa religion éclairée dans une lettre du 23 mai 1696 (tome XI). Il déploroit alors la perte de sa belle-mère.

« disposée à en faire un mystère; mais comme ce libre « arbitre ne peut mettre notre salut en notre pouvoir, « et qu'il faut toujours dépendre de Dieu, je ne cherche « pas à être davantage éclairée sur ce point; et je « veux me tenir, si je puis, dans l'humilité et la dé- « pendance. »

Cette réflexion et les précédentes appellent naturellement l'attention sur l'affection qu'elle portoit aux solitaires de Port-Royal-des-Champs, et à leurs amis, qui furent les siens. Elle retrouvoit, *dans ces bienfaiteurs de l'humanité, les disciples et les héritiers de la littérature et des mœurs antiques, les consommateurs d'une grande révolution, que le goût attendoit*[1] pour reculer les limites du génie, tandis qu'on sonnoit le tocsin à l'hôtel de Rambouillet pour en arrêter la marche, et dans les antres ténébreux du molinisme pour dégrader l'humanité. De ce dernier repaire s'exhala le fantôme janséniste qui aveugla l'autorité, suscita une guerre de doctrines, qui n'a laissé dans l'histoire que des mesures ridicules et des actes de violence[2]. Eh quoi! pourroit-on méconnoître aujourd'hui le but de madame de Sévigné en signalant ce fantôme comme une imposture, en se rangeant du côté de tout ce qui appartenoit à la supé-

[1] *Voyez* le *Cours de Littérature*, par La Harpe.

[2] Madame de Sévigné revient assez souvent sur ce fléau, dont l'église de France a été affligée l'espace de deux siècles environ, pour ne pas en ignorer la cause et les effets. On ne manque pas de monuments pour en être instruit. (*Voyez* aussi les Mémoires curieux de l'abbé Arnauld, part. III, et le tome II de notre édition, page 180, note 3.)

riorité, et qu'on accusoit d'y sacrifier? Oui, elle se plaça dans les rangs des modèles éternels qui caractérisent le grand siècle, et qu'il faut nommer pour en éterniser la gloire [1]. Elle en fait elle-même l'aveu, non par esprit de secte, car elle les raille toutes; mais pour déverser le mépris sur celles dont les maximes épouvantables ne peuvent plus être mises en question depuis les *Lettres Provinciales* et les décrets de nos rois [2].

Au milieu des efforts insensés qui bouleversoient toutes les règles de la morale, madame de Sévigné ne tonnoit point sur les oppresseurs avec des sophismes impies; mais, forte des préceptes de la raison et des maximes du christianisme, elle écrivoit à sa fille sous le sceau de la confidence : « Tout ce que je sais de « bon, c'est que je sais bien ma religion, et de quoi il « est question : je ne prendrai pas le faux pour le vrai; « je sais ce qui est bon, ce qui n'en a que l'apparence « (tome X, page 197). Il est heureux notre ami (mon« sieur de Pomponne), il est dévot; ah! que vous en « parlez bien! Qu'y pourrois-je ajouter, sinon que nous

[1] Cette franche résolution de madame de Sévigné, qui caractérisoit l'indépendance de son esprit, rouloit sans doute dans la cervelle de l'auteur du *Dictionnaire des Jansénistes*, et c'est ce qui lui a fait prendre le parti d'envelopper les lettres de cette femme forte dans ses filets de proscription; mais tous ses efforts ont été brisés contre une réputation solide comme la roche primitive, et il ne restera de sa malveillance que le coup de pied de l'âne. (*Voyez* le *Dictionnaire des livres jansénistes*, ouvrage très-commode pour les amateurs du mérite proscrit, et pour les moralistes sans morale et sans piété.)

[2] *Voyez* notre tome X, page 200, note 1.

« sommes des exemples de la misère et de l'imperti-« nence humaine? L'éternité me frappe un peu plus « que vous; c'est que j'en suis plus près (elle avoit alors cinquante-quatre ans); mais cette pensée n'augmente « pas du moindre degré mon amour de Dieu; je suis « pleinement persuadée de tous les malheurs et de tous « les chagrins répandus à pleines mains dans ce monde. « (tome VII, page 77). »

On entrevoit dans cette citation une connoissance anticipée, une conscience plus éclairée que les actes et les mœurs du temps, une brillante étincelle de cette philosophie que le grand maître de l'univers réservoit au dix-huitième siècle, pour la réforme des préjugés barbares de l'enfance des nations. Si on y découvre le fond de la pensée de madame de Sévigné, l'analyse de ses lettres la dévoile tout entière. On y voit clairement une antipathie raisonnée, invincible pour l'intolérance absolue et la morale relâchée, tantôt au détriment des lumières, des libertés publiques; tantôt à l'avantage des potentats, des grands-vassaux. Si, en faveur d'une digression qui n'est pas superflue, on veut écouter ce qui peut en rejaillir de vrai, je dirai: Le despotisme et la superstition sont des principes destructeurs, dont les efforts se brisent sans cesse contre l'antinomie de la politique, contre la raison, qui n'admet rien de positif sur le globe. Ainsi le pouvoir absolu (ou l'intolérance si l'on veut), invoqué, proclamé sans cesse par le despotisme et la superstition, est une hérésie, parce que, dans l'opération de l'esprit, ce mot équivaut à pouvoir infini, qui n'appartient qu'à Dieu seul.

Madame de Sévigné, qui avoit l'esprit trop élevé pour confondre les relations partielles avec les règles immuables, avoit été témoin des actes qui émanent d'une abstraction chimérique. Elle avoit vu de près les mœurs des brouillons qui tendent à y soumettre l'esprit humain; leur attention féroce, leur plan d'ignorance pour étouffer le bon sens, la raison, les lumières; et qui que ce soit ne pouvoit juger plus sainement qu'elle les funestes résultats de l'intolérance absolue, et les catastrophes épouvantables qui éclatent de l'irrégularité et de la violence en morale comme en politique. Rien n'est échappé à son esprit observateur sur un si beau sujet de méditation. Sous une gaze légère et transparente elle a placé les illusions de la fatalité dans toutes les régions du monde; l'action des forces morales frappant en sens inverse les grands et la multitude; l'empire du sacerdoce hors des temples, au milieu des pompes du monde et du vaste champ de l'intrigue; elle a fait retentir les accents de la dévotion dans tous les corps de l'état, à la cour, dans les cercles, dans les fêtes et les festins; parce que la dévotion étoit l'emblème du sceptre, et que son voile couvroit tout. Ce côté des mœurs n'est pas le moins riche ni le moins piquant dans les *Lettres de Sévigné.* Si notre illustre épistolaire y revient souvent, c'est qu'elle observoit, et observoit toujours. A chaque conquête qu'elle faisoit sur les domaines de la bonne et de la mauvaise foi, des croyants pieux et des dévots sans morale, elle se disoit à elle-même ce qu'elle écrivoit quelquefois à sa fille : *Voilà qui est bon à mettre dans le sac*

aux réflexions. Molière ne faisoit pas autrement pour combattre et détrôner les ridicules que madame de Sévigné a si artistement crayonnés. Cette similitude, qui échappe sans dessein, ne feroit-elle pas dire encore : Voilà les deux plus grands peintres des bigarrures de l'esprit humain et de la raison du siècle.

Telle est l'esquisse rapide que je me suis proposé de faire dans ce fragment, d'un grand caractère, d'une ame plus forte [1] qu'on ne la suppose dans le sexe. Il ne me seroit pas difficile de multiplier les exemples pour la justifier; mais, renfermée dans les bornes que je me suis prescrites, si elle rassemble des éléments susceptibles d'attirer l'attention et de la fixer, il me restera du moins l'avantage d'avoir montré les deux fleurons qui manquent à une belle couronne épistolaire.

Marie de Rabutin-Chantal, naquit le 5 février 1627, en Bourgogne; on ignore le domaine de ses ancêtres où elle vit le jour; on se partage entre Bourbilly et Chantal [2].

En 1644, elle épousa Henri, marquis de Sévigné, maréchal-de-camp, gouverneur de Fougères, ville du domaine royal, la troisième du diocèse de Rennes; et elle devint veuve en 1651.

Elle mourut à Grignan, âgée de soixante-dix ans

[1] C'est l'expression qui échappe à la douleur de M. de Grignan, après la mort de son illustre belle-mère. (*Voyez* sa lettre intéressante, 23 mai 1696, tome XI.)

[2] Dans la vie en abrégé de madame de Chantal, madame de Coligny assure que madame de Sévigné est née posthume, sans doute sur la foi d'une vieille tradition de famille, que des actes authentiques repoussent.

environ, et fut enterrée dans l'église collégiale de la même ville. Sa tombe porte cette inscription :

CI-GIT
MARIE DE RABUTIN-CHANTAL,
MARQUISE DE SÉVIGNÉ,
DÉCÉDÉE LE 18 AVRIL 1696.

La main sacrilége de l'anarchie, qui a fouillé les tombeaux, a épargné celui de madame de Sévigné [1]; il n'est pas somptueux; mais la postérité a placé sa mémoire sur le piédestal. Comment se fait-il que le bloc de marbre qui recèle l'effigie de son immortalité soit encore dans la carrière !....

Je ne saurois finir ce discours d'une manière plus satisfaisante et plus fleurie, qu'en renvoyant aux *Réflexions sur les Lettres de madame de Sévigné*, par l'abbé de Vauxcelles [2]. On y trouvera le style d'un narrateur poli, ingénieux, qui sait captiver avec tous les tons; avec la grace, l'aisance, fruits du bon goût et d'une imagination ornée. Ce monument de raison, d'éloquence persuasive, bien jugé, bien senti par La Harpe, a fait dire au célèbre littérateur qu'on nommoit l'abbé de Vauxcelles le *Chaulieu de la prose*. On pourroit aussi judicieusement le nommer le *Fontenelle des éloges* ayant assez fait pour être jugé capable de faire plus, et soutenir le parallèle.

GAULT DE SAINT-GERMAIN.

[1] *Voyez* la fin de la notice de Grouvelle, et la note qui en fait partie, dans le *Choix des Éloges et Notices*, etc., tome XII de notre édition.

[2] *Voyez* notre tome XII, page

Anne Moisson, fille de Hélie.

Etienne de Berbisey, m. 1560.

Jean Frémyot, Seigr. de Saulx.

N...
d...

Margueritte de Berbisey.

Bénigne Frémyot. m. 1611.

Marie de Brézé.

Philippe de la Tour de Coulanges.

Jeanne Fr...
Frémyot ...
n. 1572, m...

N............... de Coulanges.

Christophe de Coulanges, abbé de Livry, m. 1687.

Marie ...
Coulan...
mar: 162...

Philippe-Emmanl. de Coulanges. n. 1631. m. 1716.

Henry M...
de Sévi...
m. 1651.

Jeanne Marguerritte Bréhant de Mauron. mar: 1684.

Charles, Marquis de Sévigné. m. 1713.

Françoise-...
Comte de G...
n. 1629. m...

N. Hurault, Marquis de Vibraïe.

Françoise-Julie de Grignan.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

ꞌS ANCÊTRES, LE LIEU DE NAISSANCE, LES POSSESSIONS ET LES DESCENDANTS DE MADAME DE SÉVIGNÉ [1].

PAR CL.-XAVIER GIRAULT,

JURISCONSULTE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

Tout a droit de nous intéresser dans un personnage ne haute réputation : ceux dont il a reçu le jour, le ber- u de sa naissance, ses domaines, ses enfants, ses amis; t, à la faveur d'un nom illustre, acquiert de l'importance, ient précieux à recueillir; et l'intérêt que la personne ins- vient en quelque sorte se répandre sur tout ce qui lui fut .

elui qui donna le jour au défenseur de Calais ne voulut ces mots pour toute épitaphe : *Ci-gît le père de Jean de ne*. Pau montroit avec ostentation le berceau de Henri IV, ijon les maisons qu'habitèrent Bossuet, Crébillon, Piron ameau. On acheta au centuple de sa valeur réelle un petit nplaire de Claudien qui ne quittoit point la poche du

grand Racine; et la plume trouvée sur le bureau de J.-J. Rousseau fut vendue prodigieusement cher [1].

Quelques détails qui se rattachent à madame de Sévigné ne peuvent donc rester sans intérêt. Cette femme est placée par la postérité au rang des plus grands hommes du règne de Louis XIV; à ce titre, elle appartient à son siècle, à toute la France [2]. Mais il est deux provinces qui doivent revendiquer l'honneur de lui appartenir plus spécialement encore: la Bourgogne, où elle prit naissance; la Bretagne, où elle reçut le nom sous lequel elle s'est illustrée.

Du chef des Fremiot et des Berbisy, madame de Sévigné tenoit aux premières familles du parlement de Bourgogne; par les Rabutin et les Roche-Baron, elle descendoit des meilleurs gentilshommes de la province. Le nom de Coulanges marque dans les fastes littéraires et dans ceux du parlement de Paris; les annales de Bretagne mentionnent honorablement le nom de Sévigné; les Grignan, les Simiane, sont au nombre des maisons les plus illustres de la Provence; les villes de *Montélimart* et d'*Apt* leur devoient leur existence.

L'aïeule de madame de Sévigné, Jeanne-Françoise *Fremiot*, naquit à Dijon le 20 janvier 1572; elle étoit fille de Bénigne Fremiot et de Marguerite Berbisy [3].

Les Fremiot s'honoroient d'être l'une des premières fa-

[1] La lampe de fer d'Épictète fut vendue, suivant Lucien, trois mille drachmes, environ cinq cents écus de notre monnoie. (*Tr. de l'Op.* 1-69.)

[2] La maison des Augustins de Livry se trouvoit honorée du séjour qu'y fit à diverses reprises madame de Sévigné. (*Env. de Paris*, 11-12.)

[3] Cette dernière étoit sœur de Marguerite, mariée au baron des Francs, de la maison de Neufchèses, mère de l'évêque de Châlons, et sœur de l'archevêque de Bourges, qui rendit de grands services à la France dans les diverses négociations auxquelles il fut employé.

milles chrétiennes de la Bourgogne, et d'avoir eu leurs ancêtres baptisés de la main même de saint Bénigne [1].

Bénigne Fremiot [2], reçu président au parlement de Dijon, dès le 16 novembre 1581, soutint avec un courage héroïque le parti de Henri IV en Bourgogne : il siégeoit à la tête des conseillers restés fidèles au roi, et présidoit la section du parlement qui s'étoit retirée à Semur [3]. Inaccessible à toute espèce de séduction de la part du duc de Mayenne, il échappa un jour à ce gouverneur de dire dans un moment de dépit: *Plaisante écritoire, pour tant la rechercher!* Jeannin, qui se trouva présent, lui répondit : *Que de cette écritoire on verroit un jour sortir des boulets* [4]. Les événements justifièrent la vérité de cette prédiction. Pendant la ligue, le comte de Tavanes faisoit le siége de Duesmes, lorsqu'il reçut la visite du président Fremiot, qui, informé de la fin tragique de Henri III, étoit venu en toute hâte faire prêter aux troupes sous les ordres du comte de Tavanes, serment de fidélité à Henri IV. Pendant qu'il en dressoit acte, une balle de mousquet vint crever le tambour sur lequel écrivoit cet intrépide magistrat; il n'en fut pas même troublé, et ne fit que changer de bureau.

Les Ligueurs ayant fait prisonnier son fils (André, qui fut depuis archevêque de Bourges), menacèrent ce magistrat de lui envoyer sa tête s'il ne se rangeoit de leur parti : *Je*

[1] Il étoit fils de Jean Fremiot, magistrat pieux, chrétien très-zélé, surtout contre les erreurs de Luther et Calvin, qui prirent naissance de son temps : l'évêque du Puy raconte qu'il eut la révélation de sa mort, et qu'après être allé rendre visite à ses parents et à ses amis, il se fit dire le lendemain la messe dans sa chapelle, et expira aux dernières ablutions, âgé de soixante-quinze ans. (*Maupas.*)

[2] Lévesque.

[3] Palliot.

[4] Courtépée.

m'estimerois heureux, répondit le président, *de le sacrifier pour une si belle cause ; il vaut mieux au fils de mourir innocent, qu'au père de vivre perfide.* Après la réduction de la province, celui qui l'avoit menacé de la mort de son fils, accusé de plusieurs autres crimes et perfidies, étoit dévoué à la mort par Henri IV même. Fremiot se prosterne aux pieds du monarque, et sollicite sa grace avec tant d'instance qu'elle lui fut accordée : *Je vois bien, Président*, lui dit le roi, *qu'il faut que ma clémence se joigne à votre douceur; vous voulez la vie de votre ennemi, je vous la donne: j'oublie que je dois être juste, pour pardonner avec vous* [1].

Henri IV voulut récompenser le zèle du vertueux Fremiot par la place de premier président du parlement, dont étoit alors revêtu Denis Brulart : *A Dieu ne plaise*, Sire, répond Fremiot, *que je m'ingère jamais à la place d'un homme vivant!* et il refusa [2]. Il en fut dédommagé par un brevet de conseiller d'état et les revenus de l'abbaye de Saint-Étienne, dont il se départit en faveur de son fils André [3]; il fut nommé maire de Dijon après la réduction de cette ville, mourut en août 1611, et eut sa sépulture à Notre-Dame.

Claude *Fremiot*, son neveu, seigneur d'Is-sur-Tille, aussi président au parlement de Bourgogne dès le 7 janvier 1644 [4], institua madame de Sévigné son héritière universelle. Elle-même nous l'apprend dans sa lettre, sous la date du 20 avril 1670. *Revenons à M. Fremiot, notre cousin; n'est-il pas trop bon, ce président, d'avoir pensé, en mourant, à me donner son bien* (sa succession alloit à 100,000 liv.) *lorsque j'y pensois le moins? Je l'aimois fort, et j'y joins présentement une grande reconnoissance; de sorte que ma douleur est véritable.*

[1] Maupas.

[2] *Ibid.*

[3] Palliot.

[4] Palliot, fol. 100.

Son mausolée existoit à Notre-Dame de Dijon, d'où il a été transféré en l'église cathédrale.

La maison de BERBISY étoit alliée à saint Bernard par le mariage de Perrenot de Berbisy, en 1378, avec Ouette de Mormant, de la maison de saint Bernard[1]; aussi cette famille étoit-elle en honneur sous nos anciens ducs[2]. Guy et Étienne de Berbisy étoient membres de leur grand conseil, en 1460[3]; Perpétuo Berbisy de Vantoux fut reçu président au parlement, le 18 mars 1597[4], et Jean de Berbisy, le 8 février 1674[5]; ce dernier mourut le 8 septembre 1697. C'est de lui que madame de Sévigné parloit à sa fille, le 22 janvier 1690: *Avez-vous ménagé le bon président de Berbisy? Écrivez-lui, peut-être qu'il vous fera trouver de l'argent sur cette hypothèque*[6].

Jean second de Berbisy, fils du précédent, fut reçu premier président du parlement de Bourgogne, le 13 janvier 1716, magistrature qu'il exerça pendant trente années à la satisfaction de tous les ordres de citoyens[7]. Il affecta son hôtel de Dijon et sa baronie de Vantoux à ceux qui lui succèderoient à perpétuité dans la dignité de chef du parlement, fit les fonds des prix annuels qui se distribuoient solennellement au collége des Godrans, fonda plusieurs bourses perpétuelles, destinées à faire apprendre des métiers aux enfants pauvres, et voulut être inhumé chez les carmes, qui eurent aussi part à

[1] Suivant un titre latin de Jean de Marigny, abbé de Saint-Étienne, sous la date du 6 mai 1378. (*Lévesque.*)

[2] Oraison funèbre de madame de Toul.

[3] D. de Salles.

[4] Étienne Berbisy, maître des comptes, en 1554, étoit père de l'épouse du président Fremiot. (*Lévesque.*)

[5] Palliot, fol. 88.

[6] Tome x de notre édition, page 214.

[7] Petitot, fol. 11.

ses libéralités [1]. Sa famille lui fit ériger, dans l'église de ce monastère, un superbe cénotaphe, exécuté par Masson et Martin, sculpteurs de Paris, et transféré dans la nouvelle cathédrale; mais, plus durable que le marbre, la mémoire de ce magistrat se perpétue d'âge en âge, et le souvenir de ses vertus, de ses bienfaits, restera éternellement en vénération parmi ses concitoyens. La reconnoissance publique a attaché le nom de ce magistrat à la rue qu'il habitoit.

Jeanne-Françoise Fremiot semble avoir réuni dans sa personne les vertus de ces deux respectables familles. Elle avoit à peine vingt ans lorsqu'elle épousa, en 1592, Christophe de Rabutin, Baron de Chantal et de Bourbilly.

La maison de Rabutin étoit très-ancienne en Bourgogne [2]; elle remplissoit des places de dignité à la cour de nos anciens ducs, et étoit attachée à la première dynastie de ces princes par le mariage de Hugues Rabutin d'Épiry avec la fille de Claude de Montaigu de Couches, l'un des descendants du duc Hugues III [3], et à la famille royale de Danemarck, par

[1] Courtépée, I-506.

[2] Elle tire son nom d'un ancien château du Charolois, situé en un marais, au milieu d'un bois, dit la forêt de Rabutin. Le plus ancien seigneur de cette maison est Mayeul de Rabutin, qui signa, en 1147, un traité avec Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny. *Hist. généal. de la maison de Rabutin, dressée par messire Roger de Bussy-Rabutin, pour dame Marie de* Rabutin, *marquise de* Sévigné; *mss.* in-4°, dont une copie soignée est conservée à la bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Beguillet, fol. 98.)

[3] Jeanne (d'autres disent Claude), fille naturelle de Claude de Couches et de Gillette, dudit lieu, légitimée par lettres de Louis XI, de 1461, avoit épousé, vers 1450, Hugues Rabutin d'Épiry et de Balorre, à qui son beau-père donna Bourbilly, le 10 octobre 1467, Sully, le 20 novembre 1469. Les lettres de légitimation furent enregistrées en la chambre des comptes de Dijon, le 13 août 1496.

le mariage de Louis de Rabutin avec une duchesse de Holstein [1]. Olivier de La Marche et Philippes de Comines parlent avantageusement d'un *Amé Rabutin* [2] qui signala sa vaillance dans les tournois et dans les combats, et fut tué en 1472, à l'assaut de Beauvais[3] ; Louis de Rabutin, époux de Barbe de Damas, fut tué au combat de Marignan.

Le Comte de Bussy nous peint aussi le premier des Christophe, dans une lettre datée de Forléans, le 21 novembre 1666, et qu'il écrivoit à sa belle cousine pour lui rendre compte d'une excursion qu'il avoit faite à Bourbilly :

« En arrivant, le soleil qu'on n'avoit pas vu depuis deux « jours, commença de paroître; et lui et votre fermier firent « fort bien l'honneur de la maison, celui-ci en nous faisant « une bonne collation, l'autre en dorant toutes les chambres « que les Christophe et les Guy s'étoient contentés de tapisser « de leurs armes [4]. J'y étois allé en famille, qui fut aussi sa-

(*Tabl. hist.*, 1754, *pag.* 6.) Le P. Anselme, tome Ier, 562. D. Courtépée, Abr., pag. 227.

[1] Généalog. à la bibliothéque publique de Dijon.

[2] « Venons à nos Mayeuls et à nos Amés. En vérité, mon cher cousin, cela est fort beau ; ce sont des vérités qui font plaisir. Ce n'est point chez nous que nous trouvons ces titres, c'est dans des chartres anciennes et dans des histoires. Ce commencement de naissance plaît fort, on n'en voit point la source, et la première personne qui se présente est un fort grand seigneur, il y a plus de cinq cents ans, des plus considérables de son pays, dont nous trouvons la suite jusqu'à nous. (Lettre 734, 22 juillet 1685, tome VIII, p. 84.)

[3] Armorial.

[4] Celles des *Rabutins*, cinq points d'or équipollés de quatre de gueules, avec des chérubins pour cimier et pour supports.

Celles des *Montaigu de Couches*, de Bourgogne plein, brisé d'un canton d'hermines. (*Tabl. hist.* 1754, 10.)

Celles des *Roche-Barons*, de gueules à bande d'argent, à la bor-

« tisfaite de cette maison que moi. Les Rabutins vivants, « voyant tant d'écussons, s'estimèrent encore davantage, « connoissant par-là le cas que les Rabutins morts faisoient « de leur maison. Mais l'éclat de rire nous prit à tous lorsque « nous vîmes le bonhomme Christophe à genoux, qui, après « avoir mis ses armes en mille endroits et de mille manières « différentes, s'en étoit fait faire un habit [1]. Il est vrai que « c'est pousser l'amour de son nom aussi loin qu'il peut aller. « Vous croyez bien, ma belle cousine, que Christophe avoit « un cachet, et que ses armes étoient sur sa vaisselle, sur les « housses de ses chevaux, et sur son carrosse; pour moi, j'en « mettrois la main dans le feu [2]. »

Ce Christophe étoit seigneur de Sully et de Bourbilly, terres qu'avoit apportées dans sa maison l'héritière de Couches [3]; il fut inhumé, en 1567, dans la chapelle du château de Bourbilly, qu'il avoit fondée; son épouse étoit Claude de Roche-Baron, fille de Guillaume de Roche-Baron et de Madeleine de Brion [4].

dure d'azur chargée de fleurs-de-lys d'or, bordée de même, écartelé d'argent à trois faces d'azur.

Celles des *Brions*, de sable au lion d'argent, au chef d'or chargé de bandes de sable. (*Palliot.*)

Celles des *Fremiots*, d'azur à trois molettes d'argent, surmontées de trois étoiles d'or, au chef de gueules, chargé d'un lambel d'argent : *Sic virtus super astra vehit.* (*Palliot.*)

Celles des *Berbisys*, d'azur à la brebis paissante d'argent. (*Palliot.*)

[1] Sous Charles V et Charles VI, on portoit des habits blasonnés et chamarrés des pièces armoriales et des couleurs de son écu : les femmes portoient, sur leurs robes, à droite l'écu de leur mari, à gauche le leur. (*Sainte-Foix*, 1-95, 11-187.)

[2] Lettre du 11 novembre 1666, tome 1er.

[3] Courtépée.

[4] Nous le présumons ainsi sur ce que nous lisons, que Jean de

La maison de ROCHE-BARON étoit ancienne dans la province; Antoine de Roche-Baron, seigneur de Berzé-le-Châtel, en Nivernois, étoit, vers le milieu du quinzième siècle, chambellan et échanson du duc Philippe-le-Bon [1]; il avoit épousé Philippe, fille naturelle du duc Jean-sans-Peur et de la dame de Gyac, sa maîtresse, morte le 24 avril 1461. Le duc lui donna quatre prisonniers de guerre pour l'aider à retirer son père détenu chez les ennemis. Il mourut en octobre 1463, laissant deux fils, Claude et Girard.

Sont issus du mariage de Christophe de Rabutin et de Claude de Roche-Baron :

Guy de Rabutin-Bourbilly, époux de Françoise de Cossay.	Christophe de Rabutin-Bussy, époux de Hélie de Damas.
Christophe de Rabutin-Chantal, époux de Jeanne-Françoise Fremiot.	Léonor de Rabutin, époux de Diane de Cognac.
Celse-Bénigne Rabutin, époux de Marie de Coulanges.	Roger, comte de Bussy-Rabutin, époux de Gabrielle de Toulongeon.

Guy de Rabutin-Bourbilly acquit, en 1580, les baronies de Montholon [2] et Chantal [3]; il étoit décoré du cordon de

Damas de Digoine, qui avoit défendu la Bourgogne, en 1557, avoit épousé Jeanne, fille de Guillaume de Roche-Baron et de Madeleine d'Arion. (*le P. Anselme*, VIII, 831, C.)

[1] D. de Salles.

[2] Ce fut cette terre qui donna son nom à François de Montholon, garde des sceaux de France, en 1542, surnommé l'Aristide français. (*Courtépée.*)

[3] Courtépée.

Saint-Michel [1], et avoit épousé Françoise de *Cossay*, fille de Charles, seigneur de Beauvoir, et d'Anne d'Anlezi [2] : il fut blessé à la bataille de Renti.

Après la mort de son épouse, des suites d'un cancer au sein, et le mariage de son fils [3], Guy de Rabutin se retira au château de Chantal, qu'il habita le reste de ses jours avec une gouvernante [4] qui s'étoit tellement emparée de l'esprit de son maître, qu'elle tenoit toute la maison dans une dépendance que lui seul ne sentoit pas. Le vieux baron étoit d'une humeur fâcheuse et difficile; la vieillesse augmentoit encore son chagrin, et le rendoit chaque jour moins traitable; il avoit soixante-quinze ans, et toute la caducité et la brusquerie de cet âge [5], lorsqu'il voulut attirer près de lui la veuve de son fils et ses enfants, la menaçant, en cas de refus, de se remarier et de les déshériter. Cette sainte femme resta sept ans et demi dans cette maison; c'est dans les historiens de sa vie qu'il faut lire les détails de tout ce qu'elle eut à souffrir de cette servante-maîtresse qui avoit fondé l'espoir de ses cinq enfants sur la fortune du vieux baron, qu'elle administroit à son gré, et suivant qu'elle y trouvoit son avantage.

Madame de Chantal quitta son beau-père en avril 1610; il survécut encore deux années à cette séparation, et mourut en novembre 1612, au château de Chantal [6].

Christophe second de Rabutin, baron de Chantal et de Bourbilly, né en 1564, fut l'un des chevaliers les plus braves et les plus accomplis de son temps; il étoit bien fait de sa personne, d'un caractère franc et généreux [7], d'un esprit vif et prompt, aimant à remplir ses devoirs, mais obligeant

[1] Lévesque.
[2] Moréri.
[3] Maupas.
[4] Édit. 1768.
[5] Maupas.
[6] Maupas.
[7] Édit. 1768.

ceux qui lui étoient soumis à remplir exactement les leurs, ennemi de la débauche et du libertinage, soutenant son rang avec dignité, aimé et recherché à la cour, estimé et admiré à la guerre.

Il étoit, au temps de la ligue, gouverneur de Semur, ville qui fit éclater hautement sa fidélité pour ses rois [1] : mis par les fonctions de sa place en rapport avec le président Fremiot, chef du parlement séant à Semur, il épousa sa fille en 1592 [2]. Le baron de Chantal avoit alors vingt-huit ans, et mademoiselle Fremiot étoit âgée de vingt; ces époux fixèrent leur résidence à Bourbilly, qui n'étoit éloigné de Semur que de deux petites lieues.

Dès que Henri IV fut entré en Bourgogne, le baron de Chantal ne le quitta plus; il le suivit au combat de Fontaine-Françoise, où il fut blessé sous les yeux du roi, qui, ne dissimulant pas qu'on lui devoit en partie le succès de cette journée [3], récompensa Chantal par une pension de douze cents écus, et des éloges publics bien au-dessus des gratifications. Il fut l'un de ceux qui accompagnèrent le parlement lors de sa rentrée solennelle à Dijon, le 19 juin 1595 [4].

Les troubles de la ligue dissipés, le baron de Chantal passoit une partie de son temps à la cour, et l'autre à sa campagne, que son épouse ne quittoit jamais, et où elle menoit, par goût, la vie la plus retirée pendant l'absence de son mari [5]; mais dès qu'il étoit de retour, les fêtes, les repas, les visites y ramenoient les plaisirs et le faste, car Chantal aimoit à tenir son rang. En 1601, il revint de la cour, malade d'une dyssenterie qu'il porta plus de six mois [6]; il en étoit à peine rétabli, lorsqu'un de ses parents et de ses

[1] Courtépée.
[2] Marsollier.
[3] Lévesque.
[4] Courtépée.
[5] Édit. 1768.
[6] Maupas.

meilleurs amis, d'Anlezy de Chazelle, vint lui rendre visite: ce dernier étoit amateur passionné de la chasse, et la terre de Bourbilly abondoit en gibier; Chantal ne prisoit pas beaucoup cet exercice; d'ailleurs, encore convalescent, il n'avoit pas assez de force pour s'y livrer; néanmois il ne put refuser à son ami de l'y accompagner: il portoit ce jour-là un costume ventre de biche, et, fatigué, il se reposoit à l'ombre des halliers; la couleur du vêtement en impose à la vue de son ami [1]; il croit voir une biche dans les buissons; dans son ardeur, lâche son coup de fusil, et casse la cuisse au malheureux baron, qu'on reporte à demi-mort dans son château [2], où il expira neuf jours après, ayant voulu que le pardon qu'il accordoit à son imprudent meurtrier fût écrit à perpétuelle mémoire sur les registres de la paroisse. Bussy raconte les causes de cette mort d'une manière différente: « Un jour qu'il étoit allé à la chasse avec d'Anlezy, seigneur « de Chazelle, son voisin, son parent et son bon ami, chacun « une arquebuse sur l'épaule, la détente de celle de Chazelle « s'en alla, et blessa Christophe au ventre; ce dont il mourut « huit jours après [3]. »

Madame de Chantal n'étoit que dans la quinzaine des couches de sa dernière fille lorsque ce malheureux événement arriva [4]; elle le supporta avec cette résignation qui n'appartient qu'aux âmes véritablement pieuses. Elle avoit vécu neuf ans avec son mari, et en avoit eu six enfants, dont deux, morts en bas âge: un fils et trois filles survécurent à leur père; le premier fut envoyé à Dijon chez le président Fremiot, pour y recevoir une éducation convenable; madame de Chantal se chargea de l'éducation de ses filles; à ce de-

[1] Marsollier.

[2] Maupas.

[3] Généalogie manuscr. de Bussy-Rabutin.

[4] Maupas

voir, elle ajoutoit le soin des malades et des pauvres. Telles furent ses occupations exclusives pendant les deux années qu'elle passa à Bourbilly après la mort de son époux.

Elle avoit fondé une messe quotidienne dans la chapelle du château de Bourbilly, village où il n'y a pas d'église paroissiale [1]; on montre encore dans ce village le grand four où

[1] Madame de Sévigné avoit dessein d'en établir une, elle écrivoit à ce sujet au comte de Guitaut (*Lett. inéd.*, mai 1677, tome v, page 227) : « Le bon abbé, qui se connoît en droits honorifiques comme en bons vins, ne comprend pas que vous ne dussiez autant aimer de m'avoir, et moi, et ma paroisse, et mon château, relevant de vous, que d'avoir cette paroisse de moins, et me voir pêle-mêle avec vos paysans à votre *Vic-de-Chassenai*. Savez-vous bien d'où vient que nous avons été ainsi traités familièrement? C'est qu'un seigneur de Montagu, seigneur d'Époisses et autres lieux, dernier prince de la première race des ducs de Bourgogne, maria sa fille unique, légitimée à la vérité, à un Rabutin, en 1460, et lui donna Bourbilly, Forléans, Foux, Changi et Plumeron, et enfin pour 10,000 livres de rentes, chose considérable alors; et tout cela relevoit, comme de raison, du père, qui avoit toutes sortes de droits sur sa fille. En ce temps, on étoit ravi d'être à plate terre dans la paroisse de Montagu; par la suite des temps, on se trouve bien durement sur ses genoux; et s'il étoit vrai que cela vous fût égal d'avoir une paroisse de plus, vous m'avoueriez que cette pensée est toute naturelle, quand elle est jointe à une espèce de scrupule qui fait que l'on croit faire quelque chose de bon, de contribuer à l'instruction des peuples.

« La barbarie et l'ignorance de mes pauvres sujets nous ont fait penser à faire une paroisse de ces deux villages, afin d'être instruits et d'entendre quelquefois prêcher Jésus-Christ. M. d'Autun le souhaite fort. Il faut ménager et dédommager M. le curé de Vic-Chassenai; et pour vous qui êtes le seigneur, je suis persuadée que vous le voudrez bien, par la raison que je n'en relève pas moins de vous, et que c'est une augmentation au nombre de vos paroisses.

cette sainte veuve faisoit cuire elle-même, chaque semaine, le pain des pauvres; dans une année de famine, elle distribua tous les jours du pain et de la soupe aux indigents qui se présentoient; ils y accouroient de six ou sept lieues à la ronde[1]; l'affluence fut telle, qu'elle fut obligée de faire ouvrir dans sa cour une seconde porte, afin que les pauvres pussent entrer par l'une et sortir par l'autre, après avoir reçu leur portion; aussi le souvenir de ses bienfaits est-il encore dans ce village l'objet d'une perpétuelle vénération.

Lorsqu'elle transporta sa résidence à Chantal, près de son beau-père, elle n'y donna pas de moindres exemples de piété

Plus ma terre est belle, et plus le seigneur est grand seigneur. Vous ne me verrez pas souvent à votre paroisse : ainsi je crois que vous aimerez mieux que moi, ma paroisse et ma terre vous rendent hommage, que de charger votre conscience de l'ignorance de nos paysans, qui nous parurent comme des Indous.

« Vos droits honorifiques n'en sont nullement offensés : vous auriez une paroisse de plus dont vous seriez le seigneur supérieur avec toutes les marques ; c'est, en Bretagne, ce qu'on appelle embellir sa terre, et la rendre considérable, que d'avoir plusieurs paroisses. Mais nous n'en sommes pas à vous persuader, les avocats le feroient en un moment. Je ne ferai jamais de séjour à cette terre; et comme j'ai mon habitation dans Époisses, la civilité dont vous faites profession me donnera toujours une des bonnes places dans votre paroisse. Je n'ai donc pas besoin de me tant tourmenter; je vous assure aussi que ce n'étoit que par une espèce de conscience, qui me faisoit voir comme une obligation l'instruction de mes pauvres villages, qui assurément n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ. Mais je m'en remets à M. d'Autun. (*Lett. inéd.*, février 1683, tome VII, pages 360, 361.)

Je ne veux pas surpasser la mère de Chantal; ce qui seroit proprement vouloir aller par-delà paradis. (*Lett. inéd.*, mars 1683, tome VII pages 368, 369.)

[1] Maupas.

et de charité [1]; elle y transféra la messe qu'elle avoit fondée à Bourbilly, et consacra une chambre à une pharmacie, en faveur des malades qu'elle-même alloit visiter et panser. Elle ne craignoit pas de se rendre à Autun tous les matins, à pied, pour y entendre les sermons de l'avent et du carême [2]; au retour, elle doubloit le pas pour ne pas retarder l'heure du dîner de son beau-père. La mémoire de ses vertus se conserve encore dans ce village, et le nom de madame de Chantal n'y est prononcé que couvert de bénédictions [3].

En 1604, saint François de Sales étant venu, à la sollicitation des élus et du parlement, prêcher le carême à Dijon, madame de Chantal vint passer ce temps chez son père; ce fut là où elle jeta les fondements de la vie spirituelle qu'elle embrassa dans la suite.

Après ce carême, elle retourna près de son beau-père, faisant néanmoins quelques voyages à Bourbilly pour y régler ce qui concernoit cette terre [4]. Elle s'y trouvoit en 1606, lorsqu'une épidémie s'y manifesta; madame de Chantal prit soin des malades, et ne les abandonna point; son zèle la rendit presque victime; elle y tomba malade elle-même assez dangereusement.

Après quelques années, revenue à Chantal, elle y maria sa fille aînée, Marie-Aimée, avec Jean (ou Bernard) de Sales, baron de Thorens, frère du saint évêque de Genève, qui vint célébrer ce mariage dans la chapelle même du château de Chantal, le 13 octobre 1609 [5].

L'année suivante, madame de Chantal, appelée à d'autres destinées, quitta le château de Chantal, fit à son père ses derniers adieux, remit entre ses mains le bien de ses enfants

[1] Maupas.
[2] Courtépée.
[3] Maupas.
[4] Maupas.
[5] *Ibid.*

et des sommes assez considérables qui leur revenoient; pria son frère, l'archevêque de Bourges, de veiller aussi sur la conduite du jeune baron, son neveu; et, malgré toutes les représentations de son père, les sollicitations de sa famille, les vives instances de son fils, elle s'en sépara pour aller avec ses deux filles s'établir près de son pieux directeur, à Anneci, où elle fonda, le 6 juin 1610, le premier monastère des dames de la visitation, ordre qui fut approuvé par bulles de Paul V, du 5 octobre 1618.

Madame de Chantal perdit l'une de ses filles en la même année. La mort de son père, en août 1611, la rappela en Bourgogne; elle plaça son fils au collége de Dijon pour y achever son éducation, passa quelques jours à Bourbilly pour y régler les affaires de cette terre; visita, en s'en retournant, le vieux baron de Chantal [1], dont la mort, arrivée en novembre 1612, la rappela encore dans cette province. Dans ce second voyage, accompagnée du baron de Thorens, son gendre, elle donna des preuves de sa générosité et de son indulgence envers cette gouvernante despotique, qui l'avoit tant et si souvent abreuvée d'outrages et de mortifications [2].

Madame de Chantal perdit dans la même année son gendre, sa fille, et le seul enfant qu'il y eût de cette union; dans le commencement de 1617, le baron de Thorens, conduisant son régiment en Piémont, y mourut; sa femme, âgée de dix-neuf ans, courut se jeter dans les bras de sa mère pour répandre sa douleur dans son sein [3]; elle étoit alors enceinte, et ne survécut que cinq mois à son mari; elle accoucha avant terme, et l'enfant qu'elle portoit suivit de près ses père et mère au tombeau [4].

[1] Maupas.

[2] Marsollier.

[3] Maupas.

[4] M. de Fontette, tome IV, fol. 268, n° 4816, mentionne l'oraison

Il ne restoit plus à madame de Chantal qu'un fils et une fille; elle maria celle-ci, Françoise de Rabutin-Chantal [1], en 1622, au comte Antoine de Toulongeon [2], seigneur d'Alonne, capitaine des gardes, gouverneur de Pignerol, brave guerrier qui s'étoit distingué aux siéges de Suze, de Negreplisse et de La Rochelle, et lui donna pour dot les terres de Montholon et de Chantal [3].

Après la mort de son mari, arrivée en 1633, la comtesse de Toulongeon vint fixer sa résidence à Autun [4], pour être plus à portée de ses possessions [5]; elle y reçut sa mère en 1638, et maria Gabrielle de Toulongeon, sa fille, au comte

funèbre de cette dame en ces termes : « La mémoire de Darie, ou parfait modèle pour les jeunes dames, dans la vie de madame Marie-Aimée de Rabutin-Chantal, épouse de Bernard, baron de Sales et de Thorens, par Louis-Joseph-Dominique de Cambis, marquis de Villeron. » (*Mss.*)

[1] Lévesque.

[2] Cette famille tire son nom du château de Toulongeon, près d'Orgelet, en Franche-Comté; elle a produit plusieurs maréchaux de Bourgogne et chevaliers de la toison-d'or : les Toulongeons ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, Louis XI ruina leur château et confisqua leurs biens. (*Courtépée*, IV, 338.)

[3] Courtépée.

[4] Madame de Sévigné écrivoit de Montjeu, près Autun, le 22 juillet 1672, au comte de Bussy : « Madame de Toulongeon, ma tante, vint m'y voir, et M. Jeannin (le fils du célèbre président de ce nom) m'a prié si instamment de venir ici, que je n'ai pu lui refuser.... Le grand Jupiter (Mont-Jeu, *Mons-Jovis*) s'est contenté de me mettre sur sa montagne, sans vouloir me faire voir ma famille entière. Je trouve madame de Toulongeon, ma cousine, fort jolie et fort aimable, je ne la croyois pas si bien faite, ni qu'elle entendît si bien les choses. » (*Lettre* du 22 juillet 1672, t. III, p. 106 et 108.)

[5] Marsollier.

Roger de Bussy-Rabutin [1], qui par cette union se tr doublement allié à la marquise de Sévigné, qui lui é le 22 juin 1690 : *Je compte vous aimer toujours, mo cousin, par bien des raisons; en voici une*, et elle signe DE RABUTIN [2]; et le 25 octobre 1673, elle écrivoit d'É à sa fille : *Je n'achevai qu'avant-hier toutes mes affa Bourbilly, et le même jour je vins ici, où l'on m'att avec quelqu'impatience; j'y menai avec moi M. et M Toulongeon*, QUI NE SONT POINT ÉTRANGERS DANS CETTE M.

Enfin, après avoir fondé quatre-vingt-sept monastè son ordre [3], madame de Chantal mourut à Moulins, le dredi 13 décembre 1641, entre les bras de ses saintes qui la béatifièrent [4] : Benoît XIV ratifia ce jugement en et Clément XIV la canonisa en 1767. Plusieurs auteu publié son éloge et sa vie [5]. Le recueil de ses lettres trois volumes in-12, Paris, 1753.

Madame de Chantal avoit vu mourir son père, son fr son époux et tous ses enfants; la comtesse de Toulonge la seule qui lui survécut [7] jusqu'en 1648.

[1] Il épousa en secondes noces, en 1650, Louise de Rouvill mourut en 1703; il étoit mort à Autun, le 9 mars 1693.

[2] Lettre du 22 juin 1690, tome x, pages 297, 301.

[3] Celui de Dijon fut fondé par elle le 8 mai 1622, presque vis l'hôtel de ses pères; ce qui a fait donner à la rue en face couvent le nom de rue CHANTAL.

[4] Maupas.

[5] Bailly, Morel, Fichet, Maupas, Camato, la marquise de gny, Marsollier, Cordier, Beaufils, La Tour-du-Pin, Séguy ment, un chanoine d'Orléans, et autres anonymes.

[6] Il mourut le 13 mai 1641.

[7] M. de Fontette, tome IV, fol. 219, n° 48190, fait ment

Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal et de Bourbilly, fut le seul fils de Christophe de Rabutin et de Jeanne-Françoise Fremiot; il étoit né en 1597, fut élevé à Dijon, chez le président Fremiot, son aïeul; après la mort de ce magistrat, il acheva ses études et son éducation au collége de cette ville.

Il avoit épousé, en 1624, Marie de Coulanges, fille de Philippe, seigneur de la Tour, conseiller-d'état, secrétaire des finances, et de Jeanne Lefebvre d'Ormesson [1].

Ce Baron de Chantal étoit extrêmement brusque et impatient; il poussoit la franchise jusqu'à la rudesse, et le laconisme jusqu'à la sécheresse. Sa fille écrivoit, le 13 décembre 1684, au comte de Bussy : *Vous apostrophez l'âme de mon pauvre père, pour vous faire raison de la patience de quelques courtisans ; Dieu veuille qu'il ne soit point puni d'avoir été d'un caractère si opposé* [2] *!*

Et ailleurs, en août 1675, lettre 328 : *Mon père est l'original de ce style. Il écrivoit au maréchal de Schomberg* (celui qui avoit été surintendant des finances quand on le fit maréchal de France) [3] :

« Qualité, barbe noire, familiarité.

« CHANTAL. »

Vous entendez qu'il vouloit dire qu'il avoit été fait maréchal de France, parce qu'il avoit de la qualité, la barbe

l'oraison funèbre de la comtesse de Toulongeon (Françoise de Rabutin, fille de la bienheureuse Chantal), par Nicolas Lévesque, chanoine de Notre-Dame d'Autun ; Autun, 1685, in-4°. L'auteur a joint à cette oraison funèbre les preuves de sa filiation et les généalogies des familles Rabutin, Fremiot et Berbisy.

[1] Lévesque.

[2] Lettre du 13 décembre 1684, tome VII, pages 493, 496.

[3] Lettre du 6 août 1675, tome III, pages 487, 491,

noire comme Louis XIII, son maître, et qu'il avoit de la familiarité avec lui [1].

Malgré ces défauts, le baron de Chantal étoit d'un naturel enjoué, d'un esprit plein de grâces, connu par sa bravoure et plusieurs autres bonnes qualités; il avoit encouru la disgrâce du cardinal de Richelieu, pour avoir été intimement lié avec Henri de Talleyrand, prince de Chalais, à qui ce ministre fit trancher la tête [2]. Il étoit ami du maréchal de Thoiras, qui lui donna à commander le premier escadron des gentilshommes volontaires, formé de l'élite du royaume, pour aller défendre les côtes contre les Anglois. Chantal fut chargé de s'opposer à leur descente à l'île de Rhé, et les combattit en héros, le 22 juillet 1627, pendant six heures consécutives [3]; il eut trois chevaux tués sous lui, reçut vingt-sept coups de piques [4]; le dernier, dit-on, lui fut porté de la main de Cromwel; il expira deux heures après [5], et, malgré la belle défense de Thoiras, qui les repoussa jusqu'à trois fois, l'on ne put empêcher les Anglois de descendre dans l'île, et de s'en rendre maîtres. Il fut inhumé aux Minimes de la Place-Royale, à Paris [6].

[1] Charles Schomberg avoit été élevé comme menin de Louis XIII, et avoit épousé Marie de Hautefort, que le roi avoit aimée.

[2] Généalogie des Rabutin.

[3] Édit. 1768.

[4] Édit. 1752.

[5] Grouvelle.

[6] La révolution a fait disparoître ce couvent et son temple, si fréquenté dans le dix-septième siècle par les grands airs du quartier de Paris, nommé vulgairement *le Marais*. Le monument funéraire de Celse-Bénigne Rabutin portoit l'inscription suivante:

« Hospes, si *TIBE* sunt virtus
« Et pietas cordi, siste atque luge.
« Pauxillo cor maximum vasculo
« Hîc concluditur invicti herois
« Celsi-Benigni de Rabutin, baronis de Chantal. »

G. D. S. G.

Marie de *Coulanges*, sa veuve, ne survécut que cinq années à la perte de son mari; elle mourut en août 1632, ne laissant de son mariage avec le baron de Chantal [1] qu'une fille unique, orpheline à cinq ans, que son aïeule se contenta de recommander aux soins de l'archevêque de Bourges [2], et laissa entre les mains de ses parents maternels; cette fille étoit MARIE DE RABUTIN, qui devint si célèbre sous le nom de marquise de Sévigné.

Elle fut d'abord placée sous la tutelle de Philippe de La Tour, son aïeul maternel, et élevée avec son fils, Philippe-Emmanuel de Coulanges [3]. Son aïeul étant mort en 1636, Christophe de Coulanges, abbé de Livri, servit de père à la jeune baronne; il en a rempli les devoirs jusqu'à sa mort, et c'est véritablement à ce *bon abbé* que sa nièce doit tout ce qu'elle fut, et que nous devons l'inimitable marquise de Sévigné.

Mais c'est à sa plume à nous peindre ses sentiments pour lui, et toutes les obligations qu'elle avoit au *bien bon*, au *bon abbé*, à son cher oncle.

Notre abbé qui se fait adorer, parce qu'il vous adore, écrivoit-elle à sa fille, le 23 mai 1671 [4], *m'a enfin donné tout son bien ; il n'a point eu de repos que cela n'ait été fait :*

[1] Maupas.

[2] Édit. 1768.

[3] Il étoit né en 1631, avoit épousé mademoiselle Dugué de Bagnols, nièce, par sa mère, de l'épouse du chancelier Le Tellier, et mourut le 31 janvier 1716, âgé de quatre-vingt-cinq ans. C'étoit le plus enjoué et le plus aimable des chansonniers français. Quelques-unes de ses lettres se retrouvent dans les recueils de celles de son illustre cousine. Ses chansons sont imprimées en deux volumes in-12. Paris, 1698, et ses mémoires en un volume, Paris, 1820.

[4] Tome II, pages 80, 83.

n'en parlez à personne, car la famille le dévoreroit[1]. Sa succession alloit à 80,000 livres.

J'ai vu mourir depuis dix jours mon cher oncle, écrivoit-elle au comte de Bussy, le 2 septembre 1687; *vous savez ce qu'il fut pour sa chère nièce; il n'y a point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son bien tout-à-fait, soit en conservant et rétablissant celui de mes enfants; il m'a tirée de l'abîme où j'étois à la mort de M. de Sévigné; il a gagné des procès, il a remis toutes mes terres en bon état, il a payé mes dettes; il a fait la terre où demeure mon fils la plus jolie et la plus agréable du monde; il a marié mes enfants; en un mot, c'est à ses soins continuels que je dois le repos et la paix de ma vie.*

Mon cher oncle avoit quatre-vingts ans, il étoit accablé de la pesanteur de cet âge, il étoit infirme et triste de son état, la vie n'étoit plus qu'un fardeau pour lui. Sa maladie a été celle d'un homme de trente ans, une fièvre continue, une fluxion sur la poitrine; en sept jours il a fini sa longue et honorable vie avec des sentiments de piété, de pénitence et d'amour de Dieu, qui nous font espérer sa miséricorde pour lui. Voilà, mon cher cousin, ce qui m'a affligée et occupée depuis quinze jours; je suis pénétrée de douleur et de reconnoissance.

Marie de Rabutin, baronne de Chantal et de Bourbilly, naquit le 5 février 1627, et tous les nécrologues sont d'accord que ce fut en Bourgogne; mais dans quel lieu de cette grande province? c'est un des points que nous nous sommes proposé de traiter.

L'on doit tout au moins présumer, du silence gardé jusqu'ici sur le lieu de la naissance de cette femme célèbre, qu'elle ne reçut point le jour dans une des villes de l'ancien

[1] Tome II page 83.

duché de Bourgogne; car la cité qui l'auroit vue naître dans son enceinte, n'auroit pas manqué d'en conserver le souvenir et d'en revendiquer l'honneur; il n'en est aucune, cependant, qui ose s'attribuer la gloire d'avoir vu naître madame de Sévigné dans ses murs.

Elle ne peut donc avoir reçu le jour que dans quelqu'un des châteaux de ses ancêtres; mais la difficulté ne fait que s'augmenter par le nombre des terres, seigneuries, fiefs et châteaux que possédèrent, dans la province, les familles *Rabutin* et *Fremiot;* toutefois nous essaierons de réduire la question à ses plus simples termes.

Rabutin, paroisse de Changy, près Charolles, donna son nom à la famille [1]; mais il n'y a plus que deux feux; mais il n'y reste même aucun vestige de l'ancien château; ce qui prouve qu'il y avoit bien plus d'un siècle qu'il n'étoit plus habitable, et par conséquent habité: en effet, nous ne voyons pas qu'aucun des Rabutins en ait parlé.

Bussy-le-Grand, près Flavigny, dès 1583 passa des Chandios à Léonor de Rabutin, baron d'Épiry, père du fameux comte Roger, qui en fit rebâtir le château [2]: par conséquent cette terre n'appartenoit point, en 1626, aux ancêtres de madame de Sévigné, mais à ses oncles.

Un autre Bussy, dit *La Paille*, près Sombernon, fut érigé en baronnie par Henri IV, en 1596, en faveur de Jacques-des-Francs, gendre du président Fremiot [3]. Cet autre Bussy

[1] Courtépée, tome IV, page 67.

[2] Ce château est célèbre par les dix-sept ans d'exil qu'y passa le comte Roger de Bussy-Rabutin, et les emblèmes satyriques dont il décora sa demeure pour se nourrir encore de ses illusions; monument historique qui attire dans ce château les étrangers curieux. (*Voyage au midi de la France, par Millin.*)

[3] Courtépée, tome V, page 133.

se trouvoit donc encore appartenir à la ligne collatérale de madame de Sévigné, à l'époque de sa naissance.

ÉPIRY, paroisse de Saint-Jean-de-Luz, ou Saint-Émilland, à trois lieues d'Autun, a long-temps appartenu aux Rabutins [1]; le comte Roger de Bussy-Rabutin y reçut le jour en 1618. Dès 1623, cette terre passa aux La Madeleine.

SULLI, entre Autun et Couches, fut vendu, en 1528, par Christophe de Rabutin à Jean de Saulx, suivant que le comte Roger l'écrivoit à sa cousine en 1678 [2].

BALORRE, entre Charolles et Mont-Saint-Vincent, apporté en dot, en 1366, par Marie de Balorre à Jean Rabutin d'Épiry, fut confisqué, en 1578, sur Louis de Rabutin, et adjugé à Léonor, comte de Chabot Charni [3].

CHAZEU, paroisse de Loisy, près d'Autun, fut acquis, en 1641, par le comte Roger de Bussy-Rabutin, de Catherine de Chissey [4].

THOTES, entre Semur et Rouvrai, dont le Serein sépare le finage de celui de Bourbilly [5], appartenoit au président Fremiot, qui y reçut le parlement au temps de la Ligue; mais il est à présumer qu'il céda cette terre à son gendre, Jacques-des-Francs, de la maison de Neufchèses, puisqu'en 1628 Jacques de Neufchèses, évêque de Châlons, en fit construire la chapelle et rebâtir le château. Cet évêque laissa 30,000 livres à madame de Sévigné.

FORLÉANS, annexe de Combertaut, ou Vieux-Château, près Semur [6], entra dans la maison de Rabutin par l'alliance de l'héritière de Couches. On lit dans l'église qu'elle fut fondée par Christophe Rabutin de Bourbilly et Claude de Roche-Baron, sa compagne, trisaïeuls de madame de Sévigné, dont

[1] Courtépée, t. III, p. 613.
[2] *Idem*, t. III, p. 624.
[3] *Idem*, t. IV. p. 53.
[4] *Idem*, t. III, p. 589.
[5] *Idem*, t. V, p. 573.
[6] *Idem*, t. V, p. 526.

les descendants vendirent cette terre, en 1718, aux Chartraires de Saint-Agnan.

Forléans appartenoit bien au père de madame de Sévigné; mais lorsqu'à une lieue nous voyons cette branche aînée des Rabutins posséder une maison agréable et y faire sa résidence, lorsqu'on ne mentionne aucune habitation seigneuriale dans ce village, il est à présumer qu'il n'étoit qu'une dépendance de Bourbilly.

Ce n'étoit ni de COULANGES-LA-VINEUSE, ni de COULANGES-SUR-YONNE, les deux seules communes de ce nom au duché de Bourgogne [1], que tiroit son nom la mère de madame de Sévigné. Dès le milieu du quinzième siècle, jusqu'en 1712, la maison de Châtelux étoit en possession de Coulanges-la-Vineuse, et Coulanges-sur-Yonne appartenoit dès 1608 au marquis de Faulin.

Restent donc deux seules communes sur lesquelles doivent se porter nos doutes et nos recherches, Chantal et Bourbilly. CHANTAL, paroisse de Montholon, diocèse d'Autun, long-temps habité par le bisaïeul de madame de Sévigné, où la sainte veuve, son aïeule, passa sept années avec ses filles, ayant été donné en dot, en 1622, à la comtesse de Toulongeon, il ne restoit plus à donner en partage à son frère que la baronnie de Bourbilly.

BOURBILLY, paroisse de Vic-Chassenay, entre Semur et Époisses, étoit en effet l'apanage des fils de la branche aînée des Rabutins [2]; ils en tiroient la dénomination de leur

[1] Courtépée, tome VII, pages 24 et 34.

[2] Madame de Sévigné ne l'ignoroit pas; elle écrivoit, le 15 mars 1647, au comte de Bussy, cette lettre, peut-être la plus jolie de celles qui nous sont conservées :

« Je vous trouve un plaisant mignon de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois; avez-vous oublié qui je suis, et *le rang que je tiens*

branche; le château étoit le principal lieu de leur habitation, la chapelle étoit affectée à leur sépulture : cette terre étoit leur principal revenu; aussi échut-elle en partage au père de madame de Sévigné. Elle l'estimoit 300,000 livres.

Il l'habitoit avec son épouse, comme son père l'avoit habitée avec sa vertueuse compagne, comme son aïeul, qui avoit constitué cette terre sa principale résidence; y tenant d'autant plus qu'elle lui retraçoit son alliance à la maison de Bourgogne, dont ces seigneurs se montroient fort jaloux; et c'étoit assez l'usage aux seigneurs de ce temps-là d'habiter leurs châteaux.

Tout indique donc que ce fut à celui de Bourbilly que madame de Sévigné reçut la naissance, et nul autre lieu ne sauroit réunir en sa faveur d'aussi fortes probabilités.

Il n'y auroit eu besoin que d'un acte de naissance pour établir ce fait; mais les registres d'état civil des paroisses de Montholon et Vic-Chassenay ne remontant pas au-delà de 1650, ainsi que nous nous en sommes assurés par les recherches que nous avons fait faire aux greffes des tribunaux d'Autun et de Semur, il n'a pas été possible de se procurer un acte de l'an 1626, et l'on est obligé d'y suppléer par une masse de probabilités.

Bourbilly étoit d'ailleurs une habitation agréable, à une lieue de la ville de Semur, et à peu près autant de l'ancien

« *dans la famille?* Ah! vraiment, petit *cadet*, je vous en ferai bien « ressouvenir; si vous me fâchez, je vous réduirai au *lambel*. Vous « savez que je suis sur la fin d'une grossesse, et je ne trouve en vous « non plus d'inquiétude de ma santé que si j'étois encore fille. Eh « bien! je vous apprends, quand vous en devriez enrager, que je « suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire sucer la haine « contre vous avec le lait, et que j'en ferai encore bien d'autres, « seulement pour vous faire des ennemis. Vous n'avez pas eu l'esprit « d'en faire autant : le beau faiseur de filles! »

bourg d'Époisses, dans un pays réputé pour l'abondance et la bonne qualité des grains; ayant de belles prairies arrosées par la petite rivière du *Serein* [1], à l'entrée d'une vallée aussi riante que fertile, environnée de coteaux couverts de vignes et de bois [2]. Mais laissons à madame de Sévigné à nous la peindre elle-même.

Le comte de Bussy lui écrivoit de Forléans, le 21 novembre 1666 [3], « Je fus hier à Bourbilly; jamais je n'ai été si surpris, « ma belle cousine; je trouvai cette maison belle, et quand « j'en cherchai la raison, après le mépris que j'en avois fait « il y a deux ans, il me sembla que cela venoit de votre « absence; en effet, vous et mademoiselle de Sévigné enlai- « dissez ce qui vous environne, et vous fîtes ce tour-là il y a « deux ans à votre maison. Il n'y a rien de si vrai, et je vous « donne avis que, si vous la vendez jamais, vous fassiez ce « marché par procureur, car votre présence diminueroit fort « le prix. »

Elle-même écrivoit à sa fille, au mois d'octobre 1673 :

« Enfin, ma chère fille, j'arrive présentement dans le vieux

[1] Malgré ce qu'en a dit le Mercure de France de janvier 1729, le nom de cette petite rivière n'est point le SENAIN, mais le SEREIN : elle a sa source près de Vic-sous-Til, coule du sud à l'ouest, passe à Préci-sous-Til, Aisi, Montigny, BOURBILLY, Vieux-Château, Toutry, et se jette dans l'Yonne, au-dessus de l'embouchure de l'Armançon.

[2] La terre de Bourbilly relevoit de celle d'Époisses, dont M. de Guitaud étoit seigneur. Madame de Sévigné, qui ne négligeoit pas le soin de ses affaires, venoit de temps en temps à sa terre de Bourbilly, dont elle appeloit agréablement le maître son *seigneur*. On conserve encore, sous le nom de *chambre de la marquise*, la chambre qu'elle avoit coutume d'occuper au château.

[3] Tome 1er de notre édition.

« château de mes pères [1]; j'ai trouvé mes belles prairies, ma « petite rivière et mon beau moulin à la même place où je « les avois laissés; il y a ici de plus honnêtes gens que moi, « et cependant au sortir de Grignan je m'y meurs de tristesse. « On a élagué des arbres devant cette porte, ce qui fait une « allée fort agréable. Tout crève ici de blé, et de *Caron* pas « un mot, c'est-à-dire pas un sou. — Si vous n'aviez du « blé, je vous offrirois du mien; j'en ai vingt mille boisseaux « à vendre; je crie famine sur un tas de blé; j'ai pourtant « assuré 14,000 livres et fait un nouveau bail sans rabaisser [2]; « voilà tout ce que j'avois à faire. » L'abbé de Coulanges estimoit cette terre cent mille écus.

Cependant le mauvais temps lui en fit trouver le séjour désagréable :

« Il pleut à verse, je suis désaccoutumée de ces continuels « orages [3], j'en suis en colère. Pour l'air d'ici, il n'y a qu'à

[1] Lettre du 16 octobre 1673, tome III, page 190.

N. B. L'abbé Courtépée (tome 5, page 502) parle d'un traité de 1631, par lequel madame de Chantal accordoit aux habitants de Bourbilly le *champoie* dans cette prairie, après la fauchaison, jusqu'au 25 mars; cet acte de bienfaisance, bien digne de Françoise Fremiot, ne peut cependant pas lui être attribué, vu que dès 1610 elle avoit renoncé au monde, et que dès 1624 la terre de Bourbilly appartenoit à son fils.

[2] Madame de Sévigné écrivoit à M. de Guitaud : « Je n'ai pas « reçu 2,200 livres de ma terre cette année. — Vous verrez par ces « mémoires, que quand les grains ont été à bas prix, ma terre a « toujours dû valoir 3,620 liv. à peu près ; et quand les grains sont « chers, cela passe 4,000 liv. — Ma pauvre terre devroit être affer-« mée 4,000 liv. au lieu de 3,400 liv. ; mais c'en est fait. » (*Voyez* trois lettres inéd., octobre, décembre 1679, janvier 1680, tome VI, pages 158, 240 et 333.)

[3] Cette vallée y est très-sujette ; madame de Sévigné en décrit un

« respirer pour être grasse; il est humide et épais, il est admi-
« rable pour rétablir ce que l'air de Provence a desséché. »

à Madame de Guitaud, en ces termes : « Aussitôt que j'eus reçu la lettre de Boucard, qui assurément ne diminuoit rien de l'horreur de la tempête, je me mis, comme un fidèle disciple de la Providence, à me soumettre de tout mon cœur à cette grêle qui avoit emporté tout mon pauvre bien ;... car en effet, ma chère Madame, que peut-on faire contre une puissance si supérieure et des arrêts qui viennent de si haut ? Qui croiroit qu'au 7 juillet, quand il a tant plu toute l'année, on ne fût pas en sûreté, et qu'il vînt une espèce de chose qui vous emporte tous vos grains, qui brise votre paille, qui emporte vos foins, qui casse et renverse les vitres et les couvertures de votre vieux château, et qui reçoit de cette manière un nouvel amodiateur..... Hélas ! y a-t-il encore du blé dans mon petit climat ?..... Devinez où s'en alla ce diable d'orage ? Après m'avoir ravagée, il s'en alla bien vite à Vantoux, près Dijon, chez le président de Berbisy. Il fit une belle diligence ; il étoit à deux heures chez moi, et à quatre chez lui ; il y fit de plus une *oille*, une fricassée épouvantable de toutes sortes de gibiers et de volailles. (Lett. inéd., tome x, page 468.)

« Plût à Dieu que vous eussiez été mon correspondant dès le commencement de mes réparations de Bourbilly ! Combien d'argent, combien de dettes épargnées !

« Je reçois, Madame, un arrêt du conseil d'en haut, de M. l'abbé Tribolet, qui me taxe à donner aux pauvres de mes villages vingt boisseaux de blé par mois ; il ne dit point jusqu'à la récolte, mais je le suppose ; car ce seroit une étrange chose, et me mettre quasi au nombre de ceux à qui je donnerois, si cela duroit toujours... Je suis touchée des histoires que vous me contez de ces pauvres gens qui meurent de faim. On pourroit vous en conter de plus pitoyables encore, et en plus grande quantité ; mais il faut s'attacher principalement à ceux que nous pouvons et que nous devons secourir ; et comme il n'est pas aisé de vivre d'espérance dans ces pressans besoins, je vous envoie un billet pour Lapierre, qui donnera à mon-

« J'ai resté neuf jours entiers en Bourgogne, et je puis dire « que ma présence et celle de l'abbé étoient très-nécessaires « à Bourbilly; malgré la rusticité de mon château, madame « de Guitaud vint m'y voir avec madame la comtesse de « Fiesque. Cela paroissoit beaucoup dans cette horrible « maison. »

L'héritière de cette baronnie étoit âgée de dix-huit ans lorsqu'elle épousa, en 1644, Henri, marquis de SÉVIGNÉ, maréchal-de-camp, gouverneur de Fougères, issu d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. L'histoire de cette province nomme Louis de Sévigné pour fondateur de la confrérie de la noblesse de Bretagne, dans les premières années du quinzième siècle; un Guillaume de Sévigné fut créé, en 1440, chevalier banneret; les Sévignés tenoient par leurs alliances à la maison de Retz, qui avoit alors une grande influence sur le gouvernement; ils étoient aussi alliés aux Duguesclin, aux Clissons, aux Rohans.

On nous représente le marquis de Sévigné comme aimant le plaisir, le faste et la dépense; léger, gai, insouciant, rieur, homme à quolibets et même à bonnes fortunes; Ninon de l'Enclos l'avoit attaché à son char, et cette rivalité fut ce qui affecta le plus sensiblement son épouse. Sa vie ne marque dans l'histoire que par quelques écarts; au surplus, elle fut très-courte : il fut tué en 1651, dans un duel qu'il eut avec le chevalier d'Albret.

Ainsi périrent de mort forcée l'aïeul, le père et l'époux de

sieur notre curé, à qui j'écris, vingt boisseaux de blé et de seigle, c'est-à-dire moitié l'un, moitié l'autre. Je serai trop bien récompensée dès ce monde-ci de cette aumône, si M. l'abbé Tribolet me délivre des plaintes de mon fermier, et même de M. Boucard, sur la grêle, etc., etc. (*Voyez* plusieurs des lettres inédites, au commencement du tome x.)

madame de Sévigné : restée veuve à vingt-cinq ans, après sept années de mariage, elle se refusa à de nouveaux liens, mit tout son bonheur dans les deux enfants qu'elle avoit eus de son union, et se sacrifia pour réparer les brèches que les dépenses du père avoient faites à leur fortune.

Après trois ans de veuvage, elle reparut à la cour, c'étoit en 1654, avec tous les succès de l'esprit joint à la beauté. Le comte de Bussy nous a tracé à deux différentes époques le portrait de cette femme célèbre; nous les mettrons en regard pour que l'on puisse les comparer[1].

Ces portraits tracés par la même main, mais dans des temps bien opposés, se réunissent cependant tous les deux pour donner de madame de Sévigné la plus haute idée; et l'on ne doit pas être surpris de l'éclat avec lequel elle parut à la cour de Louis XIV, et dans les fêtes brillantes qui se donnèrent à Versailles.

Mais les éloges [2], la vie, des notices [3] sur cette dame, sont entre les mains de tout le monde; nous ne pouvons qu'y

[1] *Voyez* les portraits de madame de Sévigné, à la suite de cette notice.

[2] Celui de madame de Sévigné, par madame la présidente Brisson, qui a remporté le prix de l'Académie de Marseille, en 1777, portant cette épigraphe :

Semper honos nomenque tuum laudesque manebunt.

Ceux par mesdames de La Fayette, Neker, MM. de La Harpe, Suard, etc. (*Voyez* ces pièces à la fin du tome XII et dernier.)

[3] Les pensées ingénieuses, anecdotes littéraires, historiques et morales, les bons mots de madame de Sévigné, ont été recueillis sous le nom de *Sévigniana*. Paris, 1756, 1768; Auxerre, 1788; Paris, 1803, in-12, deux volumes. C'est l'un des rècueils le plus agréable de ce genre.

renvoyer pour ne pas sortir du cercle que nous nous sommes tracé. Elle mourut à Grignan en 1696, au mois d'avril [1].

Son fils, Charles, marquis de Sévigné, né au mois de mars 1647, réunissoit les agréments qui plaisent le plus dans le monde : il étoit d'une figure agréable, blond comme sa mère et sa sœur, très-vif, grand rieur, et possédoit au suprême degré l'art de bien lire; sa passion pour la trop célèbre Ninon de l'Enclos fit le tourment de sa tendre mère, et lui renouvela tous les chagrins que lui avoient donnés les liaisons de son époux avec cette célèbre épicurienne, dans la destinée de laquelle il étoit de captiver le mari, le fils et le petit-fils de madame de Sévigné [2].

Le jeune Sévigné embrassa le parti des armes; plus heureux que son aïeul et non moins brave, il se trouva dans les actions les plus périlleuses, et paya de sa personne sans y recevoir de blessures : il commença sa carrière par le siége de Candie, suivit le maréchal de Luxembourg en Hollande,

[1] Plusieurs biographies, entre autres le Dictionnaire historique de D. Chaudon, placent sa mort au 14 janvier 1696 ; cependant l'on trouve, n° 1073, édition de Grouvelle, une lettre du 29 mars 1696, qui dément cette date. La tombe de madame de Sévigné s'est conservée, comme par miracle, au milieu des profanations révolutionnaires, dans la petite église de Grignan. (*Itinér. de la France, par Vaisse, route de Lyon, page* 41. *Voyez* ma Notice en tête du tome I.)

[2] « Parlons un peu de votre frère; il a eu son congé de Ninon; elle s'est lassée d'aimer sans être aimée; elle a redemandé ses lettres, on les a rendues; j'ai été fort aise de cette séparation. Je lui disois toujours un petit mot de Dieu ; je le faisois souvenir de ses bons sentimens passés, et le priois de ne point étouffer le Saint-Esprit dans son cœur. Sans cette liberté de lui dire en passant quelques mots, je n'aurois pas souffert une confidence dont je n'avois que faire. » (Lettre du 8 avril 1671, tome II, page 5, 6.)

se trouva à la bataille de Senef, à la prise d'Aire où son intrépidité fut admirée du prince d'Orange, à l'affaire de Mons où il soutint pendant deux heures le feu de neuf pièces de canon, à la tête des gendarmes-dauphins.

A la paix, les lettres obtinrent les hommages du marquis de Sévigné. Élève et ami des Boileau et des Racine, héritier de l'esprit et des grâces de sa mère, il y joignit l'érudition; sa dispute avec M. Dacier sur le sens d'un passage d'Horace fournit matière à des volumes de discussions dans lesquelles le marquis de Sévigné fit preuve de connoissances, de délicatesse et d'esprit.

Enfin il quitta l'armée, la cour et la ville, pour se retirer dans sa terre des Rochers, que l'abbé de Coulanges s'étoit plu à embellir et à rendre agréable, et qui n'avoit plus que le nom d'une solitude et d'un désert [1].

Il épousa, le 8 février 1684, Jeanne-Marguerite de Bréhant de Mauron, fille d'un conseiller au parlement de Rennes, riche de plus de 60,000 livres de rente [2]; ce fut par ce mariage que l'abbé de Coulanges consomma tout ce qu'il avoit fait pour son neveu, qui lui en conservoit une éternelle reconnoissance. (Lettre 714).

On accordoit à la jeune marquise un grand fonds de vertu: elle étoit de mœurs douces, d'un esprit cultivé; mais sa santé délicate contrastoit avec la gaieté de sa belle-mère, qui la peint assez défavorablement : « Ma belle-fille n'a que des « moments de gaieté, car elle est tout accablée de vapeurs; « elle change cent fois le jour de visage sans en trouver un « bon; elle est d'une extrême délicatesse, elle ne se promène « quasi pas; elle a toujours froid; à neuf heures du soir « elle est toute éteinte; les jours sont trop longs pour elle,

[1] Lettre du 5 février 1690, tome x, page 232.

[2] Lettre du 4 décembre 1683, tome VII, page 399.

« et le besoin qu'elle a d'être paresseuse fait qu'elle me « laisse toute ma liberté afin que je lui laisse la sienne. (Lettre 705).

Malgré cela, ces époux vécurent dans un bonheur dont ils se félicitoient; ils n'eurent pas d'enfants, et le nom de *Sévigné* s'éteignit à la mort de Charles, marquis de Sévigné, arrivée le 27 mars 1713.

Françoise-Marguerite de Sévigné, fille de Henri et de Marie de Rabutin, née en 1648, étoit d'une beauté remarquable, et rien n'étoit plus aimable que son esprit; au naturel le plus heureux elle réunissoit une éducation brillante et variée, et chez elle les avantages de la naissance le cédoient aux vertus. Telle fut la réputation qui l'avoit devancée à la cour de Louis XIV, lorsque sa mère l'y présenta en 1663: *La plus jolie fille de France* [1] (c'est ainsi que sa mère aimoit à l'appeler) y fut chantée par les meilleurs poètes du temps, admirée dans plusieurs ballets exécutés devant le roi et par ses ordres; et ses talents lui firent autant de partisans que ses vertus lui méritèrent d'hommages. Mademoiselle de Sévigné jouissant à la cour des avantages de la vertu, de la beauté, des talents, de la naissance, de l'esprit et de la fortune, ne pouvoit manquer d'être recherchée en mariage. Parmi les différents partis qui se mirent sur les rangs, elle préféra, quoiqu'il fût déjà à ses troisièmes noces, François-Adhémar de Monteil, Comte de *Grignan*, chevalier des ordres du roi, et son lieutenant-général au gouvernement de Provence.

Madame de Sévigné annonçoit ainsi ce mariage au comte de Bussy, dont il lui falloit le consentement, sans doute comme curateur de sa fille:

[1] « La plus jolie fille de France vous fait ses compliments. Ce nom me paraît agréable : je suis pourtant lasse d'en faire les honneurs. Elle est plus digne que jamais de votre amitié. » (Lettre du 26 juillet 1668, tome I.)

faut enfin que je vous apprenne une nouvelle qui sans
e vous donnera de la joie ; c'est qu'enfin la plus jolie
de France épouse, *non pas le plus joli garçon*, mais
les plus honnêtes hommes du royaume : c'est M. de
gnan, que vous connoissez il y a long-temps. Toutes ses
nes sont mortes pour faire place à votre cousine, et
ie son père et son fils, par une bonté extraordinaire;
orte qu'étant plus riche qu'il n'a jamais été, et se trou-
d'ailleurs, par sa naissance, par ses établissements et
ses bonnes qualités, tel que nous le pouvions souhaiter,
s ne le marchandons point comme on a accoutumé de
; nous nous en fions bien aux deux familles qui ont
é devant nous. Il paroît fort content de notre alliance;
era une affaire qui s'achèvera avant la fin de l'année. »
re du 4 décembre 1668.)

e suis fort aise que vous approuviez le mariage de M. de
gnan; il est vrai que c'est un très-bon et très-honnête
nme qui a du bien, de la qualité, une charge, de l'es-
et de la considération dans le monde. Que faut-il
antage? Je trouve que nous sommes fort bien sortis
trigue. Puisque vous êtes de cette opinion, *signez la
curation* que je vous envoie, mon cher cousin; il n'y
it que vous qui pussiez me résoudre à donner ma fille
n Provençal; et dans la vérité j'en prends à témoin
lerousse et *Merinville*, etc. » (Lettre du 7 janvier 1669.)

mariage fut célébré le 27 janvier 1669. La maison de
ian étoit l'une des plus anciennes de la Provence; illustre
e dixième siècle, la ville de Montélimar, *Monte-Adhé-*
lui devoit son existence; dans tous les temps elle fut
ide en hommes de guerre et en grands capitaines.

comte de Grignan emmena son épouse dans son com-
lement, où il représentoit en vice-roi; et pour la pre-
e fois mademoiselle de Sévigné quitta sa mère. C'est à

cette séparation que nous sommes redevables de ce recueil de lettres, le modèle des épistolaires, et qui ont fait à la mère et à la fille une si haute réputation.

Madame de Sévigné peignoit ainsi sa fille :

« Mon dieu, ma fille, que vos lettres sont admirables! on « jureroit qu'elles ne vous sont pas dictées par les dames du « pays où vous êtes [1]. — Je ne sais pourquoi vous dites que « vous ne contez pas bien ; je ne connois personne qui attache « plus que vous : ce ne seroit pas une sorte de chose à sou- « haiter uniquement ; mais, quand cela tient à l'esprit et à la « nécessité de ne rien dire qui ne soit agréable, je pense « qu'on doit être bien aise de s'en acquitter comme vous « faites [2]. — Ne quittez jamais le naturel, votre tour s'y est « formé, et cela compose un style parfait [3]. Vos lettres sont « aimables, il y a des endroits dignes de l'impression : un de « ces jours vous trouverez qu'un de vos amis vous aura « trahie [4]. »

« Est-ce qu'en vérité je ne vous ai pas donné la plus jolie « femme du monde ? Peut-on être plus honnête, plus régu- « lière ? peut-on vous aimer plus tendrement ? peut-on avoir « des sentiments plus chrétiens ? et peut-on avoir plus d'atta- « chement à tous ses devoirs ? Cela est assez ridicule que je « dise tant de bien de ma fille ; mais c'est que j'admire sa « conduite comme les autres, et d'autant plus que je la vois « de plus près, et qu'à vous dire vrai, quelque bonne opinion « que j'eusse d'elle sur les choses principales, je ne croyois

[1] Lettre du 10 avril 1671, tome II, page 13.

[2] Lettre du 27 mars 1671, tome I.

[3] Lettre du 18 février 1671, tome I.

[4] Lettre du 8 avril 1671, tome II, page 5. Ailleurs madame de Sévigné tient un autre langage. *Voyez* la notice de madame de Coligan, et les notes, tome XII. *G. D. S. G.*

« point du tout qu'elle dût être exacte sur toutes les autres « au point qu'elle l'est. Je vous assure aussi que le monde lui « rend bien justice, et qu'elle ne perd aucune des louanges « qui lui sont dues. Voilà mon ancienne thèse qui me fera « lapider un jour; mais c'est que le public n'est ni fou ni in- « juste. »(Lettre du 6 août 1670.)

Mademoiselle de Sévigné avoit reçu pour dot [1] la baronnie de Bourbilly, évaluée 300,000 livres; les dépenses magnifiques de son époux ayant altéré leur fortune, cette terre devint sa ressource; Madame de Grignan s'obligea partout pour faire face aux engagements de son mari, et se condamna à toutes sortes de privations pour réparer un mal qui ne venoit point d'elle, mais qu'elle ne vouloit pas laisser retomber sur ses enfants.

Bourbilly est à vous, lui écrivoit sa mère le 22 janvier 1690; *c'est un petit morceau qu'il étoit bon de garder pour la soif; mais vous ne sauriez être plus altérée que vous ne l'êtes. Avez-vous ménagé le bon président de Berbisy? Écrivez-lui, peut-être qu'il vous fera trouver de l'argent sur cette hypothèque.* —Cependant, malgré l'embarras où elle se trouva, madame de Grignan ne vendit point cette terre, qui fut l'apanage dotal de la mère, de la fille et de la petite-fille.

[1] Madame de Sévigné écrivoit à madame de Guitaud : Je n'ai nul dessein de vendre Bourbilly, par une petite raison, c'est que c'est à ma fille après ma mort; elle en fera le marché dans ce temps-là. En attendant, je suis bien aise qu'on le souhaite et d'en jouir. — Boucard me propose de faire couper les bois qui sont gâtés, et que sans cela ils ne vaudront plus rien. Comme cette petite terre est à ma fille après moi, je prends plus de part à l'avenir qu'au présent, quoiqu'en vérité le présent me soit nécessaire. — Vous me voulez tenter de faire abattre ma belle allée de Bourbilly. Non, Madame, je veux que ma fille en fasse une partie d'une campagne à son fils; je ne veux point dégrader une terre qui doit être à elle.

Madame de Grignan mourut le 13 août 1705, du chagrin que lui causa la perte de son fils, comme madame de Sévigné mourut des fatigues qu'elle prit auprès de sa fille dans une maladie sérieuse qu'elle essuya. Le comte de Grignan mourut le 30 décembre 1714. De ce mariage sont issus plusieurs enfants. C'est à madame de Sévigné qu'il faut laisser raconter la naissance du premier fruit de cette union:

Paris, 19 novembre 1670, à M. le comte de Grignan.

« D'abord Hélène me dit: Madame, c'est un petit garçon; « et puis quand nous le regardâmes de plus près, nous trou« vâmes que c'étoit une petite fille. Nous en sommes un peu « honteuses, quand nous songeons que tout l'été nous avons « fait des béguins au saint-père, et qu'après de si belles espé« rances la signora mit au monde une fille; je vous assure que « cela rabaisse un peu le caquet. Rien ne console que la par« faite santé de ma fille. Sa fille a été baptisée et nommée « Marie-Blanche. Les médisants disent que Blanche-d'Adhé« mar ne sera pas d'une beauté surprenante; ils ajoutent « qu'elle vous ressemble. »

Cela n'est pas favorable à une demoiselle, car madame de Sévigné dit ailleurs que M. de Grignan *n'étoit pas le plus joli garçon du royaume*[1]; sa ressemblance avec son père fut cause de la vie monastique que Blanche d'Adhémar embrassa; elle mourut religieuse aux dames de la Visitation d'Aix, monastère que sa trisaïeule avoit fondé.

Louis-Provence Adhémar de Monteil, marquis de Grignan, naquit en ce lieu le 17 novembre 1671, et fut nommé par les états de Provence, alors assemblés à Lambesc. *La jolie chose que d'accoucher d'un garçon et de l'avoir fait nommer*

[1] M. de Grignan avoit la taille belle, mais il n'étoit pas beau, et une demoiselle qui lui eût ressemblé n'eût pas été jolie. (Note de l'édition de 1726.)

par la Provence !. s'écrioit madame de Sévigné ; *voilà qui est à souhait.*

Le jeune Grignan commença sa carrière militaire en qualité de volontaire dans le régiment de Champagne, par le siége de Philisbourg, et s'y distingua ; mais laissons, sur le compte de ce jeune officier, s'égayer sa grand'mère : il seroit difficile de le peindre mieux :

« Il voit et entend les coups de canon autour de lui sans « émotion ; il a monté à la tranchée ; il rend compte du siége « à son oncle comme un vieil offieier. M. de Bauvilliers en « fait son enfant [1]. Il est avant dix-sept ans un vieux mous- « quetaire, un volontaire qui a vu un fort beau siége, un « capitaine de chevau-légers [2]. — Il faut ajouter à tout ce « qui compose le commencement de sa vie une fort bonne « petite contusion à la cuisse gauche, qui lui fait, je vous « assure, bien de l'honneur, par la manière froide et toute « reposée dont il l'a reçue. Il est accablé de compliments à « Versailles, et moi ici [3]. »

« Ce marmot ! entrer l'épée à la main et forcer ce château, « et tuer ou enlever douze cents hommes ! Représentez-vous « un peu cet enfant devenu un homme, un homme de guerre, « un brûleur de maisons ! Ma fille, ces pensées ne se soutien- « droient pas, si l'on ne pensoit en même temps que Dieu « le conservera, et que ce qu'il garde est bien gardé [4]. — Le « voilà donc colonel du beau et bon régiment de son oncle ; « rien ne sauroit être plus avantageux à dix-huit ans. »

Ce colonel épousa, en 1695, Anne-Marguerite de Saint-Amand, de laquelle il n'eut pas d'enfants, et en lui s'éteignit le nom des *Grignans*. Il avoit été fait brigadier des armées du roi, nommé ambassadeur en Lorraine, et mourut de la petite-

[1] Lettre du 18 octobre 1688.
[2] Lettre du 10 novembre 1688.
[3] Lettre du 17 novembre 1688.
[4] Lettre du 11 septembre 1689.

vérole en octobre 1704. Sa mère succomba à la douleur de lui survivre.

Françoise-Julie de Grignan, sa sœur, épousa, le 6 mai 1689, Henri-Emmanuel Hurault, marquis de Vibraie.

Sa troisième sœur fut cette Pauline, immortalisée dans les lettres de son aïeule : elle naquit en 1674, avec un ensemble de grâces piquantes, une imagination enjouée et féconde, qui faisoient les délices de sa famille.

« Aimez, aimez Pauline (écrivoit madame de Sévigné à « sa fille, le 21 juillet 1677) : je vois d'ici cette petite; elle « vous ressemblera, malgré la marque de l'ouvrier. Il est « vrai que ce nez est une étrange affaire; mais il se rajus- « tera, et je vous réponds que Pauline sera belle [1]. — Dites- « moi si vous ne mettez point la petite d'Aix avec sa tante, « et si vous ôterez Pauline d'avec vous. C'est un prodige que « cette petite; son esprit est sa dot. Voulez-vous la rendre « une personne toute commune ? Je la mènerois toujours avec « moi, j'en ferois mon plaisir; je me garderois bien de la « mettre à Aix avec sa sœur [2]. Enfin, comme elle est extraor- « dinaire en tout, je la traiterois extraordinairement [3]. »

« J'aime tout-à-fait les louanges naturelles de Coulanges « pour Pauline; elles lui conviennent fort, et m'ont fait com- « prendre sa sorte d'agrément, bridé pourtant par des gens « qui ont un peu mis leur nez mal à propos : si ce comte avoit « voulu ne donner que ses yeux et sa belle taille, et vous

[1] Lettre du 21 juillet 1677. [2] Lettre du 15 juin 1680.

[3] On voit que, quoique petite-fille d'une sainte religieuse, madame de Sévigné n'aimoit point l'éducation des couvents, ni la vie monastique. Elle écrivoit à sa fille le 8 avril 1671 : « Vous avez « trouvé nos pauvres sœurs (de Sainte-Marie), vous y avez une « cellule; mais ne vous y creusez point trop l'esprit; les rêve- « ries sont quelquefois si noires qu'elles font mourir : vous savez « qu'il faut un peu glisser sur les pensées. »

« laisser le soin de tout le reste, Pauline auroit brûlé le « monde. Cet excès eût été embarrassant; ce joli mélange « est mille fois mieux; et fait assurément une aimable créature. « Sa vivacité ressemble à la vôtre; votre esprit déroboit tout, « comme vous dites du sien [1]. — Ah! que toute sa personne « est assaisonnée! que sa physionomie est spirituelle! que sa « vivacité lui sied bien! que ses yeux sont jolis, bleus avec « des paupières noires! une taille libre, adroite! pour moi, « je la crois touchante ou piquante, je ne sais pas bien « lequel, je vous prie de me le dire [2]. — Je ne voudrois point « du tout qu'elle mît son *petit nez* dans Montaigne ni dans « Charron; elle est trop jeune [3]. Savez-vous le mérite de Pau- « line? (*écrivoit encore madame de Sévigné*, octobre 1679, « lett. inéd. page 159.) Pauline est une personne admirable; « elle n'est pas si belle que la *Beauté*, mais elle a des ma- « nières; c'est une petite fille à manger. »

Telle étoit cette *Pauline*, qu'on appeloit madame de Mazargues [4], lorsqu'en 1695 elle épousa Louis de Simiane, marquis de Truchenu et d'Esparon, gentilhomme du duc d'Orléans, lieutenant au gouvernement de Provence et des gendarmes écossais, fils de Charles-Louis, marquis de Simiane, et de Madeleine Hay du Châtelet.

La maison de Simiane étoit aussi très-connue dans la Provence; elle descendoit des anciens souverains de la ville d'Apt; elle comptoit parmi ses membres le fameux marquis de Pianesse (Ch-J.-B. de Simiane), mort en 1677, le plus ferme appui de la cour de Turin.

Madame de Simiane habitoit la petite ville de Vauréas, lorsque son service, en qualité de dame d'accompagnement

[1] Lettre du 16 octobre 1689.
[2] Lettre du 18 décembre 1689.
[3] Lettre du 15 janvier 1690.
[4] Nom d'une terre des environs de Marseille.

de la duchesse d'Orléans, ne l'appeloit pas à la cour : c'étoit, disoit madame de Coulanges, une jolie femme; on ne peut avoir plus d'esprit, ni d'esprit plus aimable que le sien; une charmante humeur [1]; il n'est pas possible de se dépêtrer d'elle. Mais c'est bien à moi d'aimer une personne de son âge! cependant je tomberois dans cet inconvénient, si je la voyois souvent.

Pauline rappeloit la physionomie charmante de madame de Sévigné; elle lui ressembloit fort par son genre d'esprit et même par son talent épistolaire; mais sa carrière ne fut ni si brillante, ni si heureuse. Elle perdit son mari le 2 février 1718, âgé de quarante-sept ans. En elle finit l'une des branches de la maison des Simianes, ainsi que s'étoient éteintes celles des Grignans, des Sévignés, des Rabutins. Ces quatre femmes sembloient destinées à terminer la descendance de leurs époux.

Madame de Simiane resta veuve avec trois filles : Anne, qui fut religieuse au couvent du Calvaire, à Paris, en mars 1720;

Sophie, mariée, en juin 1723, à Villeneuve, marquis de Vence;

Et Julie-Françoise.

Comme son aïeule et sa mère, la marquise de Simiane avoit reçu pour dot la baronnie de Bourbilly. Son mari en reprit de fief, en 1706, entre les mains de M. le comte Pechpeirou de Guitaud, marquis d'Époisses, dont parle souvent madame de Sévigné. La terre des Rabutin fut vendue

[1] Massillon en fut, dit-on, épris ; ce fut pour lui plaire qu'il mit tant de soin à composer ses synodes, réputés un de ses meilleurs ouvrages. Ce prélat logeoit à Paris, à l'Oratoire, et devoit être rentré à neuf heures du soir ; madame de Simiane soupoit à sept heures par complaisance pour lui. (*Max. de Champfort*, 11-269.)

100,000 liv., le 16 juillet 1719, aux Chartraires, dans la maison desquels elle demeura jusqu'à la révolution [1].

Madame de Simiane mourut le 2 juillet 1737; en elle s'éteignit ce talent épistolaire que nous avons remarqué dans les dames de *Chantal*, [2] de *Sévigné*, de *Grignan*, de *Simiane*;

[1] Cette terre fut vendue le 14 fructidor an III (31 août 1795), par madame Chartraire de Bourbonne, à madame de Bessey, épouse de M. Frédéric-Auguste Pomme, moyennant quatre millions assignats, valant 88,000 francs. Le vieux château de madame de Sévigné a été respecté. Les vieux châteaux, *dit Saint-Foix* (IV, 125) ont un air de noblesse ;' ceux que l'on bâtit aujourd'hui n'ont que l'air de maison de campagne.

[2] Nous citerons en preuve du talent épistolaire de madame de Chantal la 89e lettre, tom. I r, pag. 206, du Recueil de ses Lettres, Paris, 1753, in-12, 3 vol. Elle étoit adressée à sa fille, en lui présentant M. le comte de Toulongeon comme futur époux.

« Tenez, ma chère fille, voilà M. de Toulongeon qui, se voyant « huit à dix jours de libres, s'en va vous trouver en poste, pour « savoir de vous, dit-il, si vous ne le trouverez point trop noir; « car pour son humeur, il espère qu'elle ne vous déplaira pas. Pour « moi, je vous le dis en vérité, je ne trouve non-seulement rien à « redire à ce parti, mais je n'y trouve rien à désirer, et Notre Sei- « gneur me donne une telle satisfaction en cette rencontre, que je « ne me souviens pas d'en avoir eu de ma vie une pareille pour les « choses de la terre. La naissance, le bien que nous trouvons en sa « personne n'est pas ce qui me touche le plus ; mais son esprit, son « humeur, sa franchise, sa sagesse, sa probité, sa réputation ; « enfin, ma chère Françon, bénissons Dieu d'une telle rencontre. « Mais, mon enfant, disposez-vous, par reconnaissance ; à aimer « et servir Dieu ;..... ne vous amusez point à ces petites vanités de « bagues et d'habits ; vous allez être dans l'abondance ; mais, ma « chère fille, souvenez-vous toujours qu'il faut user des biens que « Dieu nous donne sans s'y affectionner, et c'est comme cela qu'il « faut regarder tout ce que le monde estime. Que dorénavant votre « ambition soit d'être parée d'honneur et de modestie, d'une sage

chose étonnante, peut-être unique, de voir le même talent se soutenir jusqu'à la quatrième génération, et se propager par les femmes; ce qui ne doit pas moins répandre d'intérêt sur les ascendants de madame de Sévigné que sur sa descendance.

Terminons ces détails par une pensée inédite du comte Roger de Bussy-Rabutin [1] :

« Qui voudroit ramasser toutes les choses que Marie de « Rabutin a dites en sa vie, d'un tour fin et agréable, natu- « rellement et sans affecter de les dire, il n'auroit pas sitôt « fait. Elle avoit l'enjouement et la vivacité de son père, mais « beaucoup plus de politesse. On ne s'ennuyoit jamais avec « elle. Enfin elle étoit de ces gens qui ne devroient jamais « mourir, comme il en est d'autres qui ne devroient jamais « naître. »

« conduite dans la condition où vous allez entrer. Certes je suis « bien contente que ce soient vos parents et moi qui ayons fait ce ma- « riage sans vous ; c'est ainsi que se gouvernent les enfants sages, et « que je veux, ma chère fille, être toujours votre conseil. Au reste, « votre frère, qui a bon jugement, est ravi de cette alliance. M. de « Toulongeon, il est vrai, a quelque quinze ans plus que vous; « mais, mon cher enfant, vous serez bien plus heureuse avec lui, « que d'avoir un jeune fou, étourdi, débauché, comme le sont les « jeunes gens d'aujourd'hui; vous épouserez un homme qui n'est « rien de tout cela, qui n'est point joueur, qui a passé sa vie avec « honneur à la cour et à la guerre, qui a de grands appointements « du roi. Vous n'auriez pas le bon jugement que je vous crois, si « vous ne le receviez avec cordialité et franchise. Je vous prie, ma « fille, faites-le de bonne grâce, et soyez assurée, etc.

[1] Généalogie manuscrite, à la bibliothéque publique de Dijon.

Nota. Depuis la présente notice ce portrait a été publié dans l'édition de 1818.

GALERIE

DES PORTRAITS DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quelle que soit la variété du coloris de ces portraits, tracés du vivant même de madame de Sévigné, le fond des traits reste le même : dans tous on y retrouve une fidèle imitation d'un beau modèle rempli d'esprit, d'agréments, d'amabilité, de politesse et de goût. A la suite de cette série de portraits on ne trouvera point déplacé celui que Grouvelle a donné dans son édition.

Portrait de madame de Sévigné, par le comte de Bussy-Rabutin, tiré de la généalogie manuscrite, à la bibliothéque publique de Dijon.

Marie de Rabutin, fille de Celse-Benigne de Rabutin, baron de Chantal, et de Marie de Colanges, naquit toute pleine de grâces ; ce fut un grand parti pour le bien, mais pour le mérite elle ne se pouvoit dignement assortir. Elle épousa Henri de Sévigné, d'une bonne et ancienne maison de Bretagne, et quoiqu'il eût de l'esprit, tous les agréments de Marie ne le purent retenir ; il aima partout, et n'aima jamais rien de si aimable que sa femme. Cependant elle n'aima que lui, bien que mille honnêtes gens eussent fait des tentatives auprès d'elle. Sévigné fut tué en duel, elle étant encore fort jeune. Cette perte la toucha vivement : ce ne fut pourtant pas, à mon avis, ce qui l'empêcha de se remarier, mais seulement sa tendresse pour un fils et pour une fille que son mari lui avoit laissés, et quelque légère appréhension de trouver encore un ingrat. Par sa bonne conduite (je n'entends pas parler ici de ses mœurs, je veux dire par sa bonne administration), elle augmenta son bien, ne laissant pas de faire la dépense d'une personne de sa qualité, de sorte

qu'elle donna un grand mariage à sa fille, et lui fit épouser François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant pour le roi en Languedoc, et puis après en Provence. Ce ne fut pas le plus grand bien qu'elle fit à Françoise de Sévigné; la bonne *nourriture* qu'elle lui donna et son exemple sont des trésors que les rois même ne peuvent pas toujours donner à leurs enfants ; elle en avoit fait aussi quelque chose de si extraordinaire, que moi, qui ne suis point du tout flatteur, je ne me pouvois lasser de l'admirer, et que je ne la nommois plus, quand j'en parlois, que *la plus jolie fille de France*, croyant qu'à cela tout le monde devoit la reconnoître.

Marie de Rabutin acheta encore à son fils la charge de guidon des gendarmes de M. le Dauphin, ce qu'elle fit habilement, n'y ayant rien de mieux pensé que d'attacher de bonne heure ses enfants auprès d'un jeune prince, qui a toujours plus d'égards un jour pour ses premiers serviteurs que pour les autres.

Les soins que Marie de Rabutin avoit pris de sa maison n'y avoient pas seuls mis tout le bon ordre qui y étoit : il faut rendre honneur à qui il est dû. L'abbé de Colanges [1], son oncle, homme d'esprit et de mérite, l'avoit fort aidée à cela.

Qui voudroit ramasser toutes les choses que Marie de Rabutin a dites en sa vie, d'un tour fin, agréable, naturellement et sans affecter de les dire, il n'auroit jamais fait. Elle avoit l'enjouement et la vivacité de son père, mais beaucoup plus de politesse. On ne s'ennuyoit jamais avec elle. Enfin elle étoit de ces gens qui ne devroient jamais mourir, comme il y en a d'autres qui ne devroient jamais naître.

Voici un éloge que la seule justice me fit mettre au-dessous d'un de ses portraits :

MARIE DE RABUTIN,
MARQUISE DE SÉVIGNÉ,
FILLE DU BARON DE CHANTAL,
FEMME D'UN GÉNIE EXTRAORDINAIRE
ET D'UNE SOLIDE VERTU,
COMPATIBLES AVEC BEAUCOUP D'AGRÉMENTS.

[1] Dans nombre d'actes et lettres de la famille, on trouve le nom de *Coulanges* écrit *Colanges*.

PORTRAIT DE MADAME DE SÉVIGNÉ, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules.*

« Madame de *Sévigny* a d'ordinaire le plus beau teint du monde, « les yeux petits et brillants, la bouche plate, mais de belle couleur, « le front avancé, le nez seul semblable à soi, ni long ni petit, carré « par le bout, la mâchoire comme le bout du nez; et tout cela, qui « en détail n'est pas beau, est à tout prendre assez agréable. Elle a « la taille belle sans avoir bon air; elle a la jambe bien faite, la « gorge, les bras et les mains mal taillés; elle a les cheveux blonds, « déliés et épais; elle a bien dansé, et a l'oreille encore juste; elle a « la voix agréable, et sait un peu chanter. Voilà pour les dehors « à peu près comme elle est faite. Il n'y a point de femme qui ait « plus d'esprit qu'elle, et fort peu qui en aient autant; sa manière « est divertissante. Il y en a qui disent que, pour une femme de « qualité, son caractère est un peu trop badin. Du temps que je la « voyois, je trouvois ce jugement-là ridicule, et je sauvois son bur- « lesque sous le nom de gaieté. Aujourd'hui qu'en ne la voyant plus « son grand feu ne m'éblouit pas, je demeure d'accord qu'elle veut « être trop plaisante. Si l'on a de l'esprit, et particulièrement de « cette sorte d'esprit qui est enjoué, on n'a qu'à la voir, on ne perd « rien avec elle; elle vous entend, elle entre juste en tout ce que « vous dites, elle vous devine et vous mène d'ordinaire bien plus « loin que vous ne pensez aller; quelquefois aussi on lui fait voir « bien du pays. La chaleur de la plaisanterie l'emporte, et en cet « état elle reçoit avec joie tout ce qu'on peut lui dire de libre, pourvu « qu'il soit enveloppé; elle y répond même avec usure, et croit « qu'il iroit du sien, si elle n'alloit pas au delà de ce qu'on lui a dit. « Avec tant de feu, il n'est pas étrange que le discernement soit « médiocre. Ces deux choses étant d'ordinaire incompatibles, la na- « ture ne peut faire de miracle en sa faveur. Un sot éveillé l'empor- « tera toujours auprès d'elle sur un honnête homme sérieux. La « gaieté des gens la préoccupe; elle ne jugera pas si l'on entend ce

« qu'elle dit. La plus grande marque d'esprit qu'on puisse lui donner, « c'est d'avoir de l'admiration pour elle : elle aime l'encens, elle aime « d'être aimée, et pour cela elle sème afin de recueillir ; elle donne « de la louange pour en recevoir. Elle aime généralement tous les « hommes, quelque âge, quelque naissance et quelque mérite qu'ils « aient, et de quelque profession qu'ils soient ; tout lui est bon, de- « puis le manteau royal jusqu'à la soutane, depuis le sceptre jus- « qu'à l'écritoire. Entre les hommes, elle aime mieux un amant « qu'un ami, et parmi les amants, les gais que les tristes ; les mé- « lancoliques flattent sa vanité, les éveillés son inclination. Elle se « divertit avec ceux-ci, et se flatte de l'opinion qu'elle a bien du « mérite, d'avoir pu causer de la langueur à ceux-là.

« Elle est d'un *tempérament* froid, au moins si l'on en croit feu « son mari ; aussi lui avoit-il l'obligation de sa vertu, comme il di- « soit. Toute sa chaleur est à l'esprit : à la vérité, elle récompense « bien la froideur de son *tempérament*. Si l'on s'en rapporte à ses « actions, je crois que la foi conjugale n'a point été violée ; si l'on « regarde l'intention, c'est une autre chose. Pour en parler franche- « ment, je crois que son mari s'est tiré d'affaire devant les hommes, « mais je le tiens cocu devant Dieu. Cette belle, qui veut être à tous « les plaisirs, a trouvé un moyen sûr, à ce qu'il lui semble, pour « se réjouir sans qu'il en coûte rien à sa réputation : elle s'est faite « amie de quatre ou cinq prudes, avec lesquelles elle va en tous « les lieux du monde. Elle ne regarde pas tant ce qu'elle fait qu'a- « vec qui elle est ; en ce faisant, elle se persuade que la compagnie « honnête rectifie toutes ses actions ; et pour moi, je pense que « l'heure du berger, qui ne se rencontre d'ordinaire que tête à tête « avec toutes les femmes, se trouveroit plutôt avec celle-ci au milieu « de sa famille. Quelquefois elle refuse hautement une partie de pro- « menade publique, pour s'établir à l'égard du monde dans une « opinion de grande régularité ; et quelque temps après, croyant « marcher à couvert sur le refus qu'elle aura fait éclater, elle fera « quatre ou cinq parties de promenades particulières. Elle aime na- « turellement les plaisirs. Deux choses l'obligent quelquefois de s'en « priver, la politique et l'inégalité ; et c'est par l'une ou par l'autre « de ces raisons - là que bien souvent elle va au sermon le lendemain

« d'une assemblée. Avec quelques façons qu'elle donne de temps en « temps au public, elle croit préoccuper tout le monde, et s'ima- « gine qu'en faisant un peu de bien et un peu de mal, tout ce que « l'on pourra dire, c'est que, l'un portant l'autre, elle est honnête « femme. Les flatteurs, dont sa petite cour est pleine, lui en parlent « bien d'une autre manière ; ils ne manquent jamais de lui dire « qu'on ne sauroit mieux accorder qu'elle fait la sagesse avec le « monde, et le plaisir avec la vertu. Pour avoir de l'esprit et de la « qualité, elle se laisse un peu trop éblouir aux grandeurs de la « cour. Le jour que la reine lui aura parlé, et peut-être demandé « seulement avec qui elle sera venue, elle sera transportée de joie, « et long-temps après elle trouvera moyen d'apprendre à tous ceux « desquels elle se voudra attirer le respect, la manière obligeante « avec laquelle la reine lui aura parlé. Un soir que le roi venoit de « la faire danser, s'étant remise à sa place, qui étoit auprès de moi : « Il faut avouer, me dit-elle, que le roi a de grandes qualités ; je « crois qu'il obscurcira la gloire de tous ses prédécesseurs. — Je ne « pus m'empêcher de lui rire au nez, voyant à quel propos elle lui « donnoit ces louanges, et de lui répondre : On n'en peut pas dou- « ter, madame, après ce qu'il vient de faire pour vous. Elle étoit « alors si satisfaite de sa majesté, que je la vis sur le point, pour lui « témoigner sa reconnoissance, de crier : *Vive le roi* [1] *!* Il y a des « gens qui ne mettent que les choses saintes pour bornes à leur ami- « tié, et qui feroient tout pour leurs amis, à la réserve d'offenser « Dieu. Ces gens-là s'appellent amis jusqu'aux autels. L'amitié de « madame de *Sévigny* a d'autres limites : cette belle n'est amie que jus- « qu'à la bourse. Il n'y a qu'elle de jolie femme au monde qui se soit « déshonorée par l'ingratitude. Il faut que la nécessité lui fasse « grand'peur, puisque, pour en éviter l'ombre, elle n'appréhende « pas la honte. Ceux qui la veulent excuser disent qu'elle défère en « cela aux conseils de gens qui savent ce que c'est que la faim, et qui

[1] L'application satirique que fait Bussy sur le *Vive le roi!* ne s'entend plus aujourd'hui : le sel en est tout-à-fait perdu depuis qu'on ignore que cette acclamation étoit alors purement populaire, et qu'elle n'étoit jamais en usage dans les palais royaux, dans les fêtes ou cérémonies closes.

« se souviennent encore de leur pauvreté. Qu'elle tienne cela d'autrui, ou qu'elle ne le doive qu'à elle-même, il n'y a rien de si naturel que ce qui paroît dans son économie.

« La plus grande application qu'ait madame de *Sévigny* est à paroître tout ce qu'elle n'est pas ; depuis le temps qu'elle s'y étudie, « elle a déja appris à tromper ceux qui ne l'avoient guère connue, « ou qui ne s'appliquent pas à la connoître. Mais comme il y a des « gens qui ont pris en elle plus d'intérêt que d'autres, ils l'ont découverte, et se sont aperçus, malheureusement pour elle, que « tout ce qui reluit n'est pas or.

« Madame de *Sévigny* est inégale jusques aux prunelles des yeux « et jusques aux paupières, elle a les yeux de différentes couleurs, « et les yeux étant le miroir de l'âme, ces inégalités sont comme un « avis que donne la nature à ceux qui l'approchent, de ne pas faire « un grand fonds sur son amitié. »

« Je ne sais si c'est parce que ses bras ne sont pas beaux qu'elle « ne les tient pas trop chers, ou qu'elle ne s'imagine pas faire une « faveur, la chose étant si générale; mais enfin les prend et les baise « qui veut. Je pense que c'est assez pour lui persuader qu'il n'y a « point de mal qu'elle croie qu'on n'y a point de plaisir. Il n'y a plus « que l'usage qui la pourroit contraindre ; mais elle ne balance pas à « le choquer plutôt que les hommes, sachant bien qu'ayant fait les « modes, quand il leur plaira, la bienséance ne sera plus renfermée « dans des bornes si étroites.

« Voilà, mes chers, le portrait de madame de *Sévigny*. Son bien « qui accommodoit fort le mien, parce que c'étoit un parti de ma « maison, obligea mon père à souhaiter que je l'épousasse ; mais « quoique je ne la connusse pas alors si bien que je fais aujourd'hui, « je ne répondis point au dessein de mon père. Certaine manière « étourdie dont je la voyois agir me la faisoit appréhender ; et je la « trouvois la plus jolie fille du monde, pour être femme d'un autre. « Ce sentiment-là m'aida fort à ne la point épouser ; mais comme « elle fut mariée un peu de temps après moi, j'en devins amoureux, « et la plus forte raison qui m'obligea d'en faire ma maîtresse fut « celle qui m'avoit empêché de souhaiter d'être son mari. » (*Histoire amoureuse des Gaules*, édition de 1754, tome I, page 234.)

Portrait de madame de Sévigné, sous un nom supposé, par Corbinelli.

Sophronie est une jeune veuve de qualité ; le mérite de cette *précieuse*[1] est égal à sa grande naissance ; son esprit est vif et enjoué, et elle est plus propre à la joie qu'au chagrin. Cependant il est aisé de juger par sa conduite que la joie chez elle ne produit pas l'amour ; car elle n'en a que pour celles de son sexe, et se contente de donner son estime aux hommes ; encore ne la donne-t-elle pas aisément. Elle a une promptitude d'esprit la plus grande du monde à connoître les choses et à en juger. Elle est blonde, et a une blancheur qui répond admirablement à la beauté de ses cheveux. Les traits de son visage attirent les regards ; son esprit charme les oreilles et engage tous ceux qui l'entendent ou qui lisent ce qu'elle écrit. Les plus habiles font vanité d'avoir son approbation. Ménandre (Ménage) a chanté dans ses vers les louanges de cette illustre personne. Crisante (Chapelain) est aussi un de ceux qui la visitent souvent. Elle aime la musique et hait mortellement la satire ; elle loge au quartier de Léolie (quartier du Marais). (Extrait du *Dictionnaire des Précieuses*, 2 vol. in-8°.)

[1] Sur les acceptions de ce mot, *voyez* notre tome II, page 156, note I.

PORTRAIT DE MADAME DE SÉVIGNÉ, au tableau de famille par l'abbé Arnauld.

JE revins à Angers sur la fin de l'automne, en 1654... Au commencement de l'année 1657 un procès m'obligea d'aller à Paris. Ce fut en ce voyage que M. de Sévigné me fit faire connoissance avec l'illustre marquise de Sévigné, sa nièce, dont le nom seul vaut un éloge à ceux qui savent estimer l'esprit, l'agrément et la vertu.... Il me semble que je la vois encore telle qu'elle me parut la première fois que j'eus l'honneur de la voir, arrivant dans le fond de son carrosse tout ouvert, au milieu de monsieur son fils et de mademoiselle sa fille, tous trois tels que les poètes représentent Latone au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane, tant il éclatoit d'agréments et de beauté dans la mère et dans les enfants. Elle me fit l'honneur, dès lors, de me promettre de l'amitié ; et je me tiens fort glorieux d'avoir conservé jusqu'à cette heure un don si cher et si précieux. (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, partie III, page 62, année 1657.)

PORTRAIT DE MADAME DE SÉVIGNÉ, par madame de La Fayette, sous le nom d'un inconnu [1].

Tous ceux qui se mêlent de peindre les belles se tuent de les embellir pour leur plaire, et n'oseroient leur dire un seul mot de leurs défauts. Pour moi, Madame, grâce au privilége d'*inconnu* dont je jouis auprès de vous, je m'en vais vous peindre tout hardiment, et vous dire vos vérités bien à mon aise, sans crainte de m'attirer votre colère. Je suis au désespoir de n'en avoir que d'agréables à vous

[1] Ce portrait date de l'année 1659 : madame de Sévigné avoit trente-trois ans. *Voyez* tome IV de notre édition, page 228. *G. D. S. G.*

conter; car ce me seroit un grand plaisir si, après vous avoir reproché mille défauts, je me voyois cet hiver aussi bien reçu de vous, que mille gens qui n'ont fait toute leur vie que vous importuner de louanges. Je ne veux point vous en accabler, ni m'amuser à vous dire que votre taille est admirable, que votre teint a une beauté et une fleur qui assurent que vous n'avez que vingt ans; que votre bouche, vos dents et vos cheveux sont incomparables; je ne veux point vous dire toutes ces choses, votre miroir vous le dit assez : mais comme vous ne vous amusez pas à lui parler, il ne peut vous dire combien vous êtes aimable quand vous parlez; et c'est ce que je veux vous apprendre. Sachez donc, Madame, si par hasard vous ne le savez pas, que votre esprit pare et embellit si fort votre personne, qu'il n'y en a point sur la terre d'aussi charmante, lorsque vous êtes animée dans une conversation dont la contrainte est bannie. Tout ce que vous dites a un tel charme, et vous sied si bien, que vos paroles attirent les ris et les grâces autour de vous; et le brillant de votre esprit donne un si grand éclat à votre teint et à vos yeux, que, quoiqu'il semble que l'esprit ne dût toucher que les oreilles, il est pourtant certain que le vôtre éblouit les yeux; et que quand on vous écoute, on ne voit plus qu'il manque quelque chose à la régularité de vos traits, et l'on vous cède la beauté du monde la plus achevée. Vous pouvez juger que, si je vous suis inconnu, vous ne m'êtes pas inconnue, et qu'il faut que j'aie eu plus d'une fois l'honneur de vous voir et de vous entendre, pour avoir démêlé ce qui fait en vous cet agrément dont tout le monde est surpris. Mais je veux encore vous faire voir, Madame, que je ne connois pas moins les qualités solides qui sont en vous, que je fais les agréables dont on est touché. Votre âme est grande, noble, propre à dispenser des trésors, et incapable de s'abaisser aux soins d'en amasser. Vous êtes sensible à la gloire et à l'ambition, et vous ne l'êtes pas moins aux plaisirs : vous paroissez née pour eux, et il semble qu'ils soient faits pour vous; votre présence augmente les divertissements, et les divertissements augmentent votre beauté, lorsqu'ils vous environnent. Enfin, la joie est l'état véritable de votre âme, et le chagrin vous est plus contraire qu'à qui que ce soit. Vous êtes naturellement tendre et passionnée; mais, à la honte de notre

sexe, cette tendresse vous a été inutile, et vous l'avez renfermée dans le vôtre, en la donnant à madame de Lafayette. Ah, Madame! s'il y avoit quelqu'un au monde d'assez heureux pour que vous ne l'eussiez pas trouvé indigne du trésor dont elle jouit, et qu'il n'eût pas tout mis en usage pour le posséder, il mériteroit de souffrir seu toutes les disgrâces à quoi l'amour peut soumettre tous ceux qui vivent sous son empire. Quel bonheur d'être le maître d'un cœur comme le vôtre, dont les sentiments fussent expliqués par cet esprit galant que les dieux vous ont donné! Votre cœur, Madame, est sans doute un bien qui ne peut se mériter; jamais il n'y en eut un si généreux, si bien fait et si fidèle. Il y a des gens qui vous soupçonnent de ne pas le montrer toujours tel qu'il est; mais, au contraire, vous êtes si accoutumée à n'y rien sentir qui ne vous soit honorable, que même vous y laissez voir quelquefois ce que la prudence vous obligeroit de cacher. Vous êtes la plus civile et la plus obligeante personne qui ait jamais été; et par un air libre et doux, qui est dans toutes vos actions, les plus simples compliments de bienséance paroissent en votre bouche des protestations d'amitié; et tous les gens qui sortent d'auprès de vous s'en vont persuadés de votre estime et de votre bienveillance, sans qu'ils puissent se dire à eux-mêmes quelle marque vous leur avez donnée de l'une et de l'autre. Enfin vous avez reçu des grâces du Ciel, qui n'ont jamais été données qu'à vous; et le monde vous est obligé de lui être venu montrer mille agréables qualités, qui jusqu'ici lui avoient été inconnues. Je ne veux point m'embarquer à vous les dépeindre toutes; car je romprois le dessein que j'ai fait de ne pas vous accabler de louanges; et de plus, Madame, pour vous en donner qui fussent

> Dignes de vous, et dignes de paroître,
> Il faudroit être votre amant,
> Et je n'ai pas l'honneur de l'être [1].

[1] Allusion aux derniers vers de la pompe funèbre de Voiture par Sarrazin.

PORTRAIT DE MADAME DE SÉVIGNÉ, déguisée en religieuse [1].

Il suffit de la voir, aussitôt on l'adore;
Tout s'embellit de ses appas.
Les fleurs à son aspect la prenant pour l'Aurore
S'épanouissent sous ses pas:
Son regard adoucit le cœur le plus farouche.
Voir Sévigné, c'est voir le ciel.
L'éloquence en riant s'écoule de sa bouche
Ainsi qu'un pur rayon de miel.
Un soir que Sévigné, sous une simple guimpe,
Parut à la cour de Louis,
On crut que la beauté descendoit de l'Olympe
Pour se changer en fleur de lis.
A son aspect, l'Amour, bénissant son étoile,
Sourit de voir sa mère, et soudain l'aborda;
Mais Sévigné, qu'Amour toujours épouvanta,
Sur ses beaux yeux laissa tomber son voile,
Et l'Amour étonné, crut alors voir Vesta.

[1] On ignore de qui sont ces vers, qui nous ont été remis par un amateur des lettres. La manière en est bonne et ressemble à celle de Benserade. Ils datent sans doute de la jeunesse de madame de Sévigné, et doivent avoir été faits vers l'année 1660, le temps où elle parut le plus souvent à la cour, avant d'y présenter sa fille. Les déguisements et les mascarades y étoient fort à la mode, et cette mode dura pendant tout le règne de Louis XIV, comme on le voit par les lettres mêmes de madame de Sévigné. *A. G.*

N. B. Nous sommes fondés à rendre cette pièce de vers à Edme Boursault, poète, auteur du Mercure galant, injustement offensé par Boileau. Il a été secrétaire du commandement d'une duchesse d'Angoulême, veuve d'un fils naturel de Charles IX. Boursault étoit estimé à la cour, où il étoit souvent, et notamment à cette même époque. *G. D. S. G.*

MADRIGALE [1]. Pianto di bella dona.

AH! del regno d'amor prodigio tristo!
Sparger lagrime amare
Que' dolci lumi ho visto;
Là trà le Grazie assiso
Solea scherzare il Riso.
Spargean di pianto que' bei occhi un mare.
Ma pur co' raggi ardenti
Spargean fiamme cocenti;
A quel fatale ardore
Tosto m'accese il core.
O misera mia vita!
Occhi, lumi immortali
Deh! qual per i miei mali
Posso, sperare aita?
Se nubilosi ardete
Sereni che farete?

PORTRAIT DE MADAME DE SÉVIGNÉ, par Grouv

Oui, Thémire, je plains l'auteur dont l'art stérile
Gâte un sujet charmant à force de beau style.

[1] Ce madrigal de Ménage fait pour madame de Sévigné qui pl
une imitation de celui de Guarini.

Occhi, stelle mortali,
Ministri de' miei mali,
Se chiusi m'uccidete,
Aperti che farete?

[2] Cette pièce de l'éditeur de 1806 a été publiée dans la Décad
phique, et jointe à son édition avec des corrections essentielles, av

La phrase académique, avec son air d'apprêt,
De ce génie heureux déguise le portrait.
Quoi! j'irois, Sévigné, pour former ta guirlande,
Aux parterres de la Hollande
Demander leur trésor factice et sans odeurs!
Non; des champs, des jardins, mêlant toutes les fleurs,
J'en couvre la statue. Ainsi trouvoient leurs places,
Dans ton recueil si séduisant,
Le pathétique avec les grâces
Et le sublime et le plaisant.
Oui, s'il faut un panégyrique,
J'en veux un moins pompeux, Thémire; et sans puiser
Aux sources de la rhétorique,
Près de vous, avec vous, je veux le composer.
D'une femme spirituelle
Le tête-à-tête inspire; on relit son modèle:
Vingt traits de feu vont se croiser,
Sortis d'une seule étincelle.
Point de plan savamment tissu;
L'imagination nous porte sur son aile;
Ce qu'on dit, on l'écrit, et tout est bien reçu,
Sentiment, raison, bagatelle,
Tours naïfs, propos fins, grands traits, simple aperçu...
C'est peindre Sévigné d'un goût qui la rappelle.
Si nous plaisons, du moins comme elle,
Nous ne plairons qu'à notre insu.
Je crois voir son ombre légère,
Accueillant d'un souris cet éloge du cœur,
Repousser le pédant qui la loue en auteur,
Elle qui ne fut qu'une mère!
Sans sa fille, en effet, qu'eût produit son talent,
Ce talent qui du cœur s'échappe innocemment,
Comme un instinct involontaire?
Tantôt livrée au monde et tantôt solitaire,

itre à *madame ***, à l'occasion d'un éloge oratoire*. Et quoique modern
n'est point déplacée dans cette galerie de portraits.

Elle écrit, mais pour l'amitié,
Mais pour elle, ou du moins pour une autre elle-même
Sans effort, comme on parle, ou plutôt comme on aim
Elle n'a point rayé, relu, recopié ;
En courant, sa plume hardie
Rencontroit la perfection :
Sa lettre la plus belle est le premier brouillon
Du sentiment et du génie.

Si quelquefois son enjoûment
Semble affecter l'éclat d'un style moins vulgaire,
Et jette à pleines mains le sel et l'agrément,
Cet art même est un sentiment :
Moins tendre et moins aimante, elle eût moins voulu p
En vain de froids censeurs à tant d'éclat surpris,
Diront que sa tendresse est trop ingénieuse.
Pauvres gens ! c'est vouloir Rubens sans coloris,
Et le printemps sans fleurs, et l'automne sans fruits.
Ne peut-on être tendre à moins d'être ennuyeuse ?...
Car enfin qu'est-ce que l'esprit ?
La nature (Pope l'a dit)
Habillée à son avantage.
Ce mot peint Sévigné : briller est son partage.
Le sentiment d'un sot s'exprime sottement,
L'esprit malgré lui-même embellit ce qu'il sent.
Quoi qu'elle touche, il faut que tout brille par elle.
Ce style étincelant, ces traits vifs et pressés
Toujours inattendus sans être déplacés,
C'est là sa langue naturelle ;
Qui lui croit trop d'esprit n'en eut jamais assez.

Songez que l'amour maternelle
Est le fond de tous ses tableaux.
Je vous aime... aimez-moi,... lit-on à chaque page.
Mais comme son amour nuance son langage !
Ces mots tant répétés semblent toujours nouveaux.

Un cœur intarissable épuise en vain l'image ;
Le talent plus fécond partout la rajeunit.
Cent lettres ont passé ; le volume finit :
Je cours à l'autre... Eh bien ! mêmes tendres saillies,
Même torrent d'aimables vœux,
D'épanchements flatteurs, d'élans affectueux,
De conseils caressants, de douces gronderies !...
Ici j'entends la mère, et là c'est une sœur ;
Plus loin, je reconnois le calme d'une amie ;
Ailleurs d'un amant même elle a toute l'ardeur.
La couleur de ses feux à chaque instant varie.

Mais lorsqu'elle interrompt ces redites du cœur,
Voyez comme son goût marie
Tous les contrastes tour à tour ;
Quelle riante broderie,
Elle étend sur ce fond d'amour !
Ses intérêts, son alentour,
Ses goûts de jansénisme et de philosophie,
Les riens qui sont tout dans la vie,
Le petit scandale du jour,
Les bons mots de sa coterie,
Et le *dessous de carte* à la ville, à la cour,
Tout s'anime et ressort en sa libre peinture,
Tout respire la vie et l'air de la nature.
Trop souvent, il est vrai, pour nous
Le trait le plus piquant est une énigme obscure :
Lecteur, vous vous plaignez ; eh ! pensoit-elle à vous ?
En semant ses fleurs éphémères,
Sur chaque ligne qu'elle écrit,
Elle n'a pas plus dans l'esprit
La postérité que ses pères.

Ce qui fait nos plaisirs, faisoit ses plus beaux jours ;
Comme on voit Piccini, seul avec son génie,
Lui-même s'enivrer de sa douce harmonie,

Ou comme un rossignol chante pour les bois sourds,
Sans voir le passant qui l'écoute.
Elle ignoroit, heureux destin!
Que le feuillet volant échappé de sa main,
En suivant de Grignan la route,
De l'immortalité prenoit le grand chemin.
D'autres l'avoient trouvé sans doute;
Mais tous au moins l'avoient cherché :
La Fontaine lui-même a su ce qu'il en coûte.
Sévigné de la gloire eut seule bon marché :
Seule, du trésor de sa fille
Elle a fait un trésor public,
Et dédié, comme Wandick,
Aux siècles à venir des portraits de famille.

Tel parut du bon goût ce modèle nouveau.
Le monde, en la lisant, reconnut la nature,
Et ces charmes du vrai tant vantés par Boileau.
On rougit de Balzac, on dédaigna Voiture.
Elle est la muse enfin d'un genre plein d'attrait.
Direz-vous que notre âge a perdu son secret!
Non; et je sais telle rivale
De ses immortels agréments,
Qui ne l'imite pas, mais peut-être l'égale.
J'en atteste et Thémire et ses billets charmants.
Je vous l'ai dit cent fois, la grâce épistolaire
Est un talent de femme, un des mille arts de plaire,
Que sème en se jouant l'écharpe de Cypris.
Plus d'une Sévigné brille encor dans Paris.
Il en est que l'amour inspire;
D'autres sans l'amitié n'auroient jamais écrit
Lequel vaut mieux, belle Thémire?
Ne me demandez pas ce qu'en croit mon esprit,
Je risque trop à vous le dire.

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ.

LETTRE I.

DE MADEMOISELLE DE RABUTIN-CHANTAL [1] A MÉNAGE.

Paris ....

Je vous dis encore une fois que nous ne nous entendons point, et vous êtes bien heureux d'être éloquent, car sans cela tout ce que vous m'avez mandé ne vaudroit guère, quoique cela soit mer-

[1] Mademoiselle de Rabutin-Chantal, sous la tutèle de son oncle, l'abbé de Coulanges, apprenoit le latin, l'italien, l'espagnol. Ayant atteint l'âge où toutes les facultés de l'esprit et de l'imagination se développent, elle voyoit souvent Ménage et Chapelain; Ménage surtout, plus assidu, doué d'une mémoire prodigieuse, très-versé dans les poésies latines, grecques, italiennes, fortifioit son goût pour la littérature, et se plaisoit à lui dévoiler toutes les beautés des langues qu'elle étudioit. Durant ce commerce d'érudition l'amour vint se mêler de la partie. Ménage en apprenant le mariage de mademoiselle de Rabutin-Chantal sentit son erreur, et traitoit sa chimère de *défunte amitié* en écrivant à son élève. Toutefois cette lettre et la suivante, en réponse aux lettres de Ménage, décèlent

veilleusement bien arrangé ; je n'en suis pou
tant pas effrayée, et je sens ma conscience
nette de ce que vous me dites, que je ne perd
pas espérance de vous faire connoître sa puret
C'est pourtant une chose impossible, si vous n
m'accordez une visite d'une demi-heure ; et je n
comprends pas par quel motif vous me la refuse
si opiniâtrément. Je vous conjure encore un
fois de venir ici ; et, puisque vous ne voulez pa
que ce soit aujourd'hui, je vous supplie que c

un peu de trouble dans l'innocence de mademoiselle de Chanta
ce qui arrive presque toujours dans les agitations d'un cœur novi
qui commence à comprendre l'association des affections moral
aux affections physiques. Dès ce moment la correspondance ent
le maître et l'élève cessa ; mais on la verra reprendre en 1650,
qui ne pouvoit guère être autrement entre deux personnes qui s'a
mèrent et s'estimèrent encore davantage. Et Ménage alors mér
toit cette haute considération que lui déféroient les grands et l
savânts de son temps. Costar, dans ses entretiens avec Voiture
avance que *pour consulter les oracles il faut s'adresser aux Saumai
et aux Ménage qui sont les garde-trésors de l'antiquité*. Le Pè
Maimbourg n'hésite point à le nommer *le Varron des François*. C
éloges, plus amplifiés encore par d'autres, retentissent aujourd'hu
dans le désert. Le mérite de Ménage ne cesse pas d'être apprécié
mais il ne s'élève pas plus haut que son rang. Ménage a recueil
les *Origines de la Langue Italienne*, in-4°, (*Origines Linguæ Ita
licæ*, in-fol. Genovæ, 1685). C'est un ouvrage loué, estimé pa
les Italiens même, pour l'élégance de la composition et l'exac
titude des recherches. Madame de Sévigné, qui aimoit les au
teurs italiens, faisoit le plus grand cas de cet ouvrage, et so
auteur qui resta son ami, fut aussi son confident comme il fu
celui du cardinal de Retz, après les désastres de la fronde.

G. D. S. G.

soit demain. Si vous n'y venez pas, peut-être ne me fermerez-vous pas votre porte, et je vous poursuivrai de si près, que vous serez contraint d'avouer que vous avez un peu de tort. Vous me voulez cependant faire passer pour ridicule, en me disant que vous n'êtes brouillé avec moi qu'à cause que vous êtes fâché de mon départ; si cela étoit ainsi, je mériterois les Petites-Maisons, et non pas votre haine; mais il y a toute différence, et j'ai seulement peine à comprendre que, quand on aime une personne et qu'on la regrette, il faille, à cause de cela, lui faire froid au dernier point les dernières fois qu'on la voit. Cela est une façon d'agir tout extraordinaire, et, comme je n'y étois pas accoutumée, vous devez excuser ma surprise. Cependant je vous conjure de croire qu'il n'y a pas un de ces anciens et nouveaux amis, dont vous me parlez, que j'estime ni que j'aime tant que vous; c'est pourquoi, devant que de vous perdre, donnez-moi la consolation de vous mettre dans votre tort, et de dire que c'est vous qui ne m'aimez plus.

CHANTAL.

LETTRE II.

DE MADEMOISELLE DE RABUTIN-CHANTAL A MÉNAGE.

Paris, jeudi.....

C'est vous qui m'avez appris à parler de votre amitié comme d'une pauvre défunte, car pour moi je ne m'en serois jamais avisée, en vous aimant comme je fais. Prenez-vous en donc à vous de cette vilaine parole qui vous a déplu; et croyez que je ne puis avoir plus de joie que de savoir que vous conservez pour moi l'amitié que vous m'avez promise, et qu'elle est ressuscitée glorieusement. Adieu.

MARIE-CHANTAL.

LETTRE III.

COMTE DE BUSSY-RABUTIN ET DE MONSIEUR DE LENET[1], A MONSIEUR ET MADAME DE SÉVIGNÉ.

(Dans leur maison des Rochers.)

Mars 1646.

Salut à vous, gens de campagne,
A vous, *immeubles* de Bretagne,
Attachés à votre maison
Au-delà de toute raison :
Salut à tous deux, quoique indignes
De nos saluts et de ces lignes;
Mais un vieux reste d'amitié
Nous fait avoir de vous pitié;
Voyant le plus beau de votre âge
Se passer dans votre village,
Et que vous perdez aux *Rochers*
Des moments à tous autres chers.
Peut-être que vos cœurs tranquilles,
Censurant l'embarras des villes,
Goûtent aux champs en liberté
Le repos et l'oisiveté;
Peut-être aussi que le *ménage*[2]
Que vous faites dans le village,

[1] Pierre Lenet, procureur général au parlement de Dijon, l'ami Bussy, aussi factieux que lui pendant la fronde. (*Voyez* la re du 2 août 1671, tome II, page 166, et la note, page 168.) te pièce est dans le manuscrit intitulé : *Porte-feuille de M. le ite de Bussy-Rabutin*. (*Voyez* la préface de notre édition.)
G. D. S. G.

[2] L'économie.

Fait aller votre revenu
Où jamais il ne fût venu;
Ce sont raisons fort pertinentes,
D'être aux champs pour doubler ses rentes;
D'entendre là parler de soi
Conjointement avec le roi,
Soit aux *jours*, ou bien à l'église,
Où le prêtre dit à sa guise :
« Nous prîrons tous notre grand Dieu
« Pour le *roi*, *et* Monsieur du lieu;
« Nous prîrons aussi pour Madame,
« Qu'elle accouche sans sage-femme;
« Prions pour les nobles enfants
« Qu'ils auront d'*ici* à cent ans.
« Si quelqu'un veut prendre la ferme,
« Monseigneur dit qu'elle est à terme,
« Et que l'on s'assemble à midi;
« Or, disons tous *de profundi*
« Pour tous Messeigneurs ses ancêtres. »
(Quoiqu'ils soient en enfer peut-être.)
Certes ce sont là des honneurs
Que l'on ne reçoit point ailleurs :
Sans compter l'octroi de la fête;
De lever tant sur chaque bête;
De donner des permissions;
D'être chef aux processions;
De commander que l'on s'amasse
Ou pour la pêche, ou pour la chasse;
Rouer de coups qui ne fait pas
Corvée de charrue *ou* de bras;
Donner à filer la *poupée* [1],
Où Madame n'est point trompée;
Car on rend *ribaine-ribon*,
Plus qu'elle ne donne, dit-on.
L'ordre vouloit *ribon-ribaine*,
Mais d'ordre se rit notre veine;
Et pour rimer à ce *dit-on*,
Elle renverse le dicton.

[1] La quenouille.

LETTRE IV.

DE MADAME LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Ce 15 mars 1647.

Je vous trouve un plaisant mignon de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois; avez-vous oublié qui je suis, et le rang que je tiens dans la famille? Ah vraiment, petit cadet, je vous en ferai bien ressouvenir : si vous me fâchez, je vous réduirai au *lambel*[1]. Vous savez que je suis sur la fin d'une grossesse; et je ne trouve en vous non plus d'inquiétude de ma santé, que si j'étois encore fille. Eh bien! je vous apprends, quand vous en devriez enrager, que je suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire sucer la haine contre vous avec le lait, et que j'en ferai encore bien d'autres, seulement pour vous faire des ennemis : vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant, le beau faiseur de filles

[1] Terme du blason, ou signe dans les armoiries d'une branche cadette. *G. D. S. G.*

[2] Bussy, en premières noces, avoit épousé Gabrielle de Toulongeon, sa cousine, dont il n'eut que des filles. En secondes noces il épousa Louise de Rouville, parente de Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston d'Orléans. (*Voyez* sa notice.) *G. D. S. G.*

Mais c'est assez vous cacher ma tendresse, mon cher cousin; le naturel l'emporte sur la politique: j'avois résolu de vous gronder sur votre paresse, depuis le commencement jusqu'à la fin; je me fais trop de violence, et il en faut revenir à vous dire que M. de Sévigné et moi vous aimons fort, et que nous parlons souvent du plaisir qu'il y auroit d'être avec vous.

LETTRE V.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Valence, le 12 avril 1647.

Pour répondre à votre lettre du 15 mars, je vous dirai, Madame, que je m'aperçois que vous prenez une certaine habitude à me gourmander, qui a plus l'air de maîtresse que de cousine. Prenez garde à quoi vous vous engagez, car enfin, quand je me serai une fois bien résolu à souffrir, je voudrai avoir les douceurs des amants, aussi bien que les rudesses. Je sais que vous êtes chef des armes, et que je dois du respect à cette qualité; mais vous abusez un peu de mes soumissions. Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous apaiser, qu'à vous mettre en colère, et que si vos

lettres commencent par *je vous trouve un plaisant mignon*, elles finissent par *nous vous aimons fort, M. de Sévigné et moi.*

Au reste, ma belle cousine, je ne vous régale point sur la fécondité dont vous me menacez; car, depuis la loi de grace, on n'en a pas plus d'estime pour une femme, et quelques modernes même, fondés en expérience, en ont fait moins de cas. Tenez-vous-en donc, si vous m'en croyez, au garçon que vous venez de faire; c'est une action bien louable, et je vous avoue que je n'ai pas eu l'esprit d'en faire autant; aussi enviai-je ce bonheur à M. de Sévigné plus que chose du monde.

J'ai fort souhaité que vous vinssiez tous deux à Paris quand j'y étois; mais, maintenant que j'en suis parti, je serois bien fâché que vous y allassiez; c'est-à-dire, que vous eussiez des plaisirs sans moi: vous n'en avez déjà que trop en Bretagne.

Je m'accommode fort de M. de Launay-Lyais[1]; il recevra de moi toutes les assistances et tous les bons offices que je puis rendre à un de mes amis auprès de M. le prince. Il est honnête homme, et ma chère cousine me l'a recommandé; je vous laisse à penser si je le servirai!

[1] Launay-Lyais, volontaire breton, s'étoit attaché à Bussy-Rabutin. Celui-ci en parle dans ses Mémoires comme d'un homme plein de vanité. *M.*

LETTRE VI.

DU COMTE DE BUSSY A MONSIEUR ET MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 15 novembre 1648.

J'ai pensé d'abord écrire à chacun de vous en particulier, mais j'ai cru ensuite que cela me donneroit trop de peine, de faire ainsi des baisemains à l'un, dans la lettre de l'autre; j'ai appréhendé que l'apostille ne l'offensât; de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à tous deux, l'un portant l'autre.

La plus sûre nouvelle que j'aie à vous apprendre, c'est que je me suis fort ennuyé, depuis que je ne vous ai vus. Il faut dire la vérité, je ne le prévoyois pas, quand je sortis d'auprès de vous. Au contraire, allant voir cette petite brune pour qui vous m'avez vu le cœur un peu tendre, je croyois que je ne songerois plus que vous fussiez au monde : cependant je m'étois trompé; la petite brune m'avoit, ce qu'on appelle, sauté aux yeux; et je ne lui avois point encore parlé: c'est une beauté surprenante, de qui la conversation guérit : on peut dire que pour l'aimer, il

ne la faut voir qu'un moment; car, si on la voit davantage, on ne l'aime plus. Voilà où j'en suis réduit:

> Ainsi, c'est vous aujourd'hui
> Qui causez tout mon ennui.

Mais j'oubliois de vous demander des nouvelles de la santé de notre cher oncle : je vous prie de l'entretenir toujours de propos joyeux; si vous ne le faites rire à gorge déployée, quand même il devroit tousser un peu, vous me désobligeriez fort. Dites-lui de ma part, qu'il se conserve plus qu'il ne fait, et que, s'il ne se veut aimer pour lui, il s'aime pour nous autres neveux, qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en dirai pas davantage, de peur de perdre mes peines, et que cela ne servît de rien. Vous avez bien la mine, fripons que vous êtes, de lui cacher toutes les marques de mon bon naturel; de l'humeur dont je vous connois, vous enrageriez qu'on m'aimât autant, ou plus que vous.

Si vous ne revenez bientôt ici, je vous irai retrouver; aussi bien mes affaires ne se termineront qu'après les fêtes de Noël; mais gardez-vous de revenir l'un sans l'autre, car je ne serois pas homme à me payer de raison.

Depuis que je vous ai quittés, je ne mange presque plus. Vous, qui présumez de votre mé-

rite, vous ne manquerez point de croire que le regret de votre absence me réduit à cette extrémité : point du tout ; ce sont les soupes de messire Crochet[1] qui me donnent du dégoût pour toutes les autres.

LETTRE VII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Saint-Denis[2], le 15 février 1649.

J'ai long-temps balancé à vous écrire, ne sachant si vous étiez devenue mon ennemie, ou si vous étiez toujours ma bonne cousine, et si je devois vous envoyer un laquais, ou un trompette. Enfin, me ressouvenant de vous avoir ouïe blâmer la brutalité d'Horace pour avoir dit à son beau-frère qu'il ne le connoissoit plus, depuis la guerre déclarée entre leurs républiques[3], j'ai cru que l'intérêt de votre parti ne vous empêcheroit

[1] Cuisinier de M. de Neuchèses, évêque de Châlons, oncle de madame de Sévigné et de Bussy. *G. D. S. G.*

[2] Du quartier de Saint-Denis, pendant le blocus de Paris, commandé par le prince de Condé, accompagné du duc d'Orléans.

[3] Allusion à ce vers de la tragédie des *Horaces* :

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus.

A. G.

pas de lire mes lettres; et pour moi, je vous assure que, hors le service du Roi mon maître, je suis votre très-humble serviteur.

Ne croyez pas, ma chère cousine, que ce soit ici la fin de ma lettre; je vous veux dire encore deux mots de notre guerre. Je trouve qu'il fait bien froid pour faire garde. Il est vrai que le bois ne nous coûte rien ici, et que nous y faisons *grande chère* à bon marché : avec tout cela il m'y ennuie fort; et, sans l'espérance de vous faire quelque plaisir au sac de Paris, et que vous ne passerez que par mes mains, je crois que je déserterois. Mais cette vue me fait prendre patience.

J'envoie ce laquais pour me rapporter de vos nouvelles, et pour me faire venir mes chevaux de carrosse, sous le nom de notre oncle le grand-prieur[1]. Adieu, ma chère cousine.

LETTRE VIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Saint-Denis, le 25 mars 1649.

C'est à ce coup que je vous traite en ennemie Madame, en vous écrivant par mon trompette

[1] Hugues de Rabutin, grand-prieur de l'ordre de Malte.
G. D. S. G.

La vérité est que c'est au maréchal de La Mothe que je l'envoie, pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du grand-prieur de France notre oncle, que ses domestiques ont pris, comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer; car c'est votre affaire aussi bien que la mienne : mais nous jugerons, par le succès de votre entremise, quelle considération on a pour vous dans votre parti; c'est-à-dire, que nous aurons bonne opinion de vos généraux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

J'arrive présentement de notre expédition de Brie-Comte-Robert, las comme un chien. Il y a huit jours que je ne me suis déshabillé : nous sommes vos maîtres; mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez bientôt de faim, nous mourrons bientôt de fatigue; rendez-vous, ou nous allons nous rendre[1]. Pour moi, avec tous mes autres maux, j'ai encore une extrême impatience de vous voir. Si M. le cardinal (*Mazarin*) avoit à Paris une cousine faite comme vous, je me trompe fort, ou la paix se feroit à quelque prix que ce fût; tant y a que je la fe

[1] On sait le mépris qu'affectoit le prince de Condé pour cette guerre des frondeurs, qu'il appeloit la guerre des pots de chambre. Les Parisiens se vengeoient avec quelques coups de fusil, et force épigrammes, madrigaux et couplets. *G. D. S. G.*

rois, moi, si j'étois à sa place; car, sur ma foi, je vous aime fort.

LETTRE IX.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Saint-Denis, le 26 mars 1649.

Tant pis pour ceux qui vous ont refusé mes chevaux, ma belle cousine; je ne sais pas si cela leur fera grand profit; mais je sais bien que cela ne leur fait pas grand honneur. Pour moi, je suis tout consolé de cette perte, par les marques d'amitié que j'ai reçues de vous en cette rencontre. Pour M. de La Mothe, *maréchal* de la ligue, si jamais il avoit besoin de moi, il trouveroit un chevalier peu courtois.

Mais, parlons un peu de la paix; qu'en croit-on à Paris? L'on en a ici fort méchante opinion: cela est étrange que les deux partis la souhaitent, et qu'on n'en puisse venir à bout.

Vous m'appelez insolent de vous avoir mandé que nous avions pris Brie. Est-ce que l'on dit à Paris que cela n'est pas vrai? Si nous en avions levé le siége, nous aurions été bien inquiets; car, pour vos généraux, ils ont eu toute la pa-

tience imaginable : nous aurions tort de nous en plaindre.

Voulez-vous que je vous parle franchement, ma belle cousine? comme il n'y a point de péril pour nous à courre avec vos gens, il n'y a point aussi d'honneur à gagner : ils ne disputent pas assez la partie; nous n'y avons point de plaisir; qu'ils se rendent, ou qu'ils se battent bien[1]. Il n'y a, je crois, jamais eu que cette guerre où la fortune n'ait point eu de part : quand nous pouvons tant faire que de vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de vous battre, et le nombre ni l'avantage du lieu ne peuvent pas seulement faire balancer la victoire.

Ah! que vous m'allez haïr, ma belle cousine! toutes les fleurettes du monde ne pourront pas vous apaiser.

LETTRE X.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp de Montrond[2], ce 2 juillet 1649.

Je me suis enfin déclaré pour M. le prince ma belle cousine ; ce n'a pas été sans de grandes

[1] *Voyez* la note de la lettre précédente.

[2] Montrond, château fort situé dans le Berry, près de Saint

répugnances; car je sers contre mon roi un prince qui ne m'aime pas[1]. Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je le servirai donc, pendant sa prison, comme s'il m'aimoit, et, s'il en sort jamais, je lui remettrai sa lieutenance, et je le quitterai aussitôt, pour rentrer dans mon devoir.

Amand, aujourd'hui dans le département du Cher, appartenoit au prince de Condé. Cette place une des plus fortes du royaume, à cette époque, n'existe plus, elle a été démantelée après avoir été réduite, par les troupes royales, en 1652; il a même été arrêté à la prise des Pyrénées, qu'elle ne pourroit être rétablie.

G. D. S. G.

[1] Toute espèce de hiérarchie étoit rompue pendant les troubles de la fronde; chaque jour la révolte changeoit d'objet et d'intérêt à la cour, à la ville et dans les provinces. Bussy trace ici la physionomie des mœurs de cette époque, lui-même comme les grands du royaume, et la noblesse françoise possédoit cet esprit de faction qui ne reconnoît l'autorité et la légitimité qu'autant qu'il en partage les attributions et les prérogatives. Notre part, qu'on se batte, ou qu'on se déchire, voilà les cris du privilége depuis Charles le Chauve jusqu'à Louis XIV. Les ministres de l'autel trouvoient trop de lenteur dans l'effusion du sang humain, et les chefs des phalanges de chaque parti n'ambitionnoient que d'atroces célébrités. Bussy au camp de Saint-Denis, d'où il écrivoit les lettres précédentes, servoit Condé pour le parti de la cour : à Montrond il est en révolte ouverte contre sa patrie et son roi, pour défendre la liberté et le drapeau d'un prince rebelle. Le vainqueur de Rocroi, après avoir ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser. Il brava la reine-mère, et se ligua avec le prince de Conti, son frère et le duc de Longueville qui avoient abandonné la fronde, nouvelle cabale qu'on nomma *le parti des petits-maîtres*, ainsi qu'on avoit nommé *le parti des importants*,

Que dites-vous de ces sentiments-là, Madame? Mandez-moi, je vous prie, si vous ne les trouvez pas grands et nobles? Au reste, écrivons-nous souvent; le cardinal n'en saura rien; et, s'il venoit à le découvrir et à vous faire donner une lettre de cachet, il est beau, à une femme de vingt ans, d'être mêlée dans les affaires d'état. La célèbre madame de Chevreuse n'a pas commencé de meilleure heure [1]. Pour moi, je vous l'avoue, ma belle cousine, j'aimerois assez à vous faire faire un crime, de quelque nature qu'il fût. Quand je songe que nous étions déjà, l'année passée, dans des partis différents, et que nous y sommes encore aujourd'hui, quoique nous en ayons changé, je crois que nous jouons aux

celui du duc de Beaufort, au commencement de la régence d'Anne d'Autriche. Mazarin fit arrêter les princes de Condé, de Conti et de Longueville, qui furent conduits à Vincennes, ensuite à Marcoussi, puis au Hâvre-de-Grâce. Guitaud, capitaine des gardes de la reine, fut chargé de cette expédition le 19 janvier 1650, les fameuses duchesses de Bouillon et de Longueville ont encouragé les étendards de la révolte. Bussy, né factieux, a figuré dans divers partis, et la famille Sévigné dans celui de la fronde. *G. D. S. G.*

[1] C'est cette même madame de Chevreuse, confidente de la reine Anne d'Autriche pendant que cette princesse étoit soupçonnée d'avoir une intelligence avec le marquis de Mirabel, ministre d'Espagne. Le duc de La Rochefoucauld, confident à son tour de la reine et de madame de Chevreuse, pendant que cette dernière étoit reléguée à Tours, fut dénoncé comme ayant avec elle un attachement plus fort et plus indispensable que celui de l'amitié. (*Voyez* les *Mémoires de La Rochefoucauld. G. D. S. G.*)

'es : cependant votre parti est toujours le leur, car vous ne sortez point de Paris, et je vais de Saint-Denis à Montrond, et j'ai qu'à la fin je n'aille de Montrond au diable.)ur nouvelles, je vous dirai que je viens de ire le régiment de Saint-Aignan ; si le mestre-amp y avoit été en personne, je n'en aurois eu si bon marché.

e S. de Launay-Lyais vous dira la vie que s faisons ; c'est un garçon qui a du mérite, ue par cette considération je servirai volon-; mais la plus forte sera parce que vous l'ai-, et que je croirai vous faire plaisir. Adieu, belle cousine.

LETTRE XI.

MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

19 novembre 1651 [1].

'ai la plus grande joie du monde d'apprendre madame votre femme est grosse, et que is vous portez mieux. Ces petites rechutes ne is doivent pas inquiéter ; il faut s'étourdir soi-

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

même, si on peut, et se distraire de l'application des affaires fâcheuses et de celle de la maladie, et s'occuper, s'il est possible, à ce qui divertit le plus. Ces conseils-là sont bien plus aisés à donner qu'ils ne le sont à suivre. Je suis très-fâché de ce que vous me mandez de M. l'Esnet, et je m'assure qu'il en sera bien fâché aussi quand il y aura fait réflexion. Ce qui m'en déplaît le plus, c'est que je n'y vois guère de remèdes, et qu'en cent ans on ne réparera pas ce qu'il a détruit. Ce que vous me mandez d'un autre homme de mes amis, me fera hâter mon voyage. Je ne puis plus résister à l'impatience que j'ai de le voir, et je vous retiens pour faciliter notre entrevue. Je prétends être à Noël à Paris, si ma santé me le permet. Je suis ravi que vous y passiez l'hiver. Je vous conjure que je sache si la mère[1] de notre ami se laisse fléchir ou non sur l'argent. Ce sera une chose terrible si elle ne fait pas ce qu'elle doit là-dessus. Je ne doute pas que son frère ne lui dise son avis; mais je voudrois qu'il le dît de sorte à faire connoître qu'il désire qu'il soit suivi. Il est impossible d'écrire tout ce qu'on pense là-dessus. J'espère que je vous le dirai bientôt[2]. Je suis à vous sans réserve.

[1] Madame la princesse de Condé, mère du Grand-Condé.

[2] Le duc de La Rochefoucauld avoit plus de part que nul autre à

Il n'est pas nécessaire de vous dire de faire en sorte que madame votre femme se ménage au dernier point dans l'état où elle est. Vous en savez toutes les conséquences, et vous êtes en lieu de bon conseil; mais il est vrai que la moindre chose peut étrangement nuire à sa santé.

LETTRE XII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Paris, dimanche 12 janvier 1654.

Je suis agréablement surprise de votre souvenir, Monsieur; il y a long-temps que vous aviez retranché les démonstrations de l'amitié que je suis persuadée que vous avez toujours pour moi.

la confiance de M. le Prince. On connoît ses liaisons avec le duc de Nemours, mesdames de Châtillon, de Longueville, de Bouillon, et de tous les factieux, grands vassaux de la couronne, enhardis par l'impunité en cas de revers, menaçant le trône pour envahir le pouvoir. Initié dans tant de projets criminels, monsieur de La Rochefoucauld ne pouvoit rien confier au papier, sans risque pour lui et le parti qu'il suivoit. C'est tout le fond de ces intrigues qu'il faut sous-entendre dans ce passage, et c'est ce qui autorise le placement de cette lettre inédite, avec sa date, parmi celles qui se rattachent à tous les monuments historiques de cette époque, et aux liaisons de son auteur avec madame de Sévigné, ses parents et ses amis. *G. D. S. G.*

Je vous rends mille graces, Monsieur, de vouloir bien les remettre à leur place, et de me témoigner l'intérêt que vous prenez à mon retour et à ma santé. Mon grand voyage [1], dans une si rude saison, ne m'a point du tout fatiguée, et ma santé est d'une perfection que je souhaiterois à la vôtre. J'irai vous en rendre compte, Monsieur, et vous assurer qu'il y a des sortes d'amitiés que l'absence et le temps ne finissent jamais.

La marquise DE SÉVIGNÉ.

LETTRE XIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Montpellier, le 16 juin 1654.

J'ai bien appris de vos nouvelles, Madame; ne vous souvenez-vous point de la conversation que vous eûtes chez madame de Montausier [2], avec M. le prince de Conti, l'hiver dernier? Il m'a conté qu'il vous avoit dit quelques douceurs,

[1] Elle revenoit de Bretagne où M. de Sévigné l'avoit menée. C'est dans cette province où étoient les biens de son mari.

[2] Julie d'Angennes, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, mariée en juillet 1654 à Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier. *M.*

qu'il vous avoit trouvée fort aimable, et qu'il vous en diroit deux mots cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle cousine; telle dame qui n'est pas intéressée, est quelquefois ambitieuse, et qui peut résister aux finances du roi [1], ne résiste pas toujours aux cousins de sa majesté. De la manière dont le prince m'a parlé de son dessein, je vois bien que je suis désigné confident; je crois que vous ne vous y opposerez pas, sachant, comme vous faites, avec quelle capacité je me suis acquitté de cette charge en d'autres rencontres. Pour moi, j'en suis ravi dans l'espérance de la succession; vous m'entendez bien, ma belle cousine. Si, après tout ce que la fortune veut vous mettre en main, je n'en suis pas plus heureux, ce ne sera que votre faute; mais vous en aurez soin assurément; car enfin, il faut bien que vous me serviez à quelque chose. Tout ce qui m'inquiète, c'est que vous serez un peu embarrassée entre ces deux rivaux; et il me semble déjà vous entendre dire :

> Des deux côtés j'ai beaucoup de chagrin;
> O Dieu, l'étrange peine!
> Dois-je chasser l'ami de mon cousin ?
> Dois-je chasser le cousin de la reine ?

Peut-être craindrez-vous de vous attacher au service des princes, et que mon exemple vous

[1] Le Surintendant Fouquet essaya sans succès d'obtenir de madame de Sévigné ce qu'il étoit accoutumé à se voir presque offrir par de très-grandes dames. *A. G.*

en rebutera; peut-être la taille de l'un [1] ne vous plaira-t-elle pas; peut-être aussi la figure de l'autre : mandez-moi des nouvelles de celui-ci, et les progrès qu'il a faits depuis mon départ; à combien d'*acquits patents* il a mis votre liberté. La fortune vous fait de belles avances, ma chère cousine, n'en soyez point ingrate. Vous vous amusez après la vertu, comme si c'étoit une chose solide, et vous méprisez le bien, comme si vous ne pouviez jamais en manquer; ne savez-vous pas ce que disoit le vieux Senectaire, homme d'une grande expérience, et du meilleur sens du monde : que les gens d'honneur n'avoient point de chausses [2]. Nous vous verrons un jour regretter le temps que vous aurez perdu : nous vous verrons *repentir* d'avoir mal employé

[1] Le prince de Conti, frère cadet du Grand-Condé, que Marie de Longueville plaisante finement dans ses Mémoires, étoit petit et bossu. *G. D. S. G.*

[2] Le surintendant Fouquet et le prince de Conti attaquèrent, vivement le cœur de madame de Sévigné, et las d'espérer ils désespérèrent, du moins Bussy le craignoit, et manifeste cette crainte en apostrophant l'honneur au nom de Sénèque pour engager sa cousine à succomber à la tentation. Mais il s'adressoit à une femme forte, qui sut résister à plus d'une tentative sur sa liberté et qui méprisoit souverainement les chances les plus séduisantes de l'immoralité. C'est une justice à rendre à madame de Sévigné qu'on ne trouve aucune trace dans sa vie, des foiblesses si ordinaires à son sexe et si communes, jusqu'au scandale, dans son siècle et parmi les femmes de son rang. *G. D. S. G.*

votre jeunesse, et d'avoir voulu avec tant de peine acquérir et conserver une réputation qu'un médisant vous peut ôter, et qui dépend plus de la fortune que de votre conduite.

J'ai joint M. le prince de Conti à Auxerre; il n'a point passé à Chaseu[1], parce qu'il apprit qu'il se détourneroit de six lieues, de sorte que mes préparatifs ont été perdus; je ne l'ai point quitté depuis, et je suis avec lui aussi bien qu'on y peut être. Nous nous allons réjouir ici deux jours dans le jeu, les promenades et la bonne chère, en attendant que les troupes soient assemblées pour entrer en Catalogne. Je vous réponds, ma belle cousine, que vous entendrez parler de moi cette campagne.

Adieu, ma belle cousine, songez quelquefois à moi, et que vous n'avez ni parent ni ami qui vous aime tant que je fais; je voudrois... non, je n'achèverai pas de peur de vous déplaire, mais vous pouvez bien savoir ce que je voudrois.

[1] Terre de Bussy, en Bourgogne, d'où il date un grand nombre de ses lettres. *G. D. S. G.*

LETTRE XIV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Figuières, le 30 juillet 1654.

Mon Dieu, que vous avez d'esprit, ma belle cousine, que vous écrivez bien, que vous êtes aimable! il faut avouer qu'étant aussi prude que vous l'êtes, vous m'avez grande obligation de ce que je ne vous aime pas plus que je fais. Ma foi, j'ai bien de la peine à me retenir; tantôt je condamne votre insensibilité, tantôt je l'excuse; mais je vous estime toujours : j'ai des raisons de ne vous pas déplaire en cette rencontre; mais j'en ai de si fortes de vous désobéir! Quoi! vous me flattez, ma belle cousine, vous me dites des douceurs, et vous ne voulez pas que j'aie les dernières tendresses pour vous! eh bien, je ne les aurai pas : il faut bien vouloir ce que vous voulez, et vous aimer à votre mode; mais vous me répondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais, et des maux qui s'en suivront.

Au reste, Madame, vous me mandez qu'après que vous êtes demeurée d'accord avec Chapelain [1] que j'étois un honnête homme, et que

[1] Jean Chapelain, l'un des quarante de l'Académie Françoise,

même vous l'avez remercié du bien qu'il vous disoit de moi; je ne puis plus vous dire que vous êtes du parti du dernier venu. Je ne vois pas que cela vous justifie beaucoup; vous m'entendez louer, et vous faites de même. Que sais-je, s'il vous avoit dit : — C'est un galant homme que M. de Bussy, il ne peut pas manquer de faire son chemin, il est seulement à craindre qu'il ne s'attache un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris. — Que sais-je, dis-je, si vous n'auriez pas cru qu'il eût eu raison, et si, dans votre cœur, au moins, vous n'auriez pas condamné ma conduite; car enfin je vous ai vue dans des alarmes mal fondées après de semblables conversations. C'est une marque que les bonnes impressions que vous avez de moi ne sont pas encore bien fortes. Bien m'en prend que vous voyiez souvent de mes amis; sans cela mademoiselle de Biais [1] m'auroit bientôt ruiné dans votre esprit. Je ne vous traiterois pas de même si l'occasion s'en présentoit; je ne rejetterois pas seulement la médisance la plus outrée qu'on me feroit de vous, mais la plus légère même, précédée de vos louanges. Adieu, ma belle cousine, donnez-moi de vos nouvelles.

et qui avoit vu et fréquenté madame de Sévigné depuis son enfance. (*Voyez* la note de la premièr lettre de ce volume.)

[1] Ce nom revient quelquefois dans cette correspondance. (*Voyez* la note sous la date du 9 juin 168.. *G. D. S. G.*

LETTRE XV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Du camp de Verges, le 17 août 1654.

Vous me dites si souvent, ma belle cousine, que vous me regretteriez beaucoup si j'étois mort, et je trouve si beau pour moi d'être regretté de vous, que cela me feroit souhaiter d'être en cet état, sans quelques petites raisons qui m'en empêchent encore; outre que ne vous ayant jamais surprise en mensonge, j'aime autant vous croire en cette rencontre que d'y aller voir; et puis, il y a grande apparence qu'une personne qui a la larme à l'œil en parlant seulement de la perte d'un de ses bons amis, le pleureroit tout-à-fait, si elle l'avoit effectivement perdu. Je crois donc, ma belle cousine, que vous m'aimez; et je vous assure que je suis pour vous comme vous êtes pour moi, c'est-à-dire, content au dernier point de vous et de votre amitié : ce n'est pas que je demeure d'accord avec vous que votre lettre, toute franche et toute signée, comme vous dites, fasse honte à tous les poulets : ces deux choses n'ont rien de commun entre elles :

il vous doit suffire que l'on approuve votre manière d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médire des poulets, qui ne vous ont jamais rien dit. Vous êtes une ingrate, Madame, de les traiter mal, après qu'ils ont eu tant de respect pour vous : pour moi, je vous l'avoue, je suis dans l'intérêt des poulets, non pas contre vos lettres; mais je ne vois pas qu'il faille prendre de parti entre eux, ce sont des beautés différentes : vos lettres ont leurs graces, et les poulets les leurs; mais pour vous parler franchement, si l'on pouvoit avoir de vos poulets, Madame, on ne feroit pas tant de cas de vos lettres.

Il est vrai, Madame, que vous êtes étrangement révoltée contre les coquettes; je ne sais pas si cela vous durera jusqu'à cinquante ans, mais à tout hasard, je me tiendrai en haleine de beaux sentiments, pour les pousser avec vous, si vous venez à les aimer : en attendant, je n'aurai pour vous que la plus belle amitié du monde, puisque vous ne voulez autre chose.

Je suis bien aise que vous soyez satisfaite du surintendant, c'est une marque qu'il se met à la raison, et qu'il ne prend plus tant de choses à cœur qu'il faisoit : quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, Madame, il faut bien vouloir ce que vous voulez; on est encore trop heureux de demeurer de vos amis : il n'y a guère que vous dans

le royaume, qui puissiez réduire un amant à se contenter d'amitié; nous n'en voyons presque point qui, d'amant éconduit, ne devienne ennemi; et je suis persuadé qu'il faut qu'une femme ait un mérite extraordinaire, pour faire en sorte que le dépit d'un amant maltraité ne le porte pas à rompre avec elle.

J'admire la constance de M. d'Elbeuf pour madame de Nesle[1]; ne voit-il pas ses dents, et qui pis est, ne les sent-il point? J'ai toujours cru que l'amour aveugloit, mais je ne savois pas encore qu'il enrhumât. Que sert à madame d'Elbeuf d'être revenue si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler ses charmes dans le monde, et s'il faut qu'elle s'aille enfermer dans Montreuil? En vérité, c'est une tyrannie épouvantable que celle qu'elle souffre; et je crois qu'après cela on la devroit excuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est vrai que je pense qu'elle s'est vengée, il y a long-temps, du mal qu'on devoit lui faire; comme c'est une personne de grande prévoyance, elle a bien jugé qu'on lui donneroit des sujets de plainte quelque jour, elle n'a pas voulu qu'on la primât, et entre nous, je crois que son mari est sur la défensive.

Nous avons ici Vardes, un de ses amants, qui

[1] Jeanne de Monchi, femme de Louis-Charles de Mailli, marquis de Nesle. *M.*

m'a dit qu'il étoit de vos amis, et qu'il vouloit vous écrire. Je sais, par M. le prince de Conti, qu'il a dessein d'être amoureux de madame de Roquelaure cet hiver, et sur cela, Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes qui bien souvent récompensent par une véritable passion un amour de dessein, c'est-à-dire donnent du bon argent pour de la fausse monnoie? Je crois que Vardes aura de la peine à sa conquête, non pas tant par la force de la place, que par les soins et la vigilance du gouverneur. Au reste, il m'a fait des avances d'amitié extraordinaires et si grandes, qu'il m'a obligé, contre la résolution que j'avois faite de n'être jamais son ami, de me dédire; la réputation qu'il a d'être infidèle me faisoit peur; mais il est des amis de toutes sortes. Si j'ai un secret, celui-là ne le saura pas, et surtout si c'est un dessein pour ma fortune, à quoi il puisse prétendre. *Guarda la gamba;* voilà qui est de mon cru, Madame; Corbinelli est à dix lieues d'ici; il faut avouer que j'ai un beau naturel, de savoir cela sans avoir jamais eu de maître.

Vous ne me mandez rien de la marquise d'Uxelles[1]; cependant elle est de vos bonnes amies

[1] Épouse de Louis Châlons du Blé, marquis d'Uxelles, lieutenant-général, et mère de Nicolas du Blé d'Uxelles, qui a été maréchal de France. (*Voyez* le père Hénault.)

et assez des miennes. Est-ce qu'elle n'est plus à Paris, ou que vous ne m'en voulez pas parler, de peur d'être obligée de me mander ce qu'elle fait? Écrivez-le-moi, je vous prie, car enfin, je l'estime fort, et je serai bien aise de faire quelque chose pour elle; si elle peut une fois sortir de condition, je lui en offrirai...

Je suis ravi d'être bien avec messieurs vos oncles [1]; jalousie à part, ce sont d'honnêtes gens; mais il n'y a personne de parfait en ce monde; s'ils n'étoient jaloux, ils seroient peut-être quelque chose de pis. Avec tout cela je ne les crains pas trop, et savez-vous bien pourquoi, Madame? c'est que je vous crains beaucoup, et que vous êtes cent fois plus jalouse de vous qu'eux-mêmes.

Toujours quelques douceurs, Madame, je ne m'en saurois tenir, mais il n'y a point de danger, à présent que madame de La Trousse voit mes lettres.

J'oubliois de vous dire que j'écris à M. de Coulanges sur la mort de madame sa femme [2]; madame de Bussy me mande que je lui ai bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi à la chambre des comptes; ce qui redouble le déplaisir

[1] Christophe de Coulanges, abbé de Notre-Dame de Livri, et Philippe de Coulanges, maître des comptes, père de M. de Coulanges, le chansonnier. *M.*

[2] Marie Lefèvre d'Ormesson.

que j'ai de la perte qu'il a faite, c'est que j'appréhende qu'il n'aille devenir mon quatrième rival, car il avoit assez de disposition du vivant de sa femme, mais la considération le retenoit toujours.

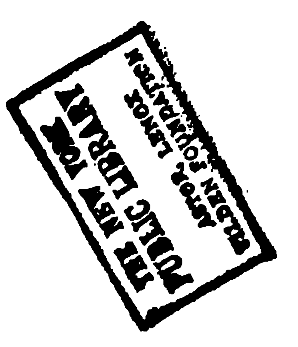
Adieu, ma belle cousine, c'est assez badiner pour cette fois. Voici le sérieux de ma lettre, je vous aime de tout mon cœur.

A MADAME DE LA TROUSSE [1].

Je vous suis extrêmement obligé, Madame, de l'avis que vous m'avez donné. Croyant que notre belle marquise eût lu mes lettres toute seule, je lui aurois peut-être écrit des choses que je ne voudrois pas que d'autres qu'elle vissent, et Dieu sait quelle vie vous m'auriez faite à mon retour, et quelle honte vous et moi en aurions eue. Votre prudence a détourné ce malheur en m'apprenant que vous lisez tout ce que je lui écris, et a mis les choses en état que je vous donnerai toujours du plaisir, et jamais de chagrin; mais, Madame, en vous rassurant sur les lettres trop tendres, j'ai honte d'en écrire de si folles, sachant que vous les devez lire, vous qui êtes si sage, et devant qui les *précieuses* ne font

[1] Henriette de Coulanges, veuve de François Le Hardi, marquis de La Trousse, sœur de Marie de Coulanges, mère de madame de Sévigné. *M.*


Henri de Sévigné.



qu'avec le comte de Bussy; j'ai une curiosité étrange que vous me contiez cette affaire, comme vous me l'avez promis; mais, en voici bien une autre, c'est que notre abbé [1], qui entend dire de tous côtés que l'on vous aime, se va mettre dans la tête de vous aimer aussi, tellement qu'il m'a déjà prié de vous en jeter quelques paroles par-ci par-là. Je lui ai promis de faire mes efforts, et s'il est vrai que vous aimiez ceux que j'aime, et à qui j'ai d'extrêmes obligations, je n'aurai pas beaucoup de peine à obtenir cette grace de vous: je vous donne le temps d'y penser, et en attendant je vous assure que vous devez être aussi content de moi, que le jour que je vous écrivis une lettre de dix mille écus.

MARIE DE RABUTIN-CHANTAL.

P. S. Un compliment à M. Girault[2]; je n'ai point reçu son livre. Mandez-moi si c'est tout de bon que M. de Luynes soit mort, car je ne le saurois encore croire.

[1] L'abbé de Coulanges.

[2] L'ami de Ménage.

LETTRE XVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUS

A Livry, ce 26 juin 1

Je me doutois bien que tôt ou tard voı diriez adieu, et que si ce n'étoit chez m seroit du camp devant Landrecy. Comme suis pas une femme de cérémonie, je me tente de celui-ci, et je n'ai pas songé à me f que vous eussiez manqué à l'autre. Je m'étoi dit vos raisons, avant que vous me les e écrites, et je suis trop raisonnable pour tr étrange que la veille d'un départ, on couch le baigneur[1]. Je suis d'une grande comn pour la liberté publique, et pourvu que les ne soient pas chez moi, je suis contente; zèle ne me porte pas à trouver mauvais qu'i ait dans la ville.

Depuis que vous êtes parti, je n'ai bou ce beau désert, ici, où, pour vous parler chement, je ne m'afflige point trop de voı voir à l'armée. Je serois une indigne cousin

[1] *Voyez* le subterfuge de Bussy, dévoilé dans la lettre s et dont madame de Sévigné, comme on voit, n'étoit pas d

si brave cousin, si j'étois fâchée de vous voir, cette campagne, à la tête du plus beau corps qui soit en France, et dans un poste aussi glorieux que celui que vous tenez. Je crois que vous désavoueriez des sentiments moins nobles que ceux-là; je laisse aux *baigneurs* d'en avoir de plus tendres et de plus foibles; chacun aime à sa mode; pour moi je fais profession d'être brave, aussi bien que vous : voilà les sentiments dont je veux faire parade. Il y auroit peut-être quelques dames qui trouveroient ceci un peu romain, *et rendroient grace aux Dieux de n'être pas Romaines*,

Pour conserver encor quelque chose d'humain [1].

Mais là-dessus j'ai à leur répondre que je ne suis pas aussi tout-à-fait inhumaine, et qu'avec toute ma bravoure je ne laisse pas de souhaiter, avec autant de passion qu'elles, que votre retour soit heureux. Je crois, mon cher cousin, que vous n'en doutez pas, et que je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve. Voilà l'adieu que je vous aurois fait, et que je vous prie de recevoir d'ici, comme j'ai reçu le vôtre de Landrecy.

[1] Réminiscence de ces vers de Corneille dans les *Horaces* :

Je rends graces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

LETTRE XVIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp devant Landrecy, le 3 juillet 1655.

D'où vient que je ne reçois pas de vos lettres, Madame? Me croyez-vous encore en Catalogne cette campagne, ou me grondez-vous de ne vous avoir point dit adieu? Pour le premier je vous ai promis de venir en Flandre, et pour l'autre je vous ai dit de si bonnes raisons, que vous seriez de fort méchante humeur si vous n'en étiez satisfaite.

Mandez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'amour du surintendant[1]; vous n'obligerez pas un ingrat : je vais vous dire à la pareille, des nouvelles du mien pour ma Chimène; il me semble que je vous fais un honnête parti, quand je vous offre de vous dire un secret pour des bagatelles.

Vous saurez donc que la veille de mon départ de Paris fut employée aux adieux, aux protestations de s'aimer toute la vie, et à toutes les marques les plus tendres que deux personnes qui s'aiment fort peuvent se donner de leur amour.

[1] Fouquet. (*Voir* la note sous la date du 15 juin 1655.)

Ici je te permets, trop fidèle mémoire,
De cacher à mes sens le comble de ma gloire [1].

On se promit de s'écrire souvent, et le malheur des lettres d'amour qui tombent tous les jours entre les mains du tiers et du quart, ne nous rebutant point d'en écrire, on résolut de s'écrire, sans chiffres, toutes les choses par leur nom. L'on convint seulement que les lettres seroient brûlées aussitôt qu'elles auroient été lues. Après cela l'on recommença de se prouver par de bons effets que l'on s'aimoit éperdument. Ensuite, l'amour étant un vrai *recommenceur*, l'on se redit les mêmes choses qu'auparavant en d'autres termes, et quelques-unes en mêmes mots; on y ajouta seulement des assurances de ne jamais rien croire au désavantage de chacun : quelques larmes suivirent ces assurances; elles furent encore mêlées d'un moment de plaisir, et puis on ne fit autre chose que pleurer en se quittant.

Voilà, Madame, mon histoire amoureuse; je pense que celle du surintendant n'est pas si gaie, ni si lamentable; je vous supplie de me la mander, quelle qu'elle soit. Adieu, ma belle cousine.

[1] Vers du *Temple de la Mort*, poëme de Philippe Habert, alors très-estimé. (*Voyez* dans la table, *Habert.*) *G. D. S. G.*

LETTRE XIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Paris, le 14 juillet 1655.

Voulez-vous toujours faire honte à vos parents? Ne vous lasserez-vous jamais de faire parler de vous toutes les campagnes? Pensez-vous que nous soyons bien aises d'entendre dire que M. de Turenne mande à la cour que vous n'avez rien fait qui vaille à Landrecy[1]? En vérité, c'est avec un grand chagrin que nous entendons dire ces choses-là, et vous comprenez bien de quelle sorte je m'intéresse aux affronts que vous faites à notre maison. Mais je ne sais, mon cousin, pourquoi je m'amuse à plaisanter, car je n'en ai pas le loisir, et, si peu que j'aie à vous dire, je le devrois dire sérieusement; je vous dis donc que je suis ravie du bonheur que vous avez eu à tout ce que vous avez entrepris. Je vous ai écrit une grande lettre de Livry, que je crains bien que vous n'ayez pas reçue; j'aurois quelque regret qu'elle fût perdue, car elle me sembloit assez badine.

[1] Plus bas madame de Sévigné dément ce reproche, instruite d'ailleurs que son cousin avoit mérité les éloges de Turenne.

Je me trouvai hier chez madame de Montglas[1] qui avoit reçu une de vos lettres, et madame de Gouville[2] aussi : je croyois en avoir une chez moi; mais je fus trompée dans mon attente, et je jugeai que vous n'aviez pas voulu confondre tant de rares merveilles[3]. J'en suis bien aise, et je prétends avoir un de ces jours une *voiture*[4] à part. Adieu, mon cousin; le gazetier parle de vous légèrement : bien des gens en ont été scandalisés, et moi plus que les autres; car je prends plus d'intérêt que personne à tout ce qui vous touche. Ce n'est pas que je ne vous conseille de quitter Renaudot de ses éloges, pourvu que M. de Turenne et M. le cardinal soient toujours bien informés de vos actions.

[1] Maîtresse de Bussy, qui voulut réparer ses torts et qui fut sa dupe en dernier résultat. (*Voir* les lettres du 28 août 1668 et 19 juin 1680.) *G. D. S. G.*

[2] Le dernier éditeur pense que cette dame pourroit bien être l'héroïne de la lettre précédente. *G. D. S. G.*

[3] Les deux dames ci-dessus nommées ne jouissoient pas d'une réputation bien morale, et Bussy, plus roué que courtisan, ne contribuoit point à la réparer. *G. D. S. G.*

[4] C'est-à-dire un style épistolaire plus honorable et d'un meilleur ton, tel qu'on l'admiroit alors dans les lettres de Vincent Voiture, qu'on ne lit plus. *G. D. S. G.*

LETTRE XX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, le 19 juillet 1655.

Voici la troisième fois que je vous écris depuis que vous êtes parti; c'est assez pour vous faire voir que je n'ai rien sur le cœur contre vous. J'ai reçu l'adieu que vous m'avez fait de Landrecy, pendant que j'étois à Livry, et je vous ai fait réponse en même temps : je vois bien que vous ne l'avez pas reçue, et j'en suis au désespoir; car, outre qu'elle étoit honnêtement tendre, c'est qu'elle étoit assez jolie, à ce qu'il me sembloit; et comme elle vous étoit destinée, je suis bien en colère qu'un autre en ait eu le plaisir. Depuis cela je vous ai encore écrit par un laquais que vous avez envoyé ici, lequel étoit chargé de plusieurs lettres pour de belles dames[1]. Je ne me suis point amusée à vous chicaner sur ce qu'il n'y en avoit point pour moi, et je vous fis une petite lettre en galopant, qui a dû vous faire connoître, quoique assez mal arrangée, la sensible

[1] Mesdames de Montglas et de Gouville, nommées dans la lettre précédente.

joie que j'ai eue de votre bonheur à vos gardes de Landrecy, dont la nouvelle nous est venue ici le plus agréablement du monde par des gens de la cour, qui nous ont assuré que M. le cardinal de Mazarin avoit dit beaucoup de bien de vous devant le roi, lequel en avoit dit lui-même, et ensuite toute la cour, qui avoit fort loué cette dernière action. Vous pouvez croire que ma joie n'a pas été médiocre d'entendre dire tout cela de vous; mais, pour en revenir à mon conte, ce fut donc sur cela que je vous écrivis ma seconde lettre; et, cinq ou six jours après, j'ai reçu celle où je vois que vous vous plaignez de moi. Cependant, mon pauvre cousin, vous voyez bien que vous n'en avez aucun sujet; et là-dessus on peut tirer une belle moralité : c'est qu'il ne faut jamais condamner personne sans l'entendre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma justification : peut-être qu'une autre auroit pu réduire les mêmes choses en moins de paroles; mais il faut que vous supportiez mes défauts en faveur de mon amitié; chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas laconique.

Je ne crois pas avoir jamais rien lu de plus agréable que la description que vous me faites de l'adieu de votre maîtresse. Ce que vous dites que l'amour est un vrai *recommenceur* est tellement joli, et tellement vrai, que je suis étonnée que,

l'ayant pensé mille fois, je n'aie jamais eu l'esprit de le dire. Je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié se vouloit mêler en cela de contrefaire l'amour, et qu'en sa manière elle étoit aussi une vraie *recommenceuse*. Cependant, quoiqu'il n'y ait rien de plus galant que ce que vous me dites, sur toute votre affaire, je ne me sens point tentée de vous faire une pareille confidence sur ce qui se passe entre le surintendant et moi, et je serois au désespoir de pouvoir vous mander quelque chose d'approchant. J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes; de sorte que cela retarde notablement les progrès qu'il voudroit faire. Je crois qu'il se lassera enfin de vouloir recommencer toujours inutilement la même chose. Je ne l'ai vu que deux fois depuis six semaines, à cause d'un voyage que j'ai fait. Voilà ce que je puis vous en dire, et ce qui en est. Usez aussi bien de mon secret que j'userai du vôtre; vous avez autant d'intérêt que moi de le cacher.

Je ne vous dis rien de l'aventure de Bartet[1],

[1] C'étoit une gentillesse du duc de Candale, qui méritoit le supplice de la roue. Ce duc avoit appris du fameux duc d'Épernon, son père, la manière dont on doit traiter l'espèce roturière. Candale, rival de Bartet, auprès de la marquise de Gouville, offensé de quelques vérités de celui-ci, se vengea comme un brigand; il fit arrêter la voiture de Bartet, par des cavaliers apostés exprès, rue Saint-Thomas-du-Louvre, lesquels lui rasèrent tout un côté de la

je crois qu'on vous l'aura mandée, et qu'elle vous aura fort diverti; pour moi, je l'ai trouvée tout-à-fait bien imaginée. Il y a une dame qu'on accuse d'avoir été les premiers jours demander si c'étoit un affront que cela, parce qu'elle avoit ouï dire à l'intéressé que ce n'étoit qu'une bagatelle. On dit que présentement il commence à sentir son mal, et à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût pas été tondu. Adieu, mon pauvre cousin, ce n'est point ici une jolie lettre, ni une réponse digne de la vôtre, mais on n'est pas toujours en belle humeur. Il y a huit jours que je suis malade, cela fait tort à ma vivacité. Aimez-moi toujours bien, car pour moi je fais mon devoir sur votre sujet, et je vous souhaite un heureux retour.

tête, cheveux et moustaches, mirent ses habits en pièces et le laissèrent dans cet état déplorable. Bartet, secrétaire du cabinet, dressa sa plainte, on y répondit par des sarcasmes; et sa naissance, de médiocre extraction, donna gain de cause au duc de Candale; ce qui, enhardit quelques étourdis de sa caste, qui, dans la suite, s'amusèrent, en partie de plaisir, à détrousser les passants sur le Pont-Neuf ou ailleurs. *G. D. S. G.*

LETTRE XXI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

A Paris ..... 1655.

Je vous rends grace de votre Malherbe [1], j'en ferai mon profit admirablement, et veux parer mon esprit de toutes sortes de belles choses, afin qu'il ne vous ennuie pas d'y demeurer. Celui qui me vint voir hier se contenteroit d'être placé plus bas, c'est-à-dire au cœur; mais il est persuadé que ce n'est pas une chose facile. C'est pourquoi,

[1] C'est le fameux poète, natif de Caen, qui a fait dire à Boileau:

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France
> Fit sentir dans les vers une juste cadence;
> D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir
> Et réduisit la muse aux règles du devoir.

Il mourut à Paris, sous le règne de Louis XIII, en 1628. Les meilleures éditions de ses œuvres complètes sont celles de 1666, avec les remarques de Ménage, et celle de M. de Saint-Marc, in-8°. Il paroît que l'édition de Ménage précitée, n'étoit pas encore achevée, suivant la date de cette lettre. Le dernier éditeur croit que Ménage aura donné, à madame de Sévigné, un exemplaire des poésies de Malherbe sans les remarques; la raison qu'il donne à l'appui de son opinion paroît concluante. Ménage fait preuve d'une grande modestie, dans la préface de son Malherbe, en avouant qu'il n'a pas de lui-même une opinion fort avantageuse de ses notes et observations, qui ne sont que de petites questions de grammaire, et de grammaire françoise. *G. D. S. G.*

quelque envie qu'il ait de se mettre à la mode, je vois bien que nous en demeurerons à l'estime et au respect. Je lui suis très-obligée de la chaleur qu'il me témoigne pour vos intérêts; il me promet de faire des merveilles, et moi je vous conjure de vous guérir, et d'être persuadé que je vous aime et vous estime d'une façon tout extraordinaire. Dites toujours du bien de moi, cela me fait un honneur étrange.

LETTRE XXII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bavay, ce 13 août 1655.

J'ai reçu vos trois lettres, Madame, celle de Livry est effectivement très-plaisante; mais, comme vous dites aussi, elle n'est pas la plus tendre du monde. Vous me parlez de désespoir et de larmes, tout exprès, ce me semble, pour me dire que ce n'est pas pour moi: je sais bien que je n'y dois pas prétendre; mais vous n'aviez que faire de m'exagérer si fort vos foiblesses pour un autre, et votre fermeté pour moi. Quand on aime bien les gens qui vont à l'armée, on a plus de crainte pour le danger de leurs personnes que

de joie dans l'espérance de l'honneur qu'ils von acquérir. Je jurerois qu'il y a des mouvement de dépit dans ce que vous m'écrivez. Sur la fin pourtant, vous vous radoucissez un peu, et craignant que ce que vous me mandez sur mon départ ne sente trop la rudesse de *Rome naissante* vous vous radoucissez sur mon retour.

Pour votre lettre du 14 juillet, il n'y a rien de si obligeant ni de si flatteur que ce que vous me dites sur mes gardes de Landrecy; j'ai bien ri en lisant vos contre-vérités, et la honte que vous me mandez avoir eue des mauvaises actions que j'ai faites.

Pour votre troisième lettre, je vous dirai que, pour n'être pas d'un style laconique, elle ne laisse pas d'être fort agréable : je serois bien fâché qu'elle fût plus courte, et vous avez tort de dire que vous écririez mieux si vous n'étiez malade; vous vous portez mieux que vous ne pensez, et moi, ma chère cousine, je suis à vous mille fois plus tendrement que je ne saurois l'exprimer.

Je vous écris fort à la hâte, parce qu'il y a une heure que l'armée est en marche; je ne vous écris pas en galopant, comme vous me mandiez l'autre jour que vous faisiez, mais je vais galoper dans un moment pour vous avoir écrit.

LETTRE XXIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Du camp d'Angres, le 7 octobre 1655.

Je suis fort aise, Madame, que vous m'assuriez que M. le surintendant[1] souhaite de trouver que j'ai raison dans l'affaire qu'on a voulu me susciter avec lui. Cela ne laisse pas de me surprendre, et je trouve fort extraordinaire qu'il aime mieux avoir sujet de se plaindre de madame de Martel que de moi.

M. le cardinal de Mazarin a été une seconde fois à l'armée pour voir Condé et Saint-Guilain, et pour laisser ces places en état de ne rien craindre en hiver, et de se passer de nous jusqu'au printemps. Son Éminence m'a fort bien traité, et m'a fait donner mille écus pour achever ma campagne.

Il y a deux ou trois jours qu'en causant avec M. de Turenne je vins à vous nommer; il me demanda si je vous voyois; je lui dis qu'oui, et qu'étant cousins-germains, et de même maison, je ne voyois pas une femme plus souvent que vous; il me dit qu'il vous connoissoit, et qu'il

[1] Fouquet.

avoit été vingt fois chez vous sans vous rencontrer; qu'il vous estimoit fort, et qu'une marque de cela étoit l'envie qu'il avoit de vous voir, lui qui ne voyoit aucune femme; je lui dis que vous m'aviez parlé de lui, que vous aviez su l'honneur qu'il vous avoit fait, et que vous m'aviez témoigné lui en être très-obligée[1].

A propos de cela, Madame, il faut que je vous dise que je ne pense pas qu'il y ait au monde une personne si généralement estimée que vous; vous êtes les délices du genre humain : l'antiquité vous auroit dressé des autels, et vous auriez assurément été déesse de quelque chose. Dans notre siècle, où l'on n'est pas si prodigue d'encens, et surtout pour le mérite vivant, on se contente de dire qu'il n'y a point de femme à votre âge plus vertueuse ni plus aimable que vous. Je connois des princes du sang, des princes étrangers, de grands seigneurs façon de princes, de grands capitaines, des gentilshommes, des ministres d'état, des magistrats et des philosophes, qui fileroient pour vous si vous les laissiez faire. En pouvez-vous demander davantage ? A moins que d'en vouloir à la liberté des cloîtres, vous ne sauriez aller plus loin.

[1] Ce passage, qui manquoit dans toutes les éditions, jusqu'à celle de 1818, a été rétabli dans cette dernière comme on le lit, dans le manuscrit de Bussy. *M.*

J'oubliois de vous dire qu'il y a deux mois que Humières [1] disant à Nogent [2] quelque chose qui lui déplut, celui-ci donna du bout de ses gants sur le chapeau de l'autre. M. le cardinal et M. de Turenne défendirent à Humières, de la part du roi, d'en avoir aucun ressentiment; mais La Châtre, son beau-frère, fit appeler Nogent par un gentilhomme de ses parents nommé Sainte-Fère, lieutenant d'Humières. Nogent ne voulut point se battre, et il dit depuis qu'il n'avoit tenu qu'à Sainte-Fère qu'il n'eût satisfait La Châtre. Il y a huit jours que Sainte-Fère lui faisant un éclaircissement là-dessus, Nogent le traita de petit mignon, et ne lui voulut donner aucune satisfaction. Sainte-Fère, qui tenoit un fouet de postillon à la main, lui en donna quelques coups. Nogent dit qu'il n'avoit point été frappé, et que Humières a voulu le faire assassiner. Humières dit qu'il n'a aucune part à cela, que véritablement, s'il avoit cru être offensé, il auroit fait donner cent coups de bâton à Nogent par un de ses domestiques, et même il veut bien que Nogent croie que c'est lui qui lui a fait faire cette insulte.

[1] Maréchal de France en 1668.

[2] Armand de Bautru, comte de Nogent.

LETTRE XXIV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Noyon, le 7 novembre 1655.

J'attends ici la venue du Messie, Madame, c'est-à-dire, les ordres du quartier d'hiver, avec une fort grande impatience. Je ne m'ennuie pas trop, vu la saison. Cela soit dit sans vous offenser, ma chère cousine, il me semble que je devrois m'ennuyer partout où vous n'êtes pas. Je me lève tard, je me couche de bonne heure; je vais, je viens, j'entre en colère, j'en sors, je prie Dieu, je l'offense, et comme cela les journées d'hiver ne durent rien.

Aussitôt que j'aurai mon congé, j'irai à Compiègne faire ma cour[1]; et si je dois servir cet

[1] Bussy se montre ici sur le pivot de toutes les girouettes révolutionnaires. Il s'étoit lancé dans tous les partis, il avoit fait la guerre au roi dans le Berry; là il abandonne le prince de Condé et se déclare royaliste : ce dernier parti, le plus fort alors, sembloit lui ouvrir les routes propres à satisfaire son ambition, et il n'hésita point à s'y jeter. Le masque de la fidélité lui fut favorable, il y gagna le grade de maréchal de camp, le commandement dans le Nivernois, depuis, la charge de mestre de camp général de la cavalerie; il y perdit l'amitié d'un prince, qui ne lui pardonna jamais, fut accablé du mépris de son roi, et puni comme les exagérés de toutes les couleurs, qui n'ont ni roi ni patrie. *G. D. S. G.*

hiver sur la frontière, comme je l'ai demandé, je serai bien pressé de partir si je ne vais pas vous dire adieu; en tout cas je vous écrirai, Madame, et partout je vous aimerai de tout mon cœur.

Mes amitiés, je vous prie, à tous mes rivaux, fussent-ils quatre fois autant qu'ils le sont.

LETTRE XXV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 25 novembre 1655.

Vous faites bien l'entendu, M. le Comte; sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens: à la vérité, l'endroit que vous avez remarqué m'a fait rire de tout mon cœur; mais je suis étonnée qu'il n'y eût que cet endroit de ridicule, car, de la manière dont je vous écrivis, c'est un miracle que vous ayez pu comprendre ce que je voulois vous dire, et je vois bien qu'en effet vous avez de l'esprit, ou que ma lettre est meilleure que je ne pensois : quoi qu'il en soit, je suis bien aise que vous ayez profité de l'avis que je vous donnois.

On m'a dit que vous sollicitiez de demeurer

sur la frontière cet hiver : comme vous savez, mon pauvre Comte, que je vous aime un peu rustaudement, je voudrois qu'on vous l'accordât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant les gens, et vous ne doutez pas de la passion que j'ai pour votre fortune; ainsi, quoi qu'il puisse arriver, je serai contente. Si vous demeurez sur la frontière, l'amitié solide y trouvera son compte; si vous revenez, l'amitié tendre sera satisfaite.

On dit que madame de Châtillon[1] est chez l'abbé Fouquet[2]: cela paroît fort plaisant à tout le monde.

Madame de Roquelaure[3] est revenue tellement belle, qu'elle défit hier le Louvre à plate couture: ce qui donne une si terrible jalousie aux belles qui y sont, que par dépit on a résolu qu'elle ne seroit pas des après-soupers, qui sont gais et galants comme vous savez. Madame de Fiennes voulut l'y faire demeurer hier; mais on comprit par la réponse de la reine qu'elle pouvoit s'en retourner.

[1] Sœur du maréchal de Luxembourg, depuis duchesse de Mecklembourg.

[2] Abbé de Barbeaux et de Rigny, frère du surintendant.

[3] Fille du comte du Lude et femme d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France, fameux bouffon de la cour et des cercles. Elle mourut, à ce qu'on croit, victime de son amour pour le marquis de Vardes, célèbre par ses amours, son inconstance, sa philosophie, son exil, et son retour à la cour de Louis XIV. (*Voyez* la lettre de Bussy, du camp de Verges, 17 août 1654.)
G. D. S. G.

Le prince d'Harcourt et La Feuillade[1] eurent querelle avant-hier chez Jeannin; le prince disant que le chevalier de Gramont avoit l'autre jour ses poches pleines d'argent, il en prit à témoin La Feuillade, qui dit que cela n'étoit point, et qu'il n'avoit pas un sou. — Je vous dis que si. — Je vous dis que non. — Taisez-vous, La Feuillade. —Je n'en ferai rien. — Là-dessus le prince lui jette une assiette à la tête; l'autre lui jette un couteau; ni l'un ni l'autre ne porte : on se met entre deux, on les fait embrasser; le soir ils se parlent au Louvre, comme si de rien n'étoit. Si vous avez jamais vu le procédé des académistes[2] qui ont *campo*, vous trouverez que cette querelle y ressemble fort.

Adieu, mon cher cousin, mandez-moi s'il est vrai que vous vouliez passer l'hiver sur la frontière, et croyez bien que je suis la plus fidèle amie que vous ayez au monde.

[1] C'est le même qui fut depuis pair et maréchal de France, dont il sera parlé dans la suite de cette correspondance. *G. D. S. G.*

[2] Épithète usitée alors en parlant des élèves qui prenoient des leçons d'équitation dans les manéges royaux, et qu'on nommoit alors *académie d'équitation*. *G. D. S. G.*

LETTRE XXVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Paris. . . . . (vers 1656.)

Si Montreuil[1] n'étoit point douze fois plus étourdi qu'un hanneton, vous verriez bien que je ne vous ai fait aucune malice, car il se chargea de vous faire savoir que je ne pouvois vous aller prendre, et me le promit si sérieusement, que, croyant ce qu'il me disoit, qu'il n'étoit plus si fou qu'il avoit été, je m'en fiai à lui, et c'est la faute que je fis. Outre cela, le temps épouvantable qu'il fit vous devoit assez dire que je n'irois point au cours. Tout cela vous fait voir que je n'ai aucun tort; c'est pourquoi je vous conseille, puisque vous êtes revenu de Pontoise, de n'y point retourner pour vous pendre; cela n'en vaut pas la peine, et vous y serez toujours reçu quand vous voudrez bien. Mon cher, croyez que je ne suis point irrégulière pour vous, et que je vous aime très-fort.

[1] Mathieu Montreuil, le poète. (*Voyez Montreuil*, dans la table.)

LETTRE XXVII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp devant Valenciennes, ce 9 juillet 1656.

Il y a six jours que je suis ici, Madame; vous avez pu voir une lettre que j'écrivis à notre ami Corbinelli du jour que j'arrivai. Les choses sont presque dans le même état; nous n'avons guère avancé depuis. Vous avez déjà pu savoir la mort de trois capitaines aux gardes, la blessure du chevalier de Créqui à la tête, du marquis de Sillery à la mâchoire, du marquis de Lauresse au bras, et de Molondin à la jambe.

La nuit du 7 au 8, les ennemis vinrent sur les onze heures à nos lignes, d'abord du côté des Lorrains, et peu de temps après au quartier de Picardie; et cela pour reconnoître notre contenance, et pour nous fatiguer par de petites alarmes, car il ne parut point d'infanterie. Le matin du 8, il sortit trois escadrons de la ville sur les Lorrains, et, comme tout le monde y couroit, un cavalier des nôtres se détacha, et tira de quatre pas un coup de mousqueton à La Feuillade, et puis il lui demanda : Qui vive? La

Feuillade répondit : Vive La Feuillade! Si vous me demandez pourquoi ce cavalier lui en vouloit je n'en sais point d'autre raison, si ce n'est qu'il falloit que ce jour-là La Feuillade ressemblât à un Espagnol.

La même nuit du 7 au 8, la contrescarpe fut prise; ce qui coûta beaucoup de braves gens au régiment de Turenne[1].

Voici une des plus grandes entreprises que nous ayons faites depuis la guerre; nous attaquons la plus grande ville des Pays-bas, où sont les magasins d'Espagne; il y a plus de quinze ou seize cents hommes de guerre dedans, et plus de dix mille habitants portant les armes, qui servent comme des troupes réglées. Nous avons à la portée du fauconneau de nos lignes une armée ennemie de vingt mille hommes, dans laquelle est le prince de Condé, qui observe tous nos mouvements, et

[1] Valenciennes, assiégée par Turenne, fut délivrée par Condé. Turenne sauva l'armée et prit en fuyant la petite ville de la Capelle. C'étoit la première fois, suivant le dire de Voltaire, qu'une armée battue avoit osé faire un siége. L'Europe admiroit alors deux hommes opposés l'un à l'autre, et qui, dans leurs revers comme dans leurs victoires, ruinoient deux monarchies. Louis XIV touchoit à sa vingtième année, et l'usurpateur Cromwell, souillé du sang de son roi, mais digne de régner, par ses grandes vues sur les limites du pouvoir, et son impartialité impitoyable, secondoit les entreprises hostiles du jeune monarque contre le roi d'Espagne, contre les fanatiques et les ambitieux de sa cour, qui tentèrent une guerre impie dans l'espérance de profiter des dissentions et des troubles de la France. *G. D. S. G.*

qui nous tient dans une contrainte épouvantable[1]. Cependant l'ordre est si bon parmi nous, et nos troupes sont si bien intentionnées, que j'attends un bon succès de notre entreprise. Je ne doute pas que les ennemis ne fassent une attaque aux lignes; si c'est de notre côté, ils seront repoussés; je ne vous dis pas cela comme un fanfaron et sans connoissance de cause.

Par le premier ordinaire je vous manderai ce qui sera arrivé; je sais le plaisir qu'on fait en donnant promptement des nouvelles sûres et d'importance comme celles-ci.

J'oubliois de vous dire que j'ai vu M. de La Trousse[2] qui se porte fort bien, aux enseignes qu'il me demanda un jugement pour un cavalier qu'il répétoit, et que je condamnai. Adieu, ma belle cousine.

[1] Le commandement de l'armée espagnole étoit partagé entre don Juan d'Autriche, le grand Condé, et le marquis de Caracène, *G. D. S. G.*

[2] Cousin-germain de madame de Sévigné.

LETTRE XXVIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp du Quesnoy, le 20 juillet 1656.

Je vous aurois plus tôt tirée de peine, Madame, si j'avois eu plus tôt le loisir et la commodité de vous apprendre de mes nouvelles; mais, depuis notre retraite de Valenciennes jusqu'à présent, j'ai toujours été à cheval ou sur la paillasse, et je n'ai point su qu'il partît de courrier de l'armée qu'aujourd'hui.

Vous saurez donc, Madame, que le 16 de ce mois, à deux heures du matin, les lignes du maréchal de La Ferté furent attaquées par l'armée des ennemis, et forcées sans résistance, hormis du côté des gardes françoises et de la marine, qui en firent beaucoup; mais ils furent pris par derrière. Nous ne pûmes secourir cette armée, parce que, du côté que les ennemis firent le plus grand effort, il n'y avoit qu'une digue fort étroite et longue de huit cents pas, sur l'Escaut et les prairies que ceux de Bouchain avoient inondées, par laquelle nous pussions nous communiquer; et cette inondation fit aussi que fort peu de gens se

purent sauver. Le maréchal de La Ferté fut pris; le comte d'Estrées, le comte de Grand-Pré et Gadagne, lieutenants-généraux, pris; Moret, Rubempré, le marquis de Renel, Vervin, Thianges, La Trousse, Pradel, Poillac, La Luserne, et plus de quatre cents officiers, cavalerie ou infanterie, pris; le marquis d'Estrées, volontaire, tué; La Roque-Saint-Chamarant, mestre de camp de cavalerie, pris; Belsunce, mestre de camp d'infanterie, tué; et bien d'autres que nous ne savons pas encore.

Le marquis d'Uxelles se sauva par la digue, Bellefonds à la nage; le débris de cette armée qui pouvoit être de deux mille hommes, cavalerie ou infanterie, se retira à Condé. Notre armée marcha au Quesnoy sans ordre de bataille; nous y trouvâmes deux mille hommes qui venoient de France pour nous joindre.

Le lendemain 17, ayant fait revue, nous trouvâmes huit mille hommes de pied et huit mille chevaux dans l'armée de Turenne; cinq cents chevaux et trois cents hommes de pied dans celle de La Ferté[1].

Le mardi 18, les ennemis se vinrent poster à

[1] Le marquis de La Ferté commandoit le siége de Valenciennes vec Turenne : ses colonnes furent abîmées, et sans Turenne, armée entière auroit éprouvé le même sort. Ces deux dernières ettres de Bussy sont très-instructives sur cette affaire.

G. D. S. G.

notre vue de l'autre côté du Quesnoy, un peti ruisseau entre deux. Leur dessein étoit, à ce que nous croyons, d'assiéger le Quesnoy, si nous en eussions déjà été éloignés, ou de nous attaquer si nous eussions fait devant eux une méchante démarche; mais, malheureusement pour eux, ils nous ont trouvés bien postés, fiers, et témoignant ne respirer que la vengeance de la défaite de nos camarades.

Ce matin ils ont décampé de devant nous, et nous ont laissés douter, deux heures durant, s'ils ne vouloient point nous livrer bataille; mais enfin ils ont repris le chemin de Valenciennes, et nous croyons qu'ils vont faire le siége de Condé, que nous aurons bien de la peine à secourir. Voilà notre aventure, Madame, que vous ne pouvez apprendre plus véritablement.

Le 17, j'envoyai mon trompette savoir ce qu'étoit devenu La Trousse; il revint le lendemain sans avoir pu parler à lui, mais ayant appris qu'il se portoit fort bien. J'oubliois de vous dire que toute l'armée de La Ferté a perdu son bagage hormis Bellefonds[1], qui a sauvé sa vaisselle d'argent.

[1] Qui fut depuis maréchal de France.

LETTRE XXIX.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Au camp de Blecy, le 4 août 1657.

Votre lettre est fort agréable, ma belle cousine, elle m'a fort réjoui. Qu'on est heureux d'avoir une bonne amie qui ait autant d'esprit que vous! Je ne vois rien de si juste que ce que vous écrivez, et l'on ne peut pas vous dire : ce mot-là seroit plus à propos que celui que vous avez mis. Quelque complaisance que je vous doive, Madame, vous savez que je vous parle assez franchement pour ne pas vous dire ceci, si je ne le pensois; et vous ne doutez pas que je ne m'y connoisse un peu, puisque j'ose bien juger des ouvrages de Chapelain, et que je censure quelquefois assez justement ses pensées et ses paroles. Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite à la marquise d'Uxelles. Elle me mande que si j'aime les grands yeux et les dents blanches, elle aime de son côté les gens tendres et les amoureux transis; et que, ne me trouvant pas comme cela, je me tienne pour éconduit : elle revient après; et sur ce que je lui mande que je la quitterai si elle me re-

bute, et qu'à moins de se déguiser en maréchale pour me surprendre, elle ne m'y rattrapera plus, elle me répond que je ne me désespère point, et qu'elle me promet de se donner à moi, quand elle sera parvenue à la dignité pour laquelle, à ce qu'elle dit, on la mange jusqu'aux os; que mon poulet ne pouvoit lui être rendu plus mal à propos, et que, n'ayant pas un denier, elle étoit dans la plus méchante humeur du monde.

J'écris à Corbinelli de vous dire ce qui s'est passé entre M. de Turenne et moi depuis que je suis à l'armée, et qu'enfin nous avons fait une réconciliation qui me paroît assez sincère; je ne sais si cette paix durera.

J'ai gagné huit cents louis d'or depuis quatre ou cinq jours; si je n'en gagne pas davantage, c'est qu'on appréhende ma fortune : je ne trouve plus personne qui veuille jouer contre moi.

Voulez-vous savoir la vie que nous faisons, Madame? je m'en vais vous la dire. Quand l'armée marche, nous travaillons comme des chiens; quand elle séjourne, il n'y a pas de fainéantise égale à la nôtre. Nous poussons toujours les choses aux extrémités. On ne ferme pas l'œil trois ou quatre jours durant, ou bien on est trois ou quatre jours sans sortir du lit; on fait bonne chère, ou l'on meurt de faim.

Les ennemis sont campés entre Béthune et la

Bassée, attendant tranquillement la prise de Montmédy, qu'ils ne jugent pas d'assez grande importance pour hasarder un combat en voulant la secourir. Adieu, ma belle cousine.

LETTRE XXX.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

22 décembre 1657 [1].

Je me persuade que vous vous souvenez encore assez de moi, pour trouver bon que je m'adresse à vous pour vous demander des nouvelles de la santé de monseigneur le prince, et pour vous supplier de l'assurer que personne n'a ressenti une plus véritable joie que moi, de sa guérison. Je vous jure que je vous ai considéré comme je l'ai dû faire dans toutes les craintes de sa maladie, et que, dans un si grand malheur, j'ai pris part à toutes vos peines et à toutes vos inquiétudes. Je suis ravi qu'elles soient finies. Je vous conjure de le témoigner à monseigneur le prince, et de l'assurer de mes très-humbles respects. J'ai demandé la même grace à madame de Tourville; mais, comme j'ai su qu'elle n'est plus à Gand,

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

j'ai cru que vous voudriez bien vous charger de ce soin-là[1]. Je vous demande la continuation de votre amitié, et je vous proteste que vous ne l'accorderez jamais à personne qui soit à vous si véritablement que j'y suis.

LETTRE XXXI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

(*vers* 1658.)

Vous me dites des choses si obligeantes de l'estime que vous avez donnée de moi à M. Servien[2], qu'encore que de moi j'y aie peu contribué, et que je craigne même de la détruire, si j'ai jamais l'honneur de le voir, je ne laisse pourtant pas

[1] Le prince de Condé persistoit encore dans son plan de rébellion contre sa patrie et son roi, assisté des Espagnols dont il avoit mendié les secours, et en présence des armes de Turenne, aux siéges de Valenciennes et de Cambrai. *G. D. S. G.*

[2] Surintendant des finances sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV; charge qui a été supprimée lorsque Fouquet, qui l'exerça, fut arrêté. Abel Servien fut envoyé avec M. d'Avaux à Munster en 1644, et s'acquit une gloire immortelle au traité de Westphalie où il étoit plénipotentiaire. Ce sage et prudent politique, membre de l'académie françoise, mourut à son château de Meudon, en 1659. (*Voyez* dans la table *Meudon*.) On a d'Abel Servien des lettres imprimées avec celles du comte d'Avaux.

d'en sentir une certaine gloire, que toute autre personne ne m'auroit pu donner; et je ne sais si je ne serai point obligée, pour reconnoître en quelque façon les civilités que vous me faites de sa part, de m'informer plus soigneusement de sa santé, ayant appris qu'il étoit malade. En attendant que vous m'en ayez dit votre avis, j'espère que, lorsque vous avez été si ponctuel à me mander ses sentiments, vous le serez de même à lui en témoigner ma reconnoissance, et que vous voudrez bien l'assurer pour moi que je suis sa très-obéissante servante.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

LETTRE XXXII.

DU COMTE DE BUSSY-RABUTIN.

Le dernier éditeur classe dans la série des lettres cette pièce, extraite du manuscrit de Bussy, qui seroit mieux placée, ce semble, dans la notice qui le concerne. Au surplus ce monument expiatoire, dicté par la conscience de Bussy, quand les reproches troubloient son sommeil, sera apprécié par le lecteur quand il ouvrira, ci-après, la correspondance de Bussy avec madame de Sévigné, qui avoit été interrompue pendant environ huit ans, à partir de cette époque.

« Un peu avant la campagne de 1658 je me
« brouillai avec madame de Sévigné. J'eus tort dans

« le sujet de ma brouillerie, mais le ressentimen
« que j'en eus fut le comble de mon injustice
« je ne saurois jamais assez me condamner en
« cette rencontre, ni avoir assez de regret d'a-
« voir offensé la plus jolie femme de France, ma
« proche parente, que j'avois toujours fort aimée,
« et de l'amitié de laquelle je ne pouvois pas
« douter. C'est une tache à ma vie que j'essayai
« véritablement de laver quand on arrêta le sur-
« intendant Fouquet, en prenant hautement à la
« cour le parti de la marquise, contre des gens
« qui la vouloient confondre avec les maîtresses
« de ce ministre. Ce ne fut pas seulement la gé-
« nérosité qui m'obligea d'en user ainsi, ce fut
« encore la justice. Avant que de m'embarquer à
« la défense de la marquise, je consultai Le Tel-
« lier, qui seul avoit vu avec le roi les lettres qui
« étoient dans la cassette de Fouquet. Il me dit
« que celles de la marquise étoient des lettres
« d'une amie qui avoit bien de l'esprit, et qu'elles
« avoient bien plus réjoui le roi que les douceurs
« fades des autres lettres; mais que le surinten-
« dant avoit mal à propos mêlé l'amour avec l'a-
« mitié. La marquise me sut bon gré de l'avoi
« défendue; son bon cœur et le sang l'obligèren
« de me pardonner; depuis ce temps-là, qui
« été celui de ma disgrace, elle s'est réchauffé
« pour moi; et, hors quelques éclaircissements

«et quelques petits reproches, qu'un fâcheux «souvenir lui a arrachés, il n'y a point de mar«ques d'amitié que je n'en aie reçues, ni aussi «de reconnoissance que je ne lui en aie donnée, «et que je ne lui en donne le reste de ma vie.»

LETTRE XXXIII.

DE MONSIEUR DE LAMOIGNON A MONSIEUR LE COMTE DE GUITAUD.

Basseville, 20 novembre 1658 [1].

J'ai reçu trop de marques, Monsieur, de votre amitié, pour douter de la part que vous voulez bien prendre à la grace que le roi m'a faite [2], et surtout à la manière dont il me l'a faite. C'est à moi maintenant à travailler que cette grace ne tourne point contre moi, en m'en rendant digne; je vous assure que je ne plaindrai pas mes peines pour y réussir, et me mettre en état de n'être point inutile à ceux qui me font l'honneur de m'aimer : cette pensée me doit rendre agréable

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

[2] Guillaume de Lamoignon, marquis de Basseville ou Bâville, venoit d'être nommé premier président au parlement de Paris, le 2 octobre précédent. *G. D. S. G.*

la fatigue de la plus pénible charge du royaun
Ces difficultés seroient fort aplanies, si vous n
donniez occasion de vous témoigner la sincér
avec laquelle je suis, votre très-humble et tré
obéissant serviteur.

PROCÈS
DU SURINTENDANT FOUQUET.

La correspondance de madame de Sévigné avec Pomponne sur le procès de Fouquet, est un monument qui dévoile la perversité des agens du pouvoir, corrompus par l'ambition de tout envahir, au mépris des lois, du trône et de l'humanité. Les faits qui se rattachent à cette malheureuse affaire s'éloignent trop de la pensée pour être bien saisis dans l'isolement : c'est ce qui me détermine à les rassembler dans l'exposé qui suit.

Le procès de Fouquet est un drame politique qui trace toutes les noirceurs du cœur humain, amenées et mises en action par la jalousie de deux puissants ambitieux, l'erreur d'un monarque jeune encore, trompé par les passions d'autrui autant que par celles de son âge, et qui s'abaissa jusqu'à se croire humilié par un sujet.

Les plumes mercenaires qui tendent à diriger, à transiger avec les principes conservateurs de l'équité, de la morale ; qui osent faire l'apologie des plus horribles catastrophes du pouvoir hors de ses limites, tenteroient vainement de justifier légalement la conspiration tramée contre la fortune, la liberté et la vie de Fouquet. Les faits parlent ; ils sont sous nos yeux.

Mazarin avoit dilapidé à son profit les finances de

l'état; il falloit une victime pour réparer la honte, les fautes de l'autorité pendant la Fronde, et le procès de Fouquet fut en quelque sorte l'œuvre expiatoire de tous les fléaux dont le cardinal avoit doté la France [1].

Le surintendant, riche, puissant par sa charge, plus magnifique encore que le cardinal, inattaquable par les voies ordinaires [2], étoit l'épouvantail des favoris et des heureux du siècle. Sa superbe maison de Vaux, la devise ambitieuse qui en couvroit les murs [3], la brillante fête qu'il y donna à son roi, aux courtisans du monarque; deux cent mille livres qu'il offrit à mademoiselle de la Vallière, dont le cœur convoitoit une faveur plus insigne; les fortifications qu'il dressoit à Belle-Isle; l'or qu'il répandoit à pleines mains, sont autant de faits qui furent incriminés, sans preuves, aux yeux de l'intégrité, de l'impartialité.

Le projet de le perdre fut tramé avec un art si odieux qu'on n'ose l'approfondir. Fouquet fut arrêté avec les précautions d'un ennemi, d'un coupable dont on craint l'appui [4]; conduit devant ses accusateurs, qui

[1] Sur les mœurs, la fortune et la mort du cardinal Mazarin, voir notre tome VII, page 283, note 1.

[2] Il étoit procureur au parlement, et cette charge lui donnoit le droit d'être jugé par les chambres assemblées.

[3] *Quò non ascendam?* Où ne monterai-je point? C'étoit un écureuil poursuivi par une couleuvre qui étoit les armes de Colbert. On en attribuoit l'invention et l'exécution à Charles Le Brun, ce qui est très-possible : ce savant artiste a peint pour Fouquet plusieurs plafonds, et une galerie pour son château de Vaux-le-Vicomte.

[4] Fouquet fut arrêté à Nantes. L'histoire ne fournit point

rent ses juges, avec les appareils de la haine et de la
eur dont étoient susceptibles ses persécuteurs im-
icables : Michel le Tellier, alors secrétaire d'état et
n rival; Colbert, digne d'un meilleur sort dans l'his-
ire, mais justement apostrophé dans ces vers durant
fameux procès [1] :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice;
Et près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice [2].

xemple des mesures prises dans une circonstance semblable. 1 vit le roi et la noblesse courir à toute bride sur un homme s défense, comme on courre le cerf dans une partie de chasse. 'oyez les *Mémoires de l'abbé Arnaud*, partie III, page 79. *Voyez* si la lettre de Louis XIV à Anne d'Autriche, *OEuvres de uis XIV*, tome V, page 50.)

[1] Turenne s'intéressoit fort à Fouquet. Quelqu'un devant lui lmoit l'emportement de Colbert, et louoit la modération de Tellier : *Oui*, répondit Turenne, *je crois que M. Colbert a plus nvie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne soit pas.*

[2] Ces vers sont de Jean Hénault, poète françois en réputation ur son fameux sonnet de l'Avorton, et sa traduction en vers u commencement de Lucrèce. Il étoit attaché à Fouquet. Son

Tout ce qui fut heureux de la prospérité et des largesses de Fouquet fut ingrat dans sa disgrace. Tout ce qui tenoit à lui par les liens de l'amitié lui resta fidèle. Le premier exemple n'est pas rare; le second est peu commun, et rattache à la mémoire de Fouquet des souvenirs honorables consacrés dans l'histoire impartiale, où figurent avec éloquence et résignation le savant Pélisson [1], mademoiselle Scudéri, et nombre de personnes considérables dans l'état et dans les lettres.

La fortune rapide et colossale d'un comptable de l'état est rarement à l'abri de la calomnie [2]. A cet égard celle de Fouquet présentoit une chance favorable à la force qui redoute les oracles de la justice. Ce n'est cependant qu'après avoir violé l'asile de ses secrets

petit-fils a été docteur de Sorbonne et curé de Saint-Jean-en-Grève, dans le dix-huitième siècle. Largillière a fait le portrait de ce dernier; c'est le chef-d'œuvre de l'artiste, dont je suis propriétaire.

[1] Paul Pélisson Fontanier, secrétaire du roi en 1652, devint premier commis des finances en 1657. Il eut part à la disgrace de Fouquet, fut renfermé à la Bastille en 1661, d'où il ne sortit que plus de quatre ans après. « Les défenses publiées par Pélisson « en faveur de Fouquet, et adressées au roi, sont ce que l'élo« quence a produit de plus beau dans le siècle de Louis XIV. « Voltaire les compare aux plaidoyers de Cicéron. » LA HARPE: *Cours de Littérature.*

[2] C'est sans doute ce motif qui a fait dire à l'abbé de Choisi que *les dépenses prodigieuses de Fouquet suffisoient pour sa condamnation;* jugement aussi faux que téméraire. En partisan de l'arbitraire, cet abbé conclut que *Fouquet étoit coupable;* et de quoi c'est ce qu'il ne dit pas.

domestiques, qu'on trouva moyen de donner au soupçon l'apparence d'une accusation régulière [1].

Ce fameux procès ne fut jugé qu'en 1664, trois ans après l'arrestation du surintendant. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort, et les treize autres, parmi lesquels il y en avoit à qui Gourville avoit fait accepter des présents, conclurent à un bannissement perpétuel.

Le roi commua la peine en une plus dure: Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Racine assure, dans ses fragments historiques, que le roi dit chez mademoiselle de la Vallière : *S'il avoit été condamné a mort, je l'aurois laissé mourir* [2].

Roquesante, un des juges qui avoient le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence, fut exilé par l'influence du chancelier Séguier. Ce fut la mesure de l'acharnement contre le surintendant que fit paroître ce magistrat durant le procès.

Pélisson, Gourville, le secrétaire d'état Guénégaud, Saint-Évremont, furent impliqués dans la procédure, renfermés, bannis. Saint-Évremont paya pour le poète Hénault, trop obscur pour porter ombrage; il se retira

[1] Un projet vague de résistance et de fuite qu'il avoit jeté dans le temps où les factions de la Fronde bravoient impunément l'autorité légitime, et où il avoit à se plaindre de l'ingratitude de Mazarin, fut découvert dans sa maison de Saint-Mandé, derrière une glace; découverte qui servit de base à la procédure. (*Mémoires de Motteville*, tome II, page 94.)

[2] Si le roi prononça ces paroles, dit Voltaire, on ne peut les excuser : elles paroissent trop dures et trop ridicules.

en Angleterre, où il sut vivre et mourir, malgré son rappel en France [1]. Le marquis de Pomponne, à qui les lettres suivantes sont adressées, fut relégué à Verdun, et disgracié [2] jusqu'en l'année 1665, qu'il fut salué ambassadeur de Suède par M. de Lionne, de la part du roi. Madame de Sévigné, au nombre des personnes illustres qui se déclarèrent pour Fouquet, ne fut pas sans inquiétude [3]. La Fontaine pleura ses malheurs dans une élégie touchante; il osa même demander sa grace au roi, en termes aussi pathétiques que pressants [4]. Vain espoir!

Louis, qui n'écoutoit, du sein de la victoire,
Que des chants de triomphe ou des hymnes de gloire;
Dont peut-être l'orgueil goûtoit peu la leçon
Que reçoit dans ses vers l'orgueil du roi lion,
Dédaigna La Fontaine et crut son art frivole.
Chantre aimable! ta muse aisément s'en console;
Louis ne te fit pas un luxe de sa cour;
Mais le sage t'accueille.

Delille, poëme de *l'Imagination.*

En soumettant ce coup d'œil rapide à l'impartialité du lecteur, nous ne prétendons point justifier Fouquet de ne s'être point attiré la vindicte publique, en bra-

[1] Charles de Saint-Denis, seigneur de Saint-Évremont, maréchal de camp, homme d'esprit, célèbre écrivain, ennemi du cardinal Mazarin, ami de Fouquet, en grande considération auprès du prince d'Orange. Il mourut à Londres en 1703, âgé de quatre-vingt-dix ans.

[2] Fouquet son ami avoit contribué à son mariage avec la fille de M. Ladvocat, maître des comptes.

[3] *Voyez* la note sous la date du 11 octobre 1661.

[4] *Ode au roi*, élégie VI, *OEuvres diverses de La Fontaine.*

vant l'orgueil des grands et des serviles, en s'abandonnant à un luxe effréné, injurieux, en osant faire des fautes qu'il n'est pas permis à tous les hommes de faire. Mais qui ne sent pas le besoin de s'unir à l'esprit vivifiant de justice, de politique religieuse et civile, qui ne lui reprocha jamais de manquer de fidélité au roi, de zèle dans les devoirs que lui imposoient ses charges [1] !

S'il étoit nécessaire d'invoquer un garant de plus pour augmenter le poids d'une opinion si solennelle, la plume des Arnaud est si pure, si instructive, si consolante pour le monde moral [2], que nous ne saurions résister au plaisir d'en extraire un passage qui la confirme, en même temps qu'elle signale les deux faces de l'homme jouet de la fortune.

« Lorsque M. Fouquet fut arrêté à Nantes, ce fut « pour lui un coup de tonnerre qui renversoit toutes « ses espérances. Nous l'avions vu passer à Angers

[1] Dans l'avant-dernière strophe de l'*Ode au roi*, par La Fontaine, on lit :

Sa passion pour ta personne,
Pour ta grandeur, pour ta couronne,
Quand le besoin s'est vu pressant,
A toujours été remarquable.
. . . .

[2] Cette famille, illustre dans l'histoire par bien des titres, et d'une piété solide, ne vit point sortir de sa race ces dévots de profession qui sèment la discorde pour exploiter à leur profit les horribles festins du fanatisme, trop souvent préparés, dans tous les âges de la chrétienté, par les princes de l'Église et les hypocrites de cour.

« quelques jours auparavant, dans un état de gloire si « haut, que du comble où il étoit élevé, il sembloit « voir les autres si bas, qu'il ne les pouvoit reconnoître. « M. d'Angers fut le saluer, et j'y fus avec lui; à peine « nous regarda-t-il; et madame sa femme ne nous « parut ni moins froide, ni plus civile. Il eût été dif- « ficile de juger alors qu'ils dussent être sitôt humiliés, « condamnés à en faire une pénitence si longue et si « rude. Mais on peut dire à leur louange que leur mal- « heur n'a servi qu'à développer leur vertu, qui étoit « comme étouffée sous le poids des richesses et des « grandeurs, tant ils ont donné depuis des marques « éclatantes d'intégrité, de courage, de patience et de « charité, lui dans son procès et dans sa prison, elle « dans ses souffrances et dans son exil. »

G. D. S. G.

COROLLAIRE.

C'est Fouquet lui-même qui parle : « Je fus arresté « le cinquième septembre à Nantes, où estoit le roy; « les ordres estoient signez trois ou quatre jours aupa- « ravant, et toutes les mesures prises pour ce dessein: « une partie des compagnies du régiment des Gardes « estoient de-ja avancées vers Belle-Isle; il y avoit « des hommes commandez pour observer tout ce qui « entreroit et sortiroit; mes ennemis n'avoient rien

oublié de toutes les choses qui pouvoient contribuer à ma ruine, en sorte qu'au moment de ma capture, rien ne leur pust échapper....

« Ce fut le 11 de septembre que les sieurs de La Haye, de Jarny, les autres officiers (qui commandoient la place), et quelques-uns de mes domestiques qui estoient sur les lieux, sortirent de Belle-Isle, après que les officiers du roy eurent eu assez de temps pour s'informer, et être avertis de toutes choses......

« Il estoit de l'ordre, pour bien faire connoistre la vérité des choses, d'avoir les certificats des officiers, et des procès-verbaux de scellez, et prise de possession des lieux qui m'appartenoient; mais on les supprime, ou on ne les a pas fait rédiger, pource qu'ils me sont avantageux, et qu'ils serviroient de justification pour moy, et de conviction des méchancetez, des violences et des subornations que l'on a tasché de faire ensuite. »

Pour procéder arbitrairement, c'est-à-dire, sans forme, sans lois, sans religion; car c'est ainsi que l'entendoit Fouquet, lorsqu'il continue : « On ne vouloit « pas un homme de justice; car cela est trop commun « dans un procès criminel, et on vouloit des choses « extraordinaires. On avoit peine aussi d'en trouver un « d'épée, qui eust le concours de tant de rares qualités; « néanmoins on le trouva. »

« Eustache de Bonnet, soy-disant baron de La Maule, « fut choisi pour cet effet......

« Ledit de Bonnet est un homme qui a toujours té-

« moigné du désir de vengeance, depuis que je fus « obligé de prendre des conclusions contre luy en un « procès criminel, où il estoit accusé de divers crimes.

« Ledit Bonnet a esté condamné par sentence du « lieutenant-criminel d'Auxerre, et depuis, par arresté « du parlement, pour les excès et violences par luy com- « mises en son pays. Voilà l'homme violent, l'homme « à tout faire...... lequel, depuis sa condamnation, a « changé de nom, s'est fait appeler La Maule, et au « moment de ma capture, fut choisi pour conduire ma « femme en exil......, en Limosin; de la séparer de ses « enfants et de sa famille, et privée de ses meubles, de « ses maisons et de son bien.

« Cet homme sans caractère fait des informations, « décrète, fait publier des monitoires dans Belle-Isle, « et en divers endroits de la province de Bretagne; il « interroge, il prend mes papiers, il les examine, il en « suppose, il en supprime comme il lui plaît; il enlève « les minutes des notaires, et par une violence qui crie « vengeance à Dieu, en vertu d'une simple lettre de « cachet en créance, et qui n'exprime rien, luy qui « n'est pas gradué, luy qui est criminel, et qui ne « prend autre qualité que de baron, et de l'un des gen- « tilshommes de la maison du roy, faire le procès à un « officier du parlement, à un ancien maistre des re- « questes et procureur-général, à un surintendant, « sans plainte, sans réquisitions, sans scellé, sans in- « ventaire, sans témoins, et fait tout ce qu'on ne souf- « friroit pas en un officier de cour souveraine, en vertu « des lettres patentes bien scellées et bien vérifiées « dans un parlement. »

Fouquet, en présence de ses juges, fut accusé du crime de péculat, et du crime de lèse-majesté, par l'avocat-général Talon.

Écoutons encore le surintendant : « *Défenses sur « tous les points de mon procès que j'aurois à proposer, « si j'étois devant mes juges naturels.* »

« Si la longueur du temps que l'on employe à cher- « cher des faits, des témoins, des pièces, et la multi- « plicité des chefs d'accusation contre un homme, le « rendent coupable, jamais aucun ne l'a tant esté que « je le suis ; mais il faut des preuves bien concluantes, « et solidement établies par auditions de témoins non « suspects, des procédures en bonne forme, faites sans « violence, sans intimidation, sans surprise, dans les « termes et règles ordinaires de la justice, par des juges « naturels, fondez de jurisdiction légitime, non choisis « ni affectez. Toute la France jugera que l'on a eu « grande passion que je fusse criminel; mais que je ne « le suis pas. »

« *Les accusations qui résultent*,

« Des faits sur lesquels on m'a interrogé ;

« De la déposition des témoins qui m'ont été con- « frontez ;

« De l'induction qu'on prétend tirer des pièces qui « m'ont été représentées ;

« Et des procès-verbaux de l'épargne, dont lecture « m'a esté faite, se réduisent à deux chefs principaux.

« *Crimes d'estat ;*

« *Malversations en l'administration des finances.*

« Chacun de ces deux chefs est subdivisé en plu-
« sieurs autres.

« *Les crimes d'estat sont, à ce que l'on prétend:*

« 1° D'avoir écrit un commencement de projet de
« ce qui seroit à faire par mes parents et amis, en
« cas seulement qu'on me voulust perdre ou opprimer;

« 2° D'avoir fortifié Belle-Isle, et mis du canon de-
« dans;

« 3° D'avoir eu le gouvernement de Concarnau;

« 4° D'avoir pris des écrits de diverses personnes,
« portant engagements dans mes intérêts. »

Le chapitre des malversations au fait de finances, est divisé en huit paragraphes, ou chefs, dont chacun est fondé sur les grands biens, les grandes acquisitions, et les grandes dépenses qui n'auroient pu être faites par l'accusé, *si ce n'estoit des deniers du roy.*

Ainsi s'exprime Fouquet, en se voyant poussé dans l'abyme par un ennemi puissant et des juges corrompus:

« Que l'on fasse réflexion sur les emportements de
« M. Talon....; sur toutes les malversations qui ont paru
« aux yeux de tout le royaume, dans la poursuite du
« procès intenté contre moy, à l'instigation de M. Col-
« bert, pendant une rigoureuse prison, dont voicy la
« quatrième année qui court, et la sixième translation
« que j'ai soufferte.

« Que l'on observe encore toutes les récompenses
« qui ont esté procurées à mes ennemis, et toutes les
« persécutions de ceux qui ont eu quelque habitude
« avec moy, et l'on jugera si c'est le zèle de la justice

« tout seul qui anime celuy que l'on sçait estre l'auteur « de ma disgrace, et si son impitoyable persévérance à « mal faire n'attirera pas un jour sur sa teste la juste « indignation de celuy qui, ayant laissé ses fautes im- « punies jusqu'à présent, considère attentivement d'en « haut sa conduite à mon égard. C'est ce divin maistre « de tous les hommes qui a dit autrefois à l'un de ses « serviteurs, voyant la dureté qu'il exerçoit contre un « autre :

Serve nequam, omne debitum dimisi tibi,
Nonne oportet et te misereri conservi tui?

(*Extrait de la suite du Recueil des Dépenses de M. Fouquet, divisé en sept tomes*, 1668, *pièces rares.*)

LETTRE XXXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE[1].

Aux Rochers, ce 11 octobre 1661.

Il n'y a rien de plus vrai que l'amitié se réchauffe quand on est dans les mêmes intérêts; vous m'avez écrit si obligeamment là-dessus, que je ne puis y répondre plus juste qu'en vous assurant que j'ai les mêmes sentiments pour vous que vous avez pour moi, et, qu'en un mot, je vous honore et vous estime d'une façon toute particulière. Mais que dites-vous de tout ce qu'on a trouvé dans ces cassettes? Eussiez-vous jamais cru que mes pauvres lettres, pleines du mariage de M. de La Trousse [2] et de toutes les affaires de sa maison, se trouvassent placées si mystérieusement? Je vous assure que, quelque gloire que je puisse tirer par ceux qui me feront justice, de

[1] Simon Arnauld, marquis de Pomponne, celui qui depuis fut ministre des affaires étrangères.

[2] Cousin-germain de madame de Sévigné. On ignore le sort de ses lettres, découvertes chez le surintendant; il est probable qu'elles étoient peu nombreuses, discrètes sur les intrigues du moment, très-vagues en confidences, et qu'enfin madame de Sévigné obtint l'anéantissement de cette correspondance, qui ne la compromettoit point et par conséquent sans objet dans la procédure. (*Voyez* la notice sur Bussy et un fragment de ses manuscrits à la suite.) *G. D. S. G.*

n'avoir jamais eu avec lui d'autre commerce que celui-là, je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de me voir obligée de me justifier, et peut-être fort inutilement, à l'égard de mille personnes qui ne comprendront jamais cette vérité. Je pense que vous comprenez bien aisément la douleur que cela fait à un cœur comme le mien. Je vous conjure de dire sur cela ce que vous en savez; je ne puis avoir assez d'amis en cette occasion. J'attends avec impatience monsieur votre frère [1] pour me consoler un peu avec lui de cette bizarre aventure : cependant je ne laisse pas de souhaiter de tout mon cœur du soulagement aux malheureux, et je vous demande toujours, Monsieur, la continuation de l'honneur de votre amitié.

RABUTIN-CHANTAL.

[1] Antoine Arnauld, l'aîné des fils du célèbre Arnauld d'Andilly, qui monta au grade de capitaine d'infanterie sous de Pas-Feuquières, son cousin, issu de germain, et qui, dégoûté du monde, embrassa l'état ecclésiastique vers 1643. Le roi le gratifia en 1674, de l'abbaye de Chaulnes en Brie. Simon Arnauld, marquis de Pomponne, et Henri Arnauld de Lusanci, étoient ses frères. Il a laissé des *Mémoires contenant quelques anecdotes de la cour de France, depuis* 1634 *jusqu'à* 1675, qui ne sont pas sans intérêt; sa narration porte partout le sceau de la simplicité, de l'ingénuité, et de la vérité. Dans la troisième partie de ses mémoires, il fait l'éloge de madame de Sévigné avec une grâce infinie. (*Voyez* la notice sur madame de Sévigné.) *G. D. S. G.*

LETTRE XXXV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

Aux Rochers, le 22 octobre 1661.

Je me doutois bien que vous auriez prévenu ma prière, et qu'il ne falloit rien dire à un ami aussi généreux que vous. Je suis au désespoir de ce qu'au lieu de vous écrire comme je fis, je ne vous envoyai point tout d'un train une lettre de remerciements : vous la méritiez dès-lors, et je suis honteuse d'avoir tant perdu de temps avant de vous la faire. Je m'en acquitte présentement, et vous supplie de croire que j'ai toute la reconnoissance que je dois de vos bontés. Je vous demande un compliment à mademoiselle de Scudéri sur le même sujet. Je crois que vous n'aurez pas manqué de faire ceux dont je vous chargeois dans ma dernière. Vous m'avez fait un extrême plaisir de me mander le détail de la grande nouvelle dont il est présentement question [1] ; il n'en falloit pas une moindre pour faire

[1] Il s'agit du droit de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, à Londres, le comte d'Estrades et le baron de Batteville ; démêlé qui occupoit alors tous les politiques : le

oublier celles que l'on découvre tous les jours dans les cassettes de monsieur le surintendant. Je voudrois de tout mon cœur que cela le fit oublier tout-à-fait lui-même.

Je suis avec sincérité votre très-humble servante.

RABUTIN-CHANTAL.

LETTRE XXXVI.

DE MONSIEUR LE DUC DE BEAUFORT A MONSIEUR DE GUITAUD.

Toulon, 22 février 1664 [1].

Je suis très-considérablement obligé à M. le prince, d'avoir répondu pour moi de la manière qu'il l'a fait au roi, auprès duquel on m'a voulu jouer un tour. Je ne m'en étonne pas, les absens sont sujets à cela. Ce ne m'a pas été une petite joie d'apprendre le don de la pension de M. le duc, qui en sera plus agréablement traité

comte d'Estrades fut même insulté gravement par l'Espagnol. Le marquis de La Fuentès, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, vint terminer cette dispute l'année suivante, avec une déclaration au nom de son maître, dont Louis XIV fut satisfait. (*Historiens de France.*)

[1] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

du maître à l'avenir, croyant l'avoir obligé. Mille reconnoissances à M. le prince[1]; je ne manquerai pas de lui écrire et d'avoir l'honneur de lui assurer de mes fidèles services, ils lui sont acquis, et à M. le duc. Pour vous, Monsieur, je ne peux assez vous témoigner combien je suis à vous.

N. B. Le duc de Beaufort, boute-feu pendant la fronde et raillé de tous les partis, venoit d'obtenir le commandement des sept mille hommes destinés à l'expédition de Candie. Il étoit à Toulon où se fit l'embarquement pour l'expédition de cette malheureuse entreprise des efforts de la générosité françoise qui ne fut imitée de personne. Le duc de Beaufort y perdit la vie et le succès de Kiuperli, fut célébré sur un monceau de cendres et couronné par une retraite honteuse, c'est ce qu'on verra dans la suite de ces lettres. *G. D. S. G.*

LETTRE XXXVII.

DE M. DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD[2].

A Paris, 22 septembre 1664.

Il faut être bien effronté pour oser me demander d'écrire, après tout ce que vous avez fait pendant que j'ai été en Poitou. Néanmoins,

[1] Le prince de Condé étoit rentré en grace. (*Voyez* ci-dessus la note, sous la date du 22 décembre 1657.)

[2] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

comme je pars tout a cette heure pour aller à Chantilly, et de là à Liancourt, je passerai pardessus les reproches, et vous dirai, comme si de rien n'étoit, que je vais voir ce qu'on me dira touchant l'affaire dont je veux parler, comme je vous l'ai dit, et (*le sieur Gourville*) l'homme dont vous me demandez des nouvelles, est toujours où il étoit. Il se résout à y demeurer tout l'hiver, si ce n'est qu'il aille en votre voisinage pour peu de temps, voir un homme avec qui il a des affaires. Il ne m'a point mandé s'il est content ou non de la condition que l'on lui veut faire. Je crois que l'affaire de M. Fouquet ira plus vite qu'on a cru. On met toutes les maisons et toutes les terres des trésoriers de France à bail judiciaire. J'ai dit à un de vos gens, depuis huit jours, tout ce que je savois de nouvelles en ce temps-là. Il n'est rien arrivé depuis qui mérite d'être écrit. Le roi est à Villers-coterets, et en reviendra jeudi. L'ami (*Gourville*) que vous avez laissé ici dans une assez méchante affaire[1], est toujours de même avec ceux qui se sont déclarés ses ennemis de tous sexes et de toutes professions; il a eu une longue conversation avec votre patron, qui en paroît assez satisfait. Je pourrai peut-être vous en dire davantage à mon

[1]Il étoit compromis dans l'affaire du sur-intendant Fouquet. (*Voyez* l'introduction à ce procès.) *G. D. S. G.*

retour. Je m'ennuie pour le moins autant ici que vous faites à la campagne, et je voudrois de tout mon cœur être à Époisses. Je vis hier une dame qui vous a estimé, ce me semble, plus qu'elle ne fait. Nous dîmes pourtant du bien de vous; mais je crois qu'elle n'y a pas trouvé tout le mérite qu'elle pensoit. Ce que vous me mandez du camarade d'un de nos amis éloigné, a plus fait de bruit, il y a quelque temps, qu'il n'en fait à cette heure, et on ne croit pas que cela produise rien de considérable. On a parlé du mariage de M. de Savoie et de la cadette, mademoiselle de Nemours, comme d'une chose faite. On en parle à cette heure douteusement. Le prince François a demandé l'aînée comme sa femme; on la lui refuse, et cela retarde le mariage d'elle et du roi de Portugal. On dit que l'on ne fera plus rien en Hongrie, et qu'on ne fera pas grand'chose à Gigery. Me voilà à bout de nouvelles, et il faut que je parte présentement. Si vos gens me veulent avertir un jour devant que le courrier parte, je vous écrirai plus régulièrement que je ne devrois, après l'affront que vous m'avez fait. Je vous manderai tout ce que j'aurai vu à Chantilly. Je crois que madame la Palatine y sera; elle est venue ici pour deux jours. Adieu, je suis plus à vous que personne du monde.

LETTRE XXXVIII.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.[1]

Je ne vous pardonnerai jamais la trahison que vous me fîtes hier. Vous saviez bien l'envie que j'avois de voir madame de Guise, et vous n'eûtes pas la charité de m'avertir que j'étois devant elle. C'est à vous à lui demander pardon pour moi, d'avoir manqué en tant de manières au respect qu'on lui doit. Réparez cela le mieux que vous pourrez. Je vous disois bien que je n'aurois pas le courage aujourd'hui d'aller à la fête; mais, si vous voulez me mander à quelle heure M. le duc sera habillé, je m'y trouverai, et de là j'irai au Palais-Royal pour voir le reste. Je suis le plus aise du monde d'avoir trouvé madame votre femme en bien meilleur état que je ne pensois. Faites-lui bien des compliments pour moi, et assurez-la que je l'aimerai bientôt autant que vous.

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

N. B. Nous croyons ne pas commettre d'erreur en plaçant ici cette lettre sans date.

LETTRE XXXIX.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD[1].

Ce 15 novembre 1664.

Vos raisons sont très-bonnes; mais avec tout cela vous ne laisserez pas de venir : vous serez même fort nécessaire ici à bien des choses que vous jugez bien. Pour moi, je vous y souhaite de tout mon cœur, pour mon seul divertissement, qui est fort grand d'être avec vous. Assurément nous aurions d'amples matières de conversation, et votre entremise seroit utile ici à bien des gens, et encore une fois, je crois que tout cela vous y fera venir malgré que vous en ayez. J'ai mandé à un de nos amis de demeurer où il est jusqu'à ce que les affaires qui l'y retiennent soient achevées; et comme elles doivent finir très-promptement, je m'imagine qu'il saura bientôt sa destinée. Je suis ravi que vous ayez si heureusement réparé la perte que vous aviez faite dans votre famille. Il n'y a guère de nouvelles ici. La reine se porte mieux. On va danser

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

un ballet. J'attends le retour de M. l'Esnet pour savoir à quoi m'en tenir de mon affaire. Je parle souvent de vous avec ma voisine, et elle m'est d'un grand secours. Vous lui seriez nécessaire ici aussi bien qu'à d'autres. Nous nous entendons bien sur mille choses. Je voudrois pourtant bien que nous en pussions parler à loisir. Je vous conjure de me mander si vous avez absolument résolu de ne point venir, quoi qu'on vous dise. Je ne sais quand je m'en irai, parce que j'ai ici dès affaires; mais quelque hâte que je puisse avoir, je ne partirai point que je ne vous aie vu, quand même il vous faudroit donner un rendez-vous. Si j'apprends quelque chose aujourd'hui, digne de votre curiosité, je l'ajouterai à ma lettre avant qu'elle parte, sinon contentez-vous-en, et me croyez plus sincèrement à vous que personne du monde.

Au reste, vous m'écrivez avec des façons que, si vous continuez, nous ferons comme les évêques.

Depuis vous avoir écrit, il est arrivé un courrier de Gigery, qui dit que les Maures sont arrivés devant les lignes, et qu'ils ont mis du canon sur les hauteurs, dont ils ont rasé les deux tours; ce qui a fait prendre à nos gens le parti de se retirer dans ce qui leur restoit de vaisseaux. Je crois qu'ils ont laissé leurs chevaux

et leurs malades. Le reste s'est embarqué sans avoir combattu. Il est demeuré aussi quelque cinquante soldats qui ont mieux aimé se jeter dans la mer que d'attendre les ennemis. M. de Beaufort et M. de Vivonne étoient partis trois jours auparavant : il y a aujourd'hui quinze jours que cela est arrivé. Castellane arrive ici demain, qui en dira toutes les particularités. On dit qu'on donne la Guyenne à M. de Beaufort, et qu'on supprime l'amirauté. Voilà tout ce que je sais.

LETTRE XL.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Aujourd'hui lundi 17 novembre 1664, M. Fouquet a été pour la seconde fois sur la sellette; il s'est assis sans façon, comme l'autre fois [1]. M. le chancelier a recommencé à lui dire de lever la main ; il a répondu qu'il avoit déjà dit les raisons qui l'empêchoient de prêter le serment. Là dessus M. le chancelier s'est jeté dans de grands discours, pour faire voir le pouvoir légitime de

[1] Fouquet comparut, pour la première fois, devant la chambre de justice de l'Arsenal, le 14 novembre 1664. Il se plaça de lui-même sur la sellette, quoiqu'on lui eût préparé un siége à côté. (*Procès de Fouquet*, tome XII, page 335.) *M.*

chambre; que le roi l'avoit établie, et que les ommissions avoient été vérifiées par les comagnies souveraines.

M. Fouquet a répondu que souvent on faisoit les choses par autorité, que quelquefois on ne rouvoit pas justes, quand on y avoit fait réflexion.

M. le chancelier a interrompu : Comment! vous dites donc que le roi abuse de sa puissance? M. Fouquet a répondu : C'est vous qui le dites, Monsieur, et non pas moi : ce n'est point ma pensée, et j'admire qu'en l'état où je suis, vous me vouliez faire une affaire avec le roi. Mais, Monsieur, vous savez bien vous-même qu'on peut être surpris. Quand vous signez un arrêt, vous le croyez juste, le lendemain vous le cassez : vous voyez qu'on peut changer d'avis et d'opinion.

Mais cependant, a dit M. le chancelier, quoique vous ne reconnoissiez pas la chambre, vous lui répondez, vous lui présentez des requêtes, et vous voilà sur la sellette. Il est vrai, monsieur, a-t-il répondu, j'y suis; mais je n'y suis pas par ma volonté, on m'y mène; il y a une puissance à laquelle il faut obéir, et c'est une mortification que Dieu me fait souffrir, et que je reçois de sa main; peut-être pouvoit-on bien me l'épargner après les services que j'ai rendus, et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer.

Après cela, M. le chancelier a continué l'interrogatoire de la pension des gabelles, où M. Fouquet a très-bien répondu. Les interrogations continueront, et je continuerai de vous les mander fidèlement; je voudrois seulement savoir si mes lettres vous sont rendues sûrement[1].

Madame votre sœur[2], qui est à nos Dames du faubourg, a signé (*le formulaire*); elle voit à cette heure la communauté, et paroît fort contente.

Madame votre tante ne paroît pas en colère contre elle; je ne croyois point que ce fût celle-là qui eût fait le saut, il y en a encore une autre. Vous savez sans doute notre déroute de Gigeri[3],

[1] M. de Pomponne, après avoir passé un an à Verdun, où il avoit été relégué, eut la permission de se rapprocher jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre, pour pouvoir conférer avec la famille de sa femme sur les affaires que la mort de M. Ladvocat, son beau-père, leur avoit laissées. Il y fut encore dix-huit mois, au bout desquels il obtint la liberté de demeurer à Pomponne. (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, part. III.) *G. D. S. G.*

[2] Seroit-ce la mère Marie-Angélique de Saint-Jean, l'une des filles de M. d'Andilly, morte abbesse de Port-Royal-des-Champs, le 29 janvier 1684? *G. D. S. G.*

[3] C'est la malheureuse expédition de Gigeri, en Afrique, commandée par le duc de Beaufort, à la tête d'un corps de François peu nombreux. Gigeri fut prise le 22 juillet de cette même année, après avoir battu les corsaires Algériens; mais la mésintelligence des chefs força à la retraite; on fut obligé de se rembarquer le 30 octobre, et le roi perdit l'espoir d'un établissement qu'il avoit projeté en Afrique, pour mettre un terme au pillage des corsaires sur la marine marchande. *G. D. S. G.*

et comme ceux qui ont donné les conseils veulent jeter la faute sur ceux qui ont exécuté, on prétend faire le procès à Gadagne; il y a des gens qui en veulent à sa tête : tout le public est persuadé pourtant qu'il ne pouvoit pas faire autrement. On parle fort ici de M. d'Alet, qui a excommunié les officiers subalternes du roi qui ont voulu contraindre les ecclésiastiques à signer. Voilà qui le brouillera avec M. votre père, comme cela le réunira avec le P. Annat[1].

Adieu, je sens l'envie de causer qui me prend; je ne veux pas m'y abandonner : il faut que le style des relations soit court.

[1] Il faut prendre ici le sens inverse de la conclusion, car on sait, et l'antécédent de la conclusion le prouve, que Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, fut un des plus zélés défenseurs des écrits de Jansénius et un des prélats qui firent le plus de bruit contre la signature du formulaire, et on sait aussi ce qu'étoit et ce que pensoit Arnauld-d'Andilly, père du marquis de Pomponne, sur cette mesure cabalistique des jésuites. Quant au père Annat, confesseur du roi, on n'ignore pas qu'il fut le boute-feu qui alluma les torches du fanatisme contre le fantôme jansénien. (*Voyez* la note sous la date ci-après, 20 novembre 1664.) *G. D. S. G.*

LETTRE XLI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Mardi au soir (18 novembre 1664.)

J'ai reçu votre lettre qui m'a fait bien voir que je n'oblige pas un ingrat; jamais je n'ai rien vu de si agréable, ni de si obligeant : il faudroit être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des louanges comme les vôtres. Je vous assure donc que je suis ravie que vous ayez bonne opinion de mon cœur, et je vous assure de plus, sans vouloir vous rendre douceurs pour douceurs, que j'ai une estime pour vous infiniment au-dessus des paroles dont on se sert ordinairement pour expliquer ce que l'on pense, et que j'ai une joie et une consolation sensible de vous pouvoir entretenir d'une affaire où nous prenons tous deux tant d'intérêt. Je suis bien aise que votre cher solitaire en ait sa part. Je croyois bien aussi que vous instruiriez votre incomparable voisine[1]. Vous me mandez une agréable nouvelle, en m'apprenant que je fais un peu de progrès

[1] Madame de Guénégaud, née Choiseul, dame de Fresne. (*Voyez* le château de Fresne, sous la date du 1er août 1667.)

dans son cœur; il n'y en a point où je sois plus aise d'avancer : quand je veux avoir un peu de joie, je pense à elle et à son palais enchanté. Mais je reviens à nos affaires; insensiblement je m'amusois à vous parler des sentiments que j'ai pour vous et pour votre aimable amie.

Aujourd'hui notre cher ami est encore allé sur la sellette. L'abbé d'Effiat l'a salué en passant; il lui a dit en lui rendant le salut : « Monsieur, je « suis votre très-humble serviteur », avec cette mine riante et fixe que nous connoissons. L'abbé d'Effiat a été si saisi de tendresse, qu'il n'en pouvoit plus.

Aussitôt que M. Fouquet a été dans la chambre, M. le chancelier lui a dit de s'asseoir. Il a répondu : « Monsieur, vous prîtes hier avantage « de ce que je m'étois assis; vous croyez que « c'est reconnoître la chambre : puisque cela est, « je vous prie de trouver bon que je ne me mette « pas sur la sellette. » Sur cela, M. le chancelier a dit qu'il pouvoit donc se retirer. M. Fouquet a répondu : « Je ne prétends point par là faire « un incident nouveau; je veux seulement, si « vous le trouvez bon, faire ma protestation or- « dinaire, et en prendre acte, après quoi je ré- « pondrai. »

Il a été fait comme il a souhaité; il s'est assis, et on a continué la pension des gabelles, à quoi

il a parfaitement bien répondu. S'il continue, ses interrogations lui seront bien avantageuses. On parle fort à Paris de son admirable esprit et de sa fermeté. Il a mandé une chose qui me fait frissonner : il conjure une de ses amies de lui faire savoir son arrêt par une voix enchantée, bon ou mauvais, comme Dieu le lui enverra, sans préambule, afin qu'il ait le temps de recevoir la nouvelle par ceux qui viendront la lui dire; ajoutant que, pourvu qu'il ait une demi-heure pour se préparer, il est capable de recevoir sans émotion tout le pis qu'on lui puisse apprendre. Cet endroit-là me fait pleurer, et je suis assurée qu'il vous serre le cœur.

(*Mercredi.*) On n'est point entré aujourd'hui en la chambre, à cause de la maladie de la reine, qui a été à l'extrémité [1] : elle est un peu mieux. Elle a reçu hier au soir Notre Seigneur comme viatique. Ce fut la plus magnifique et la plus triste chose du monde, de voir le roi et toute la cour, avec des cierges et mille flambeaux, aller conduire et requérir le saint sacrement. Il fut reçu avec une infinité de lumières. La reine fit un effort pour se soulever, et le reçut avec une

[1] La reine étoit accouchée le 16 novembre d'une princesse, nommée Marie-Anne, qui ne vécut qu'un mois; et le lendemain 17 elle eut des convulsions qui la mirent à l'extrémité. (*Mémoires de Motteville.*) M.

dévotion qui fit fondre en larmes tout le monde. Ce n'étoit pas sans peine qu'on l'avoit mise en cet état; il n'y avoit eu que le roi capable de lui faire entendre raison; à tous les autres elle avoit dit qu'elle vouloit bien communier, mais non pas pour mourir: on avoit été deux heures à la résoudre.

L'extrême approbation que l'on donne aux réponses de M. Fouquet déplaît infiniment à Petit[1]; on croit même qu'il engagera Puis... à faire le malade pour interrompre le cours des admirations, et avoir le loisir de prendre un peu haleine des autres mauvais succès. Je suis très-humble servante du cher solitaire, de madame votre femme, et de l'adorable Amalthée[2].

[1] *Petit*, il paroît, étoit un sobriquet de salon, convenu pour désigner Colbert; c'est l'opinion des derniers éditeurs. (*Voyez* ci-après la note sous la date du 1[er] décembre 1664.) *G.D.S.G.*

[2] C'est madame de Guénégaud, désignée par ce nom. (*Voyez* ce ridicule des courtisans blasés, des précieuses, des minaudiers, des esprits boursouflés, maniérés, torturés de l'hôtel de Rambouillet, tome II, page 413, note 1.) *G. D. S. G.*

LETTRE XLII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Le jeudi 20 novembre 1664.

M. Fouquet a été interrogé ce matin sur le marc d'or; il a très-bien répondu. Plusieurs juges l'ont salué; M. le chancelier en a fait reproche, et a dit que ce n'étoit point la coutume, étant conseiller breton. « C'est à cause que vous êtes « de Bretagne que vous saluez si bas M. Fou« quet. » En repassant par l'arsenal, à pied pour se promener, M. Fouquet a demandé quels ouvriers il voyoit : on lui a dit que c'étoient des gens qui travailloient à un bassin de fontaine; il y est allé, et a dit son avis, et puis s'est retourné en riant vers Artagnan [1], et lui a dit: « N'admirez-vous point de quoi je me mêle? mais « c'est que j'ai été autrefois assez habile sur ces « sortes de choses-là. » Ceux qui aiment M. Fouquet trouvent cette tranquillité admirable, je suis de ce nombre; les autres disent que c'est une affectation : voilà le monde. Madame Fouquet,

[1] Charles de Batz, qui prit le nom d'Artagnan, du chef de sa mère Françoise de Montesquiou-Artagnan. Il fut tué devant Maestricht, en 1673. *M.*

sa mère, a donné un emplâtre à la reine, qui l'a guérie de ses convulsions, qui étoient, à proprement parler, des vapeurs.

La plupart, suivant leurs désirs, se vont imaginant que la reine prendra cette occasion pour demander au roi la grace de ce pauvre prisonnier; mais, pour moi, qui entends un peu parler des tendresses de ce pays-là, je n'en crois rien du tout. Ce qui est admirable, c'est le bruit que tout le monde fait de cet emplâtre, disant que c'est une sainte que madame Fouquet, et qu'elle peut faire des miracles[1].

Aujourd'hui (*vendredi*) 21, on a interrogé M. Fouquet sur les cires et sucres : il s'est impatienté sur certaines objections qu'on lui faisoit, et qui lui ont paru ridicules. Il l'a un peu trop témoigné, et a répondu avec un air et une hauteur qui ont déplu. Il se corrigera, car cette manière n'est pas bonne; mais, en vérité, la patience échappe : il me semble que je ferois tout comme lui.

J'ai été à Sainte-Marie, où j'ai vu madame votre tante qui m'a paru abymée en Dieu; elle étoit à la messe comme en extase. Mademoiselle votre

[1] C'est la mère du surintendant Fouquet. (*Voyez* la dernière note de l'introduction au procès de Fouquet.) Cette dame s'occupoit du soulagement des malades, elle composoit des recettes; il en reste un volume in-12, 1665.

sœur m'a paru jolie, de beaux yeux, une mine spirituelle : la pauvre enfant s'est évanouie ce matin; elle est très-incommodée : sa tante a toujours pour elle la même douceur. M. de Paris (*M. de Péréfixe*) lui a donné une certaine manière de contre-lettre qui lui a gagné le cœur; c'est cela qui l'a obligée de signer ce diantre de formulaire[1] : je ne leur ai parlé ni à l'une ni à

[1] Pendant que les Arnauld et société indiquoient le chemin de la vertu avec une piété sincère, et que Molière, en mettant la morale en action, arrachoit le masque de l'hypocrisie, la faction jésuitique élevoit le fantôme jansénien pour la désolation du trône et des peuples. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, consacré archevêque de Paris, après la mort de Pierre de Marca, et par l'influence du père Annat, confesseur du roi, fut entraîné dans tous les piéges de cette faction, dirigée par ce dernier, qui fit répandre une foule de libelles calomnieux, diffamatoires, contre la maison de Port-Royal, et tout ce qui étoit uni à elle par des inclinations pieuses et amicales. Le livre de *la fréquente Communion*, publié par Antoine Arnauld, docteur de la maison de Sorbonne, sur lequel nous ne nous permettons aucune réflexion, quoique fort à notre connoissance et sous nos yeux, excita les clameurs du parti contre les religieuses, qui n'avoient nulle autorité dans l'église ni dans l'état. Fatiguées des résolutions inutiles qu'on exigeoit d'elles, et plongées dans l'abyme des irrésolutions, elles signèrent, et avec clauses, le formulaire contre les propositions qu'on prétendoit résulter clairement de la doctrine de Jansénius. (*Voyez* notre tome II, page 180, note 3.) Enfin après bien des négociations, on voulut d'elles une signature pure et simple, ce qu'elles refusèrent par un motif d'incompétence et même d'ignorance. Un tel système d'oppression et de résistance préparoit l'orage sur le monastère, et il éclata avec une violence peu digne des princes de l'église. L'archevêque de Gondy avoit justifié ce mo-

l'autre; M. de Paris l'avoit défendu. Mais voici encore une image de la prévention; nos sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : « Enfin Dieu soit loué! « Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant; « elle s'est mise dans le chemin de l'obéissance « et du salut. » De là je vais à Port-Royal : j'y trouve un certain grand solitaire (*Arnauld-d'Andilly*) que vous connoissez, qui commença par me dire : « Eh bien! ce pauvre oison a signé; « enfin Dieu l'a abandonnée, elle a fait le saut. » Pour moi, j'ai pensé mourir de rire, faisant réflexion sur ce que fait la préoccupation. Voilà bien le monde en son naturel. Je crois que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur.

Samedi au soir... M. Fouquet est entré ce matin

nastère des calomnies dont on l'accabloit, par une ordonnance publiée dans toutes les paroisses du diocèse. Péréfixe, après l'avoir dispersé avec répugnance, le rétablit par son ordonnance du 17 février 1669. Traité de *nid d'hérésie* par ses implacables adversaires, le cardinal de Noailles se prêta à sa destruction, après l'avoir lui-même honoré de son estime et de son affection. Ainsi disparut du monde le séjour de l'innocence et de la vertu, lieu de retraite, de paix et de consolation, qui n'a jamais été remplacé. (Consultez, sur tous ces faits, l'*Histoire de Port-Royal*, par Racine, et les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par du Fossé.)

N. B. Le résumé de cette cabale, dont on ne parle plus, et qui cependant a été considérable, étoit nécessaire; et sans nous arrêter à l'intérêt et à l'opinion de madame de Sévigné sur ses funestes résultats, on en sentira encore plus la nécessité dans le cours de sa correspondance avec ses parents et amis. *G. D. S. G.*

à la chambre, on l'a interrogé sur les octrois; il a été très-mal attaqué, et s'est très-bien défendu. Ce n'est pas, entre nous, que ce ne soit un endroit des plus glissants de son affaire. Je ne sais quel bon ange l'a averti qu'il avoit été trop fier; il s'en est corrigé aujourd'hui, comme on s'est corrigé de le saluer. On ne rentrera que mercredi à la chambre; je ne vous écrirai aussi que ce jour-là. Au reste, si vous continuez à me tant plaindre de la peine que je prends à vous écrire, et à me prier de ne point continuer, je croirai que c'est vous qui vous ennuyez de lire mes lettres, et que vous vous trouvez fatigué d'y faire réponse; mais sur cela je vous promets encore de faire mes lettres plus courtes, si je puis, et je vous quitte de la peine de me répondre, quoique j'aime encore vos lettres. Après ces déclarations, je ne pense pas que vous espériez d'empêcher le cours de mes gazettes. Quand je songe que je vous fais un peu de plaisir, j'en ai beaucoup. Il se présente si peu d'occasions de témoigner son estime et son amitié, qu'il ne faut pas les perdre quand elles viennent s'offrir. Je vous supplie de faire tous mes compliments chez vous et dans votre voisinage. La reine est bien mieux.

LETTRE XLIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Le lundi 24 novembre 1664.

Si j'en croyois mon cœur, c'est moi qui vous suis véritablement obligée de recevoir si bien le soin que je prends de vous instruire. Croyez-vous que je ne trouve point de consolation en vous écrivant? Je vous assure que j'y en trouve beaucoup, et que je n'ai pas moins de plaisir à vous entretenir que vous en avez à lire mes lettres. Tous les sentiments que vous avez sur ce que je vous mande sont bien naturels; celui de l'espérance est commun à tout le monde, sans que l'on puisse dire pourquoi; mais enfin cela soutient le cœur. Je fus dîner à Sainte-Marie de Saint-Antoine, il y a deux jours; la mère supérieure me conta en détail quatre visites que Puis...[1] lui a faites depuis trois mois, et dont je suis infiniment étonnée. Il lui vint dire que le bienheureux évêque de Genève (*saint François de Sales*) lui avoit obtenu des graces si particulières pendant la maladie qu'il a eue cet été, qu'il ne pouvoit

[1] Voir la note ci-dessus sous la date du 18 novembre.

douter de l'obligation qu'il lui avoit; qu'il la supplioit de faire prier pour lui toute la communauté. Il lui donna mille écus pour accomplir son vœu; il la pria de lui faire voir le cœur du bienheureux. Quand il fut à la grille, il se jeta à genoux, et fut plus d'un quart d'heure fondu en larmes, apostrophant ce cœur, lui demandant une étincelle du feu dont l'amour de Dieu l'avoit consumé. La mère supérieure pleuroit de son côté : elle lui donna des reliques du bienheureux. Il les porte incessamment. Il parut pendant ces quatre visites si touché du désir de son salut, si rebuté de la cour, si transporté de l'envie de se convertir, qu'une plus fine que la supérieure y auroit été trompée. Elle lui parla adroitement de l'affaire de M. Fouquet; il lui répondit, comme un homme qui ne regardoit que Dieu seul, qu'on ne le connoissoit point, qu'on lui verroit, et qu'on lui feroit justice, selon Dieu, sans rien considérer que lui. Je ne fus jamais plus surprise que d'entendre tout ce discours. Si vous me demandez maintenant ce que j'en pense, je vous dirai que je n'en sais rien, que je n'y comprends rien, et que d'un côté je ne conçois pas à quoi peut servir cette comédie, et si ce n'en est pas une, comment il accommode tous les pas qu'il a faits depuis ce temps avec de si belles paroles.

Voilà de ces choses qu'il faut que le temps explique, car d'elles-mêmes elles sont obscures : cependant n'en parlez pas; car la mère supérieure m'a priée de ne pas faire courir cette petite histoire.

J'ai vu la mère de M. Fouquet[1] : elle me conta de quelle façon elle avoit fait donner cet emplâtre par madame de Charost[2] à la reine. Il est certain que l'effet en fut prodigieux; en moins d'une heure, la reine sentit sa tête dégagée, et il se fit une évacuation si extraordinaire, et de quelque chose de si corrompu, et de si propre à la faire mourir la nuit suivante dans son accès, qu'elle-même dit tout haut que c'étoit madame Fouquet qui l'avoit guérie; que c'étoit ce qu'elle avoit vidé qui lui avoit donné les convulsions dont elle avoit pensé mourir la nuit d'auparavant. La reine-mère en fut persuadée, et le dit au roi, qui ne l'écouta pas. Les médecins, sans qui on avoit mis l'emplâtre, ne dirent point ce qu'ils en pensoient, et firent leur cour aux dépens de la vérité. Le même jour le roi ne regarda pas ces pauvres femmes qui furent se jeter à ses pieds; cependant cette vérité est dans le cœur de tout le monde. Voilà encore une de ces choses dont il faut attendre la suite.

[1] *Voyez* madame Fouquet, mère du surintendant, dans la lettre précédente.

[2] Fille du surintendant.

Mercredi, 26 novembre.

Ce matin M. le chancelier a interrogé M. Fouquet; mais sa manière a été différente; il semble qu'il soit honteux de recevoir tous les jours sa leçon par B..... [1]. Il a dit au rapporteur [2] de lire l'article sur quoi on vouloit interroger l'accusé; le rapporteur a lu, et cette lecture a duré si long-temps qu'il étoit dix heures et demie quand on eut fini. Il a dit : Qu'on fasse entrer Fouquet, et puis s'est repris, M. Fouquet; mais il s'est trouvé qu'il n'avoit point dit qu'on le fît venir; de sorte qu'il étoit encore à la Bastille. On l'est donc allé querir; il est venu à onze heures. On l'a interrogé sur les octrois : il y a fort bien

[1] Boucherat, alors maître des requêtes, et depuis chancelier, avoit été chargé de faire mettre les scellés chez le surintendant. Il étoit de la commission chargée de la poursuite du procès. *A. G.*

[2] Ce rapporteur étoit Olivier Lefèvre d'Ormesson, l'un des magistrats les plus respectables et les plus impartiaux durant ce fameux procès. Louis XIV se ressouvint de sa droiture et de son intégrité quand on lui présenta son petit-fils. *Je vous exhorte*, lui dit le monarque, *à être aussi honnête homme que le rapporteur de M. Fouquet.* Ces paroles mémorables, inspirées par un retour de justice et d'équité, et qu'on ne pèse pas assez, viennent à l'appui des témoignages que nous invoquons pour justifier l'indignation de toutes les consciences du siècle contre les implacables ennemis du surintendant. (*Voyez* notre introduction au procès de Fouquet, *suprà*, page 73.) *G. D. S. G.*

répondu; pourtant il s'est allé embrouiller sur certaines dates, sur lesquelles on l'auroit bien embarrassé, si on avoit été bien habile et bien éveillé; mais, au lieu d'être alerte, M. le chancelier sommeilloit doucement : on se regardoit, et je pense que notre ami en auroit ri, s'il avoit osé. Enfin il s'est remis, et a continué d'interroger; et, quoique M. Fouquet ait trop appuyé sur cet endroit où on le pouvoit pousser, il s'est trouvé pourtant que par l'événement il aura bien dit; car, dans son malheur, il a de certains petits bonheurs qui n'appartiennent qu'à lui. Si l'on travaille tous les jours aussi doucement qu'aujourd'hui, le procès durera encore un temps infini.

Je vous écrirai tous les soirs; mais je n'enverrai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche; elle vous rendra compte de jeudi, vendredi et samedi; et il faudroit que l'on pût vous en faire tenir encore une le jeudi qui vous apprendroit le lundi, mardi et mercredi; ainsi les lettres n'attendroient pas long-temps chez vous. Je vous conjure de faire mes compliments à votre solitaire[1] et à votre chère moitié. Je ne vous dis rien de votre chère voisine[2], ce sera bientôt à moi à vous en donner des nouvelles.

[1] Ce solitaire étoit Arnauld-d'Andilly, un de ceux qui eurent part à la persécution de Port-Royal. Obligé d'abandonner cette maison, il s'étoit retiré chez M. de Pomponne. *G. D. S. G.*

[2] Madame du Plessis-Guénégaud, dame de Fresne, déjà nommée.

LETTRE XLIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Du jeudi 27 novembre 1664.

On a continué aujourd'hui les interrogatoires sur les octrois. M. le chancelier avoit bonne intention de pousser M. Fouquet aux extrémités, et de l'embarrasser; mais il n'en est pas venu à bout. M. Fouquet s'est fort bien tiré d'affaire, et n'est entré qu'à onze heures, parce que M. le chancelier a fait lire le rapporteur, comme je vous l'ai mandé; et, malgré toute cette belle dévotion[1], il disoit tout le pis contre notre pauvre ami. Le rapporteur prenoit toujours son parti, parce que le chancelier ne parloit que pour un côté; enfin il a dit : Voici un endroit sur quoi

[1] Le chancelier Séguier, qui se traîna dans les sentiers les plus obscurs de l'arbitraire pour perdre Fouquet, et *malgré sa belle dévotion ;* remarque qui ne peut pas être perdue sous la plume de madame de Sévigné, ennemie jurée de cette dévotion qu'enseignoient les docteurs de *la probabilité*, des *équivoques*, des *restrictions mentales*, véritable peste des consciences, de la morale publique, si souvent vouée à l'horreur de tous les siècles dans le cours de cette correspondance. (*Voyez* la conduite du chancelier Séguier dans notre introduction au procès de Fouquet, *suprà*, page 73.) *G. D. S. G.*

l'accusé ne pourra pas répondre. Le rapporteur a dit : Ah! Monsieur, pour cet endroit-là, voici l'emplâtre qui le guérit; et a dit une très-forte raison, et puis il a ajouté : Monsieur, dans la place où je suis, je dirai toujours la vérité, de quelque manière qu'elle se rencontre.

On a souri de l'emplâtre, qui a fait souvenir de celui qui a fait tant de bruit. Sur cela on a fait entrer l'accusé, qui n'a pas été une heure dans la chambre; et en sortant, plusieurs ont fait compliment à d'Ormesson de sa fermeté.

Il faut que je vous conte ce que j'ai fait. Imaginez-vous que des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde droit dans l'arsenal, pour voir revenir notre pauvre ami. J'étois masquée[1], je l'ai vu venir d'assez loin. M. d'Artagnan

[1] Grouvelle fait la remarque « que c'étoit encore l'usage que « les femmes sortissent en masque; usage qu'on retrouve dans « les comédies de Corneille, et qui nous avoit été apporté d'Italie « par les Médicis, avec beaucoup de choses plus fâcheuses. Ces « masques de velours noir, auxquels succédèrent les *loups*, étoient « destinés à conserver le teint. » Nous ajoutons à cette remarque que quelques-uns des délicieux tableaux de Watteau viennent à l'appui des comédies de Corneille, et que l'usage des masques parmi les dames du bon genre et les comédiennes a été aussi conservé sous le pinceau d'un des Coypel et de quelques autres artistes employés aux décorations des appartements de la cour, sans compter les nombreuses anecdotes qui signalent cette bizarrerie ultramontaine qui désoloit autant les maris que les créanciers et les jaloux. *G. D. S. G.*

étoit auprès de lui; cinquante mousquetaires, à trente ou quarante pas derrière. Il paroissoit assez rêveur. Pour moi, quand je l'ai aperçu, les jambes m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort, que je n'en pouvois plus. En s'approchant de nous pour rentrer dans son trou, M. d'Artagnan l'a poussé, et lui a fait remarquer que nous étions là. Il nous a donc saluées, et a pris cette mine riante que vous lui connoissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue; mais je vous avoue que j'ai été étrangement saisie, quand je l'ai vu entrer dans cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureux quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connois. J'ai été voir votre chère voisine[1]; je vous plains autant de ne l'avoir plus, que nous nous trouvons heureux de l'avoir. Nous avons bien parlé de notre cher ami, elle a vu Sapho[2] qui lui a redonné du courage. Pour moi j'irai demain en reprendre chez elle; car de temps en temps je sens que j'ai besoin de réconfort; ce n'est pas que l'on ne dise mille choses qui doivent donner de l'espérance; mais mon Dieu! j'ai l'ima-

[1] Madame du Plessis-Guénégaud, qui étoit à Paris.

[2] Mademoiselle de Scudéri.

gination si vive, que tout ce qui est incertain me fait mourir.

Vendredi 28 novembre.

Dès le matin, on est entré à la chambre. M. le chancelier a dit qu'il falloit parler des quatre prêts; sur quoi d'Ormesson a dit que c'étoit une affaire de rien, et sur laquelle on ne pouvoit rien reprocher à M. Fouquet, qui l'avoit dit dès le commencement du procès. On a voulu le contredire : il a prié qu'il pût expliquer la chose comme il la concevoit, et a prié son camarade[1] de l'écouter. On l'a fait, et il a persuadé la cour que cet article n'étoit pas considérable. Sur cela on a dit de faire entrer l'accusé : il étoit onze heures. Vous remarquerez qu'il n'est pas plus d'une heure sur la sellette. M. le chancelier a voulu parler de ces quatre prêts. M. Fouquet a prié qu'on voulût lui laisser dire ce qu'il n'avoit pas dit la veille sur les octrois; on l'a écouté, il a dit des merveilles; et comme le chancelier lui disoit : « Avez-vous eu « votre décharge de l'emploi de cette somme ? » Il a dit : « Oui, Monsieur, mais ç'a été conjointe- « ment avec d'autres affaires, » qu'il a marquées, et qui viendront en leur temps. Mais, a dit M. le chancelier, quand vous avez eu vos décharges,

[1] Le Cornier de Sainte-Hélène, qui étoit rapporteur conjointement avec M. d'Ormesson. *M.*

vous n'aviez pas encore fait la dépense? Il est vrai, a-t-il dit, mais les sommes étoient destinées. Ce n'est pas assez, a dit M. le chancelier. Mais, Monsieur, par exemple, a dit M. Fouquet, quand je vous donnois vos appointements, quelquefois j'en avois la décharge un mois auparavant; et comme cette somme étoit destinée, c'étoit comme si elle eût été donnée. M. le chancelier a dit : Il est vrai, je vous en avois l'obligation. M. Fouquet a dit que ce n'étoit pas pour le lui reprocher, qu'il se trouvoit heureux de le pouvoir servir dans ce temps-là; mais que les exemples lui revenoient, selon qu'il en avoit besoin.

On ne rentrera que lundi. Il est certain qu'il semble qu'on veuille traîner l'affaire en longueur. Puis... a promis de faire parler l'accusé le moins qu'il pourroit. On trouve qu'il dit trop bien. On voudroit donc l'interroger légèrement, et ne pas parler sur tous les articles. Mais lui, il veut parler sur tous, et ne veut pas qu'on juge son procès sur des chefs sur lesquels il n'aura pas dit ses raisons. Puis...[1] est toujours en crainte de dé-

[1] Grouvelle pense que ce *Puis...* désigne *Pussort*, oncle maternel de Colbert, un des juges de la chambre de justice contraires. Monsieur de Monmerqué croit qu'il faut par ce mot *Puis...* sous-entendre le chancelier Séguier; on seroit tout aussi-bien fondé à croire qu'il peut signifier Pussort. Le chancelier est désigné plus bas sous le sobriquet de Pierrot, et même *Pierrot en Tartufe*, métamorphose très-bien appliquée. (*Voyez* la lettre suivante.) *G. D. S. G.*

plaire à Petit[1]. Il lui fit excuse l'autre jour de ce que M. Fouquet avoit parlé trop long-temps, mais qu'il n'avoit pu l'interrompre. Ch....[2] est derrière le paravent quand on interroge; il écoute ce que l'on dit, et offre d'aller chez les juges leur rendre compte des raisons qu'il a eues de faire ses conclusions si extrêmes. Tout ce procédé est contre l'ordre, et marque une grande rage pour ce pauvre malheureux. Pour moi, je vous avoue que je n'ai plus aucun repos. Adieu, Monsieur, jusqu'à lundi : je voudrois que vous puissiez connoître les sentiments que j'ai pour vous, vous seriez persuadé de cette amitié que vous dites que vous estimez un peu.

[1] Colbert. (*Voyez* ci-dessus la note sous la date du 18 novembre.)

[2] *Chamillart*, accusateur public près la chambre de justice. Il ne faut pas le confondre avec son fils, qui fut ministre bien plus tard, sous le règne de la Maintenon. Fouquet, dans ses Mémoires, dit que Chamillart s'opposa formellement à l'audition de ses témoins à décharge, attendu que ce qu'ils avoient dit ou diroient seroit inutile. *G. D. S. G.*

LETTRE XLV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE

Lundi 1er décembre 1664.

Il y a deux jours que tout le monde croyoit que l'on vouloit tirer l'affaire de M. Fouquet en longueur; présentement ce n'est plus la même chose, c'est tout le contraire : on presse extraordinairement les interrogations. Ce matin M. le chancelier a pris son papier, et a lu, comme une liste, dix chefs d'accusation, sur quoi il ne donnoit pas le temps de répondre. M. Fouquet a dit: « Monsieur, je ne prétends pas tirer les choses « en longueur; mais je vous supplie de me don- « ner le loisir de vous répondre : vous m'inter- « rogez, et il semble que vous ne vouliez pas « écouter ma réponse; il m'est important que je « parle. Il y a plusieurs articles qu'il faut que « j'éclaircisse, et il est juste que je réponde sur « tous ceux qui sont dans mon procès. » Il a donc fallu l'entendre, contre le gré des mal intentionnés; car il est certain qu'ils ne sauroient souffrir qu'il se défende si bien. Il a fort bien répondu sur tous les chefs : on continuera de

suite, et la chose ira si vite, que je compte que les interrogations finiront cette semaine. Je viens de souper à l'hôtel de Nevers; nous avons bien causé, la maîtresse du logis[1] et moi, sur ce chapitre. Nous sommes dans des inquiétudes qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre, car je viens de recevoir votre lettre; elle vaut mieux que tout ce que je puis écrire. Vous mettez ma modestie à une trop grande épreuve, en me mandant de quelle manière je suis avec vous et avec votre cher solitaire. Il me semble que je le vois et que je l'entends dire ce que vous me mandez; je suis au désespoir que ce ne soit pas moi qui ait dit : *La métamorphose de Pierrot en Tartufe*[2]. Cela est si naturellement dit, que si j'avois autant d'esprit que vous m'en croyez, je l'aurois trouvé au bout de ma plume.

Il faut que je vous conte une petite historiette,

[1] Hôtel de Nevers, qui passa ensuite à M. de Guénégaud, secrétaire d'état, qui le fit embellir par François Mansart, et l'échangea ensuite avec Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, contre la maison du Bouchet et son hôtel, sur le quai Malaquais. Ainsi l'hôtel de Nevers a porté le nom de Conti, jusqu'à la vente qu'en fit à la ville le prince de Conti, grand-prieur de France, pour la somme de treize cent mille livres; c'est sur son emplacement qu'a été construit l'hôtel de la Monnoie, trop grand, trop somptueux pour son objet. La rue Guénégaud et le quai Conti, qui environnent ce bâtiment, indiquent encore les anciens propriétaires du terrain qu'il occupe. *G. D. S. G.*

[2] *Voir* la note sous la lettre précédente, page 118.

qui est très-vraie, et qui vous divertira. Le roi se mêle depuis peu de faire des vers; messieurs de Saint-Aignan et Dangeau lui apprennent comment il faut s'y prendre. Il fit l'autre jour un petit madrigal, que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin il dit au maréchal de Gramont ; M. le maréchal, lisez, je vous prie, ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais vu un si impertinent : parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. Le maréchal, après avoir lu, dit au roi : Sire, votre majesté juge divinement bien de toutes choses; il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. Le roi se mit à rire, et lui dit : N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est bien fat? Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. Oh bien! dit le roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement; c'est moi qui l'ai fait. Ah! sire, quelle trahison! que votre majesté me le rende; je l'ai lu brusquement. Non, M. le maréchal; les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. Le roi a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan. Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrois que le roi en fît là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connoître jamais la

vérité. Nous sommes sur le point d'en avoir une bien cruelle, qui est le rachat de nos rentes sur un pied qui nous envoie à l'hôpital. L'émotion est grande, mais la dureté l'est encore plus[1]. Ne trouvez-vous point que c'est entreprendre bien des choses à-la-fois? Celle qui me touche le plus n'est pas celle qui me fait perdre une partie de mon bien.

Mardi 2 décembre.

Notre cher et malheureux ami a parlé deux heures ce matin, mais si admirablement, que plusieurs n'ont pu s'empêcher de l'admirer. M. Renard[2] a dit entre autres : « Il faut avouer que cet « homme est incomparable; il n'a jamais si bien « parlé dans le parlement, il se possède mieux

[1] On supprima, en 1664, un quartier des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville. Le chevalier de Cailly fit à cette occasion l'épigramme suivante :

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi s'en émouvoir la bile?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu :
Nous allions à l'Hôtel de Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

On connoît ce vers de Boileau, *Satire III* :

D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère,
Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier? *M.*

[2] Conseiller de grand'chambre.

« qu'il n'a jamais fait. » C'étoit encore sur les six millions et sur ses dépenses. Il n'y a rien de comparable à ce qu'il a dit là-dessus. Je vous écrirai jeudi et vendredi, qui seront les deux derniers jours de l'interrogation, et je continuerai encore jusqu'au bout.

Dieu veuille que ma dernière lettre vous apprenne ce que je souhaite le plus ardemment. Adieu, mon très-cher Monsieur; priez notre solitaire (*Arnauld-d'Andilly*) de prier Dieu pour notre pauvre ami. Je vous embrasse tous deux de tout mon cœur, et, par modestie, j'y joins madame votre femme.

Pour toute la famille du malheureux, la tranquillité y règne. On dit que M. de Nesmond a témoigné en mourant que son plus grand déplaisir étoit de n'avoir pas été d'avis de la récusation de ces deux juges; que s'il eût été à la fin du procès, il auroit réparé cette faute; qu'il prioit Dieu qu'il lui pardonnât celle qu'il avoit faite.

Mardi 2 décembre.

M. Fouquet a parlé aujourd'hui deux heures entières sur les six millions; il s'est fait donner audience, il a dit des merveilles; tout le monde en étoit touché, chacun selon son sentiment. Pussort faisoit des mines d'improbation et de négative, qui scandalisoient les gens de bien.

Quand M. Fouquet a eu cessé de parler, M. Pussort s'est levé impétueusement, et a dit: «Dieu merci, on ne se plaindra pas qu'on ne «l'ait laissé parler tout son soûl.» Que dites-vous de ces paroles? Ne sont-elles pas d'un bon juge? On dit que le chancelier est fort effrayé de l'érysipèle de M. de Nesmond, qui l'a fait mourir [1]; il craint que ce ne soit une répétition pour lui. Si cela pouvoit lui donner les sentiments d'un homme qui va paroître devant Dieu, encore seroit-ce quelque chose; mais il faut craindre qu'on ne dise de lui comme d'Argant : *e mori come visse* [2].

[1] François-Théodore de Nesmond, président au parlement de Paris, membre de la commission. Il mourut le 29 novembre 1664. Son testament fit grand bruit, en ce qu'il y manifestoit le repentir d'avoir favorisé, par ses opinions, l'acharnement des juges de la chambre de justice contraires à Fouquet. Le roi en ayant été instruit, imposa silence : on se tut; mais on n'oublia point l'anecdote que Conrart rapporte dans ses Mémoires manuscrits. *G. D. S. G.*

[2] *Moriva Argante, e tal moria qual visse.*

(Tasso, *Gerus. lib.*, c. XIX, st. 26.) *M.*

LETTRE XLVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Jeudi 4 décembre 1664.

Enfin les interrogations sont finies ce matin. M. Fouquet est entré dans la chambre; M. le chancelier a fait lire le projet[1] tout du long. M. Fouquet a repris la parole le premier, et a dit : Monsieur, je crois que vous ne pouvez tirer autre chose de ce papier, que l'effet qu'il vient de faire, qui est de me donner beaucoup de confusion. M. le chancelier a dit : Cependant vous venez d'entendre, et vous avez pu voir par là que cette grande passion pour l'état, dont vous nous avez parlé tant de fois, n'a pas été si considérable que vous n'ayez pensé à le brouiller d'un bout à l'autre. Monsieur, a dit M. Fouquet, ce sont des pensées qui me sont venues dans le fort du désespoir où me mettoit quelquefois M. le cardinal, principalement lorsqu'après avoir contribué plus que personne du monde à

[1] Projet alors sans objet, imaginé sous le ministère de Mazarin, de l'espèce dont il en sort des têtes échauffées au milieu des troubles politiques. (*Voyez* notre introduction au procès de Fouquet, page 73.) *G. D. S. G.*

son retour en France, je me vis payé d'une si noire ingratitude. J'ai une lettre de lui et une de la reine-mère, qui font foi de ce que je dis; mais on les a prises dans mes papiers, avec plusieurs autres. Mon malheur est de n'avoir pas brûlé ce misérable papier, qui étoit tellement hors de ma mémoire et de mon esprit, que j'ai été près de deux ans sans y penser, et sans croire l'avoir. Quoi qu'il en soit, je le désavoue de tout mon cœur, et je vous supplie de croire, Monsieur, que ma passion pour la personne et pour le service du roi n'en a pas été diminuée. M. le chancelier a dit : Il est bien difficile de le croire, quand on voit une pensée opiniâtre exprimée en différents temps. M. Fouquet a répondu : Monsieur, dans tous les temps, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du roi; et dans ce temps-là vous étiez, Monsieur, le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnoient passage à l'armée qui étoit contre lui [1].

M. le chancelier a senti ce coup; mais notre pauvre ami étoit échauffé, et n'étoit pas tout-à-fait le maître de son émotion. Ensuite on lui a parlé de ses dépenses; il a dit : Je m'offre à faire voir que je n'en ai fait aucune que je n'aie pu faire, soit par mes revenus, dont M. le cardinal

[1] *Voyez* la lettre suivante et la note.

avoit connoissance, soit par mes appointements, soit par le bien de ma femme; et si je ne prouve ce que je dis, je consens d'être traité aussi mal qu'on le peut imaginer. Enfin, cet interrogatoire a duré deux heures, où M. Fouquet a très-bien dit, mais avec chaleur et colère, parce que la lecture de ce projet l'avoit extrêmement touché.

Quand il a été parti, M. le chancelier a dit: Voici la dernière fois que nous l'interrogerons. M. Poncet s'est approché de M. le chancelier, et lui a dit: Monsieur, vous ne lui avez pas parlé des preuves qu'il y a, comme il a commencé à exécuter le projet. M. le chancelier a répondu: Monsieur, elles ne sont pas assez fortes; il y auroit répondu trop facilement. Là-dessus Sainte-Hélène et Pussort ont dit: Tout le monde n'est pas de ce sentiment. Voilà de quoi rêver et faire des réflexions. A demain le reste.

Vendredi, 5 décembre.

On a parlé ce matin des requêtes qui sont de peu d'importance, sinon autant que les gens de bien y voudront avoir égard en jugement. Voilà qui est donc fait; c'est à M. d'Ormesson à parler; il doit récapituler toute l'affaire: cela durera encore toute la semaine prochaine; c'est-à-dire, qu'entre-ci et là, ce n'est pas vivre que la vie que nous passerons. Pour moi, je ne suis pas

connoissable, et je ne crois pas que je puisse ller jusque-là. M. d'Ormesson m'a priée de ne plus voir que l'affaire ne soit jugée; il est dans conclave, et ne veut plus avoir de commerce vec le monde. Il affecte une grande réserve : il e parle point; mais il écoute, et j'ai eu le plaiir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que e pense. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai. Hé ! Dieu veuille que ma dernière nouvelle soit bonne ! je la désire. Je vous assure que nous sommes tous à plaindre, j'entends vous et moi, et ceux qui en font leur affaire comme nous. Adieu, mon cher Monsieur, je suis si triste et si accablée ce soir, que je n'en puis plus.

LETTRE XLVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Mardi 9 décembre 1664.

Je vous assure que ces jours sont bien longs à passer, et que l'incertitude est une épouvantable chose : c'est un mal que toute la famille du pauvre prisonnier ne connoît point. Je les ai vus, je les ai admirés. Il semble qu'ils n'aient jamais su ni lu ce qui est arrivé dans les temps passés; ce qui m'étonne encore plus, c'est que Sapho

(*mademoiselle de Scudéri*) est tout de même ; elle dont l'esprit et la pénétration n'ont point de bornes. Quand je médite là-dessus, je me flatte, et je suis persuadée, ou du moins je me veux persuader qu'elles en savent plus que moi. D'un autre côté, quand je raisonne avec d'autres gens moins prévenus, et dont le sens est admirable, je trouve nos mesures si justes, que ce sera un vrai miracle si la chose ne va pas comme nous la souhaitons. On ne perd souvent que d'une voix, et cette voix fait tout. Je me souviens de ces récusations[1], dont ces pauvres femmes pensoient être assurées ; il est vrai que nous les perdîmes de cinq à dix-sept; depuis cela, leur assurance m'a donné de la défiance. Cependant, au fond de mon cœur, j'ai un petit brin d'espérance. Je ne sais d'où il vient, ni où il va, et même il n'est pas assez grand pour faire que je puisse dormir en repos. Je causai hier de toute cette affaire avec madame du Plessis[2] ; je ne puis voir que les gens avec qui j'en puis parler, et qui sont dans les mêmes sentiments que moi. Elle espère, comme

[1] De MM. Voisin et Pussort.

[2] Madame du Plessis-Bellière, amie intime de Fouquet. Gronvelle dit : C'étoit elle qu'il avoit chargée de retirer ses papiers de sa maison de Saint-Mandé. Elle n'en eut pas le temps ; elle fut d'abord exilée, puis revint. Monsieur de Monmerqué pense qu'il faut lire Duplessis-Guénégaud, et fonde cette supposition sur ce que l'ordre d'exil de madame Duplessis-Bellière n'étoit point en

je fais, sans en savoir la raison. Mais pourquoi espérez-vous? Parce que j'espère : voilà nos réponses; ne sont-elles pas bien raisonnables? Je lui disois avec la plus grande vérité du monde que, si nous avions un arrêt tel que nous le souhaitons, le comble de ma joie étoit de penser que je vous enverrois un homme à cheval, à toute bride, qui vous apprendroit cette agréable nouvelle, et que le plaisir d'imaginer celui que je vous ferois rendroit le mien entièrement complet. Elle comprit cela comme moi; et notre imagination nous donna dans cette pensée plus d'un quart d'heure de *campos*. Cependant je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire sur le crime d'état. Je vous l'avois mandée comme on me l'avoit dite; mais la même personne s'en est mieux souvenue, et me l'a redite à moi. Tout le monde en a été instruit par plusieurs juges. Après que M. Fouquet eut dit que les seuls effets que l'on pouvoit tirer du projet, c'étoit de lui avoir donné la confusion de l'entendre, M. le chancelier lui dit : Vous ne pouvez pas dire que ce ne soit là

core levé à cette époque. Monsieur de Monmerqué nous permettra de donner la préférence à l'opinion de Grouvelle, la plus probable; et d'ailleurs, nous parcourons l'année 1664. Fouquet étoit arrêté depuis 1661; on ne voit pas la raison qui auroit fixé un exil de trois ans, lorsque aucune charge ne pesoit plus sur madame du Plessis-Bellière, qui n'étoit d'ailleurs compromise que pour avoir été dans une confidence fort étroite avec Fouquet,

un crime d'état. Il répondit : Je confesse, Monsieur, que c'est une folie et une extravagance, mais non pas un crime d'état. Je supplie ces messieurs, dit-il, en se tournant vers les juges, de trouver bon que j'explique ce que c'est qu'un crime d'état : ce n'est pas qu'ils ne soient plus habiles que nous, mais j'ai eu plus de loisir qu'eux pour l'examiner. Un crime d'état, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup on se met du côté de ses ennemis; qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts; qu'on fait ouvrir les portes des villes dont on est gouverneur à l'armée des ennemis, et qu'on la ferme à son véritable maître; qu'on porte dans le parti tous les secrets de l'état : voilà, Messieurs, ce qui s'appelle un crime d'état[1]. M. le chancelier ne savoit où se mettre, et tous les juges avoient fort envie de

et d'être portée sur des copies de finances qui n'étoient ni datées, ni signées, ni collationnées. (*Mémoires de Fouquet*, t. V, p. 207, 1665.) *G. D. S. G.*

[1] C'étoit en effet expliquer un crime d'état que de prendre pour exemple une conduite semblable; et ce qui rendoit plus piquant cet exemple, c'est qu'il peignoit au naturel le chancelier pendant les troubles de la fronde, n'en déplaise à ses apologistes: l'opinion de madame de Sévigné à cet égard étoit alors celle de toute la France, qui admira la réponse de Fouquet, comme elle le dit elle-même. Cette vengeance, aussi délicate que spirituelle, convenoit à un accusé, qui pouvoit dire avec David : *Mes ennemis ferment leurs entrailles. Ils sont sans compassion pour moi; partout ils sont attentifs à me tendre des piéges. Ils ressemblent à des*

rire. Voilà au vrai comme la chose se passa. Vous m'avouerez qu'il n'y a rien de plus spirituel, de plus délicat, et même de plus plaisant.

Toute la France a su et admiré cette réponse. Ensuite il se défendit en détail, et a dit ce que je vous ai mandé. J'aurois eu sur le cœur que vous n'eussiez point su cet endroit; notre cher ami y auroit beaucoup perdu. Ce matin, M. d'Ormesson a commencé à récapituler toute l'affaire; il a fort bien parlé et fort nettement. Il dira jeudi son avis. Son camarade parlera deux jours : on prend quelques jours encore pour les autres opinions. Il y a des juges qui prétendent bien s'étendre, de sorte que nous avons encore bien à languir jusqu'à la semaine qui vient. En vérité, ce n'est pas vivre que d'être en l'état où nous sommes.

Mercredi 10 décembre.

M. d'Ormesson a continué la récapitulation du procès; il a fait des merveilles, c'est-à-dire il a parlé avec une netteté, une intelligence et une capacité extraordinaires. Pussort l'a interrompu cinq ou six fois, sans autre dessein que de l'empêcher de si bien dire; il lui a dit sur un endroit qui paroissoit fort pour M. Fouquet : Monsieur, nous parlerons après vous, nous parlerons après vous.

lions prêts à dévorer leur proie. Madame de Sévigné s'exprime elle-même comme le psalmiste, dans plusieurs de ses lettres sur ce fameux procès. *G. D. S. G.*

LETTRE XLVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Jeudi 11 décembre 1664.

M. d'Ormesson a continué encore : quand il est venu sur un certain article du marc d'or, Pussort a dit : Voilà qui est contre l'accusé. Il est vrai, a dit M. d'Ormesson ; mais il n'y a pas de preuves. Quoi ! a dit Pussort, on n'a pas fait interroger ces deux officiers-là ? Non, a dit M. d'Ormesson. Ha ! cela ne se peut pas, a répondu Pussort. Je n'en ai rien trouvé dans le procès, a dit M. d'Ormesson. Là-dessus Pussort a dit avec emportement : Ha ! Monsieur, vous deviez le dire plus tôt, voilà une lourde faute. M. d'Ormesson n'a rien répondu ; mais si Pussort lui eût dit encore un mot, il lui eût répondu : Monsieur, je sui juge, et non pas dénonciateur. Ne vous souvient il plus de ce que je vous contai une fois à Fresne Voilà ce que c'est : M. d'Ormesson n'a découver cela que lorsqu'il n'y a point eu de remède. M. l chancelier a interrompu plusieurs fois encor M. d'Ormesson ; il lui a dit qu'il ne falloit poin parler du projet, et c'est par malice ; car plusieu

jugeront que c'est un grand crime, et le chancelier voudroit bien que M. d'Ormesson n'en fît point voir les preuves, qui sont ridicules, afin de ne pas affoiblir l'idée qu'on a voulu donner.

Mais M. d'Ormesson en parlera, puisque c'est un des articles qui composent le procès. Il achèvera demain. Sainte-Hélène parlera samedi. Lundi, les deux rapporteurs diront leur avis, et mardi ils s'assembleront tous dès le matin, et ne se sépareront point qu'après avoir donné un arrêt. Je suis transie quand je pense à ce jour-là. Cependant la famille a de grandes espérances. Foucault[1] va solliciter partout, et fait voir un écrit du roi où on lui fait dire qu'il trouveroit fort mauvais qu'il y eût des juges qui appuyassent leur avis sur la soustraction des papiers ; que c'est lui qui les a fait prendre ; qu'il n'y en a aucun qui serve à la défense de l'accusé ; que ce sont des papiers qui touchent son état, et qu'il le déclare, afin qu'on ne pense pas juger là-dessus. Que dites-vous de tout ce bon procédé? N'êtes-vous point désespéré qu'on fasse la chose de cette façon à un prince qui aimeroit la justice et la vérité, s'il les connoissoit? Il disoit l'autre jour, à son lever, que Fouquet étoit un homme dangereux; voilà ce qu'on lui met dans la tête. Enfin, nos ennemis ne gardent plus aucune mesure; ils vont à

[1] Ce Foucault étoit le greffier de la chambre de l'Arsenal.

présent à bride abattue; les menaces, les promesses, tout est en usage; si nous avons Dieu pour nous, nous serons les plus forts. Vous aurez peut-être encore une de mes lettres, et si nous avons de bonnes nouvelles, je vous les manderai par un homme exprès à toute bride. Je ne saurois dire ce que je ferai si cela n'est pas; je ne comprends pas moi-même ce que je deviendrai. Mille compliments à notre solitaire et à votre chère moitié. Faites bien prier Dieu.

Samedi 13 décembre.

On a voulu, après avoir bien changé et rechangé, que M. d'Ormesson dît son avis aujourd'hui, afin que le dimanche passât par-dessus, et que Sainte-Hélène, recommençant lundi sur nouveaux frais, fît plus d'impression. M. d'Ormesson a donc opiné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens au roi. M. d'Ormesson a couronné par là sa réputation. L'avis est un peu sévère; mais prions Dieu qu'il soit suivi. Il est toujours beau d'aller à l'assaut le premier.

LETTRE XLIX.

ADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Mercredi 17 décembre 1664.

ous languissez, mon pauvre Monsieur, mais languissons bien aussi. J'ai été fâchée de avoir mandé que l'on auroit mardi un arrêt; n'ayant point eu de mes nouvelles, vous cru que tout étoit perdu; cependant nous s encore toutes nos espérances. Je vous man- amedi comme M. d'Ormesson avoit rapporté ire et opiné; mais je ne vous parlai point de l'estime extraordinaire qu'il s'est acquise ette action. J'ai ouï dire à des gens du mé- que c'est un chef-d'œuvre que ce qu'il a fait, s'être expliqué si nettement, et avoir ap- son avis sur des raisons si solides et si s; il y mêla de l'éloquence, et même de ément : enfin, jamais homme de sa profes- n'a eu une plus belle occasion de paroître, s'en est mieux servi. S'il avoit voulu ouvrir orte aux louanges, sa maison n'auroit pas mpli; mais il a voulu être modeste, et s'est é avec soin. Son camarade très-indigne, te-Hélène, parla lundi et mardi; il reprit

l'affaire pauvrement et misérablement, lisant ce qu'il disoit, et sans rien augmenter, ni donner un autre tour à l'affaire : il opina, sans s'appuyer sur rien, que M. Fouquet auroit la tête tranchée, à cause du crime d'état. Et pour attirer plus de monde à lui, et faire un trait de Normand, il dit qu'il falloit croire que le roi donneroit grace et pardonneroit ; que c'étoit lui seul qui le pourroit faire. Ce fut hier qu'il fit cette belle action, dont tout le monde fut touché, autant qu'on avoit été aise de l'avis de M. d'Ormesson.

Ce matin, Pussort a parlé quatre heures, mais avec tant de véhémence, tant de chaleur, tant d'emportement, tant de rage, que plusieurs juges en furent scandalisés, et on croit que cette furie peut faire plus de bien que de mal à notre pauvre ami. Il a redoublé de force sur la fin de son avis, et a dit, sur ce crime d'état, qu'un certain Espagnol nous devoit faire bien de la honte, qui avoit eu tant d'horreur d'un rebelle, qu'il avoit brûlé sa maison, parce que Charles de Bourbon[1] y avoit passé ; qu'à plus forte raison nous de-

[1] Le marquis de Villane, seigneur espagnol, engagé par Charles-Quint à prêter son palais pour y loger le connétable de Bourbon, qui avoit abandonné sa patrie et son roi, répondit : Si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de sa perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. *G. D. S. G.*

vions avoir en abomination le crime de M. Fouquet; que, pour le punir, il n'y avoit que la corde et les gibets; mais qu'à cause des charges qu'il avoit possédées, et qu'il avoit plusieurs parents considérables, il se relâchoit à prendre l'avis de M. de Sainte-Hélène.

Que dites-vous de cette modération? C'est à cause qu'il est oncle de M. Colbert et qu'il a été récusé, qu'il a voulu en user si honnêtement. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie. Je ne sais si on jugera demain, ou si l'on traînera l'affaire toute la semaine. Nous avons encore de grandes salves à essuyer; mais peut-être que quelqu'un reprendra l'avis de ce pauvre M. d'Ormesson, qui jusqu'ici a été si mal suivi. Mais écoutez, je vous prie, trois ou quatre petites choses qui sont très-véritables, et qui sont assez extraordinaires. Premièrement, il y a une comète qui paroît depuis quatre jours: au commencement, elle n'a été annoncée que par des femmes, on s'en est moqué; mais à présent tout le monde l'a vue. M. d'Artagnan veilla la nuit passée, et la vit fort à son aise. M. de Neuré, grand astrologue, dit qu'elle est d'une grandeur considérable. J'ai vu M. du Foin, qui l'a vue avec trois ou quatre savants. Moi, qui vous parle, je fais veiller cette nuit pour la voir aussi: elle paroît sur les trois heures; je vous en avertis,

vous pouvez en avoir le plaisir ou le déplaisir[1].

Berrier, est devenu fou, mais au pied de la lettre; c'est-à-dire, qu'après avoir été saigné excessivement, il ne laisse pas d'être en fureur; il parle de potences, de roues, il choisit des arbres exprès; il dit qu'on le veut pendre, et fait un bruit si épouvantable qu'il le faut tenir et lier. Voilà une punition de Dieu assez visible et assez à point nommé. Il y a eu un nommé Lamothe qui a dit, sur le point de recevoir son arrêt, que MM. de Bezemaux, gouverneur de la Bastille, et Chamillard (on y met Poncet, mais je n'en suis pas si assurée), l'avoient pressé plusieurs fois de parler contre M. Fouquet et contre de Lorme; que moyennant cela ils le feroient sauver, et qu'il ne l'a pas voulu, et le déclare avant que

[1] Madame de Sévigné traite assez lestement l'apparition d'une comète, encore un phénomène de funeste présage dans la plus grande partie des esprits du siècle. Il y avoit de quoi la faire traiter d'impie par certains casuistes, qui préfèrent dans la civilisation les progrès de l'ignorance aux progrès de la lumière. Neuré, qui passe sous sa plume au sujet de la comète, étoit un grand mathématicien, l'ami de Gassendi, fort connu par sa longue lettre latine, imprimée dans la première édition des œuvres de ce dernier, et ses réflexions sur quelques *Coutumes ridicules et superstitieuses des Provençaux.* On a aussi de lui quelques lettres en françois, en faveur de Gassendi, contre Jean-Baptiste Morin, professeur royal de mathématiques à Paris, qui attaqua ouvertement le système de Copernic et celui d'Épicure, ce qui lui attira de vifs démêlés avec nombre de savants. *G. D. S. G.*

d'être jugé. Il a été condamné aux galères. Mesdames Fouquet ont obtenu une copie de cette déposition, qu'elles présenteront demain à la chambre. Peut-être qu'on ne la recevra pas, parce que l'on est aux opinions; mais elles peuvent le dire; et comme ce bruit est répandu, il doit faire un grand effet dans l'esprit des juges. N'est-il pas vrai que tout ceci est bien extraordinaire?

Il faut que je vous raconte encore une action héroïque de Masnau : il étoit malade à mourir, il y a huit jours, d'une colique néphrétique; il prit plusieurs remèdes, et se fit saigner à minuit. Le lendemain, à sept heures, il se fit traîner à la chambre de justice; il y souffrit des douleurs inconcevables. M. le chancelier le vit pâlir; il lui dit : Monsieur, vous n'en pouvez plus, retirez-vous. Il lui répondit : Monsieur, il est vrai; mais il faut mourir ici. M. le chancelier, le voyant quasi s'évanouir, lui dit, le voyant s'opiniâtrer : Hé bien, Monsieur, nous vous attendrons. Sur cela il sortit un quart d'heure, et dans ce temps il fit deux pierres d'une grosseur si considérable, qu'en vérité, cela pourroit passer pour un miracle, si les hommes étoient dignes que Dieu en voulût faire. Ce bon homme rentra gai et gaillard, et chacun fut surpris de cette aventure.

Voilà tout ce que je sais. Tout le monde s'intéresse dans cette grande affaire. On ne parle

d'autre chose; on raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts, on s'attendrit, on craint, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accablé; enfin, mon pauvre Monsieur, c'est une chose extraordinaire que l'état où l'on est présentement; mais c'est une chose divine que la résignation et la fermeté de notre cher malheureux. Il sait tous les jours ce qui se passe, et tous les jours il faudroit faire des volumes à sa louange. Je vous conjure de bien remercier monsieur votre père de l'aimable billet qu'il m'a écrit, et des belles choses qu'il m'a envoyées. Hélas! je les ai lues, quoique j'aie la tête en quatre. Dites-lui que je suis ravie qu'il m'aime un peu, c'est-à-dire beaucoup, et que pour moi je l'aime encore davantage. J'ai reçu votre dernière lettre. Hé! mon Dieu, vous me payez au-delà de tout ce que je fais pour vous; je vous dois du reste.

LETTRE L.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Vendredi 19 décembre 1664.

Voici un jour qui nous donne de grandes espérances; mais il faut reprendre de plus loin. Je

vous ai mandé comme M. Pussort opina mercredi à la mort, jeudi, Nogués, Gisaucourt, Fériol, Héraut, à la mort encore. Roquesante finit la matinée; et, après avoir parlé une heure admirablement bien, il reprit l'avis de M. d'Ormesson. Ce matin nous avons été au-dessus du vent; car deux ou trois incertains ont été fixés, et tout d'un article, nous avons eu La Toison, Masnau, Verdier, La Baume et Catinat de l'avis de M. d'Ormesson. C'étoit à Poncet à parler; mais, jugeant que ceux qui restent sont quasi tous à la vie, il n'a pas voulu parler, quoiqu'il ne fût qu'onze heures. On croit que c'est pour consulter ce qu'on veut qu'il dise, et qu'il n'a pas voulu se décrier et aller à la mort sans nécessité. Voilà où nous en sommes, qui est un état si avantageux que la joie n'en est pas entière; car il faut que vous sachiez que M. Colbert est tellement enragé, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir. Sans cela, mon pauvre Monsieur, nous aurions la joie de voir notre ami, quoique bien malheureux, au moins avec la vie sauve, qui est une grande affaire. Nous verrons demain ce qui arrivera. Nous en avons sept, ils en ont six. Voici ceux qui restent: Le Feron, Moussy, Brillac, Bernard, Renard, Voisin, Pontchartrain, et le chancelier. Il y en a plus qu'il ne nous en faut de bons à ce reste-là.

Samedi.

Louez Dieu, Monsieur, et le remerciez, notre pauvre ami est sauvé : il a passé de treize à l'avis de M. d'Ormesson, et neuf à celui de Sainte-Héléne. Je suis si aise, que je suis hors de moi[1].

Dimanche au soir.

Je mourois de peur qu'un autre que moi vous eût donné le plaisir d'apprendre la bonne nouvelle. Mon courrier n'a pas fait une grande diligence; il avoit dit en partant qu'il n'iroit coucher qu'à Livry. Enfin il est arrivé le premier, à ce qu'il m'a dit. Mon Dieu! que cette nouvelle vous a été sensible et douce, et que les moments qui délivrent tout d'un coup le cœur et l'esprit d'une si terrible peine, font sentir un inconcevable plaisir! De long-temps je ne serai remise de la joie que j'eus hier; tout de bon, elle est trop complète; j'avois peine à la contenir. Le pauvre

[1] Bureau de la commission qui jugea Fouquet :

BONS.		CONTRAIRES.	
D'Ormesson.	La Toison.	Sainte-Hélène.	Héraut.
Le Feron.	La Baume.	Pussort.	Poncet.
Moussy.	Verdier.	Gisaucourt.	Voisin.
Brillac.	Masnau.	Fériol.	Le chancelier.
Renard.	Catinat.	Nogués.	
Bernard.	Pontchartrain.		
Roquesante.			

homme apprit cette nouvelle par l'air[1], peu de moments après, et je ne doute pas qu'il ne l'ait sentie dans toute son étendue. Ce matin le roi a envoyé son chevalier du Guet à mesdames Fouquet, leur recommander de s'en aller toutes deux à Montluçon en Auvergne[2]; le marquis et là marquise de Charost à Ancenis, et le jeune Fouquet à Joinville en Champagne. La bonne femme a mandé au roi qu'elle avoit soixante et douze ans; qu'elle supplioit Sa Majesté de lui donner son dernier fils pour l'assister sur la fin de sa vie, qui apparemment ne seroit pas longue. Pour le prisonnier, il n'a point encore su son arrêt. On dit que demain on le fait conduire à Pignerol, car le roi change l'exil en une prison[3]. On lui refuse sa femme, contre toutes les règles. Mais gardez-vous bien de rien rabattre de votre

[1] On présume que c'est par des signaux.

[2] *Voyez* Montluçon dans la lettre suivante.

[3] Funeste exemple dans un état monarchique, la ruine de sa constitution, le mépris du plus bel attribut de la souveraineté, qui est l'adoucissement des peines, ou la grace, suivant Montesquieu, dans son chapitre V de l'*Esprit des lois*. Ainsi Louis XIV, en commuant l'exil prononcé par un jugement en une prison perpétuelle, aggravoit la peine, et en cela prenoit l'attitude d'un despote, ordinairement juge et partie, qui ne reconnoît point de pouvoirs intermédiaires entre sa volonté absolue et l'accusé qu'il poursuit. Il est vrai qu'un jugement qui sort du renversement de l'ordre judiciaire, est toujours odieux; ainsi Louis XIV, en le violant, faisoit lui seul le procès de ses auteurs et de l'ac-

joie pour tout ce procédé : la mienne est augmentée, s'il se peut, et me fait bein mieux voir la grandeur de notre victoire. Je vous manderai fidèlement la suite de cette histoire : elle est curieuse. Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui ; à demain le reste.

Lundi au soir.

Ce matin à dix heures on a mené M. Fouquet à la chapelle de la Bastille. Foucault tenoit son arrêt à la main. Il lui a dit : Monsieur, il faut me dire votre nom, afin que je sache à qui je parle. M. Fouquet a répondu : Vous savez bien qui je suis, et pour mon nom je ne le dirai pas plus ici que je ne l'ai dit à la chambre ; et pour suivre le même ordre, je fais mes protestations contre l'arrêt que vous m'allez lire. On a écrit ce qu'il disoit, et en même temps Foucault s'est couvert et a lu l'arrêt [1]. M. Fouquet l'a entendu découvert. Ensuite on a séparé de lui Pecquet [2] et

cusé, selon son bon plaisir. Ce n'étoit pas la peine d'employer trois années pour arriver à un résultat dont le scandale pouvoit être abrégé tout simplement par un coup d'autorité, comme cela se pratiquoit dans des cas non moins graves que la vie et la sûreté individuelles, dont la garantie étoit alors purement illusoire.

G. D.S.G.

[1] Foucault, greffier de la chambre de l'Arsenal, déjà cité plus haut.

[2] Jean Pecquet, anatomiste célèbre, et médecin de Fouquet.

avalée; et les cris et les pleurs de ces pauvres gens ont pensé fendre le cœur de ceux qui n'ont pas de fer: ils faisoient un bruit si étrange, que M. d'Artagnan a été obligé de les aller consoler; car il sembloit que c'étoit un arrêt de mort qu'on vînt de lire à leur maître. On les a mis tous deux dans une chambre à la Bastille: on ne sait ce qu'on en fera.

Cependant M. Fouquet est allé dans la chambre de M. d'Artagnan: pendant qu'il y étoit, il a vu par la fenêtre passer M. d'Ormesson, qui venoit de reprendre quelques papiers qui étoient entre les mains de M. d'Artagnan. M. Fouquet l'a aperçu; il l'a salué avec un visage ouvert et plein de joie et de reconnoissance; il lui a même crié qu'il étoit son très-humble serviteur. M. d'Ormesson lui a rendu son salut avec une très-grande civilité, et s'en est venu, le cœur tout serré, me conter ce qu'il avoit vu.

A onze heures, il y avoit un carrosse prêt, où M. Fouquet est entré avec quatre hommes, M. d'Artagnan à cheval avec cinquante mousquetaires. Il le conduira jusqu'à Pignerol, où il le laissera en prison sous la conduite d'un nommé Saint-Mars, qui est fort honnête homme, et qui prendra cinquante soldats pour le garder. Je ne sais si on lui a redonné un autre valet-de-chambre; si vous saviez comme cette cruauté paroît à tout

le monde, de lui avoir ôté ces deux hommes, Pecquet et Lavalée, c'est une chose inconcevable; on en tire même des conséquences fâcheuses, dont Dieu le préserve, comme il a fait jusqu'ici : il faut mettre sa confiance en lui, et le laisser sous sa protection, qui lui a été si salutaire. On lui refuse toujours sa femme. On a obtenu que la mère n'iroit qu'au Parc, chez sa fille qui en est abbesse [1]. L'Écuyer suivra sa belle-sœur; il a déclaré qu'il n'avoit pas de quoi se nourrir ailleurs. M. et madame de Charost vont toujours à Ancenis. M. Bailly, avocat-général, a été chassé pour avoir dit à Gisaucourt, avant le jugement du procès, qu'il devoit bien remettre la compagnie du grand-conseil en honneur, et qu'elle seroit déshonorée si Chamillard, Pussort et lui alloient le même train. Cela me fâche à cause de vous; voilà une grande rigueur. *Tantæne animis cœlestibus iræ* [2] *!*

Mais non, ce n'est point de si haut que cela vient. De telles vengeances rudes et basses ne sauroient partir d'un cœur comme celui de notre maître. On se sert de son nom, et on le profane, comme vous voyez. Je vous manderai la suite : il y auroit bien à causer sur tout cela; mais il

[1] Marie-Élisabeth Fouquet, sœur du surintendant, abbesse du Parc-aux-Dames, près Senlis. *M.*

[2] VIRGILE. *Énéid*, liv. Ier.

est impossible par lettres. Adieu, mon pauvre Monsieur; je ne suis pas si modeste que vous, et sans me sauver dans la foule, je vous assure que je vous aime et vous estime très-fort. J'ai vu aujourd'hui la comète, sa queue est d'une belle longueur; j'y mets une partie de mes espérances. Mille compliments à votre chère femme.

LETTRE LI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

Jeudi au soir, janvier 1665.

Enfin, la mère, la belle-fille et le frère ont obtenu d'être ensemble; ils s'en vont à Montluçon, au fond de l'Auvergne[1]. La mère avoit permission d'aller au Parc-aux-Dames avec sa fille; mais sa belle-fille l'entraîne. Pour M. et Madame de Charost, ils sont partis pour Ancenis. Pecquet et Lavalée sont encore à la Bastille. Y a-t-il rien au monde de si horrible que cette injustice? On a donné un autre valet-de-chambre au mal-

[1] Montluçon, au fond de l'Auvergne, est une faute contre la géographie. Cette ville du Bourbonnois, bien anciennement du Berry, a toujours été dans le diocèse de Bourges, depuis Philippe-Auguste, jusqu'à la nouvelle division de la France en départements. *G. D. S. G.*

heureux. M. d'Artagnan est sa seule consolation dans le voyage. On dit que celui qui le gardera à Pignerol est un fort honnête homme; Dieu le veuille! ou, pour mieux dire, Dieu le garde! Il l'a protégé si visiblement, qu'il faut croire qu'il en a un soin tout particulier. La Forêt, son défunt écuyer, l'aborda comme il s'en alloit; il lui dit : Je suis ravi de vous voir, je sais votre fidélité et votre affection : dites à nos femmes qu'elles ne s'abattent point, que j'ai du courage de reste, et que je me porte bien. En vérité, cela est admirable. Adieu, mon cher Monsieur; soyons comme lui, ayons du courage, et ne nous accoutumons pas à la joie que nous donna l'admirable arrêt de samedi.

Madame de Grignan (*Angélique-Claire d'Angennes, première femme de M. de Grignan*), est morte.

Vendredi au soir.

Il me semble, par vos beaux remerciements, que vous me donniez mon congé; mais je ne le prends pas encore. Je prétends vous écrire quand il me plaira; et dès qu'il y aura des vers du Pont-Neuf et autres, je vous les enverrai fort bien. Notre cher ami est par les chemins. Il a couru un bruit qu'il étoit bien malade; tout le monde disoit : Quoi! déjà.... On disoit encore que M. d'Ar-

tagnan avoit envoyé demander à la cour ce qu'il feroit de son prisonnier malade, et qu'on lui avoit répondu durement qu'il le menât toujours, en quelque état qu'il fût. Tout cela est faux; mais on voit par là ce qu'on a dans le cœur, et combien il est dangereux de donner des fondements sur quoi on augmente tout ce qu'on veut. Pecquet et Lavalée sont toujours à la Bastille : en vérité, cette conduite est admirable. On recommencera la chambre après les rois.

Je crois que les pauvres exilés sont arrivés présentement à leur gîte. Quand notre ami sera au sien, je vous le manderai; car il le faut mettre jusqu'à Pignerol, et plût à Dieu que de Pignerol nous le puissions faire venir où nous voudrions bien [1]. Et vous, mon pauvre Monsieur, combien durera encore votre exil? J'y pense bien souvent. Mille compliments à M. votre père. On m'a dit que madame votre femme est ici; je l'irai voir. J'ai soupé hier avec une de nos amies; nous parlâmes de vous aller voir.

Mardi.

Voilà de quoi vous amuser quelques moments; assurément vous trouverez quelque chose de beau et d'agréable à ce que je vous envoie. C'est une vraie charité de vous divertir tous deux dans

[1] *Voyez* la mort de Fouquet, tome VI, page 424, note 1.

votre solitude. Si l'amitié que j'ai pour le père et le fils vous étoit un remède contre l'ennui, vous ne seriez pas à plaindre. Je viens d'un lieu où je l'ai renouvelée, ce me semble, en parlant de vous à cinq ou six personnes qui se mêlent comme moi d'être de vos amis et amies; c'est à l'hôtel de Nevers, en un mot. Madame votre femme y étoit; elle vous mandera les admirables petits comédiens que nous y avons vus. Je crois que notre cher ami est arrivé; je n'en ai pas de nouvelles certaines. On a su seulement que M. d'Artagnan, continuant ses manières obligeantes, lui a donné toutes les fourrures ordinaires pour passer les montagnes sans incommodité. J'ai su aussi qu'il avoit reçu des lettres du roi, et qu'il avoit dit à M. Fouquet qu'il falloit se réjouir et avoir toujours bon courage, que tout alloit bien. On espère toujours des adoucissements, je les espère aussi; l'espérance m'a trop bien servie pour l'abandonner. Ce n'est pas que, toutes les fois qu'à nos ballets je regarde notre maître, ces deux vers du Tasse ne me reviennent à la tête :

Goffredo ascolta, e in rigida sembianza
Porge più di timor che di speranza [1].

Cependant je me garde bien de me décourager: il faut suivre l'exemple de notre pauvre prison-

[1] Gerusalemme liberata, cant. V, st. 35.

nier; il est gai et tranquille, soyons-le aussi. J'aurai une sensible joie de vous revoir ici. Je ne crois pas que votre exil puisse être long. Assurez bien M. votre père de ma tendresse; voilà comme il faut parler, et me mander un peu votre avis des stances. Il y en a qui sont admirées, aussi-bien que des couplets.

LETTRE LII.

DE MONSIEUR DE LAMOIGNON A MONSIEUR LE COMTE DE GUITAUD.

Paris, 1er juillet 1666 [1].

En vérité, Monsieur, je suis dans la dernière confusion de n'être pas des premiers à vous témoigner la part que je prends aux pertes que vous avez faites. Je ne sais comment il est arrivé qu'un séjour de près de deux semaines que la commodité des fêtes, et la nécessité de ma santé, qui n'étoit pas trop bonne, m'a obligé de faire à la campagne, m'a empêché de savoir plutôt le secret de votre affliction. Mais j'ai bien cette confiance dans la vérité et dans l'honneur de votre amitié, que vous me faites la justice de croire qu'il n'y a personne qui s'intéresse plus à tout ce

[1] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

qui vous regarde, que je ferai toujours. On me fait espérer que nous aurons bientôt l'honneur de vous voir : j'en ai bien de l'impatience ; car il me semble qu'il y a bien long-temps que vous êtes absent, et il m'ennuie fort que je ne puisse vous dire, du meilleur de mon cœur, que je suis, plus que personne du monde, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LETTRE LIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Forléans, ce 21 novembre 1666.

Je fus hier à Bourbilly [1]. Jamais je n'ai été si surpris, ma belle cousine. Je trouvai cette maison belle ; et quand j'en cherchai la raison, après le mépris que j'en avois fait il y a deux ans, il me sembla que cela venoit de votre absence. En effet, vous et mademoiselle de Sévigné enlaidissez ce qui vous environne, et vous fîtes ce tour-là, il y a deux ans, à votre maison. Il n'y a rien de si vrai ; et je vous donne avis que si vous la

[1] Entre Semur et Époisses, paroisse de Vic-Chassenay dans le temps, et l'apanage des fils de la branche aînée des Rabutins. Selon toutes les probabilités, madame de Sévigné auroit reçu la naissance à Bourbilly. *G. D. S. G.*

vendez jamais, vous fassiez ce marché par procureur, car votre présence en diminueroit fort le prix.

En arrivant, le soleil, qu'on n'avoit pas vu depuis deux jours, commença de paroître; et lui et votre fermier firent fort bien l'honneur de la maison; celui-ci en me faisant une bonne collation, et l'autre en dorant toutes les chambres que les Christophle et les Guy [1] s'étoient contentés de tapisser de leurs armes. J'y étois allé en famille, qui fut aussi satisfaite de cette maison que moi. Les Rabutins vivants voyant tant d'écussons [2], s'estimèrent encore davantage, connoissant par là le cas que les Rabutins morts faisoient de leur maison. Mais l'éclat de rire nous prit à tous, quand nous vîmes le bon Christophle à genoux, qui, après avoir mis ses armes en mille endroits et en mille manières différentes, s'en étoit fait faire un habit. Il est vrai que c'est pousser l'amour de son nom aussi loin qu'il peut aller. Vous croyez bien, ma belle cousine, que Christophle avoit un cachet, et que ses armes étoient sur sa vaisselle, sur les housses de ses chevaux et sur son carrosse. Pour moi, j'en mettrois mes mains dans le feu.

[1] Aïeux de madame de Sévigné, qui vivoient dans le seizième siecle.

[2] Les plafonds de Bourbilly sont encore couverts de peintures et d'écussons mal conservés.

LETTRE LIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 20 mai 1667.

Je reçus une lettre de vous en Bretagne, mon cher cousin, où vous me parliez de nos Rabutins, et de la beauté de Bourbilly. Mais comme on m'avoit écrit d'ici qu'on vous y attendoit, et que je croyois même y arriver plus tôt, j'ai toujours différé à vous faire réponse jusqu'à présent que j'ai appris que vous ne viendrez point ici. Vous savez qu'il n'est plus question que de guerre[1]. Toute la cour est à l'armée, et toute l'armée est à la cour. Paris est un désert; et, désert pour

[1] On nomme cette guerre la campagne de l'Isle. Elle eut pour objet de faire valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV, à la reine Marie-Thérèse, sa fille, du premier lit, à l'exclusion de Charles II, fils du deuxième lit : les droits de cette princesse, qui étoient fondés sur celui de dévolution, qui avoient lieu dans quelques provinces des Pays-Bas, par lequel les enfants du second lit étoient exclus de la succession par les enfants du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Le roi marcha en Flandre, ayant sous lui le maréchal de Turenne; la reine l'y suivit avec toute la cour. (*Voyez* Hénault.)

G. D. S. G.

désert, j'aime beaucoup mieux celui de la forêt de Livry, où je passerai l'été,

En attendant que nos guerriers
Reviennent couverts de lauriers.

Voilà deux vers. Cependant je ne sais si je les savois déjà, ou si je les viens de faire. Comme la chose n'est pas d'une fort grande conséquence, je reprendrai le fil de ma prose. J'ai bien senti mon cœur pour vous, depuis que j'ai vu tant de gens empressés à commencer ou à recommencer un métier que vous avez fait avec tant d'honneur, dans le temps que vous avez pu vous en mêler. C'est une chose douloureuse à un homme de courage d'être chez soi quand il y a tant de bruit en Flandre. Comme je ne doute point que vous ne sentiez sur cela tout ce qu'un homme d'esprit, et qui a de la valeur, peut sentir, il y a de l'imprudence à moi de repasser sur un endroit si sensible. J'espère que vous me pardonnerez par le grand intérêt que j'y prends.

On dit que vous avez écrit au roi; envoyez-moi la copie de votre lettre, et me mandez un peu des nouvelles de votre vie, quelles sortes de choses vous peuvent amuser, et si l'ajustement de votre maison [1] n'y contribue pas beaucoup. Pour moi, j'ai passé l'hiver en Bretagne,

[1] Le chateau de Bussy, près de Sainte-Reine en Bourgogne.

où j'ai fait planter une infinité de petits arbres, et un labyrinthe [1] d'où l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane. J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit, à la manière accoutumée : *Je vous fais parc*. De sorte que j'ai étendu mes promenoirs, sans qu'il m'en ait coûté beaucoup. Ma fille vous fait mille amitiés; j'en fais autant à toute votre famille.

LETTRE LV.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

Paris, 21 mai 1667 [2].

Je viens d'apprendre, par M. de Brioles, l'accident qui est arrivé aux couches de madame votre femme. Je ne vous dis point que j'en suis aussi affligé que vous-même, parce que je crois que vous n'en doutez pas. Je vous conjure de me mander de ses nouvelles et des vôtres. Je vous ai écrit, il n'y a pas quinze jours, une assez longue lettre; je voudrois bien savoir si vos gens vous

[1] Ce labyrinthe n'existe plus aux Rochers; il a été remplacé par un potager. *M.*

[2] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

'ont envoyée. Il n'y a rien présentement qui ›uisse être mandé, que l'aventure du chariot, lont je m'assure que vous êtes informé comme ıous. Quand je saurai le nom des principaux ac-eurs, je vous le manderai. Le fils de Jarzé a eu ɔermission de porter le mousquet dans le régi-ment du roi, commandé par M. d'Anseaux. Par ɔe moyen-là il verra le roi, et cela fait son affaire nsensiblement. La paix d'Angleterre n'est pas faite encore, et même il semble qu'elle s'éloigne. Me voilà à bout de nouvelles. Je suis plus à vous que personne du monde.

LETTRE LVI.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 23 mai 1667.

Pour vous parler franchement, j'étois un peu surpris de ne recevoir aucune réponse à la lettre que je vous écrivis il y a plus de six mois, parce que je ne croyois pas qu'il vous fallût deux de mes lettres pour m'en attirer une des vôtres; mais, après les raisons que vous me mandez, je suis content.

On m'écrivit que vous étiez à Paris aussitôt que vous y fûtes arrivée. Pour moi, je n'irai point

à cette campagne, je vais la passer dans mes châteaux à les embellir et à augmenter mon revenu, que ceux qui se mêloient de mes affaires avoient fort diminué, par les belles mains qu'ils prenoient de mes fermiers. Quoique je n'aie jamais fait jusqu'ici le métier d'un homme qui fait valoir son bien lui-même, je ne m'en acquitte pas trop mal, et je ne le crois pas si pénible que je me l'étois figuré ; je pense que le profit en ôte les épines.

Pour la guerre où vous me souhaitez, je ne suis pas de même sentiment que vous. Je vous rends pourtant mille graces, ma chère cousine, de la part que vous prenez à ma méchante fortune ; mais je vous en veux consoler, en vous disant les raisons que j'ai d'avoir là-dessus l'esprit en repos. Il faut donc que vous sachiez que, lorsque je fus arrêté [1], j'étois tellement fatigué des injustices qu'on me faisoit depuis huit ou dix

[1] Bussy, signalé dans les cercles, à la cour, pour un mauvais génie, audacieux, médisant, se moquant du qu'en dira-t-on, n'épargnant personne, ne respectant rien, fut dénoncé au roi par des rivaux, et enfin par la reine-mère, qui obtint sa disgrace. Il fut arrêté le 17 avril 1665, et conduit à la Bastille, où il resta environ seize mois, sans expier ses fautes, car le roi ne lui tint aucun compte de sa détention, ni de son repentir, ni même de ses productions où l'orgueil et la bassesse marchent de front, quand l'impertinence et l'obscénité cessent d'y assiéger la pudeur. (*Voyez* la lettre de Bussy, 20 juin 1687, tome VIII de notre édition, page 252.) *G. D. S. G.*

ns, que j'étois à tous moments sur le point de ne défaire de ma charge; la seule raison qui m'en mpêchoit étoit la crainte des reproches qu'on n'auroit pu faire de m'être dégradé moi-même; nais lorsque j'eus ordre de me démettre, j'en fus ravi, croyant qu'on ne s'en pourroit pas prendre à moi, et qu'on n'en pourroit accuser que la fortune. Si d'un état agréable j'étois passé tout d'un coup à un état malheureux, je sentirois tout ce que vous sentez; mais on m'a fait avaler, huit ans durant, tant de couleuvres, dont je ne me vantois pas, que je regardois la fin de ces misères, de quelque façon qu'elle pût arriver, comme je regardois avant cela d'être maréchal de France; de sorte que j'entends parler aujourd'hui du voyage de Flandre avec la même tranquillité dont j'entendois ces jours passés parler des revues de la plaine d'Ouilles. Ce n'est pas que je n'aie écrit au roi; mais j'ai donné cela à M. de Noailles, qui m'y avoit engagé, comme vous verrez par la copie de sa lettre que je vous envoie, et non pas à l'envie que j'aie eue de refaire un métier où j'ai reçu tant de dégoûts. Je vous envoie aussi la copie de ma lettre au roi. Si l'on me donnoit un grand emploi et de quoi le soutenir, je serois ravi de recommencer; à moins que cela, je serois fort embarrassé si le roi recevoit mes offres. Ainsi, Madame, cessez de me

plaindre sur les chagrins que vous croyez que j'ai. Il y a bien des gens en France qui ont de plus grands plaisirs que moi ; mais il n'y en a point au monde qui aient moins de peines. Cependant j'ai autant de courage et d'ambition que j'en ai jamais eu; mais il est vrai que je ne suis pas assez fou pour me tourmenter pour des maux inévitables. Après les contrariétés de la fortune, je suis aussi peu fâché de n'être pas maréchal de France, que de n'être pas roi. Un honnête homme fait tout ce qu'il peut pour s'avancer, et se met au-dessus des mauvais succès quand il n'a pas réussi.

Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

Je fais des vers aussi bien que vous, Madame; mais je suis assuré que je savois les miens, et je crois que vous avez fait les vôtres.

Mademoiselle de Sévigné a raison de me faire des amitiés : après vous, je n'aime ni n'estime rien tant qu'elle; je suis pour ses intérêts comme vous êtes pour les miens. Je suis assuré qu'elle n'est pas si mal satisfaite de sa fortune que moi; et sa vertu lui fera attendre sans impatience un établissement avantageux, que l'estime extraordinaire que j'ai pour elle me persuade être trop lent à venir. Voilà de grandes paroles, Madame;

mais, en un mot, je l'aime fort, et je trouve qu'elle devroit plutôt être princesse que mademoiselle de Brancas [1].

LETTRE LVII.

DU CARDINAL DE RETZ A MONSIEUR DE GUITAUD.

Rome, 1er juin 1667 [2].

Monsieur, je viens d'apprendre votre perte, et je crois que vous ne doutez pas que je ne la ressente comme je dois, puisqu'il n'y a personne au monde qui prenne plus de part à tout ce qui vous touche, à qui l'honneur de votre amitié soit plus sensible, et qui soit avec plus de passion et plus de sincérité, Monsieur, votre affectionné serviteur.

[1] Fille du comte de Brancas, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, mariée le 2 février 1667 à Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt; elle devint par la suite dame du palais de la reine.

[2] Lett. inéd. *(Propriété de l'éditeur.)*

LETTRE LVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONNE.

A Fresnes, ce 1er août 1667.

N'en déplaise au service du roi, je crois, M. l'ambassadeur [1], que vous seriez tout aussi aise d'être ici avec nous, que d'être à Stockolm à ne regarder le soleil que du coin de l'œil. Il faut que je vous dise comme je suis présentement. J'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté de mon cœur; j'ai madame de La Fayette[2] à ma droite, madame du Plessis [3] devant moi, qui s'amuse a barbouiller de petites images; madame de Motteville[4] un peu plus loin, qui rêve profondément; notre oncle de Cessac[5], que je crains parce que je ne le connois guère; madame de Caderousse[6], mademoiselle sa sœur [7], qui est

[1] Arnauld de Pomponne étoit rentré en grace auprès du roi. (*Voyez* notre introduction pour le procès de Fouquet, page 73.)

[2] Marie-Magdeleine de La Vergne, comtesse de La Fayette.

[3] Madame du Plessis-Guénégaud, dame de Fresnes.

[4] Françoise Bertaut, veuve de Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, auteur des Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche.

[5] Louis Guilhem de Castelnau, comte de Clermont-Lodève, marquis de Cessac.

[6] Claire Bénédictine de Guénégaud, épouse du duc de Caderousse.

[7] Élisabeth-Angélique de Guénégaud, depuis femme du comte de Boufflers.

'uit nouveau que vous ne connoissez pas, ademoiselle de Sévigné sur le tout, allant et nt par le cabinet comme de petits frelons [1].

: château de Fresnes, dans la Brie, méritoit une attention ılière, depuis qu'il avoit été embelli par M. du Plessis-gaud, d'une belle galerie de tableaux d'un bon choix, et fameuse chapelle exécutée par François Mansart, sur son u Val-de-Grace, et après la disgrace que ce célèbre artiste ra de la part d'Anne d'Autriche. C'est pour M. du Plessis-gaud que le Poussin fit une bacchanale, citée dans l'his-omme un de ses chefs-d'œuvre. Madame de Sévigné, qui : n'avoir jamais été sensible aux charmes des beaux-arts, le silence sur tout ce qu'ils étaloient à ses yeux dans le u de Fresnes, et badine, d'une manière un peu ironique, la du lieu, qui s'occupoit de la peinture, sous les auspices :olas Loir, excellent peintre françois, et de son frère, le : graveur.

ısieur de Monmerqué, amateur des beaux-arts, ne manque ı bas de cette lettre, de faire un appel à nos artistes, pour ;ager à orner nos collections, du salon de Fresnes (où l'on t madame de Sévigné, belle encore, écrivant une de ses ›lies lettres; madame de La Fayette, assise près d'elle; un lus loin, madame de Motteville, plongée dans une pro-méditation, dont ses mémoires doivent être le fruit; ne du Plessis-Guénégaud, occupée à peindre; Arnauld illy, pour le contraste, mêlant l'agrément d'une conversa-ouce à l'austérité de l'âge et des mœurs; enfin, mesde-les de Sévigné et de Guénégaud, égayant cette scène par :u). Nous ne changeons rien à la description de ce tableau, ıvec goût, où figurent des personnages illustres, et dont ět ne seroit pas moindre que les salons de Ninon de l'Enclos, dame Geoffrin, qui ont tant fait de plaisir dans les exposi-ɔubliques de l'école françoise moderne. Honneur aux ar-Monsiau et Le Monnier, qui en ont eu l'inspiration.

G. D. S. G.

Je suis assurée, Monsieur, que toute cette compagnie vous plairoit fort, et surtout si vous voyiez de quelle manière on se souvient de vous, combien l'on vous aime, et le chagrin que nous commencions d'avoir contre votre excellence, ou pour mieux dire contre votre mérite, qui vous tient long-temps à quatre ou cinq cents lieues de nous. La dernière fois que je vous écrivis, j'avois toute ma tristesse et toute celle de mes amis[1]. Présentement, sans que rien soit changé[2], nous avons toutes repris courage; ou l'on s'est accoutumé à son malheur, ou l'espérance nous soutient le cœur. Enfin, nous revoilà tous ensemble avec assez de joie pour parler avec plaisir des Bayards et des comtesses de Chivergny, et même pour souhaiter encore quelque nouvel enchantement. Mais les magies d'Amalthée[3] ne sont pas encore en train, de sorte que nous remettons l'ouverture du théâtre pour la Saint-Martin[4]. Cependant le roi s'amuse à pren-

[1] Le cardinal de Retz, l'intime ami de la famille de Sévigné, et Fouquet, courtisan de la marquise quelques instants; l'un sauvé de sa prison de Nantes, et l'autre enfermé à Pignerol. (*Voyez* ci-dessus, lettre du 1er octobre 1654, et l'apostille du dimanche, sous la date du vendredi 19 décembre 1664.)

G. D. S. G.

[2] Ceci se rapporte évidemment au malheur de M. Fouquet et de sa famille. *M.*

[3] Madame du Plessis-Guénégaud.

[4] On jouoit à Fresnes de petites pièces de société, dont les

dre la Flandre, et Castel-Rodrigue à se retirer de toutes les villes que Sa Majesté veut avoir. Presque tout le monde est en inquiétude ou de son fils, ou de son frère, ou de son mari; car, malgré toutes nos prospérités, il y a toujours quelque blessé ou quelque tué. Pour moi, qui espère y avoir quelque gendre, je souhaite en général la conservation de toute la chevalerie.

LETTRE LIX.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

Du camp devant Lille, ce 20 d'août 1667[1].

Ne croyez pas que je vous oublie jamais. Ce n'est pas pour être meilleur que les autres que

sujets étoient souvent puisés dans les romans de chevalerie, pour lesquels madame de Sévigné convient dans mille endroits qu'elle avoit un grand foible. Une lettre de M. de Pomponne, adressée le 5 juin 1666 à madame du Plessis-Guénégaud, sous le nom de l'*incomparable Amalthée*, parle de ces jeux et des *transformations de Louis Bayard*. On trouve dans un recueil de pièces imprimé à Cologne en 1667, II[e] partie, page 79, une mascarade intitulée *les Muets du Grand-Seigneur*, qui avoit été dansée chez M. de Guénégaud. *M.*

[1] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

N. B. C'est cette même année que le roi marcha en Flandre, ayant sous lui le maréchal de Turenne : la reine l'y suivit avec toute la cour : c'est la campagne de l'Isle, historiquement parlant. *G. D. S. G.*

je vous dis ceci, mais parce que je ne serai jamais assez heureux pour que la tête me tourne. J'ai reçu deux de vos lettres depuis quatre jours, et il ne se peut rien ajouter à vos soins. Je crois que vous serez bien étonné de savoir que je suis volontaire depuis six semaines, et que je fais tout comme ceux qui se portent bien. M. le duc nous a fait grand' peur; il a eu la fièvre deux fois vingt-quatre heures, continue et très-violente; elle le quitta hier. Je ne sais si on le portera à Tournai, ou s'il demeurera au camp : j'ai été d'avis que l'on prît par écrit l'avis des médecins, et qu'on le suivît exactement. M. de Brioles m'a dit qu'il se serviroit de cela pour demander un congé. Apparemment ce mal n'aura pas de suite, et vous serez libre de venir ou de ne venir pas. Je ne doute pas que M. le prince ne soit parti sur le bruit de la maladie; mais je crois qu'il ne continuera pas son voyage, sachant que M. son fils se porte mieux. Puisque vous voulez savoir des nouvelles de mon abbaye, j'ai eu celle de Fonfrède, en Languedoc, avec l'économat; elle vaut quinze mille livres de rente : elle est pour celui de mes enfants que vous connoissez, et qui se nommoit M. d'Anville. Il ne se peut rien ajouter à la manière, et tout s'est passé là-dessus comme je le pouvois souhaiter. Je suis venu ici ensuite, et on me traite assez bien. Je crois que

je demeurerai cet hiver à Paris, et qu'au printemps j'irai jouir des douceurs de la campagne; je n'en sais pas davantage. J'ai parlé à M. le prince de ce qu'il me doit, et je vous assure que j'en ai eu bien de la peine. Il m'a promis, le plus solennellement du monde, de me payer en la manière que vous savez; je lui en ferai ressouvenir. Adieu, conservez-moi votre amitié, et croyez que je serai toute ma vie plus à vous que personne du monde.

LETTRE LX.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

Ce 26 d'août, à la Terne, 1667 [1].

Vous m'avez fait un plaisir sensible, et il n'y a que vous de qui je le puisse attendre. Mon fils m'a expliqué la chose et la part que vous y avez; rien au monde n'est mieux. Je m'en vais à Barèges: je voudrois y recevoir de vos nouvelles et de l'état de la santé de madame votre femme. Trouvez moyen, je vous conjure, de me faire savoir ce qui vous regarde; il n'y a personne au

[1] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

monde, sans exception, à qui cela touche tant qu'à moi. Je vous écrirai quand je pourrai; faites-en de même. J'ai passé à Lille, où j'ai fait vos compliments et vos excuses; on vous prépare de grands reproches : j'ai dit tout ce que j'ai pu; mais on ne se paie pas de médiocres raisons. Au reste, je crois que madame la comtesse est une ingrate, car je n'ai point vu de tableau, et si j'ai sollicité de toute ma force.... Je finis par où j'ai commencé; croyez fermement que vous m'avez fait un grand plaisir, et que je le sens bien; aussi, Dieu vous le rende! Bon soir.

LETTRE LXI.

DE MONSIEUR DE LA ROCHEFOUCAULD A MONSIEUR DE GUITAUD.

A la Terne, 24 septembre 1667 [1].

J'ai appris ce matin que vous êtes à Chantilly, et que madame votre femme y est aussi en bonne santé : je vous assure que je ne pouvois pas recevoir une meilleure nouvelle. Mandez-moi quelquefois ce que vous saurez, et que la paresse ne vous reprenne pas si tôt. J'ai eu mille maux

[1] Lett. inéd. (*Propriété de l'éditeur.*)

depuis que je suis en ce pays-ci : j'en suis quitte présentement ; mais j'attends la goutte à mon ordinaire. J'espère que je vous verrai cet hiver. Je vous ai écrit, il y a un mois, pour vous remercier du plus grand plaisir que je pouvois recevoir; je ne suis pas près de l'oublier. Adieu, j'ai tant de gens à entretenir ce soir, que je ne vous en dirai pas davantage.

LETTRE LXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 6 juin 1668.

Je vous ai écrit la dernière, pourquoi ne m'a-vez-vous point fait de réponse? Je l'attendois, et 'ai compris à la fin que le proverbe italien disoit rai :

Chi offende, non perdona.

Cependant je reviens la première, parce que e suis de bon naturel, et que cela même fait ue je vous aime, et que j'ai toujours eu une ente et une inclination pour vous qui m'ont ise à deux doigts d'être ridicule à l'égard de eux qui savoient mieux que moi comme j'étois vec vous.

Madame d'Époisses[1] m'a dit qu'il vous étoit tombé une corniche sur la tête, qui vous avoit extrêmement blessé. Si vous vous portiez bien, et que l'on osât dire de méchantes plaisanteries, je vous dirois que ce ne sont pas des diminutifs qui font du mal à la tête de la plupart des maris; ils se trouveroient bien heureux de n'être offensés que par des corniches. Mais je ne veux point dire de sottises; je veux savoir auparavant comment vous vous portez, et vous assurer que, par la même raison qui me rendoit foible quand vous aviez été saigné, j'ai senti de la douleur de celle que vous avez eue à la tête. Je ne pense pas qu'on puisse porter plus loin la force du sang.

Ma fille a pensé être mariée; cela s'est rompu, je ne sais pourquoi. Elle vous baise les mains, et moi à toute votre famille. Ne faites-vous rien du côté de la cour? Mandez-moi où vous en êtes.

[1] Première femme de Guillaume de Pechpeiron - Comminge, comte de Guitaud, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, marquis d'Époisses, par sa femme, héritière de ce marquisat. Les relations de madame de Sévigné avec cette famille doublent, pour la première fois, l'intérêt de sa correspondance dans notre édition. *G. D. S. G.*

LETTRE LXIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 9 juin 1668.

La dernière lettre que vous m'avez écrite, avant celle que je reçus hier de vous, ma belle cousine, étoit du 20 mai de l'année passée, à quoi je répondis sur-le-champ; est-ce que vous n'avez pas reçu ma réponse? Personne n'est plus ponctuel avec tout le monde que moi, et surtout avec vous, à qui j'aime à écrire, et je réponds aujourd'hui à votre lettre du 6 de ce mois, dans laquelle vous ne sauriez pas vous empêcher de m'agacer sans sujet.

Pourquoi me dire que je ne vous pardonne pas l'offense que je vous ai faite, puisque je vous en ai demandé mille fois pardon, et que vous m'avez promis aútant de fois de n'y plus songer? Je comptois, sur votre parole, tout cela comme non avenu, et si je m'en souvenois quelquefois, ce n'étoit que pour m'obliger à raccommoder le passé par plus de tendresse pour vous. Cependant il semble que de temps en temps vous vous repentiez de m'avoir pardonné. Tout ce que je puis croire en votre faveur, ma chère cousine,

c'est que ces changements-là sont étrangers en vous, et que la douceur et l'amitié pour moi y est naturelle; vous n'avez pas la force de résister à la mode; je n'y suis pas aujourd'hui; si j'y reviens jamais, je crois que vous vous ferez bien moins de violence pour battre des mains quand on dira du bien de moi, que vous ne vous en faites quand on vous en dit du mal. Vous voyez par là que je crois ce que vous me mandez, que vous avez de la pente à m'aimer; mais je ne demeure pas d'accord que cela vous ait mise à deux doigts d'être ridicule. Quoi qu'il se fût passé entre nous, nous étions raccommodés; après cela, étant si proches que nous sommes, il étoit naturel que vous parussiez de mes amies, et je suis même persuadé que, lorsque je fus arrêté, il eût été honnête et généreux à vous de prendre mon parti envers et contre tous; quand même vous ne m'auriez pas pardonné avant que j'entrasse à la Bastille; au moins en usai-je ainsi pour vous quand le surintendant Fouquet fût arrêté; véritablement vous n'étiez pas en prison, mais vous étiez en Bretagne; nous étions brouillés, je pouvois, sans passer pour emporté, mêler mon prétendu ressentiment avec le déchaînement de vos envieux; je ne sais pas même si vous ne vous y attendiez point; cependant je fis le contraire, et, bien loin de craindre d'en être ridicule, je

ne trouvai le cœur bien fait en cette rencontre[1].

Cela vous soit dit sans aigreur et sans reproche, ma belle cousine, car je vous ai presque toujours aimée, quoi que vous aient dit ceux que vous me mandez, qui savoient mieux que vous comment vous étiez avec moi. Si je ne vous avois pas aimée avant notre brouillerie, et même depuis notre réconciliation, je n'en aurois fait confidence qu'à une certaine personne que vous savez[2]; cependant, hormis la conjoncture où je crus avoir sujet de me plaindre de vous, je ne lui en ai jamais parlé que comme de la plus jolie femme de France; ce qu'elle ne trouvoit nullement bon, et qu'elle vouloit toujours détruire par mille particularités que je vous dirai un jour. De sorte que tout ce que je pouvois faire, c'étoit de lui cacher ce que je pensois d'avantageux pour vous; mais je n'en disois point de mal,

Et, retenu par mon respect extrême,
Ma bouche au moins ne fit point de blasphème.

Vous comprenez bien, ma belle cousine, les raisons qu'on avoit de craindre que je ne vous

[1] *Voyez* la notice sur Bussy, et un fragment de ses manuscrits à la suite. *G. D. S. G.*

[2] Il parle de madame de Montglas, sa maîtresse, déjà nommée sous les dates des 14 juillet 1655, 28 août 1668, et 19 juin 1680. On y verra ces deux amants se rapprocher, se convenir, se bouder, et rompre la paille ensemble, avec les procédés et la

trouvasse trop aimable; et si vous voulez savoir celles qu'on auroit maintenant de me brouiller avec vous, c'est que, craignant peut-être quelques petits reproches de ma part, qu'on sent bien qu'on mérite, et qui pourroient faire du bruit, on seroit bien aise de m'attirer des ennemis, et de mettre les choses en état que les rieurs ne fussent pas de mon côté. Mais on a tort de m'appréhender, ma colère feroit trop d'honneur, et je suis trop glorieux pour me plaindre.

Au reste, madame, je ne sais d'où est venue à madame d'Époisses la nouvelle de ma blessure.

> A Bussy, d'où je n'ai bougé,
> Pour vous dire la chose en homme véritable,
> Il ne m'est, sur mon Dieu, rien du tout arrivé.

De sorte que, quand vous avez eu de la douleur, elle venoit d'autre chose que de la force du sang. Je vois bien qu'il y a un peu d'altération dans notre sympathie, ou du moins qu'elle n'a lieu que dans les saignées. Si elle avoit été aussi loin que vous dites, ma belle cousine, elle auroit été jusqu'à votre cœur, mais à moi n'appartenoit pas tant de braverie.

J'attends ici un de ces maris dont la tête n'est pas incommodée des corniches; ce qu'il y porte va dans le superlatif. Je voudrois bien vous faire

brutale franchise du peuple. (*Voyez* ci-après la note sur M. de Montglas.) *G. D. S. G.*

connoître le personnage sans vous le nommer. Il n'est pas si beau qu'Astolfe ni que Joconde ; mais, en récompense, il est quatre fois plus malheureux. Ne le connoissez-vous pas à cela? C'est un mari tout-à-fait insensible. Il ne ressemble pas au pauvre Sganarelle qui étoit un mari *très-marri*. On ne comprend pas celui-ci; car, quoiqu'il porte des corniches sur la tête, il les tient fort au-dessous de lui. Si vous n'y êtes pas encore, vous n'en êtes pas loin. Attendez : c'est un mari gros et gras et bien nourri. Y êtes-vous? C'est un mari dont le malheur m'est particulièrement connu. Oh! pour celui-là vous y êtes. Je défie Beaubrun de le peindre plus au naturel[1].

Je ne sais si j'oserois vous parler du mariage de

[1] Bussy, dans cette tirade, s'égaye sur M. de Montglas en homme de mauvaise compagnie, qui se vante de ses conquêtes de ruelles, pour n'être jamais en reste sur tout ce qui pouvoit fortifier dans l'esprit des autres son ascendant en matière de perfidie comme en affaire de haute conception. Madame de Sévigné connoissoit bien son cousin ; elle n'ignoroit pas la capacité de ses facultés intellectuelles; mais elle savoit aussi que son cœur n'étoit jamais sorti de la gangue d'égoïsme et de dureté qui en pétrifie tous les filaments sensibles. Il ne faut cependant pas croire que madame de Sévigné, dont la moralité étoit incontestable, prît en mauvaise part le portrait injurieux de M. de Montglas, que lui adresse Bussy : le dix-septième siècle n'étoit pas si susceptible que le nôtre sur le sort des maris bernés, ni sur le choix du mot qui en achève la peinture, quoi qu'en disent nos casuistes de fabrique en apostrophant nos mœurs. Le mot de *cocu* étoit alors très-usité; on en rioit : il est aujourd'hui grossier, et proscrit

mademoiselle de Sévigné, si près du chapitre des corniches? Oui, cela ne tire pas à conséquence, et puis vous lui choisirez un honnête homme; autrement, vous savez bien la prédiction que j'ai faite. J'ai ouï parler du mari qu'elle a failli d'épouser. Je ne sais pas, s'il l'eût épousée, s'il eût été quelque jour *très-marri*; mais je sais bien que, dans les commencements, il eût été bien aise. Je suis le serviteur de la belle, et je l'aime fort; mais pourtant encore moins que vous.

de la bonne société. Cette note servira, pour ainsi dire, d'introduction à une infinité de passages de cette correspondance, fort en harmonie avec la présente lettre, et qui, en même temps, justifient nos réflexions sur les mœurs.

Il nous reste à dire un mot sur Beaubrun, à qui Bussy adresse un défi en achevant le portrait de Montglas. Charles Beaubrun, le plus habile des peintres de ce nom, artiste presque oublié, jouissoit alors d'une grande réputation dans le genre du portrait. Il ne manquoit pas d'invention dans quelques autres genres de la peinture. Loret, dans sa *Muse historique*, en parlant de la pastorale d'Amarillis, représentée à Ruel, devant Louis XIV, dans une fête que donnoit à ce prince le président Tubeuf, dit :

Et dont Beaubrun, peintre d'honneur,
Étoit, dit-on, l'entrepreneur.

Le burin de Nanteuil conserve dans nos portefeuilles d'excellents portraits de Charles Beaubrun, peintre françois, mort à Paris, le 26 janvier 1692, âgé de 88 ans. *G. D. S. G.*

LETTRE LXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MÉNAGE.

23 juin 1668.[1]

Votre souvenir m'a donné une joie sensible, et m'a réveillé tout l'agrément de notre ancienne amitié. Vos vers m'ont fait souvenir de ma jeunesse; et je voudrois bien savoir pourquoi le souvenir de la perte d'un bien aussi irréparable

[1] Ménage lui envoyoit une cinquième édition de ses poésies. Ménage, de son vivant, il paroît, en a publié sept éditions, et une huitième a paru en 1687 à Amsterdam, chez Henri Wetstein, in-12. A l'imitation de Heinsius, il avoit adopté des fragments de poésies, faits à son sujet sous le titre d'*AEgidii Menagii liber adoptivus*, et les fit imprimer avec les siennes, à Paris, in-4°, 1652. On y voit en tête un très-beau portrait de la main de Nanteuil. Ménage, dans les éditions suivantes, a supprimé ces fragments. Costar, dans le premier volume de ses lettres, etc., nomme *Bouche à douze fontaines* le *Recueil des poésies* de Ménage, composé de grec, de latin, de françois, d'italien et de vers d'espèces différentes, le tout assez médiocre, et toutes les éditions tirées à très-petit nombre par charlatanerie, écoulées en hommages, et sans péril pour la librairie. Peu d'auteurs ont été plus loués et plus critiqués que Ménage au sujet de ses poésies : les auteurs du journal de Leipsick (année 1682), l'appellent *le plus savant et le plus poli des abbés de France ;* d'autres l'honoroient du nom d'*Asinus in Parnasso*. Quant à lui-même, il ne s'épargne pas

ne donne point de tristesse. Au lieu du plaisir que j'ai senti, il me semble qu'on devroit pleurer; mais, sans examiner d'où peut venir ce sentiment, je veux m'attacher à celui que me donne la reconnoissance que j'ai de votre présent. Vous ne pouvez douter qu'il ne me soit agréable, puisque mon amour-propre y trouve si bien son compte, et que j'y suis célébrée par le plus bel esprit de mon temps. Il faudroit, pour l'honneur de vos vers, que j'eusse mieux mérité tout celui que vous me faites. Telle que j'ai été, et telle que je suis, je n'oublierai jamais votre véritable et solide amitié, et je serai toute ma vie la plus reconnoissante, comme la plus ancienne de vos très-humbles servantes.

La marquise DE SÉVIGNÉ.

les éloges qu'il avoit mérités dans son églogue intitulée *Christine*. Toutefois, on estime plusieurs de ses élégies et de ses églogues; il a aussi quelquefois réussi dans l'épigramme. Il paroît que les vers érotiques lui coûtoient peu quand il essayoit de plaire à mademoiselle de Chantal, lorsqu'il soignoit son éducation. Le souvenir de cette époque, en échappant avec amertume de la plume de madame de Sévigné, justifie notre opinion à ce sujet, dans la note sous la lettre à Ménage, n° 1.

LETTRE LXV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, le 17 juillet 1668.

Je ne vous entretiendrai pas long-temps aujourd'hui, ma belle cousine, parce que j'ai été saigné; mais je n'ai que faire de vous le dire, vous le savez bien. Je ne sais si vous savez aussi qu'on m'a tiré du sang de poulet; il est vrai que j'en avois tant que j'en étouffois. Si j'étois à Paris on ne me saigneroit pas si souvent; c'est un air qui dissipe beaucoup d'esprits.

Mais j'oublie de vous parler du sujet de ma lettre : c'est une recommandation que je vous demande à M. Didé, conseiller au grand conseil, pour une affaire que j'ai à son rapport; je ne doute pas que vous ne le connoissiez, ou quelqu'un qui le connoît, car il est Breton. De la manière dont j'ai entendu parler de lui, je n'appréhende pas que d'être exilé lui fasse trouver ma cause moins bonne. Si je n'avois été saigné, je lui écrirois; et si je pouvois aller à Paris, j'irois lui rendre mes devoirs; il n'y a que le roi au monde qui m'en pût empêcher.

Adieu, ma chère cousine; je suis, ma foi, bien à vous et à la plus jolie fille de France; je n'ai que faire après cela de vous prier de faire mon compliment à mademoiselle de Sévigné.

LETTRE LXVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Paris, ce 26 juillet 1668.

Je veux commencer à répondre en deux mots à votre lettre, et puis notre procès sera fini.

Vous m'attaquez doucement, monsieur le Comte, et me reprochez finement que je ne fais pas grand cas des malheureux; mais qu'en récompense je battrai des mains pour votre retour; en un mot, que je hurle avec les loups, et que je suis d'assez bonne compagnie pour ne pas dédire ceux qui blâment les absents.

Je vois bien que vous êtes mal instruit des nouvelles de ce pays-ci, mon cousin; apprenez donc de moi que ce n'est pas la mode de m'accuser de foiblesse pour mes amis. J'en ai beaucoup d'autres, comme dit madame de Bouillon[1], mais

[1] Marie-Anne Mancini, femme de Godefroi-Maurice de La Tour, duc de Bouillon. *M.*

je n'ai pas celle-là; cette pensée n'est que dans votre tête, et j'ai fait ici mes preuves de générosité sur le sujet des disgraciés[1], qui m'ont mise en honneur dans beaucoup de bons lieux, que je vous dirois bien si je voulois : je ne crois donc pas mériter ce reproche, et il faut que vous rayiez cet article sur le mémoire de mes défauts. Mais venons à vous.

Nous sommes proches, et de même sang; nous nous plaisons, nous nous aimons, nous prenons intérêt dans nos fortunes. Vous me parlez de vous avancer de l'argent sur les dix mille écus que vous aurez à toucher dans la succession de M. de Châlons[2]; vous dites que je vous l'ai refusé, et moi, je dis que je vous l'ai prêté; car vous savez fort bien, et notre ami Corbinelli en est témoin, que mon cœur le voulut d'abord, et que lorsque nous cherchions quelques formalités pour avoir le consentement de Neuchèse, afin d'entrer en votre place pour être payé, l'impatience vous prit, et, m'étant trouvée par malheur

[1] Le cardinal de Retz d'abord, et ensuite Pellisson, le marquis de Pomponne, le secrétaire d'état Guénégaud, et autres personnes compromises dans la procédure contre le surintendant Fouquet. *G. D. S. G.*

[2] Oncle de madame de Sévigné, évêque de Châlons, fils du baron des Francs, de la maison de Neuchèse, et de Marguerite Fremyot, de la maison de Rabutin-Chantal. (*Voyez* la notice sur madame de Sévigné, par *C. X.* Giraud.) *G. D. S. G.*

assez imparfaite de corps et d'esprit, pour vous donner sujet de faire un fort joli portrait de moi, vous le fîtes, et vous préférâtes à notre ancienne amitié, à notre nom et à la justice même, le plaisir d'être loué de votre ouvrage; vous savez qu'une dame de vos amies[1] vous obligea généreusement de le brûler; elle crut que vous l'aviez fait, je le crus aussi; et quelque temps après, ayant su que vous aviez fait des merveilles sur le sujet de M. Fouquet et le mien, cette conduite acheva de me faire revenir; je me raccommodai avec vous à mon retour de Bretagne; mais avec quelle sincérité? Vous le savez. Vous savez encore notre voyage de Bourgogne, et avec quelle franchise je vous redonnai toute la part que vous aviez jamais eue dans mon amitié; je revins entêtée de votre société. Il y eut des gens qui me dirent en ce temps-là : « J'ai vu votre portrait « entre les mains de madame de La Baume[2] : je « l'ai vu. » Je ne répondis que par un sourire dédaigneux, ayant pitié de ceux qui s'amusoient à

[1] Madame de Montglas, maîtresse de Bussy, déjà nommée sous la date du 14 juillet 1655.

[2] La marquise de La Baume, la même qui fit imprimer à l'insu de Bussy ses *Amours des Gaules*, sur une copie qu'elle fit faire d'après le manuscrit original que celui-ci lui avoit confié. Il reproche à madame de La Baume cette trahison dans ses mémoires; à cet égard, son rôle pouvoit fort bien être celui d'un hypocrite qui affecte le repentir d'une faute dont il se réjouit

croire à leurs yeux. « Je l'ai vu », me dit-on encore au bout de huit jours; et moi, de sourire encore. Je le dis en riant à Corbinelli; il reprit le même souris moqueur qui m'avoit déjà servi en deux occasions, et je demeurai cinq ou six mois de cette sorte, faisant pitié à ceux dont je m'étois moquée. Enfin le jour malheureux arriva, où je vis moi-même, et de mes propres yeux *bigarrés*, ce que je n'avois pas voulu croire. Si les cornes me fussent venues à la tête, j'aurois été bien moins étonnée. Je le lus et je le relus, ce cruel portrait; je l'aurois trouvé très-joli, s'il eût été d'une autre que de moi, et d'un autre que de vous; je le trouvai même si bien enchâssé, et tenant si bien sa place dans le livre, que je n'eus pas la consolation de me pouvoir flatter qu'il fût d'un autre que de vous. Je le reconnus à plusieurs choses que j'en avois ouï dire, plutôt qu'à la peinture de mes sentiments, que je méconnus entièrement. Enfin je vous vis au Palais-Royal, où je vous dis que ce livre couroit. Vous voulûtes me conter qu'il falloit qu'on eût fait ce portrait de mémoire, et qu'on l'avoit mis là : je ne vous crus point du tout. Je me ressouvins alors des avis

dans le fond de son ame. Son excès d'amour-propre donne souvent lieu à suspecter sa bonne foi. A cet égard, madame de Sévigné, outragée dans ses *Amours des Gaules*, ne fut point sa dupe, ainsi qu'on peut le voir dans sa lettre du 28 août suivant.
G. D. S. G.

qu'on m'avoit donnés, et dont je m'étois moquée. Je trouvai que la place où étoit ce portrait étoit si juste, que l'amour[1] paternelle vous avoit empêché de vouloir défigurer cet ouvrage en l'ôtant d'un lieu où il tenoit si bien son coin. Je vis que vous vous étiez moqué et de madame de Montglas et de moi, que j'avois été votre dupe, que vous aviez abusé de ma simplicité, et que vous aviez eu sujet de me trouver bien innocente, en voyant le retour de mon cœur pour vous, et sachant que le vôtre me trahissoit : vous savez la suite.

Être dans les mains de tout le monde ; se trouver imprimée ; être le livre de divertissement de toutes les provinces, où ces choses-là font un tort irréparable ; se rencontrer dans les bibliothèques, et recevoir cette douleur, par qui ? Je ne veux point vous étaler davantage toutes mes raisons, vous avez bien de l'esprit ; je suis assurée que si vous voulez faire un quart d'heure de réflexions, vous les verrez et vous les sentirez comme moi. Cependant que fais-je, quand vous êtes arrêté ? Avec la douleur dans l'ame, je vous

[1] L'amour, dans ce cas au féminin, est une faute de grammaire, qu'on se permettoit encore en prose comme en vers ; l'Académie dit : « Amour, quand il signifie la passion d'un sexe pour l'autre, « est quelquefois féminin au singulier, en poésie, et presque toujours féminin au pluriel, même en prose » : les bons écrivains nous en fournissent la preuve, et les exemples en sont très-fréquents dans la *Phèdre* de Racine.

ais faire des compliments, je plains votre mal-
ıeur, j'en parle même dans le monde, et je dis
ıssez librement mon avis sur le procédé de ma-
lame de La Baume[1], pour en être brouillée avec
elle. Vous sortez de prison; je vous vais voir plu-
sieurs fois, je vous dis adieu quand je partis pour
Bretagne, je vous ai écrit, depuis que vous êtes
chez vous, d'un style assez libre et sans rancune;
et enfin je vous écris encore, quand madame
d'Époisses me dit que vous vous êtes cassé la tête.

Voilà ce que je voulois vous dire une fois en ma vie, en vous conjurant d'ôter de votre esprit que ce soit moi qui ait tort. Gardez ma lettre, et la relisez, si jamais la fantaisie vous prenoit de le croire, et soyez juste là-dessus, comme si vous jugiez d'une chose qui se fût passée entre deux autres personnes; que votre intérêt ne vous fasse pas voir ce qui n'est pas; avouez que vous avez cruellement offensé l'amitié qui étoit entre nous, et je suis désarmée. Mais, de croire que, si vous répondez, je puisse jamais me taire, vous auriez tort, car ce m'est une chose impossible. Je verbaliserai toujours; au lieu d'écrire en deux mots, comme je vous l'avois promis, j'écrirai en deux mille; et enfin j'en ferai tant, par des lettres d'une longueur cruelle et d'un ennui mortel,

[1] *Voyez* ci-dessus la note sur le procédé de la marquise de La Baume.

que je vous obligerai, malgré vous, à me demander pardon, c'est-à-dire, à me demander la vie. Faites-le donc de bonne grace.

Au reste, j'ai senti votre saignée; n'étoit-ce pas le 17 de ce mois? justement : elle me fit tous les biens du monde, et je vous en remercie. Je suis si difficile à saigner, que c'est charité à vous de donner votre bras au lieu du mien.

Pour cette sollicitation, envoyez-moi votre homme d'affaire avec un placet, et je le ferai donner par une amie à M. Didé; car, pour moi, je ne le connois point, et j'irai même avec cette amie. Vous pouvez vous assurer que, si je pouvois vous rendre service, je le ferois, et de bon cœur et de bonne grace. Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune; vous croiriez que ce seroit le *Rabutinage* qui en seroit la cause; mais non, c'étoit vous, c'est vous encore qui m'avez causé des afflictions tristes et amères, en voyant ces trois nouveaux maréchaux de France [1]. Madame de Villars, qu'on alloit voir, me mettoit devant les yeux les visites qu'on m'auroit rendues en pareille occasion, si vous aviez voulu.

Je vous remercie de vos lettres au roi, mon cousin; elles me feroient plaisir à lire d'un in-

1 Ces trois maréchaux étoient MM. de Créqui, de Bellefonds et d'Humières. *(Le président Hénault.)*

connu, elles m'attendrissent; il me semble qu'elles devroient faire cet effet-là sur notre maître : il est vrai qu'il ne s'appelle pas *Rabutin* comme moi.

La plus jolie fille de France vous fait des compliments; ce nom me paroît assez agréable; je suis pourtant lasse d'en faire les honneurs.

LETTRE LXVII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 29 juillet 1668.

Je ne croyois pas, Madame, avoir jamais lieu de vous parler de nos démêlés, après ce que je vous en écrivis dernièrement; mais, puisque vous jugez à propos d'éclaircir cette affaire, et de la traiter à fond, je m'en vais vous dire tout ce que j'en pense, avec cette sincérité dont vous m'avez reproché quelquefois que je traitois trop franchement les choses qui me regardoient, et avec la protestation que, quoiqu'il vous paroisse que je croie que vous avez eu plus de torts, en de certaines rencontres, que vous ne pensez, il ne m'en reste rien sur le cœur contre vous, et qu'au contraire j'en ai si mal usé à votre égard, que vous me faites trop de grace de me pardonner,

et de ne laisser pas de me promettre votre amitié. Ceci n'est donc pas pour me justifier tout-à-fait, mais seulement pour vous faire voir que je n'ai pas tant de torts que vous croyez.

Je demeure d'accord avec vous, ma belle cousine, que votre premier mouvement fut de m'assister, lorsque notre ami Corbinelli vous en alla prier de ma part; et je ne doute pas que, si vous n'eussiez consulté que votre cœur, je n'eusse reçu le secours que je vous demandois; mais vous prîtes conseil de gens qui ne m'aimoient pas tant que vous faisiez, qui vous portèrent à prolonger les affaires par des formalités inutiles; car je sais aussi bien que M. Auzanet[1] que vous n'aviez pas besoin du consentement de M. de Neuchèse, et qu'avec la cession que je vous eusse faite il eût bien fallu qu'il vous eût payé, comme il me paya l'hiver d'après; mais enfin, en une autre rencontre, j'aurois eu patience et j'aurois donné à votre conseil tout le temps qu'il eût souhaité: ce qui me fit croire qu'on ne cherchoit qu'un prétexte à m'éconduire, ce fut que, la campagne étant commencée par le siége de Dunkerque, vos gens d'affaires parloient d'envoyer en Bourgogne et d'en avoir réponse, et cela sans nécessité; et ce qui vous peut faire voir que j'a-

[1] Barthélemi Auzanet, célèbre avocat du dix-septième siècle, conseiller d'état.

vois raison de m'impatienter, c'est que j'arrivai à l'armée la veille de la bataille [1]. Je partis donc de Paris avec le déplaisir de voir que la seule personne de mon sang, que j'aimois au monde, m'abandonnât dans une affaire d'honneur où elle ne couroit aucun hasard; et je vis, le lendemain du combat, qu'il n'avoit pas tenu à cette cousine, qui m'avoit été jusque-là si chère, que je n'eusse eu le chagrin de ne m'y pas trouver. Je vous avoue que j'eus pour vous alors autant de haine que j'avois eu d'amitié : vous savez bien que cela est toujours ainsi; et si j'en fusse demeuré là, vous ne vous seriez jamais lavée de la tache d'avoir abandonné votre parent et votre ami au besoin. Mais le procédé que j'eus dans la suite effaça bien votre faute; et vous déchargeant du blâme que vous méritiez, je m'en chargeai

[1] Le 14 juin 1658, le maréchal de Turenne gagna la bataille des Dunes, contre le prince de Condé et don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV. Le génie du grand Condé ne put rien contre les meilleures troupes de France et d'Angleterre : l'armée espagnole fut détruite. Il est remarquable que cette année n'offre que des victoires qui furent un grand acheminement à la paix. Les deux princes d'Angleterre, qui furent depuis rois, virent leurs malheurs augmentés dans la journée des Dunes, par l'ascendant de Cromwell.

N. B. Le président Hénault date du 4 juin la journée des Dunes; il fourmille d'erreurs de cette espèce, et ce n'est pas les moindres de son *Abrégé chronologique de l'histoire de France.* (*Voyez* l'*Histoire du grand Condé*, par Désormeaux.) *G. D. S. G.*

tout seul, et je vous rendis par là, sans y penser, le meilleur office du monde.

Je passe donc condamnation sur le portrait, Madame, et personne ne m'en sauroit blâmer plus que je fais moi-même; mais il faut que je vous apprenne là-dessus quelque chose que vous ne savez pas. Cette amie si généreuse, que vous dites qui m'obligea de brûler ce portrait, vous obligea à bon marché, premièrement, après avoir goûté le plaisir de l'entendre lire, je ne dis pas plaisir à cause de lui, mais plaisir à cause de vous; elle me pria de le déchirer, ce que je fis en mille pièces devant elle: à la vérité, je ne fus pas sorti de sa chambre, que son mari, qui étoit présent à la rupture, ramassa jusqu'aux moindres morceaux, et les rajusta si bien, qu'il le copia et me le montra trois jours après. Je vous avoue que l'envie de le ravoir me prit; et que, me trouvant quelque temps après en commerce d'amitié avec madame de La Baume, elle eut de moi cette ridicule pièce, qu'elle rendit publique comme vous savez [1].

Je ne vous dis point ce que je fis sur votre sujet, après la prison du surintendant Fouquet; vous ne l'ignorez pas, et vous en avez plus de

[1] Les *Amours des Gaules*. (*Voyez* la note sous la lettre précédente, et les reproches que fait à Bussy madame de Sévigné au sujet de cette production, dans la lettre du 28 août. *G. D. S. G.*

reconnoissance que l'action ne mérite; mais la vérité est que depuis ce temps-là jusqu'à ma prison, je vous ai aimée de tout mon cœur, et qu'il n'y avoit qu'une passion plus forte que la tendresse que je sentois pour vous.

Lorsque vous me dîtes, un peu avant que je fusse arrêté, que ce portrait couroit dans le monde, il ne me souvient pas bien de ce que je vous répondis pour m'excuser; mais ce que je sais, c'est que j'en eus une douleur mortelle, et que je fis, pour étouffer cela dans sa naissance, tout ce qu'humainement on peut faire; et pour vous, soit que vous me fissiez justice, en croyant bien que j'en étois au désespoir moi-même, et que je ne vous avois fait le mal que vous ressentiez alors que dans le temps que j'étois brouillé avec vous, soit que vous eussiez trop de répugnance à me haïr, après quelques petits reproches moins aigres qu'obligeants, vous me pardonnâtes, et je fus arrêté après.

Vous me mandez que vous me fîtes faire des compliments, que vous plaignîtes mon malheur, que vous en parlâtes dans le monde, et que vous en fûtes brouillée avec madame de La Baume. Si vos compliments fussent venus jusqu'à moi, je vous en aurois su bon gré, et j'aurois cru facilement tout le reste; mais, bien loin de cela, il me revint de plusieurs endroits que vous vous

plaigniez de moi; et ce qui me le persuada encore plus, c'est que toutes mes amies, hormis vous, me vinrent voir sur le fossé aux fenêtres de la Bastille; cependant la première visite que je reçus chez Dalancé [1], ce fut la vôtre : je vous avoue qu'elle me fit plaisir, quoique je ne m'y attendisse pas; il me sembla que je ne la méritois, non plus que la dureté que vous m'aviez témoignée pendant ma prison; mais enfin je revins de bonne foi pour vous, et il me parut que nous étions bien ensemble quand nous quittâmes Paris. Aussitôt que je fus chez moi, je vous écrivis une lettre où je badinois avec vous, et où vous pûtes voir bien de la tendresse : vous fûtes sept ou huit mois sans me faire de réponse, et par là je crus que vous ne vous souciez pas trop d'avoir commerce avec moi. Je suis assez glorieux naturellement, et, dans la conjoncture présente, quatre fois plus que si j'étois ce que je devrois être; de sorte que je rengaînai les amitiés que je voulois vous faire tant que j'eusse été absent. Madame d'Époisses vous dit que j'étois blessé à la tête, et sur cela vous me fîtes un compliment : vous savez combien agréablement je le reçus, et avec quelle douceur je répondis à la

[1] Chirurgien chez lequel le roi permit que le comte de Bussy fût conduit pour rétablir sa santé. La lettre du roi à M. de Besemaux, gouverneur de la Bastille, est du 16 mai 1666. *M.*

petite attaque que vous me donniez, en me disant que je vous haïssois parce que je vous avois offensée : sur cela vous me faites une espèce d'éclaircissement, par lequel vous prétendez que j'ai tout le tort, ma chère cousine, et que vous n'en avez point du tout; et moi je vous réponds aujourd'hui que nous en avons tous deux; que cependant j'en ai bien plus que vous, et que c'est pour cela que je vous en demande mille pardons.

Au reste, ma chère cousine, ne pensez pas que la peur de vos procès-verbaux m'oblige de vous crier merci : je suis plus en état de vous faire craindre sur cela, que vous, moi; je n'ai rien à faire, et, pour une lettre que vous m'écrirez, je vous en écrirai quatre. Mais je vous avoue que j'ai mille fois plus de tort que vous, parce que ma représaille a été plus forte que l'offense que vous m'aviez faite, et que je ne devois pas m'emporter si fort contre une jolie femme comme vous, ma proche parente, et que j'avois toujours bien aimée; pardonnez-moi donc, ma cousine, et oublions le passé au point de ne nous en ressouvenir jamais. Quand je serai persuadé de votre bonne foi dans votre retour pour moi, je vous aimerai mille fois plus que je n'ai jamais fait; car, après avoir bien, ce qu'on appelle, tourné et viré, je vous trouve la plus agréable femme de France.

Je mande à un gentilhomme qui vous rendra celle-ci de vous donner un placet pour M. Didé.

Mais vous ne me répondez rien sur la plaisanterie des corniches; cependant vous n'êtes pas personne à vous laisser donner votre reste sur ces matières-là. Est-ce que vous êtes fatiguée de la longueur de votre lettre? ou si vous ne voulez pas traiter avec moi ce chapitre, craignant ma rechute, et qu'après cela je ne vous fasse une affaire? Ne vous contraignez pas une autre fois, ma chère cousine; vous pouvez sûrement vous ouvrir à moi sur ce sujet, sans appréhender, ni que je retombe, ni que je vous trahisse, si j'étois assez maudit pour retomber.

Au reste, Madame, je vous suis trop obligé de la peine que vous ont donnée pour moi les réflexions que vous avez faites sur ces nouveaux maréchaux; mais il faut que je vous console une fois pour toutes sur ces matières, en vous disant que moi, qui suis l'intéressé, et qui ne suis ni fou ni insensible, je regarde cela avec un mépris digne d'un galant homme persécuté. Si on ne donnoit ces honneurs-là qu'à des gens qui eussent autant servi que moi, et je puis dire, aussi utilement pour l'état, et aussi glorieusement pour leur réputation, je serois chagrin de la préférence de mes rivaux; mais quand je verrai faire trois maréchaux de France à la fois, qui n'ont jamais

fait une action d'éclat à la guerre, à deux desquels il est arrivé des malheurs sur la réputation, et tous trop jeunes pour une dignité comme celle-là, à moins que d'avoir fait des actions extraordinaires; quand je verrai, dis-je, des caprices de la fortune aussi ridicules que celui-là, bien loin de m'affliger, je me réjouirai de ce qu'une pareille promotion honore ma disgrace; et voilà les sentiments que doivent avoir mes amis en de pareilles rencontres.

Voulez-vous savoir, ma belle cousine, la raison qui a fait ces messieurs maréchaux de France? elle est assez plaisante.

D'ordinaire les gens qui sont en passe de s'élever à de grandes dignités sont tellement tourmentés et traversés par les envieux, que souvent on les fait échouer; pour ceux-ci, ils étoient si peu en passe d'être maréchaux, que l'envie ne daignoit songer à eux; et ainsi, le roi prenant tout d'un coup cette pensée en leur faveur, personne n'a eu le loisir de traverser leur élévation, et de faire connoître à sa majesté leur peu de mérite. Vous me mandez que si j'avois voulu, on vous auroit fait les mêmes honneurs qu'à madame de Villars. Vous croyez donc, Madame, que, sans ma disgrace, c'est-à-dire, si je n'avois été arrêté, j'aurois été maréchal de France. Je crois que non, moi. J'étois, il y a long-temps,

dans une disgrace sourde, inconnue au public, mais qui m'eût empêché de m'avancer, à moins que d'un changement dans le ministère, et je n'étois pas assez jeune pour espérer de voir ce changement. Mais je m'étonne que vous regardiez madame de Villars au-dessus de vous, parce qu'elle est tante de Bellefonds, qu'on vient de faire maréchal; j'ai peur que l'éclat de cette nouvelle fortune ne vous éblouisse, parce que vous la regardez de près; mais croyez-moi, ma belle cousine, moi, qui la regarde d'un peu loin, et qui dès-là en juge plus sainement, ce n'est pas ce que vous pensez; on peut bien donner un rang dans le monde à Charles Gigault au-dessus de Roger de Rabutin; mais il changera fort, où il marchera toujours bien après lui dans l'estime des honnêtes gens.

La plus jolie fille de France[1] sait bien ce que je lui suis; il me tarde autant qu'à vous qu'un autre vous aide à en faire les honneurs; c'est sur son sujet que je reconnois bien la bizarrerie du destin, aussi bien que sur mes affaires.

[1] Bussy appeloit ainsi mademoiselle de Sévigné.

Ce passage *inédit* des *Mémoires* de Bussy-Rabutin est relatif aux discussions d'intérêt qui furent cause de sa rupture avec madame de Sévigné. Il fera connoître plusieurs détails intéressants qui jetteront plus de clarté sur la réponse de madame de Sévigné.

« Le maréchal de Turenne étant parti de Paris, « les premiers jours de mai 1658, pour aller « assembler l'armée aux environs d'Amiens, je « l'aurois suivi, si j'avois eu l'argent qu'il me falloit « pour ma campagne; mais ne touchant presque « rien de mes appointements, et ne trouvant « plus personne qui me voulût prêter, je ne sa- « vois que faire, lorsque Jacques de Neuchèse, « évêque de Châlons, oncle de ma première « femme, vint à mourir; il lui avait donné, par « contrat de mariage, dix mille écus payables « après sa mort, et autant à ma cousine de « Sévigné, qui étoit aussi sa nièce, et qui m'a- « voit proposé quelques jours auparavant de trai- « ter de cette succession avec elle, parce que, « me dit-elle, elle seroit bien aise d'avoir une « terre de l'évêque, qui joignoit la sienne. Je me « ressouvins de cette conversation, et je crus que « madame de Sévigné seroit ma ressource in- « faillible en cette rencontre. J'envoyai un gen- « tilhomme à moi lui proposer de me faire

« trouver 10,000 francs sur cette succession; elle
« reçut fort bien cette proposition, et témoigna
« beaucoup de joie d'être en état de me faire ce
« plaisir. Cependant, lorsqu'elle en eut parlé à
« l'abbé de Coulanges, son oncle, qui avoit soin
« de ses affaires, celui-ci, qui ne m'aimoit pas
« autant que faisoit sa nièce, lui dit qu'il falloit
« envoyer en Bourgogne pour avoir de certains
« éclaircissements qu'il disoit absolument néces-
« saires. Elle me fit savoir cette réponse. Je lui
« mandai que pendant que les nouvelles de Bour-
« gogne arriveroient, ce que je ne pouvois at-
« tendre, parce que notre armée venoit d'investir
« Dunkerque, je lui donnerois des ordonnances
« de mes appointements jusqu'à la somme de dix
« mille écus, avec un billet au surintendant
« (*Fouquet*), son bon ami, par lequel je le prie-
« rois de la faire payer sur cela de ce qu'elle
« m'auroit prêté, en cas que je mourusse à l'ar-
« mée. Elle refusa ce parti, disant qu'elle ne vou-
« loit pas demander d'argent au surintendant,
« et qu'elle n'en pouvoit pas trouver ailleurs; et
« là-dessus, m'étant adressé à madame de Mont-
« glas, celle-ci me donna ses diamants, sur les-
« quels ayant trouvé deux mille écus, je partis
« pour l'armée, au désespoir que ma cousine et
« ma bonne amie, qui devoit prendre plus d'in-
« térêt que personne à mon élévation, ne m'eût

« pas fait trouver ces mille pistoles, comme elle « le pouvoit aisément; et avec sûreté. Cette affaire « me toucha vivement; j'avois tellement compté « sur madame de Sévigné en toutes rencontres, « que trouvant qu'elle me manquoit en celle-ci, « qui étoit une des plus considérables de ma vie, « il me parut qu'elle m'avoit trompé en me pro- « mettant son amitié, et sur cela je crus être bien « fondé à lui ôter la mienne. »

LETTRE LXVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Paris, ce 14 août 1668.

J'ai reçu votre dernière lettre, j'y ferai réponse l'un de ces jours; j'ai bien des choses à y répondre. Bon Dieu! quelles apostilles n'y ferai-je point! mais je n'ai pas le loisir aujourd'hui.

Je donnerai votre placet quand on me l'apportera.

....[1] Il met en ordre tous les titres de la noblesse de Champagne; les Coligni, les Étanges, et plusieurs autres ont paru à l'envi. Il en est à nos Rabutins; il me paroît de conséquence qu'ils

[1] Il manque ici quelques mots dans le manuscrit de Bussy.

aient de quoi se parer aussi bien que les autres. M. de Caumartin a dit qu'il étoit persuadé qu'il y avoit des titres pour deux noblesses : cette exagération prétendue m'a paru une médisance; il me semble que nous avons de quoi faire quatre ou cinq gentilshommes les uns sur les autres. Je vous prie, mon cousin, de m'envoyer les copies de tout ce que vous avez, et, pour qu'elles soient plus authentiques, faites-les copier pardevant l'intendant de votre province; ne manquez pas à cela, il y va de l'honneur de notre maison. On ne peut pas être plus vive sur cela que je le suis. Adieu; faites réponse à ceci, je vous écrirai plus à loisir.

LETTRE LXIX.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 19 août 1668.

J'ai beaucoup d'impatience, Madame, de recevoir le commentaire que vous me voulez envoyer de la dernière lettre que je vous ai écrite.

Cependant, pour répondre à l'envie que vous avez d'avoir ce que j'ai de titres de notre maison, je vous envoie d'abord quatre chartres que M. du Bouchet m'a données, qui partent de loin.

Je vous envoie encore la droite ligne de notre maison; ainsi que je l'ai fait peindre sur la frise d'une de mes galeries de Bussy, en dedans de la cour. Je vous aime et je vous estime encore plus que je ne faisois d'être un peu entêté de cela.

Je ferai collationner par un notaire ce que je vous enverrai. Pour l'intendant Bouchu, je n'ai point de commerce avec lui.

LETTRE LXX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 28 août 1668.

Encore un petit mot, et puis plus; c'est pour commencer une manière de duplique à votre réplique.

Où diantre vouliez-vous que je trouvasse douze ou quinze mille francs? Les avois-je dans ma cassette? Les trouve-t-on dans la bourse de ses amis? Ne m'allez-vous pas dire qu'ils étoient dans celle du surintendant? Je n'y ai jamais rien voulu chercher, ni trouver; et à moins donc que l'abbé de Coulanges ne m'eût cautionnée, je n'aurois pas trouvé un quart d'écu, et lui ne le vouloit pas, sans cette sûreté de Bourgogne,

ou nécessaire ou inutile; tant y a qu'il la vouloit, et pour moi, je fus au désespoir de n'avoir pu vous faire ce plaisir. Mais enfin voilà ce *chien de portrait* fait et parfait; la joie d'avoir si bien réussi, et d'être approuvé, vous fit trouver que j'avois tous les torts du monde, et vous les augmentâtes beaucoup par l'envie de vous ôter tous les remords. Madame de Montglas vous oblige donc de le rompre, et puis son mari rejoint tous les morceaux ensemble, et il le ressuscite. Quelle niaiserie me contez-vous là? Est-ce lui qui est cause que vous le placez dans un des principaux endroits de votre histoire? Eh bien! s'il vous l'avoit rendu, vous n'aviez qu'à le remettre dans votre cassette, et ne le point mettre en œuvre comme vous avez fait; il n'auroit pas été entre les mains de madame de La Baume, ni traduit en toutes les langues. Ne me dites pas que c'est la faute d'un autre, cela n'est point vrai, c'est la vôtre purement; c'est sur cela que je vous donnerois un beau soufflet, si j'avois l'honneur d'être auprès de vous, et que vous me vinssiez conter ces lanternes; c'est ma grande douleur; c'est de m'être remise avec vous de bonne foi, pendant que vous m'aviez livrée entre les mains des brigands, c'est-à-dire de madame de La Baume; et vous savez bien même qu'après notre paix vous eûtes besoin d'argent; je vous donnai une pro-

curation pour en emprunter, et, n'en ayant pu trouver, je vous fis prêter sur mon billet deux cents pistoles de M. Le Maigre, que vous lui avez bien rendues. Quant à ce que vous dites, que d'abord que j'eus vu mon portrait, je vous revis et ne parus point en colère; ne vous y trompez pas, M. le Comte, j'étois outrée; j'en passois les nuits entières sans dormir. Il est vrai que, soit que je vous visse accablé d'affaires plus importantes que celle-là, soit que j'espérasse que la chose ne deviendroit pas publique, je n'éclatai point en reproches contre vous; mais quand je me vis donnée au public, et répandue dans les provinces, je vous avoue que je fus au désespoir, et que, ne vous voyant plus pour réveiller mes foiblesses et mes anciennes tendresses pour vous, je m'abandonnai à une sécheresse de cœur qui ne me permit pas de faire autre chose pendant votre prison que ce que je fis; je trouvois encore que c'étoit beaucoup. Quand vous sortîtes, vous me l'envoyâtes dire avec confiance; cela me toucha : bon sang ne peut mentir; le temps avoit un peu adouci ma première douleur; vous savez le reste. Je ne vous dis point maintenant comment vous êtes avec moi; le monde me jetteroit des pierres, si je faisois de plus grandes démonstrations. Je voudrois qu'à cela près vous fussiez en état, par votre présence, de me redon-

ner encore la qualité de votre dupe. Mais sans pousser cet endroit plus loin, je vous dirai, pour la dernière fois, que je ne vous donne pour pénitence, c'est-à-dire, pour supplice, que de méditer sur toute l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, sur mon innocence à l'égard de cette première offense prétendue, sur toute ma confiance après notre raccommodement, qui me faisoit rire de ceux qui me donnoient de bons avis, et sur les crapauds et les couleuvres que vous nourrissiez contre moi pendant ce temps-là, et qui sont éclos heureusement par madame de La Baume. *Basta*, je finis ici le procès [1].

Pour la plaisanterie des corniches, je n'y veux pas entrer; je crois qu'on me doit être obligé de cette retenue [2], et encore plus de vouloir bien traiter de diminutif une chose qui pourroit l'être de superlatif.

J'ai reçu ce que vous m'avez envoyé touchant notre maison; je suis entêtée de cette folie. M. de Caumartin est très-curieux de ces recherches; il y a plaisir en ces occasions de ne rien oublier,

[1] Toute cette tirade roule sur les ressouvenirs amers de son portrait dans les *Amours des Gaules*. (*Voir* à ce sujet la note sous la date du 26 juillet précédent.) *G. D. S. G.*

[2] Reproche que fait madame de Sévigné à son cousin, de son indiscrétion et de sa plaisanterie sur M. de Montglas, l'époux de sa maîtresse. (*Voyez* la lettre du 9 juin précédent, et la note.) *G. D. S. G.*

elles ne se rencontrent pas tous les jours. M. l'abbé de Coulanges verra M. du Bouchet, et moi j'écrirai aux Rabutins de Champagne, afin de rassembler tous nos papiers; écrivez-lui aussi qu'il m'envoie l'inventaire de ce qu'il a; mon oncle l'abbé en a aussi quelques-uns : il y a plaisir d'étaler une bonne chevalerie, quand on y est obligé.

La plus jolie fille de France est plus digne que jamais de votre estime et de votre amitié[1]; elle vous fait des compliments : sa destinée est si difficile à comprendre, que pour moi je m'y perds.

Je crois que vous ne savez pas que mon fils est allé en Candie avec M. de Roannes et le comte de Saint-Paul[2]; cette fantaisie lui est entrée fortement dans la tête; il l'a dit à M. de Turenne, au cardinal de Retz, à M. de La Rochefoucauld : voyez quels personnages! Tous ces messieurs l'ont tellement approuvé, que la chose a été résolue et répandue avant que j'en susse rien. Enfin il est parti, j'en ai pleuré amèrement; j'en suis sensiblement affligée; je n'aurai pas un moment de repos pendant tout ce voyage, j'en vois tous

[1] C'est l'éloge que Bussy fait de la fille de madame de Sévigné, avant d'être l'épouse de M. de Grignan. Ses amis, ses parents lui ont fait les honneurs de cette grande pensée, et lui-même la répète souvent. *G. D. S. G.*

[2] Depuis duc de Longueville.

les périls, j'en suis morte; mais, enfin, je n'en ai pas été la maîtresse, et, dans ces occasions-là, les mères n'ont pas beaucoup de voix au chapitre. Adieu, Comte, je suis lasse d'écrire, et non pas de lire tous les endroits tendres et obligeants que vous avez semés dans votre lettre; rien n'est perdu avec moi.

LETTRE LXXI.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce dernier août 1668.

On ne peut pas être moins capable de la triplique que je le suis, ma belle cousine; pourquoi m'y voulez-vous obliger? Je me suis rendu dans la réplique que je vous ai faite; je vous ai demandé la vie, vous me voulez tuer à terre, et cela est un peu inhumain. Je ne pensois pas que vous vous mêlassiez, vous autres belles, d'avoir de la cruauté sur d'autres chapitres que sur celui de l'amour. Cessez donc, petite brutale, de vouloir souffleter un homme qui se jette à vos pieds, qui vous avoue sa faute, et qui vous prie de la lui pardonner; si vous n'êtes pas encore contente des termes dont je me sers en cette rencontre,

envoyez-moi un modèle de la satisfaction que vous souhaitez, et je vous la renverrai écrite et signée de ma main, contre-signée d'un secrétaire, et scellée du sceau de mes armes. Que vous faut-il davantage?

Vous ne voulez point, dites-vous, entrer dans les plaisanteries des corniches; il est vrai que vous en parlez avec bien de la réserve : hé! bon Dieu! qu'en diriez-vous donc si vous étiez aussi mal satisfaite de la dame que moi? Mais ne craignez-vous point que je lui fasse voir un jour quels égards vous avez pour elle; car enfin que ne fait-on, et que ne doit-on pas faire pour rattraper un cœur aussi honnête que celui que j'ai perdu.

Tremblez, Philis, et prenez garde à vous.

Quoique la fortune soit bien folle, je ne pense pas qu'elle le soit assez pour pousser son injustice jusqu'au bout contre la plus jolie fille de France; donnez-vous un peu de patience, ma belle cousine, et vous découvririez peut-être les raisons qu'elle a eues de faire ce qu'elle a fait.

Adieu, ma chère cousine; la fin de votre lettre m'attendrit furieusement pour vous, et je vous dirai sur cela, en deux mots, que je n'aime ni n'estime au monde personne tant que vous.

LETTRE LXXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 4 septembre 1668.

Levez-vous, Comte : je ne veux point vous tuer à terre, ou reprenez votre épée pour recommencer notre combat. Mais il vaut mieux que je vous donne la vie, et que nous vivions en paix. Vous avouerez seulement la chose comme elle s'est passée, c'est tout ce que je veux. Voilà un procédé assez honnête : vous ne me pouvez plus appeler justement une petite brutale.

Je ne trouve pas que vous ayez conservé une grande tendresse pour la belle qui vous captivoit autrefois; il en faut revenir à ce que vous avez dit :

A la cour,
Quand on a perdu l'estime,
On perd l'amour.

M. de Montausier vient d'être fait gouverneur de M. le dauphin.

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler [1].

[1] Madame de Sévigné cite un vers de Corneille dans *Cinna*, acte V, scène 3, mais en l'altérant; voici le vers :

Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler;
Je t'en avois comblé, je t'en veux accabler.

Adieu, Comte. Présentement que je vous ai battu, je dirai partout que vous êtes le plus brave homme de France, et je conterai notre combat le jour que je parlerai des combats singuliers. Ma fille vous fait ses compliments. L'opinion que vous avez de sa fortune nous console un peu.

LETTRE LXXIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

À Chaseu, ce 7 septembre 1668.

Rien n'est plus généreux que l'action que vous venez de faire, Madame. Oui, je le dirai partout: mais je ne comprends pas que vous parliez si bien d'un procès. Pour moi, je crois que vous avez eu quelque affaire en Bretagne, qui vous a appris cette langue. Ne trouvez-vous pas que c'est grand dommage que nous ayons été brouillés quelque temps ensemble, et que cependant il se soit perdu des folies que nous aurions relevées, et qui nous auroient réjouis, car, bien que nous ne soyons pas demeurés muets chacun de notre côté, il me semble que nous nous faisons valoir l'un l'autre, et que nous nous entredisons des choses que nous ne disons pas ailleurs.

Il n'est pas difficile de savoir mes sentiments sur le sujet de feu mon Iris : je ne cache guère ni mon amour ni ma haine; mais il faudroit se parler pour tout dire; ce sera un jour la matière de quelques-unes de nos conversations, qui ne sera pas la moins agréable.

Cependant je vous envoie une imitation des *remèdes d'amour* d'Ovide qui ne vous déplaira pas; il faut bien s'amuser et se divertir.

Je suis fort aise que M. de Montausier soit gouverneur de M. le dauphin; il n'y a que moi en France que j'aimasse mieux en cette place que lui. Il est vrai qu'il semble que le roi s'excite tous les jours à faire des graces à cette maison.

Je suis tellement persuadé que mademoiselle de Sévigné sera bien et bientôt mariée, que cette opinion a de l'air d'un pressentiment. Vous m'en direz des nouvelles avant qu'il soit un an. Je suis son très-humble admirateur.

LETTRE LXXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 4 décembre 1668.

N'avez-vous pas reçu ma lettre où je vous donnois la vie, et où je ne voulois pas vous tuer à terre? J'attendois une réponse sur cette belle action : vous n'y avez pas pensé; vous vous êtes contenté de vous relever, et de reprendre votre épée, comme je vous l'ordonnois. J'espère que ce ne sera pas pour vous en servir jamais contre moi.

Il faut que je vous apprenne une nouvelle qui, sans doute, vous donnera de la joie; c'est qu'enfin la plus jolie fille de France épouse, non pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes hommes du royaume : c'est M. de Grignan que vous connoissez il y a long-temps. Toutes ses femmes sont mortes pour faire place à votre cousine[1], et même son père et son fils, par une bonté extraordinaire; de sorte qu'étant plus riche

[1] M. de Grignan étoit veuf d'Angélique-Claire d'Angennes, sœur de la duchesse de Montausier, sa première femme, et de

qu'il n'a jamais été, et se trouvant d'ailleurs, et par sa naissance, et par ses établissements, et par ses bonnes qualités, tel que nous le pouvions souhaiter, nous ne le marchandons point, comme on a accoutumé de faire : nous nous en fions bien aux deux familles qui ont passé devant nous. Il paroît fort content de notre alliance, et aussitôt que nous aurons des nouvelles de l'archevêque d'Arles son oncle, son autre oncle l'évêque d'Uzès étant ici, ce sera une affaire qui s'achèvera avant la fin de l'année. Comme je suis une dame assez régulière, je n'ai pas voulu manquer à vous en demander votre avis et votre approbation. Le public paroît content, c'est beaucoup : car on est si sot, que c'est quasi sur cela qu'on se règle.

Voici encore un autre article sur quoi je veux que vous me contentiez, s'il vous reste un brin d'amitié pour moi ; je sais que vous avez mis au bas du portrait que vous avez de moi que j'ai été mariée à un gentilhomme breton, *honoré* des alliances de Vassé et de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin ; je suis depuis peu si bien instruite de la maison de Sévigné, que j'aurois sur ma conscience de vous laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre noblesse en Bre-

Marie-Angélique du Puy-du-Fou, lorsqu'il épousa la fille de madame de Sévigné, âgée de 21 ans ; le mariage eut lieu le 29 janvier 1669. *G. D. S. G.*

tagne, et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir de se servir de cette occasion pour étaler leur marchandise[1]; voici la nôtre :

Quatorze contrats de mariage de père en fils; trois cent cinquante ans de chevalerie; les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne, et bien marqués dans l'histoire; quelquefois retirés chez eux comme des Bretons, quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres, mais toujours de bonnes et de grandes alliances; celles de 350 ans, au bout desquels on ne voit que des noms de baptême, sont du Quelnec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron; ces noms sont grands; ces femmes avoient pour maris des Rohan et des Clisson; depuis ces quatre, ce sont des Guesclin, des Coetquen, des Rosmadec, des Clindon, des Sévigné de leur même maison; des du Bellay, des Rieux, des Bodegal, des Plessis-Ireul et d'autres qui ne me reviennent pas présentement, jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut m'en croire[2].......

1 Voir le *Nobiliaire de Bretagne*, manuscrit de la bibliothèque de MONSIEUR, à l'Arsenal, et la note suivante. *G. D. S. G.*

2 Cet éclaircissement étoit acquis par suite d'une exhumation de titres de noblesse, ordonnée par arrêt du parlement de Rennes, 7 novembre 1670. Lors de la révision des preuves de chaque famille, celle de Sévigné fut reconnue pour être d'une très-ancienne extraction; ce qui déplut fort au comte de Bussy, qui, en fait d'aïeux, ne faisoit de quartier à personne, comptant les siens

Je vous conjure donc, mon cousin, si vous me voulez obliger, de changer vôtre écriteau, et si vous n'y voulez point mettre de bien, n'y mettez point de rabaissement; j'attends cette marque de votre justice et du reste d'amitié que vous avez pour moi.

LETTRE LXXV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 8 décembre 1668.

J'ai reçu la lettre où vous me mandiez que vous ne vouliez pas me tuer à terre, ma belle cousine, et j'y ai répondu.

Vous avez raison de croire que la nouvelle du

comme ayant tous été seigneurs de franc-haubert, et qui firent couler dans ses veines

..... Un sang chaste comme une hermine,
Aussi pur dans son cours que dans son origine.
(ROUSSEAU, *Aïeux chimériques.*

Sa lettre en réponse à celle-ci est très-curieuse, et décèle l'homme que nous ne manquerons jamais de signaler, dans le cours de cette correspondance, comme un des champions les plus zélés de toutes les institutions gothiques de la féodalité. (*Voyez* la lettre suivante.) *G. D.S. G.*

mariage de mademoiselle de Sévigné me donnera de la joie; l'aimant et l'estimant comme je fais, peu de choses m'en peuvent donner davantage, et d'autant plus que M. de Grignan est un homme de qualité et de mérite, et qu'il a une charge considérable; il n'y a qu'une chose qui me fait peur pour la plus jolie fille de France : c'est que Grignan, qui n'est pas vieux, est déjà à sa troisième femme; il en use presque autant que d'habits, ou du moins que de carrosses; à cela près, je trouve ma cousine bien heureuse; mais pour lui il ne manque rien à sa bonne fortune. Au reste, Madame, je vous suis trop obligé des égards que vous avez pour moi en cette rencontre. Mademoiselle de Sévigné ne pouvoit épouser personne à qui je donnasse de meilleur cœur mon approbation.

Pour l'autre article de votre lettre, où vous me mandez que vous savez que j'ai fait mettre au bas du portrait que j'ai de vous, que vous avez été mariée à un gentilhomme breton *honoré* des alliances de Vassé et de Rabutin, je vous dirai que je ne doute pas qu'on ne vous l'ait dit, mais que vous ne devez pas douter aussi qu'on n'ait menti. S'il vous reste un brin d'amitié pour moi, ma chère cousine, vous montrerez à ceux qui vous ont si mal informée ce que je dis d'eux; vous leur devez cette récompense de leur fausse nou-

velle, car peut-être vous veulent-ils aigrir mal-à-propos contre moi; peut-être aussi veulent-ils mettre sous mon nom l'injure qu'ils ont dessein de faire à la maison de Sévigné.

Voici, mot pour mot, ce qu'il y a au-dessous du portrait que j'ai de vous dans mon salon:

Marie de Rabutin, fille du baron de Chantal, marquise de Sévigné, femme d'un génie extraordinaire et d'une vertu compatible avec la joie et les agréments.

Si j'y avois mis ce que vous me mandez, je vous l'avouerois ingénument, et je changerois l'écriteau si j'étois persuadé, car il se fait tant de friponneries en contrats, que je m'en rapporte plus aux histoires approuvées et à la voix publique, qu'aux faiseurs de généalogies.

Pour les maisons que vous me mandez qui sont meilleures que la nôtre, je n'en demeure pas d'accord; je le cède à Montmorency pour les honneurs, et non pour l'ancienneté; mais pour les autres, je ne les connois pas, je n'y entends non plus qu'au bas breton; je ne suis pas cependant sans quelque connoissance en cette matière: je tiens les Guesclin, les Rosmadec, les Coetquen et les Rieux, meilleurs que les Quelnec, les Baraton et les Châteaugiron. Mais il n'est pas question de faire des comparaisons; il ne s'agit d'autre chose que de vous assurer encore une fois que

ceux qui vous ont si soigneusement instruite de la souscription que j'ai de vous, dans mon salon de Bussy, ont faussement menti, et que vous ne devez pas vous fier à ces gens-là.

J'ai encore un autre portrait de vous dans ma chambre, sous lequel ceci est écrit:

Marie de Rabutin, vive, agréable et sage, fille de Celse-Bénigne de Rabutin et de Marie de Coulanges, et femme de Henri de Sévigné.

Dans notre généalogie que j'ai fait mettre au bout de ma galerie de Bussy, voici ce qui est écrit pour vous :

Marie de Rabutin, une des plus jolies filles de France, épousa Henri de Sévigné, gentilhomme de Bretagne, ce qui fut une bonne fortune pour lui, à cause du bien et de la fortune de la demoiselle.

Il n'y a pas un endroit dans toutes ces souscriptions dont la maison de Sévigné se pût plaindre; pour ce qui est de celui où je dis que vous avez été une bonne fortune pour monsieur votre mari, je ne sais pas s'il auroit eu la sincérité d'en convenir; mais je sais bien que vous l'auriez été d'un plus grand seigneur que lui et d'un homme de plus grand mérite[1]; j'ai cela tellement dans la tête, que rien ne me le sauroit ôter.

[1] Bussy, sans le vouloir, dévoile ici une grande vérité : un nom gros d'aïeux est souvent un lourd fardeau pour celui qui le porte;

Je croyois qu'après notre dernier combat je n'aurois jamais d'affaire avec vous, et particulièrement sur les portraits; mais je vois bien qu'il faut que vous ayez ma vie, ou que j'aie la vôtre.

LETTRE LXXVI.

DU CARDINAL DE RETZ A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Commerci, le 20 décembre 1668.

Si les intérêts de madame de Mecklenbourg[1] et de M. le maréchal d'Albret vous sont indifférents, Madame, je solliciterai pour le cavalier, parce que je l'aime quatre fois plus que la dame; si vous voulez que je sollicite pour la dame, je le ferai de très-bon cœur, parce que je vous

et celui de Sévigné auroit perdu tout son prestige, sans l'alliance de Marie de Rabutin-Chantal avec le marquis de Sévigné. Au surplus, on aura occasion de voir que madame de Sévigné, veuve et mère, fut plus heureuse qu'épouse. C'est de son aveu même que nous exhumons les tristes jours qu'elle passa dans le ménage.

G. D. S. G.

[1] Élisabeth-Angélique de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligni, duc de Châtillon, remariée en février 1664, à Christian-Louis, duc de Mecklenbourg. C'est la fameuse duchesse de Châtillon, dont les galanteries et les intrigues occupent tant de place dans les *Amours des Gaules*. Il paroît que le procès fut gagné par le maréchal d'Albret. (*Voyez* la lettre du 27 mars 1671.) *D. P.*

aime quatre millions de fois mieux que le cavalier; si vous m'ordonnez la neutralité, je la garderai: enfin, parlez, et vous serez ponctuellement obéie. Je ne suis point surpris des frayeurs de ma nièce; il y a long-temps que je me suis aperçu qu'elle dégénère; mais, quelque grand que vous me dépeigniez son transissement sur le jour de la conclusion, je doute qu'il puisse être égal au mien sur les suites, depuis que j'ai vu, par une de vos lettres, que vous n'avez ni n'espérez guère d'éclaircissements, et que vous vous abandonnez, en quelque sorte, au destin, qui est souvent très-ingrat, et reconnoît assez mal la confiance que l'on a placée en lui. Je me trouve en vérité, sans comparaison, plus sensible à ce qui vous regarde, vous et la petite, qu'à ce qui m'a jamais touché moi-même le plus sensiblement. Au reste, Madame, ne vous en prenez ni au cardinal dataire, ni à moi, de ce que l'on n'a rien fait encore pour Corbinelli. Un homme de la daterie, en qui je me fiois, a pris mon nom pour obtenir mille graces pour lui, et m'a trompé dans trois ou quatre chefs; s'il en a usé pour Corbinelli comme il a fait pour d'autres, je doute que le nom de Corbinelli ait été seulement prononcé depuis ma première lettre. Il n'y a pas quinze jours que ce même homme m'écrivit une longue histoire sur cette affaire, et sur quel-

ques autres que je lui avois recommandées, et j'ai découvert deux faussetés dans les détails qu'il me fait; ce n'est pas au sujet de Corbinelli, mais comme je vois qu'il ment sur le reste, je juge qu'il a pu encore mentir à cet égard; j'y remédierai par le premier ordinaire, et avec toute la force qu'il me sera possible; vous ne pouvez vous imaginer le chagrin que cela m'a donné.

LETTRE LXXVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

À Paris, ce 7 janvier 1669.

Il est tellement vrai que je n'ai point reçu votre réponse sur la lettre où je vous donnois la vie, que j'étois en peine de vous, et je craignois qu'avec la meilleure intention du monde de vous pardonner (comme je ne suis pas accoutumée à manier une épée), je ne vous eusse tué sans y penser. Cette raison seule me paroissoit bonne à vous pour ne m'avoir point fait de réponse. Cependant vous me l'aviez faite, et l'on ne peut pas avoir été mieux perdue qu'elle ne l'a été. Vous voulez bien que je la regrette encore. Tout ce que vous écrivez est agréable; et si j'eusse

souhaité la perte de quelque chose, ce n'eût jamais été pour cette lettre-là. Vous me dites très-naïvement tous les écriteaux qui sont au bas de mes portraits; je suis persuadée que ceux qui en ont parlé autrement ont menti; mais celui où vous me louez sur l'amitié, qu'en dites-vous? J'entends votre ton, et je comprends que c'est une satire selon votre pensée; mais comme vous serez peut-être le seul qui la preniez pour une contre-vérité, et qu'en plusieurs endroits cette louange m'est acquise par des raisons assez fortes, je consens que ce que vous avez écrit demeure écrit à l'éternité; et pour vous, monsieur le Comte, sans recommencer notre procès ni notre combat, je vous dirai que je n'ai pas manqué un moment à l'amitié que je vous devois; mais n'en parlons plus, je crois que dans votre cœur vous en êtes présentement persuadé.

Pour notre chevalerie de Bretagne, vous ne la connoissez point; Le Bouchet qui connoît les maisons dont je vous ai parlé, et qui vous paroissent barbares, vous diroit qu'il faut baisser le pavillon devant elles.

Je ne vous dis pas cela pour dénigrer nos Rabutins, hélas! je ne les aime que trop, et je ne suis que trop sensiblement touchée de ne pas voir celui qui s'appelle Roger, briller ici avec tous les ornements qui lui étoient dus; mais il

se faut consoler, dans la pensée que l'histoire lui fera la justice que la fortune lui a si injustement refusée; il ne faut donc pas que vous me querelliez sur le cas que je fais de quelques maisons, au préjudice de la nôtre : je dis seulement des Sévigné, ce qui en est et ce que j'en ai vu[1].

Je suis fort aise que vous approuviez le mariage de M. de Grignan : il est vrai que c'est un très-bon et un très-honnête homme, qui a du bien, de la qualité, une charge, de l'estime et de la considération dans le monde. Que faut-il davantage? Je trouve que nous sommes fort bien sortis d'intrigue. Puisque vous êtes de cette opinion, signez la procuration que je vous envoie, mon cher cousin, et soyez persuadé que, par mon goût, vous seriez tout le beau premier à la fête. Bon Dieu! que vous y tiendriez bien votre place! Depuis que vous êtes parti de ce pays-ci, je ne trouve plus d'esprit qui me contente pleinement, et mille fois je me dis en moi-même : Bon Dieu! quelle différence! On parle de guerre, et que le roi fera la campagne.

[1] *Voyez* ci-dessus la lettre du 4 décembre, et la note.

LETTRE LXXVIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 22 janvier 1669.

Je vous fais justice comme vous me la faites, ma belle cousine. Je vous ai écrit, et vous n'avez pas reçu ma lettre, tout cela est vrai. Au reste, je vous suis fort obligé de l'inquiétude que vous avez eue de m'avoir tué sans y songer, et je vous apprends que vous êtes plus adroite que vous ne pensez. Quand vous m'eûtes donné la vie, vous baissâtes la pointe de votre épée, et je me relevai le plus content du monde de votre générosité. Ce n'est pas que, s'il en fût arrivé autrement, j'eusse été le premier que vous eussiez fait mourir sans dessein. Quoique vous vous serviez encore moins de vos yeux que de votre épée, il y a des gens si maladroits qu'ils se font enferrer d'eux-mêmes, et nous en savons à qui vous avez percé le cœur, sans songer quasi qu'ils fussent au monde. Mais ne vous lasserez-vous jamais de me parler de ce que j'ai fait contre vous? Croyez-vous qu'il me soit fort agréable de me ressouvenir d'un si vilain endroit de ma vie? Non assurément,

ma chère cousine, mais il m'est encore bien plus rude de voir que vous vous en ressouveniez si souvent.

Pour vous répondre sur les souscriptions de vos portraits, je vous dirai, avec ma sincérité ordinaire, qu'il y a eu un temps où je n'eusse cru parler qu'en contre-vérité de votre tendresse pour vos amis; mais je ne l'eusse pas fait écrire au bas de votre portrait; car comme ces écriteaux regardent plus l'avenir que le présent, la postérité, qui prend tout au pied de la lettre, auroit eu de l'estime pour vous, et ce n'eût pas été alors mon intention de lui en donner; ainsi vous pouvez juger de quel esprit j'ai dit du bien de vous. Je vous assure, ma chère cousine, que je ne m'en lasserai jamais, et que je n'y entendrai jamais de finesse. Je voudrois bien aussi que toute l'estime que vous me témoignez vînt de votre cœur; mais pourquoi n'en viendroit-elle pas? Il faut que je le croie malgré ma modestie, car je vous estime aussi, et puis l'état de ma fortune ne me permet pas de douter que mes flatteurs ne m'aient abandonné.

Je vous sais bon gré, ma chère cousine, du chagrin que vous avez de ne me pas voir à la cour en l'état où j'y devrois être, et il faut que je vous donne encore celui de vous ôter l'espérance que l'histoire me traite un jour mieux que

’a fait la fortune; car enfin vous savez que omme ceux qui l’écrivent sont pensionnaires de a cour, et qu’elle se compose sur les mémoires des ministres, elle ne dira pas de moi des vérités qui, après les maux qu’ils m’ont faits, les feroient accuser d’injustice; et par la même raison aussi, quand on y verra les éloges de beaucoup de héros indignes, ce seront des louanges que ces ministres auront fait donner à leur choix.

LETTRE LXXIX.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 16 mai 1669.

J’ai tort, ma belle cousine, non pas de ne vous avoir point écrit sur le mariage de madame de Grignan, car je vous en avois assez témoigné ma joie; mais de n’avoir pas continué notre commerce de lettres; je vous en demande pardon. Si vous saviez combien je me veux de mal d’avoir si souvent tort avec vous, vous ne m’en voudriez point, car vous connoîtriez par là que je ne pèche point contre les principes, et que mon cœur est pour vous comme il doit être. Enfin, je suis bien maudit que, vous ayant toujours

aimée et estimée assez pour faire la plus grande passion du monde, j'aie passé une partie de ma vie à vous offenser; j'en ai tant de repentir, ma chère cousine, que je ne doute pas que je ne vous aille aimer éperdument : nous verrons si vous me gronderez pour cela comme vous faites pour le contraire.

Madame de Grignan a raison aussi de se plaindre de moi : c'est à elle à qui je devois, de nécessité, écrire après son mariage, et je lui en vais crier merci; j'avoue franchement ma dette. Il faut aussi que vous soyez sincère sur le sujet de M. de Grignan; de quelque côté qu'on nous regarde tous deux, et particulièrement quand il épouse la fille de ma cousine-germaine, il me doit écrire le premier; car je ne m'imagine pas que d'être persécuté, ce me doive être une exclusion à cette grace : il y a mille gens qui m'en écriroient plus volontiers, et cela n'est pas de la politesse de l'hôtel de Rambouillet[1]. Je sais bien

[1] Bussy citoit encore sérieusement comme une autorité l'hôtel de Rambouillet, l'école des abbés de ruelles, des marquis, des précieuses métamorphosées sous des noms romantiques de la chevalerie, réhaussées de blanc, de carmin, de mouches, minaudant les attitudes et les manières galantes introduites par Anne d'Autriche; école qui eut ses lois, son tribunal, son dialecte, son ordre (l'ordre des égyptiens), sa politique, ses factions (les jobelins, les uranins), dont Voiture et Benserade furent les héros. Tel fut l'hôtel de Rambouillet, qui auroit ruiné le goût

que les amitiés sont libres; mais je ne pensois pas que les choses qui regardent la bienséance le fussent aussi. Voilà ce que c'est que d'être long-temps hors de la cour, on s'enrouille dans la province.

Adieu, ma belle cousine, j'ai la plus grande impatience du monde de vous voir; n'allez pas croire que Paris ait aucune part à cela, venez seulement à Bourbilly, et vous verrez que je serai content.

LETTRE LXXX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

À Paris, ce 4 juin 1669.

Pour vous dire le vrai, je ne me plaignois point de vous, car nous nous étions rendu tous les devoirs de la proximité dans le mariage de ma fille; mais je vous faisois une espèce de que-

comme il a ruiné les mœurs publiques et privées, si le génie qui veille au maintien de cette politesse, de cette urbanité qui distinguent si éminemment la nation françoise; si les solitaires de Port-Royal, leurs illustres disciples, les orateurs de la chaire, les académies, le théâtre, n'eussent fait justice de ce repaire de l'oisiveté, de corruption et de masques de toutes les robes et de toutes les livrées. *G. D. S. G.*

relle d'Allemand pour avoir de vos lettres qui ont toujours le bonheur de me plaire; n'allez pas, sur cela, vous mettre à m'aimer *éperdument*, comme vous m'en menacez : que voudriez-vous que je fisse de votre *éperdument*, sur le point d'être grand'mère? Je pense qu'en cet état je m'accommoderois mieux de votre haine que de votre extrême tendresse; vous êtes un homme bien excessif : n'est-ce pas une chose étrange, que vous ne puissiez trouver de milieu entre m'offenser outrageusement, ou m'aimer plus que votre vie? Des mouvements si impétueux sentent le fagot, je vous le dis franchement : vous trouver à mille lieues de l'indifférence est un état qui ne vous devroit pas brouiller avec moi, si j'étois une femme comme une autre; mais je suis si unie, si tranquille et si reposée, que vos bouillonnements ne vous profitent pas comme ils feroient ailleurs.

Madame de Grignan vous écrit pour monsieur son époux; il jure qu'il ne vous écrira point sottement, comme tous les maris ont accoutumé de faire à tous les parents de leur épousée; il veut que ce soit vous qui lui fassiez un compliment sur l'inconcevable bonheur qu'il a eu de posséder mademoiselle de Sévigné : il prétend que, pour un tel sujet, il n'y a point de règle générale. Comme il dit tout cela fort plaisam-

ment et d'un bon ton, et qu'il vous aime et vous estime avant ce jour, je vous prie, Comte, de lui écrire une lettre badine, comme vous savez si bien faire; vous me ferez plaisir, à moi que vous aimez, et à lui qui, entre nous, est le plus souhaitable mari, et le plus divin pour la société, qui soit au monde. Je ne sais pas ce que j'aurois fait d'un *Jobelin* qui eût sorti de l'académie, qui ne sauroit ni la langue ni le pays, qu'il faudroit produire et expliquer partout, et qui ne feroit pas une sottise qui ne nous fît rougir.

LETTRE LXXXI.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 6 juin 1669.

Vous me mandez que je vous menace de vous aimer *éperdument*, que vous vous accommoderiez encore mieux de ma haine que de mon extrême tendresse, que je suis un homme bien excessif, que c'est une chose étrange que je ne puisse trouver de milieu entre vous offenser outrageusement, ou vous aimer plus que ma vie, et que des mouvements si impétueux sentent le fagot; voilà bien de l'aigreur, ma belle cousine, et je

ne sais si je la mériterois quand je voudrois m'excuser du tort que j'ai eu autrefois avec vous; mais, assurément, je n'en suis pas digne aujourd'hui, et vous avez tort, à votre tour, quand vous insultez un homme qui se condamne, et qui, après avoir fait une espèce d'amende honorable, badine avec vous.

Je vous estime assez pour ne pas croire que vous en eussiez usé de la sorte, si l'on ne vous avoit échauffée; mais je vois bien que vous avez montré ma lettre à M. et à madame de Grignan, et que vous avez concerté avec eux la réponse que vous m'avez faite; elle est trop pleine d'injures contre moi et de louanges pour lui, pour que vous n'ayez pas eu dessein de lui plaire. Madame de Grignan m'écrit à-peu-près sur le même ton de panégyrique pour son mari; mais cet entêtement est plus excusable dans une femme nouvellement mariée que dans une belle-mère. Je vous le dis avec la même sincérité dont vous m'écrivez, ma belle cousine; vous êtes quelquefois (en tout bien et en tout honneur) aussi extrême que moi.

Au reste, ne vous alarmez pas encore trop de mon amour, si vous le prenez pour une menace; il n'y a rien que je ne fasse pour vous rassurer, et je vous haïrois plutôt que de ne vous pas mettre sur cela l'esprit en repos, mais je ne

vous entends pas quand vous dites que des mouvements si impétueux sentent le fagot, et je n'ai jamais ouï dire que pour se brouiller avec sa cousine, ou pour l'aimer plus que la vie, on méritât d'être brûlé.

Madame de Grignan me mande, comme vous savez, que son mari, bien loin de comprendre qu'il dût commencer à m'écrire, trouve assez mauvais que je n'aie daigné lui faire un compliment, parce qu'il s'est trouvé si heureux qu'il croyoit tout le monde obligé de le féliciter. Si je voulois, je lui répondrois que son mari, bien loin de nous faire voir qu'il se tient aussi heureux qu'elle me dit qu'il se croit, témoigne, en ne suivant pas l'usage reçu de tous les honnêtes gens, qu'il n'a pas trouvé les graces qu'il attendoit d'elle[1].

Mais je ne veux lui répondre autre chose, sinon que si une aussi bonne fortune que la sienne lui a fait tourner la tête, pour moi, qui ne suis

[1] Nous n'avons point cette lettre de madame de Grignan; mais on la devine : sans doute elle traçoit, avec toute la sécheresse d'un style étudié, le caractère altier de son auteur. Bussy, qui n'étoit jamais en reste dans les assauts de déférence, riposte avec une leçon bien fondée. Madame de Sévigné s'en fâche, parce qu'elle avait appris à sa fille qu'on devoit s'agenouiller devant ses charmes, sa naissance et son alliance; et Bussy lui enseignoit que pour recevoir l'encens qu'on prodigue à tous ces avantages, il faut le mériter. *G. D. S. G.*

pas si heureux, j'ai conservé toute ma raison, et que j'essaierai de m'en servir toujours en cette matière, et surtout en vous honorant et en vous aimant comme je dois.

LETTRE LXXXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 9 juin 1669.

Ah! Comte, est-ce vous qui m'avez écrit la lettre que je viens de recevoir? J'étois si fort étonnée en la lisant, que j'en paroissois éperdue; je ne pouvois croire ce que je voyois. Est-il possible que la plus folle lettre du monde puisse être prise de cette manière par un homme qui entend aussi bien la raillerie que vous, et qui sauroit même donner de bonnes explications à une lettre, si elle en avoit besoin; mais je soutiens que la mienne parle toute seule. Vous m'écriviez des folies, et je vous en répondois : je badinois assez bien, ce me semble, sur les extrémités dont vous êtes capable sur mon sujet; je les exagérois pour mieux badiner; je trouvois que votre cœur étoit si loin de l'indifférence et si fort accoutumé à n'avoir que de la passion,

ou de haine, ou de tendresse pour moi, que c'étoit justement à dire qu'il étoit né pour avoir de l'amour. Dit-on ces choses-là sérieusement? Et pour l'expression de *sentir le fagot*, que vous avez prise dans toute sa force, je vous le pardonne : vous avez été autrefois dans une cabale où il n'en falloit rien diminuer; mais je pensois que vous sussiez qu'on l'avoit rendue un peu moins terrible, et qu'on s'en servoit moins communément pour expliquer des choses extraordinaires. *Cela sent bien le fagot*, c'étoit à dire cela sent bien son homme qui auroit été amoureux de moi, si je l'avois laissé faire, et qui le seroit encore, pour peu que je l'en priasse. Et tout cela, bon Dieu! peut-il être autre chose qu'un jeu? Cependant vous me rassurez en me disant qu'il est aisé de me tirer de peine là-dessus : vous trouvez que je vous dis des injures; vous trouvez qu'un cousin qui aimeroit sa cousine ne mériteroit pas d'être brûlé ; vous trouvez que je suis entêtée de Grignan ; vous tenez votre gravité. Comte, est-ce vous, encore une fois? Gardez ma lettre, je vous prie, relisez-la, démontez votre sérieux, représentez-vous combien nous aurions ri de tout cela ; mais ce n'est plus vous. J'étois vive et gaie en écrivant ma lettre, et je ne doutois point qu'elle ne vous divertît dans votre solitude, puisqu'elle me réjouissoit

ici ; j'y attendois une réponse encore plus enjouée, s'il se pouvoit; et je vous jure que j'ai cru, en lisant votre lettre, que je ne lisois ou que je n'entendois pas bien. Nous avions trouvé quelque chose de plaisant à renverser tout l'ordre gothique des familles, et à vous faire écrire un compliment le premier. Je vous jure qu'il y avoit ici une lettre tout écrite que nous n'avons pas voulu envoyer; nous n'avons point fait tant de façons pour tous nos parents de Bretagne; ils ont reçu des lettres de nous. On vouloit badiner avec vous, et vous en êtes à cent lieues loin. Est-ce vous, Comte, qui n'avez point aimé ma dernière lettre? est-ce vous qui m'avez répondu ce que voilà? N'espérez pas que je vous parle d'autre chose que de ma lettre; je garderai la vôtre, et j'espère que quelque jour vous reviendrez dans ce bon sens qui étoit si agréable et si droit. Non-seulement je n'ai pas reconnu mon sang dans votre style, mais je n'y ai pas reconnu le vôtre; si cela duroit, nous pourrions nous faire saigner tant qu'il nous plairoit, sans crainte de nous affoiblir l'un l'autre.

N'avez-vous point écrit au roi au commencement de cette guerre; ne me supprimez pas le plaisir de voir ce que vous lui mandez.

LETTRE LXXXIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 12 juin 1669.

Avant que de répondre à votre dernière lettre, ma chère cousine, je vous déclare que je suis le plus content du monde de vous, et que, quand vous devriez dire que je suis un homme d'extrémités, je vous aimerai et je vous estimerai toute ma vie. Avec tout cela, trouvez bon qu'avec tout le respect et toute la douceur imaginable je justifie mon procédé.

Quoique avant et après le mariage de madame de Grignan je m'attendisse à une lettre de monsieur son mari, et qu'il ne m'entrât point dans la tête qu'on pût plaisanter sur cela, je n'en disois mot, espérant un jour vous en faire mes plaintes, lorsque madame de Bussy me manda que vous lui aviez témoigné trouver étrange que je ne vous eusse point écrit après ce mariage, et particulièrement que je n'en eusse point fait de compliment à madame de Grignan; et sur cela je vous écrivis une lettre que vous me mandez qui étoit fort badine : en effet tout ce qui vous

regardoit l'étoit extrêmement; mais vous ne sauriez disconvenir que l'article de M. de Grignan ne fût sérieux; vous pourriez le voir encore si vous aviez gardé ma lettre, et pour moi, je m'en souviens mot pour mot. Cela étant, vous savez trop bien vivre pour répondre en badinant à un endroit où on a parlé tout de bon; aussi ne l'avez-vous pas fait, et quoique vous ayez affecté un air de raillerie, vous l'avez mêlé de choses sérieuses; comme, par exemple, quand vous me priez d'écrire à M. de Grignan pour l'amour de vous que j'aime, peut-on prendre cela comme une plaisanterie? Non, il n'est pas possible; du reste, il ne faut pas que vous prétendiez me persuader que je n'entends point raillerie : je ne l'ai jamais si bien entendue que je fais, et je ne me suis jamais si peu laissé aller au chagrin que la fortune m'a voulu donner; mais surtout je n'ai jamais eu tant de disposition à vous aimer que j'en ai, je n'oserois plus dire ce terrible mot d'*éperdument*, mais, à vous bien aimer. Au nom de Dieu, ma chère cousine, ne me donnez pas sujet de la vouloir changer.

LETTRE LXXXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 8 août 1669.

Puisque vous m'assurez que vous avez autant d'esprit qu'à l'ordinaire, je m'en vais vous écrire, avec promesse que si je ne suis jamais assez heureuse pour vous voir, et que vous soyez d'assez bonne humeur pour vous laisser battre, je vous ferai rendre votre épée aussi franchement que vous l'avez fait rendre autrefois à d'autres. Vous voyez que je n'ai pas oublié la journée *des combats singuliers* [1], ou, pour mieux dire, tout le voyage [2], dont je fais si souvent une très-agréable commémoration; vous croyez bien que, m'en souvenant comme je fais, je n'ai pas de peine à croire que personne n'a plus d'esprit que vous, et c'est aussi ce qui m'a fait crier *miséricorde*, quand j'ai cru vous avoir vu moins badin et moins intelligent qu'à l'ordinaire. Je finis cette guerre

[1] *Voyez* la lettre du 4 septembre 1668, qui commence : *Levez-vous, Comte : je ne veux point vous tuer. G. D. S. G.*

[2] Son voyage en Bourgogne, qui fut le prétexte d'un rapprochement avec son cousin. (*Voyez* la lettre du 26 juillet 1668.) *G. D. S. G.*

jusqu'à ce que nous soyons en présence; cependant souvenez-vous que je vous ai toujours aimé naturellement, et que je ne vous ai jamais haï que par accident.

LETTRE LXXXV.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Bussy, ce 12 août 1669.

Il n'est pas nécessaire que nous soyons en présence, ma chère cousine, pour que je vous rende les armes; je vous enverrai de cinquante lieues mon épée, et l'amitié me fera faire ce que la crainte fait faire aux autres; mais vous étendez un peu vos priviléges, et vous avez raison, à mon avis, de la même chose où tout le monde auroit tort. Comptez-moi cela, il en vaut bien la peine, et vous pouvez juger par vous-même si c'est un petit sacrifice que celui de son opinion: nous en dirons sur cela quelque jour davantage; cependant croyez bien que je vous aime et que je vous estime plus que tout ce que je connois de femmes au monde.

LETTRE LXXXVI.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseü, ce 3 avril 1670.

Je vous assure, ma chère cousine, que j'ai été fort aise que M. Frémiot vous ait donné du bien en mourant; mais si sa chère moitié l'avoit assez aimé pour s'enfermer dans un même tombeau, ma joie auroit été entière; elle devroit avoir honte de survivre à un si honnête homme que celui-là. Cependant, comme vous mandez à madame de Toulongeon, vous êtes toutes deux en état d'attendre; il ne vous faut que de la patience, et pour moi je la compte pour rien, dont bien me prend.

LETTRE LXXXVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 16 avril 1670.

Je reçois votre lettre, mon cousin; vous êtes toujours honnête et très-aimable, je ne vais guère

loin chercher dans mon cœur, pour y trouver de la douceur pour vous.

Enfin n'abusez pas, Bussy, de mon secret,
Au milieu de Paris il m'échappe à regret,
Mais enfin il m'échappe, et cette retenue
Ne peut plus contenir la lettre que j'ai lue.

Je vous remercie de m'avoir rouvert la porte de notre commerce qui étoit tout démanché. Il nous arrive toujours des incidents, mais le fonds est bon; nous en rirons peut-être quelque jour. Revenons à M. Frémiot, notre cousin; n'est-il pas trop bon ce président, d'avoir pensé en mourant à me donner son bien, lorsque j'y pensois le moins[1]? Je l'aimois fort, et j'y joins présentement une grande reconnoissance; de sorte que ma douleur est véritable. Cela est honteux, comme vous dites, que la présidente survive à un si admirable mari. C'est tout ce que je puis faire, moi qui vous parle. Adieu, je vous souhaite une patience qui triomphe de vos malheurs. Vous ne voulez pas que je vous parle de ma fille, et moi j'en veux parler. Elle est grosse, et demeure ici pour y faire ses couches; son mari est en Provence, c'est-à-dire, il s'y en va dans trois jours.

[1] Au sujet de cette succession, *voyez* la lettre du 10 juin 1671, tome II, page 94.)

LETTRE LXXXVIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

À Chaseu, ce 21 avril 1670.

Il faut que je vous l'avoue, ma belle cousine, m'ennuyoit si fort de ne vous plus écrire, uand M. Frémiot est venu à mourir, que, pour eu qu'il eût tardé, je vous aurois consolée de mort de quelque personne vivante, ou je me rois réjoui avec vous de quelque succession naginaire; mais la fortune me tua le pauvre prédent à point nommé. S'il ne m'a laissé du bien n mourant, comme à vous, au moins lui ai-je obligation de m'avoir fourni un prétexte de reommencer notre commerce; c'est le seul bien u'il m'a fait, que j'estime fort, ma chère cousine, t, après le fonds de terre, je ne trouve rien de neilleur.

Il est vrai qu'il est surprenant de voir qu'ayant le l'agrément l'un pour l'autre, et un bon fonds, l arrive de temps en temps des riottes[1] entre

[1] *Riotte*, pour querelle, débat à outrance, mot du célèbre vocat Patru, *sujet à avoir des riottes*, comme on disoit dans le emps. On trouve des exemples de cette locution dans la latinité

nous deux; mais, quand j'y fais un peu de réflexion, je ne trouve pas que nous nous en devions plaindre; au contraire je crois que ce sont des *saupiquets*[1] en amitié, laquelle, dans un long commerce, seroit trop fade sans de petites brouilleries; nous en rirons bien quelque jour.

Je ne sais pas si ma patience triomphera de mes malheurs, comme vous le souhaitez; mais elle est extrême, et, quoique je fasse toujours des pas du côté de la cour, je suis, sur le succès, d'une tranquillité qui n'est pas imaginable. Je ne doute pas que, si mes ennemis l'apprenoient, ils ne disent que je suis insensible, et que les gens de courage ne souffrent pas si patiemment que je fais; et je vois bien qu'ils m'estimeroient davantage, si je prenois les affaires assez à cœur pour me perdre ou en mourir.

Voulez-vous que je vous fasse un des petits raisonnements dont je me console quelquefois, ma chère cousine? Écoutez : il y a des disgraces sourdes, il y en a d'éclatantes. J'ai été sept ou huit ans à la cour avec une de ces premières, et, de l'heure qu'il est, mille gens que l'on croit

de Cicéron, et dans les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle. Ce mot, proscrit de la langue françoise, ne s'entend plus aujourd'hui, quoique bon et abbréviateur dans le style familier. *G. D. S. G.*

[1] Autre mot, réformé de la langue et du style culinaire, qui signifioit ragoût piquant, excitatif, et qui n'est pas à dédaigner dans le sens moral où il est ici. C'est l'*acri gustu mordens* de Pline, et le *stuzzi cappetilo* des italiens modernes. *G. D. S. G*

heureux en souffrent de pareilles. Pour moi, j'aimois mieux alors être mal à la cour que d'être chassé, parce que j'espérois toujours de me raccommoder; mais je vois bien maintenant qu'avec les ennemis que j'avois la chose étoit impossible; et cela étant ainsi, une demi-disgrace qui dure long-temps est insupportable; c'est une mort de langueur qui fait plus de peine qu'une démission de charge, qui, après cent mille dégoûts, est une espèce de coup de grace. Voilà, entre autres, les réflexions qui me mettent l'esprit en repos; je ne sais si elles feroient le même effet à tout le monde; mais enfin mon bonheur, c'est que j'en suis persuadé.

Vous avez deviné; je ne voulois point vous parler de madame de Grignan, parce que je n'étois point content d'elle, et ma raison est que je n'ai jamais aimé les femmes qui aimoient si fort leurs maris : encore me mandez-vous une chose qui ne la raccommodera pas avec moi, c'est sa grossesse; il faut que ces choses-là me choquent étrangement, pour altérer l'inclination naturelle que j'ai toujours eue pour mademoiselle de Sévigné.

LETTRE LXXXIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 7 mai 1670.

J'ai sur le cœur de n'avoir rien dit à ma nièce de Bussy, cette pauvre enfant que j'ai vue pas plus haute que cela : réparez donc mes torts. J'ai reçu votre lettre, et je suis fort aise que les cendres du pauvre président aient réchauffé notre commerce. Nous avons ici M. de Corbinelli; j'en ai une joie sensible, et, parce que je juge de vous par moi, je me réjouis avec vous de celle que vous aurez de le voir.

Madame de Grignan est si indigne de votre amitié, elle aime tant son mari, elle est si grosse, que je n'ose vous dire qu'elle se souvient fort de vous. Raillerie à part elle vous aime et vous honore infiniment.

Adieu, Comte; j'ai une si bonne compagnie autour de moi, que je n'ose m'embarquer à vous en dire davantage.

LETTRE XC.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 15 mai 1670.

J'ai fait votre paix avec votre nièce de Bussy; mais nous sommes aussi étonnés de ce qui vous a fait souvenir d'elle, lorsqu'on ne vous en parloit pas, que de ce qui vous la fait oublier; j'attends ici M. de Corbinelli avec une impatience extrême. Nous en dirons de bonnes. Que n'êtes-vous en tiers, j'entends ici avec nous deux, car à Paris nous n'y serions pas si à l'aise. Vous êtes trop distraits, vous autres gens du monde; vous n'appuyez pas sur les plaisirs, comme nous autres hermites; vous ne les prenez qu'en courant, et cela fait qu'on n'en a pas tant avec vous. Après sept ou huit jours de séjour, nous vous laisserions retourner dans votre chaos, car nous savons que la nature se plaît dans la diversité.

Le voyage de M. de Grignan, en Provence, pourroit bien raccommoder madame de Grignan avec moi. Je vous déclare que je ferai toujours la moitié du chemin. J'oublierai aisément toutes les amitiés qu'elle a faites à son mari, et même

sa grossesse, pourvu que je voie quelque apparence d'une meilleure conduite à l'avenir. A moins que cela, je ne l'aimerai que malgré moi, car je ne saurois m'empêcher de l'aimer. Adieu, ma belle cousine; écrivons-nous souvent, et badinons toujours. Nous sommes bien meilleurs ainsi que d'autre manière.

LETTRE XCI.

MONSIEUR DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 17 mai 1670.

Madame de Sévigné et moi avons chacun une réponse à vous faire, et nous avons résolu de la mettre en une seule. Je vous dirai donc, pour ma part, qu'une de mes plus grandes joies ici a été de songer que je m'en retournerois par chez vous. Je serai huit jours à Châtillon[1], et je me laisserai gouverner par M....... J'ai une violente envie de vous raccommoder tous deux, et de faire des reproches à celui qui aura tort.

Oui, oui, nous ferons des réflexions morales et politiques : nous poserons en fait les deux espèces de disgraces dont vous parlez à madame

[1] Corbinelli avoit une sœur religieuse à Châtillon.

le Sévigné. Je suis venu ici examiner cette vérité, et je l'ai trouvée telle que vous nous la faites voir. Les uns s'imaginent être agréablement à la cour, et sont près d'être comme nous; les autres croient être comme nous, et sont près d'être favoris; d'autres ne sont rien, et se ruinent courageusement à attendre un malheur décidé. Je vous conterai toute l'histoire des Petites-Maisons, et je vous ferai voir démonstrativement que ceux qu'on croit vous devoir plaindre vous doivent envier. Fiez-vous en moi; nous comptons là-dessus en Languedoc[1].

Après cela, je vous dirai mille autres choses qui vous pourront rendre supportable un séjour de quelques heures. Préparez-vous donc à savoir gré au roi de votre éloignement de la cour, ou vous êtes le premier de tous les ingrats du monde.

[1] Le marquis de Vardes est sous-entendu ici. Soupçonné d'avoir composé, avec le comte de Guiche, la lettre espagnole écrite à la reine Marie-Thérèse, laquelle dévoiloit les intrigues du roi avec mademoiselle de La Vallière, il fut conduit à la Bastille, puis à la citadelle de Montpellier, et ensuite en exil à son gouvernement d'Aigues-Mortes. Corbinelli ne convient point des intrigues et des inclinations traîtresses de Vardes dont il étoit l'ami, ni même madame de Sévigné; l'un et l'autre le désignent souvent sous le nom de *l'ami chagrin* dans le cours de cette correspondance, où il laisse des traces d'originalité assez piquantes.

G. D. S. G.

LETTRE XCII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 17 juin 1670.

Allons, je le veux, monsieur le Comte, je vous écrirai quand vous m'écrirez, ou quand la fantaisie m'en prendra. Je pense qu'il ne faut rien de plus réglé à des conduites aussi dégingandées que les nôtres. C'est un assez bon miracle que nos fonds soient bons, sans nous demander des dehors fort réguliers. Au reste, je vous déclare que, selon les gens, je fais un grand secret du mien; j'ai hasardé deux ou trois fois de le dire sans choix; j'ai tant trouvé d'hélas, d'admirations, de signes de croix, et même des discours fâcheux de moi, dans mon chemin, que je me résolus de choisir les gens à qui je fais cette confidence; vous êtes de ce nombre, car je m'imagine qu'en votre faveur vous voudrez bien excuser les retours de mon cœur pour vous[1] quand même vous

[1] Bussy s'étoit mis dans le cas d'être brouillé sans retour avec sa cousine, en traçant le portrait injurieux que nous avons extrait des *Amours des Gaules*, et qu'on trouve dans la série des portraits, tome I, pièces préliminaires. Madame de Sévigné usoit donc d'une grande indulgence en l'admettant dans les familiarités de sa correspondance. *G. D. S. G.*

auriez vu des lettres que j'ai retrouvées depuis peu, où vous me remerciez avec chaleur et reconnoissance de la véritable envie que j'avois de vous avancer de l'argent sur notre oncle de Châlons[1]; et ensuite la querelle d'Allemand se forma sur ce que vous trouvâtes qu'on pouvoit faire sur moi une fort jolie satire. Je vous mets donc du nombre de ceux qui veulent bien m'excuser; M. de Corbinelli en est aussi; il a des tendresses pour vous qui rallumeroient les miennes quand e n'y serois pas disposée. Je vous trouve heureux l'avoir devant vous le plaisir de le voir. Pour noi, j'ai derrière celui de l'avoir vu, dont je suis u désespoir; car, en un mot, son esprit est fait our plaire au mien. Je n'avois rien trouvé en on absence qui me pût consoler de lui. Il m'aime omme j'aime qu'on m'aime. Ainsi je perds ma ie et la douceur de ma vie en le perdant. J'adire par quels enchaînements sa destinée le orte à deux cents lieues de moi, et son intérêt 'y fait consentir contre le mien propre. Adieu, omte, écrivons-nous, et prenons courage contre os ennemis. Pensez-vous que je n'en aie pas, noi qui vous parle? Je fais mes compliments à outes vos dames. Madame de Grignan vous fait es siens de très-bonne grace. Je ne suis pas ac-

[1] Jacques de Neuchèses, évêque de Châlons. (*Voyez* ci-dessus a lettre du 26 juillet 1668.)

coutumée à la voir grosse; j'en suis scandalisée aussi bien que vous.

DE MONSIEUR DE CORBINELLI.

Vous êtes deux vrais Rabutins, nés l'un pour l'autre. Dieu vous maintienne en parfaite intelligence. Mais où vous irai-je prendre à Chaseu, moi qui n'irois pas chercher à cheval une couronne à une demi-lieue? Nous verrons pourtant. Quand je serai à Châtillon, je vous manderai mon arrivée. Cependant croyez qu'il est impossible d'être plus votre serviteur que je le suis.

LETTRE XCIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 25 juin 1670.

Je ne sais pas, ma belle cousine, quelle idée vous vous êtes faite de ma régularité; mais ceux qui en ont eu avec moi se sont toujours loués de la mienne; et pour nos conduites, je ne vois pas qu'elles soient si dégingandées que vous me mandez; pour moi, je suis très-satisfait de la vôtre, et je crois bien que vous ne l'avez condamnée que pour avoir prétexte de dauber la

nienne. Il est vrai que celle-ci est détestable, si vous en jugez par le succès; mais moi, qui ne suis pas de ceux qui croient aveuglément qu'on a tort dès qu'on est malheureux, je ne trouve pas ma conduite si dégingandée que vous croyez.

Vous voulez bien que je vous dise franchement que votre lettre me paroît venir d'une personne intriguée; et à qui ses ennemis (comme vous dites que vous en avez) ont donné du chagrin. Ils vous ont même donné un peu d'aigreur contre moi, qui n'en puis mais; car, à quel propos, je vous prie, me venir reprocher l'argent que vous m'avez voulu avancer, et la satire que j'ai faite? Est-il question de cela? Vous ai-je obligée, par mes lettres, à me dire la moindre chose approchante de ces rudesses? Vous avez peut-être reparlé avec M. de Corbinelli de ces affaires, et, toute pleine de la chaleur qu'elles vous ont donnée, vous m'écrivez des choses désagréables, à moi qui ne songe à rien de vous qu'à recevoir quelque lettre enjouée pour réponse à celle que je vous avois écrite sur ce ton. Je voudrois bien que vous me dissiez combien de temps ces *recommencements-là* doivent encore durer, afin que je m'y attende.

Je ne pense pas que vous vouliez dire que j'aie tort de me plaindre, puisque vous avez dit à Breban de me mander que je ne me fâchasse

point de ce que vous m'écrivez; il valoit mieux ne me pas offenser que de me faire satisfaction; vous deviez jeter cette lettre au feu, et attendre à me faire réponse que vous eussiez été en meilleure humeur; mais vous avez mieux aimé hasarder de perdre votre ami que de perdre vos peines; cela n'est pas d'une bonne conscience : si je cherchois noise, vous m'auriez fourni en cet endroit un beau sujet de garder contre vous quelque chose sur mon cœur; mais, après vous avoir dit mon grief, je vous déclare que je ne vous aime pas moins que je faisois; je vous prie aussi de prendre un peu plus garde une autre fois à ne pas blesser l'amitié que vous me devez. M. de Corbinelli a raison de m'aimer, car il sait bien que je l'aime extrêmement. Je me réjouis fort de le voir, et je vous plains de ce que vous ne le verrez de long-temps. Je ne doute pas que vous n'ayez des ennemis; je le sais par d'autres que par vous; mais quoi qu'on m'ait mandé, je ne crois pas votre conduite si dégingandée qu'on dit, et je ne condamne pas les gens sans les entendre.

Je rends mille graces à madame de Grignan de son souvenir; je ne saurois bonnement dire le sujet que j'ai de me rattendrir pour elle; mais elle me paroît plus aimable de jour en jour, et je sens que je l'aime beaucoup plus que je ne faisois il y a trois mois.

A MONSIEUR DE CORBINELLI.

Grondez un peu notre amie, afin de m'épargner la peine de me plaindre jamais d'elle à elle-même. Un tiers a meilleure grace de le faire que l'intéressé; je vous promets, à la pareille, de lui laver la tête quand elle vous offensera : ne croyez pas en être à couvert, car, quoique vous n'ayez pas, comme moi, de péché originel à son égard, défiez-vous de l'avenir; *toute femme varie*, comme disoit François Ier; et puis, si elle vous écrivoit en méchante humeur, elle pourroit vous dire quelque rudesse, et alors je ferois merveille de la redresser. Si je ne suis pas encore à Bussy, quand vous arriverez à Châtillon, écrivez-moi un mot par Gardien ; je vous enverrai une chaise, car je ne présume pas si fort du plaisir que vous aurez de me voir, que je veuille vous le faire acheter par la moindre incommodité du monde; pour moi, je meurs d'impatience de vous voir.

LETTRE XCIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN [1].

A Paris, mercredi 25 juin 1670.

Vous m'avez écrit la plus aimable lettre du monde; j'y aurois fait plus tôt réponse, si je n'avois su que vous couriez par votre Provence. Je voudrois d'ailleurs vous envoyer les motets que vous m'aviez demandés : je n'ai pu encore les avoir; de sorte qu'en attendant, je veux vous dire que je vous aime toujours très-tendrement, et que si cela peut vous donner quelque joie, comme vous me le dites, vous devez être l'homme du monde le plus content. Vous le serez sans doute beaucoup du commerce que vous avez avec ma fille : il me paroît très-vif de sa part; je ne crois point qu'on puisse plus aimer qu'elle vous aime. Pour moi, j'espère que je vous la rendrai saine et entière, avec un petit enfant de même, ou j'y brûlerai mes livres. Il est vrai que je ne suis pas habile, mais je sais bien demander con-

[1] M. de Grignan étoit depuis peu en Provence, où le service du roi l'avoit obligé de se rendre. Madame de Grignan étoit demeurée à Paris, à cause de sa grossesse. *D. P.*

seil, et le suivre; et ma fille, de son côté, contribue fort à sa conservation.

J'ai mille compliments à vous faire de M. de La Rochefoucauld[1] et de son fils[2]; ils ont reçu tous les vôtres. Madame de La Fayette vous rend mille graces de votre souvenir, aussi-bien que ma tante[3], et mon abbé[4], qui aime votre femme de tout son cœur : ce n'est pas peu, car si elle n'étoit pas bien raisonnable, il la haïroit le plus franchement du monde.

Si l'occasion vous vient de rendre quelque service à un gentilhomme de votre pays, qui s'appelle***, je vous conjure de le faire : vous ne me sauriez donner une marque plus agréable de votre amitié. Vous m'avez promis un canonicat pour son frère; vous connoissez toute sa famille. Ce pauvre garçon étoit attaché à M. Fouquet, il a été convaincu d'avoir servi à faire tenir à madame Fouquet une lettre de son mari; sur cela il a été condamné aux galères pour cinq ans : c'est une chose un peu extraordinaire; vous savez que c'est un des plus honnêtes garçons qu'on

[1] François, duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*. *D. P.*

[2] Le prince de Marsillac. *D. P.*

[3] Henriette de Coulanges, marquise de La Trousse, sœur de Marie de Coulanges, mère de madame de Sévigné. *D. P.*

[4] Christophe de Coulanges, oncle de madame de Sévigné, abbé de Notre-Dame de Livry. *D. P.*

puisse voir, et propre aux galères comme à prendre la lune avec les dents[1].

Brancas[2] est fort content de vous, et ne prétend pas vous épargner quand il aura besoin de votre service : il est persuadé qu'il vous a donné une si jolie femme, et qui vous aime si tendrement, que vous ne pouvez jamais en faire assez pour vous acquitter envers lui. Adieu, mon très-cher Comte, je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur.

[1] Mademoiselle de Scudéri prit aussi un vif intérêt à ce gentilhomme dont le nom est inconnu. Elle écrivit en sa faveur au duc de Vivonne, général des galères, qui répondit très-gracieusement aux espérances de mademoiselle de Scudéri et de madame de Sévigné. M. de Monmerqué possède la lettre originale du duc de Vivonne; elle porte la date du 23 août 1670. *G. D. S. G.*

[2] Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et l'un des hommes de son temps les plus distraits. Il avoit contribué au mariage de mademoiselle de Sévigné avec M. de Grignan. (*Voyez* la lettre de M. de Brancas à madame de Grignan, dans la lettre de madame de Sévigné, du 2 septembre 1676.) *D. P.*

LETTRE XCV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

À Paris, ce 6 juillet 1670.

Je me presse de vous écrire, afin d'effacer promptement de votre esprit le chagrin que ma dernière y a mis. Je ne l'eus pas plus tôt écrite que je m'en repentis. M. de Corbinelli me voulut empêcher de vous l'envoyer; mais je ne voulus pas perdre ma lettre, toute méchante qu'elle étoit, et je crus que je ne vous perdrois pas pour cela, puisque vous ne m'aviez pas perdue pour quelque chose de plus. Nous ne nous perdons point, de notre race : nos liens s'alongent quelquefois, mais ils ne se rompent jamais. Je sais ce qu'en vaut l'aune : après mon expérience, je pouvois bien hasarder le paquet. Il est vrai que j'étois de méchante humeur d'avoir retrouvé dans mes paperasses ces lettres que je vous dis. Je n'eus pas la docilité de démonter mon esprit pour vous écrire; je trempai ma plume dans mon fiel, et cela composa une sotte lettre amère, dont je vous fais mille excuses. Je le dis à notre homme (*à Corbinelli);* si vous fussiez entré une heure

après dans ma chambre, nous nous fussions moqués de moi ensemble. Nous voilà donc raccommodés. Vous seriez bien heureux si nous étions quittes : mais, bon Dieu! que je vous en dois encore de reste, que je ne vous paierai jamais! Vous me donnez un trait en me disant que j'ai des ennemis et qu'on vous a mandé que ma conduite étoit dégingandée. Vous feignez qu'on vous l'a écrit; je parie que cela n'est pas vrai. Hélas! mon cousin, je n'ai point d'ennemis, ma vie est tout unie, ma conduite n'est point dégingandée (puisque *dégingandée* y a). Il n'est point question de moi : j'ai une bonne réputation, mes amis m'aiment, les autres ne songent pas que je sois au monde; je ne suis plus ni jeune ni jolie, on ne m'envie point; je suis quasi grand'mère, c'est un état où l'on n'est guère l'objet de la médisance : quand on a été jusque là sans se décrier, on se peut vanter d'avoir achevé sa carrière.

M. de Corbinelli vous dira comme je suis, et, malgré mes cheveux blancs[1], il vous redonnera peut-être du goût pour moi. Il m'aime de tout son cœur, et je vous jure aussi que je n'aime personne plus que lui. Son esprit, son cœur et ses sentiments me plaisent au dernier point. C'est un bien que je vous dois; sans vous je ne l'aurois jamais vu. Vous l'aurez bientôt, vous serez bien

[1] Madame de Sévigné avoit alors 44 ans.

aise de causer avec lui. Il vous dira la mort de MADAME, c'est-à-dire, l'étonnement où l'on a été en apprenant qu'elle a été malade et morte en huit heures, et qu'on perdoit avec elle toute la joie, tout l'agrément et tous les plaisirs de la cour [1]. Je crois que vous aurez été aussi surpris que les autres. Adieu, Comte, point de rancune, ne nous tracassons plus. J'ai un peu tort; mais

[1] *Madame* (Henriette d'Angleterre), épouse du duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, mourut le 30 juillet 1670, âgée de 26 ans. Cette princesse avoit reçu la vie dans un camp, et elle la perdit tout-à-coup au milieu d'une cour brillante, bientôt après avoir obtenu un traité d'alliance entre Charles II son frère, roi d'Angleterre, et le monarque françois. Madame de Sévigné revient souvent sur cette mort remarquable, dont les historiens se plaisent à faire un drame horrible, sans jamais avoir recueilli la vérité des faits, et des causes qui l'ont amenée. Ils noircissent encore ce drame en compromettant le roi, qui, disent-ils, ne négligea rien pour détourner l'attention du crime dont ils veulent que cette princesse ait été victime, et afin de se conserver l'alliance de l'Angleterre contre la Hollande, dont le cabinet de France méditoit la ruine. Soupçons atroces! Non, *Madame* n'a point été empoisonnée. Mais il reste au fond de sa mort naturelle un secret d'où s'exhalent des soupçons plus légitimes contre un parti qui avoit besoin d'un crime pour atteindre ses vues ambitieuses. Nous en abandonnons les causes, qui seroient aujourd'hui sans objet, et nous éclaircissons ce point de l'histoire, de manière à ne laisser aucun doute sur la perte d'une princesse aimable, qui avoit surpassé toutes les espérances du ministère dans une négociation difficile et délicate, et qui accabloit l'amour-propre de quelqu'un qui regrettoit de ne point en avoir la gloire. (*Voyez* notre tome V, page 3, note 2. *Sentiment du docteur Vallot sur cette mort.*) *G. D. S. G.*

qui n'en a point en ce monde? Je suis bien aise que vous reveniez pour ma fille. Demandez à M. de Corbinelli combien elle est jolie. Montrez-lui ma lettre afin qu'il voie que si je fais les maux, je fais les médecines.

LETTRE XCVI.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 10 juillet 1670.

Je suis bien aise, ma belle cousine, que vous confessiez que vous avez eu tort. Cela me marque un bon cœur, et m'oblige de trouver que vous n'en avez pas tant que j'avois d'abord pensé. La lettre que je viens de recevoir de vous est aussi agréable que la précédente l'étoit peu. Votre retour me paroît si plaisant, que je vous permets encore de m'offenser, pourvu que vous me promettiez une pareille satisfaction : aussi-bien me mandez-vous que vous m'en devez encore de reste. Hâtez-vous donc de me payer, afin que nous soyons bientôt quittes. Je meurs d'impatience d'être assuré que je n'essuierai jamais de mauvaise humeur de vous. Je ne vous ai point menti quand je vous ai dit que je savois que vous

aviez des ennemis; premièrement, vous me l'aviez écrit dans votre *Épître chagrine*[1]; mais, outre cela, on me l'a mandé d'ailleurs. Quoique votre modestie vous fasse dire que vous n'êtes ni jeune ni belle, et quoique vous ne vous puissiez sauver par là si vous donniez lieu de parler, ce n'est pas sur cela qu'on a parlé de vous; mais je suis bien ridicule de vouloir vous apprendre ce qu'assurément vous savez avant moi : on ne manque pas de gens, au pays où vous êtes, qui avertissent les amis des calomnies aussi-bien que des vérités qu'on dit d'eux. Je ne vous en dirai donc pas davantage, sinon qu'à quelques petits reproches près, dont vous m'avez un peu trop souvent fatigué, je vous trouve une dame sans reproche, et que j'ai la meilleure opinion du monde de vous.

Cependant je vous assure que la mort de MADAME m'a surpris et affligé au dernier point. Vous savez combien agréablement j'étois autrefois avec elle : toutes mes persécutions m'avoient encore attiré de sa part mille amitiés extraordinaires, que je vous conterai un jour. Si quelque chose est capable de détacher du monde les gens qui y sont les plus attachés, ce sont les réflexions que fait faire cette mort. Pour moi, elle me console fort de l'état de ma fortune, quand je vois

[1] *Voyez* ci-dessus, lettre du 17 juin précédent.

que ceux qui peuvent faire enrager les autres, et qui, par leur grandeur, sont à couvert des représailles, ne le sont pas des coups du ciel. Vivons seulement, ma belle cousine, et nous en verrons bien d'autres. Je suis tout revenu pour madame de Grignan, et ce que m'en dira M. de Corbinelli ne peut augmenter la tendresse que j'ai pour elle, à moins qu'il ne m'assurât qu'elle est brouillée avec son mari; car, en ce cas-là, je l'aimerois mieux que ma vie. Adieu, ma belle cousine, ne nous tracassons plus. Quoique vous m'assuriez que nos liens s'alongent de notre race, et qu'ils ne se rompent point, ne vous y fiez pas trop : il arrive en une heure ce qui n'arrive pas en cent. Pour moi, j'aime la douceur; je suis comme le frère d'Arnolphe, *tout sucre et tout miel*[1].

[1] Bussy confond *Arnolphe* de *l'École des Femmes*, avec *Ariste* de *l'École des Maris*. C'est en parlant au dernier que *Sganarelle*, son frère, dit, acte I, scène 2 :

Hé! qu'il est doucereux! c'est tout sucre et tout miel!

M.

LETTE XCVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 6 août 1670.

Est-ce qu'en vérité je ne vous ai pas donné la plus jolie femme du monde? Peut-on être plus honnête, plus régulière? Peut-on vous aimer plus tendrement? Peut-on avoir des sentiments plus chrétiens? Peut-on souhaiter plus passionnément d'être avec vous, et peut-on avoir plus d'attachement à tous ses devoirs? Cela est assez ridicule que je dise tant de bien de ma fille; mais c'est que j'admire sa conduite comme les autres, et d'autant plus que je la vois de plus près; et qu'à vous dire vrai, quelque bonne opinion que j'eusse d'elle sur les choses principales, je ne croyois point du tout qu'elle dût être exacte sur toutes les autres au point qu'elle l'est. Je vous assure que le monde aussi lui rend bien justice, et qu'elle ne perd aucune des louanges qui lui sont dues. Voilà mon ancienne thèse qui me fera lapider un jour, c'est que le public n'est ni fou ni injuste : madame de Grignan doit être trop contente de lui pour disputer contre moi pré-

sentement. Elle a été dans des peines de votre santé qui ne sont pas concevables; je me réjouis que vous soyez guéri, pour l'amour de vous et pour l'amour d'elle. Je vous prie que si vous avez encore quelque bourrasque à essuyer de votre bile, vous en obteniez d'attendre que ma fille soit accouchée. Elle se plaint encore tous les jours de ce qu'on l'a retenue ici, et dit tout sérieusement que cela est bien cruel de l'avoir séparée de vous. Il semble que ce soit par plaisir que nous vous ayons mis à deux cents lieues d'elle. Je vous prie sur cela de calmer son esprit, et de lui témoigner la joie que vous avez d'espérer qu'elle accouchera heureusement ici. Rien n'étoit plus impossible que de l'emmener dans l'état où elle étoit, et rien ne sera si bon pour sa santé, ni même pour sa réputation, que d'y accoucher au milieu de ce qu'il y a de plus habile, et d'y être demeurée avec la conduite qu'elle a. Si elle vouloit, après cela, devenir folle et coquette, elle le seroit plus d'un an avant qu'on pût le croire, tant elle a donné bonne opinion de sa sagesse. Je prends à témoin tous les Grignans qui sont ici de la vérité de tout ce que je dis. La joie que j'en ai a bien du rapport à vous, car je vous aime de tout mon cœur, et suis ravie que la suite ait si bien justifié votre goût. Je ne vous dis aucune nouvelle; ce seroit aller sur les droits de ma

fille. Je vous conjure seulement de croire qu'on ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à ce qui vous touche.

LETTRE XCVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 15 août 1670.

Si je vous écris souvent, vous n'avez pas oublié que c'est à condition que vous ne me ferez point de réponse; et, dans cette confiance, je vous dirai que je me réjouis de tous les honneurs dont vous êtes accablé. Il me paroît que M. le commandant n'y a pas plus de part que M. de Grignan; et je vois, ce me semble, un fonds pour vous qui ne seroit point pour un autre. Je vois un commerce si vif entre vous et une certaine dame, qu'il seroit ridicule de prétendre vous rien mander. Il n'y a pas seulement la moindre espérance de vous apprendre qu'elle vous aime : toutes ses actions, toute sa conduite, tous ses soins, toute sa tristesse, vous le disent assez. Je suis fort délicate en amitié, et ne m'y connois pas trop mal. Je vous avoue que je suis contente de celle que je vois, et que je n'en sou-

haiterois pas davantage. Jouissez de ce plaisir, et n'en soyez pas ingrat. S'il y a une petite place de reste dans votre cœur, vous me ferez un plaisir extrême de me la donner, car vous en avez une très-grande dans le mien. Je ne vous dis point si j'ai soin de votre chère moitié, si j'ai la dernière application pour sa santé, et si je souhaite que toute la barque arrive à bon port : si vous savez aimer, vous jugerez aisément de tous mes sentiments. Plût à Dieu que votre pauvre femme fût aussi heureuse que la petite Deville[1]! elle vient d'accoucher d'un garçon qui paroît avoir trois mois. Ma fille disoit tout-à-l'heure : Ah ! que je suis fâchée ! la petite Deville a pris mon garçon ; il n'en vient point deux dans une même maison. Je lui ai donné, c'est-à-dire à ma fille, un livre pour vous ; vous le trouverez d'une extrême beauté ; il est de l'ami intime[2] de Pascal ; il ne vient rien de là que de parfait : lisez-le avec attention. Voilà aussi de très-beaux airs, en attendant des motets. N'abandonnez point votre voix, n'abandonnez point votre taille ; enfin, ne cessez point d'être aimable, puisque vous êtes aimé.

[1] Femme du maître-d'hôtel de M. de Grignan. *M.*

[2] M. Nicole. *D. P.*

LETTRE XCIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 12 septembre 1670.

Ce n'est point pour entretenir un commerce avec vous, j'en ferois scrupule, sachant de quelle sorte vous êtes accablé de celui de madame de Grignan. Je vous plains d'avoir à lire de si grandes lettres : je n'ai jamais rien vu de si vif, et je crois que, pour en être délivré, vous voudriez qu'elle fût avec vous; voilà où vous réduit son importunité. Elle est présentement séparée de nous au coin de sa chambre, avec une petite table et une écritoire à part, ne trouvant pas que M. de Coulanges, ni moi, nous soyons dignes d'approcher d'elle. Elle a été au désespoir que vous m'ayez écrit : je n'ai jamais vu une femme si jalouse ni si envieuse. Elle a beau faire, je la défie d'empêcher notre amitié. Vous avez une grande part aux soins que j'ai de sa santé, et quand je songe au plaisir que vous aurez d'avoir une femme et un enfant gais et gaillards, je redouble toute l'application que j'ai à vous donner cette joie. J'espère que tout ira bien ; il

nous semble même que depuis quelques jours cet enfant est devenu un garçon. Adieu, mon très-cher. Je vous défends de m'écrire, mais je vous conjure de m'aimer : pour moi, je vous aime ; il y a si long-temps que je ne crois plus qu'il soit besoin de vous le dire.

DE MONSIEUR DE COULANGES.

Vous avez beau dire et beau faire, si faut-il que je vous dise ici, Monsieur, que je suis très-aise que vous soyez content de l'intendant et de l'intendante de Lyon [1]. Ils sont charmés de vous l'un et l'autre ; il n'est pas jusqu'à ma petite belle-sœur [2] qui ne nous écrive mille belles choses de vous. Ne vous mettez jamais en peine de me faire réponse : souffrez seulement que, me trouvant ici quand on vous écrit, je vous assure toujours que vous n'avez point de serviteur qui vous soit plus acquis que moi.

Madame votre femme est belle comme un ange. Madame votre femme vit comme un ange, et, s'il plaît à Dieu, elle accouchera heureusement d'un ange. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour aujourd'hui. Puisque vous êtes content de ma

[1] M. et madame du Gué-Bagnols, dont la fille aînée étoit femme de M. de Coulanges. *D. P.*

[2] Mademoiselle du Gué-Bagnols, qui fut mariée depuis à M. du Gué-Bagnols, intendant de Flandre, son cousin. *D. P.*

belle-sœur, trouvez-lui un peu quelque bon parti dans votre province : elle est nièce de M. Le Tellier, et cousine-germaine de M. de Louvois.

LETTRE C.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 19 novembre 1670.

Madame de Puisieux[1] dit que, si vous avez envie d'avoir un fils, vous preniez la peine de le faire : je trouve ce discours le plus juste et le meilleur du monde. Vous nous avez laissé une petite fille, nous vous la rendons. Jamais il n'y eut un accouchement si heureux. Vous saurez que ma fille et moi nous allâmes samedi dernier nous promener à l'Arsenal; elle sentit de petites douleurs; je voulus, au retour, envoyer querir madame Robinet, elle ne le voulut jamais. On soupa, elle mangea très-bien : M. le coadjuteur[2] et moi nous voulûmes donner à cette chambre un air d'accouchement; elle s'y opposa encore

[1] Charlotte d'Estampes-Valançai, marquise de Puisieux.

[2] Jean-Baptiste Adhémar de Monteil, coadjuteur d'Arles, frère de M. de Grignan. *D. P.*

d'une façon qui nous persuadoit qu'elle n'avoit qu'une colique de fille. Enfin, comme j'allois envoyer, malgré elle, querir la Robinette, voilà des douleurs si vives, si extrêmes, si redoublées, si continuelles, des cris si violents, si perçants, que nous comprîmes très-bien qu'elle alloit accoucher. La difficulté, c'est qu'il n'y avoit point de sage-femme : nous ne savions tous où nous en étions; j'étois au désespoir. Ma fille demandoit du secours et une sage-femme, c'étoit alors qu'elle la souhaitoit : ce n'étoit pas sans raison; car, comme nous eûmes fait venir en diligence la sage-femme de la Deville, elle reçut l'enfant un quart d'heure après. Dans ce moment, Pequet[1] arriva, qui aida à la délivrer. Quand tout fut fait, la Robinette arriva un peu étonnée; c'est qu'elle s'étoit amusée à accommoder madame la duchesse, pensant en avoir pour toute la nuit. D'abord *Hélène*[2] me dit : Madame, c'est un petit garçon. Je le dis au coadjuteur; et puis quand nous le regardâmes de plus près, nous trouvâmes que c'étoit une petite fille. Nous en sommes un peu honteuses, quand nous songeons que tout l'été nous avons fait *des béguins au Saint-Père*[3], et qu'après de si belles espérances, *la signora*

[1] Médecin. (*Voyez* l'introduction au procès de Fouquet.)

[2] Une des femmes de madame de Sévigné.

[3] (*Voyez* le conte de l'*Ermite*, par La Fontaine.) *D. P.*

›t au monde une fille. Je vous assure que cela
baisse le caquet. Rien ne console que la parfaite
nté de ma fille; elle n'a pas eu la fièvre de son
t. Sa fille a été baptisée, et nommée *Marie-*
anche[1]; M. le coadjuteur pour M. d'Arles[2]; et
ɔi pour moi. Voilà un détail qu'on haïroit bien
ɪur des choses indifférentes; mais on l'aime
rt pour celles qui tiennent au cœur. M. le pre-
ier président de Provence[3] est revenu exprès
: Saint-Germain pour faire son compliment
ι; jamais je n'ai vu de si grandes apparences
une véritable amitié. Que vous dirai-je encore?
serai-je le dire? Je crois que la santé de votre
ιère épouse vous en consolera : c'est que notre
mable duchesse de Saint Simon[4] a la petite-vé-
ɪle si dangereusement que l'on craint pour sa
e. Adieu, mon cher; je laisse à votre pauvre
eur à démêler tous ces divers sentiments, vous
ιvez les miens il y a long-temps sur votre sujet.
es médisants disent que Blanche d'Adhémar ne
›ra pas d'une beauté surprenante; et les mêmes
ens ajoutent qu'elle vous ressemble : si cela
st, vous ne doutez pas que je ne l'aime fort.

[1] La même qui, dans la suite, fut religieuse aux Dames de
ainte-Marie d'Aix, et y mourut âgée de 62 ans. *D. P.*

[2] François Adhémar de Monteil, archevêque d'Arles, com-
ιandeur des ordres du roi, oncle de M. de Grignan. *D. P.*

[3] M. de Forbin d'Oppède. *D. P.*

[4] Diane-Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon *D. P.*

LETTRE CI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GR

A Paris, mercredi 26 novembre

Vous avez une lettre de votre chère fe
n'est-ce pas une folie de se mêler de vous
Ce n'est aussi que pour vous dire que m
la duchesse de Saint-Simon est hors d
danger. Le jour que je vous écrivis, elle
reçu tous ses sacrements, et l'on ne croyo
qu'elle dût vivre deux jours. Présente
vous pouvez sentir toute la joie que vous
la bonne santé de ma fille. Elle a reçu
une nouvelle qui lui donne beaucoup de
sir; elle croyoit que le petit de Noirmoutie
être aveugle; elle avoit fait là-dessus tout
réflexions morales et chrétiennes; elle en
eu toute la pitié que méritoit un tel acci
tout d'un coup on lui vient dire qu'il verra
et que ses pauvres yeux, que la fluxion avo
hors de la tête, y étoient rentrés heureus
comme si de rien n'étoit: là-dessus, elle der

[1] Antoine-François de La Trémouille, duc de Noirmo
étoit alors âgé de 18 ans. *D. P.*

ce qu'on veut qu'elle fasse de ses réflexions, et dit qu'on vient lui déranger ses pensées ; qu'on a bien peu de considération pour elle de lui dire cette nouvelle avant que les neuf jours soient passés. Enfin nous avons tant ri de cette folie, que nous avions peur qu'elle n'en fût malade.

M. le Grand[1] et le maréchal de Bellefonds courent lundi dans le bois de Boulogne, sur des chevaux vites comme des éclairs : il y a trois mille pistoles de pari pour cette course.

LETTRE CII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 28 novembre 1670.

Ne parlons plus de cette femme, nous l'aimons au-delà de toute raison; elle se porte très-bien, et je vous écris en mon propre et privé nom. Je veux vous parler de M. de Marseille[2], et vous

[1] Le grand écuyer de France, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac.

[2] Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Marseille, depuis évêque et comte de Beauvais, cardinal et grand-aumônier de France. *D. P.*

conjurer, par toute la confiance que vous pouvez avoir en moi, de suivre mes conseils sur votre conduite avec lui. Je connois les manières des provinces, et je sais le plaisir qu'on y prend à nourrir les divisions; en sorte qu'à moins que d'être toujours en garde contre les discours de ces messieurs, on prend insensiblement leurs sentiments, et très-souvent c'est une injustice. Je vous assure que le temps ou d'autres raisons ont changé l'esprit de M. de Marseille : depuis quelques jours il est fort adouci, et, pourvu que vous ne vouliez pas le traiter comme un ennemi, vous trouverez qu'il ne l'est pas. Prenons-le sur ses paroles, jusqu'à ce qu'il ait fait quelque chose de contraire; rien n'est plus capable d'ôter tous les bons sentiments que de marquer de la défiance; il suffit souvent d'être soupçonné comme ennemi pour le devenir : la dépense en est toute faite, on n'a plus rien à ménager. Au contraire, la confiance engage à bien faire; on est touché de la bonne opinion des autres, et on ne se résout pas facilement à la perdre. Au nom de Dieu, desserrez votre cœur, et vous serez peut-être surpris par un procédé que vous n'attendez pas. Je ne puis croire qu'il y ait du venin caché dans son cœur, avec toutes les démonstrations qu'il nous fait, et dont il seroit honnête d'être la dupe, plutôt que d'être capable de le soupçonner

injustement. Suivez mes avis, ils ne sont pas de moi seule : plusieurs bonnes têtes vous demandent cette conduite, et vous assurent que vous n'y serez pas trompé. Votre famille en est persuadée : nous voyons les choses de plus près que vous; tant de personnes qui vous aiment, et qui ont un peu de bon sens, ne peuvent guère s'y méprendre.

Je vous mandai l'autre jour que M. le premier président de Provence[1] étoit venu de Saint-Germain exprès, aussitôt que ma fille fut accouchée, pour lui faire son compliment : on ne peut témoigner plus d'honnêteté, ni prendre plus d'intérêt à ce qui vous touche. Nous l'avons revu aujourd'hui; il nous a parlé le plus franchement et le mieux du monde sur l'affaire que vous ferez proposer à l'assemblée (*des États de Provence*) : il nous a dit qu'on vous avoit envoyé des ordres pour la convoquer, et qu'il vous écrivoit pour vous faire part de ses conseils, que nous avons trouvés très-bons. Comme on ne connoît d'abord les hommes que par les paroles, il faut les croire jusqu'à ce que les actions les détruisent; on trouve quelquefois que les gens qu'on croit ennemis ne le sont point; on est alors fort honteux de s'être trompé; il suffit qu'on soit toujours reçu à se haïr quand on y est autorisé. Adieu,

[1] M. de Forbin d'Oppède.

mon cher Comte, je me fonde en raison, et je vous importune.

Madame de Coulanges[1] m'a mandé que vous m'aimiez; quoique ce ne me soit pas une nouvelle, je dois être fort aise que cette amitié résiste à l'absence et à la Provence, et qu'elle se fasse sentir dans les occasions.

J'ai bien à vous remercier des bontés que vous avez eues pour ***, il m'en est revenu de grands compliments. Le roi a eu pitié de lui; il n'est plus sur les galères[2], il n'a plus de chaîne, et demeure à Marseille en liberté. On ne peut trop louer le roi de cette justice et de cette bonté.

LETTRE CIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 3 décembre 1670.

Hélas! c'est donc à moi à vous mander la mort de madame la duchesse de Saint-Simon, après dix-huit jours de petite-vérole, tantôt sauvée, tantôt à l'extrémité? Enfin, elle mourut hier, et

[1] Madame de Coulanges étoit à Lyon dans ce temps-là. *D. P.*

[2] Un gentilhomme envoyé aux galères, par suite du procès de Fouquet. (*Voir* ci-dessus, lettre du 25 juin précédent.)

sa mort laisse presque tout le monde affligé de la perte d'une si aimable personne. Pour moi, j'en suis touchée au dernier point. Vous savez l'inclination naturelle que j'avois pour elle; si vous en avez conservé autant, vous serez fâché d'apprendre une si triste nouvelle.

Au reste, le père Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries [1]. Nous nous trompions dans la pensée qu'il ne joueroit bien que dans son tripot; il passe infiniment tout ce que nous avons ouï.

Adieu, mon très-cher Comte; votre frère a prêché tantôt avec une approbation générale et sincère.

LETTRE CIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 10 décembre 1670.

Madame de Coulanges m'a mandé plus de quatre fois que vous m'aimiez de tout votre cœur, que vous parliez de moi, que vous me souhaitiez. Comme j'ai fait toutes les avances de cette amitié, et que je vous ai aimé la première, vous

[1] C'est-à-dire à la cour, qui étoit alors au palais des Tuileries. *D. P.*

pouvez juger à quel point mon cœur est content d'apprendre que vous répondez à cette inclination que j'ai pour vous depuis si long-temps. Tout ce que vous écrivez de votre fille est admirable; je n'ai point douté que la bonne santé de la mienne ne vous consolât de tout. J'aurois eu trop de joie de vous apprendre la naissance d'un petit garçon; mais c'eût été trop de biens tout à la fois, et ce plaisir que j'ai naturellement à dire de bonnes nouvelles, eût été jusqu'à l'excès. Je serai bientôt dans l'état où vous me vîtes l'année passée; il faut que je vous aime bien pour vous envoyer ma fille par un si mauvais temps. Quelle folie de quitter une si bonne mère, dont vous m'assurez qu'elle est si contente, pour aller chercher un homme au bout de la France! Je vous assure qu'il n'y a rien qui choque tant la bienséance que ces sortes de conduites. Je crois que vous aurez été touché de la mort de cette aimable duchesse. J'étois si affligée moi-même, que j'aurois eu besoin de consolation en vous écrivant.

Ma fille me prie de vous mander le mariage de M. de Nevers [1] : ce M. de Nevers si difficile à ferrer, ce M. de Nevers si extraordinaire, qui glisse des mains alors qu'on y pense le moins; il épouse enfin, devinez qui? Ce n'est point

[1] Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nevers. *D. P.*

mademoiselle d'Houdancourt, ni mademoiselle de Grancei; c'est mademoiselle de Thianges[1], jeune, jolie, modeste, élevée à l'Abbaye-aux-Bois. Madame de Montespan en fait les noces dimanche; elle en fait comme la mère, et en reçoit tous les honneurs. Le roi rend à M. de Nevers toutes ses charges; de sorte que cette belle, qui n'a pas un sou, lui vaut mieux que la plus grande héritière de France. Madame de Montespan fait des merveilles partout. Je vous défends de m'écrire : écrivez à ma fille, et laissez-moi la liberté de vous écrire, sans vous embarquer dans des réponses qui m'ôteroient le plaisir de vous mander des bagatelles. Aimez-moi toujours, mon cher Comte : je vous quitte d'honorer ma grand'maternité; mais il faut m'aimer, et vous assurer que vous n'êtes aimé en nul lieu du monde si chèrement qu'ici.

Ne manquez pas d'écrire à madame de Brissac[2]; je l'ai vue aujourd'hui; elle est très-affligée: elle m'a parlé du déplaisir qu'elle croit que vous aurez en apprenant la mort de sa mère.

[1] Diane-Gabrielle de Damas, fille de Claude-Léonor, marquis de Thianges, et de Gabrielle de Rochechouart-Mortemar, sœur de madame de Montespan. *D. P.*

[2] Gabrielle-Louise de Saint-Simon, duchesse de Brissac, fille de Claude, duc de Saint-Simon, et de Diane-Henriette de Budos. Elle étoit sœur du premier lit de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*. *D. P.*

M. de Foix [1] est quelquefois à l'extrémité, quelquefois mieux ; je ne répondrai point cette année de la vie de ceux qui ont la petite-vérole.

Il y a ici un jeune fils du landgrave de Hesse [2], qui est mort de la fièvre continue sans avoir été saigné : sa mère lui avoit recommandé en partant de ne point se faire saigner à Paris ; il ne s'est point fait saigner, il est mort.

Noirmoutier est aveugle sans ressource ; madame de Grignan peut reprendre toutes les vieilles réflexions qu'elle avoit faites là-dessus [3]. La cour est ici, et le roi s'y ennuie à tel point, qu'il ira toutes les semaines trois ou quatre jours à Versailles.

Le maréchal de La Ferté dit ici des choses non pareilles ; il a présenté à sa femme le comte de Saint-Paul [4] et le *petit Bon* [5] en qualité de jeunes gens qu'il faut présenter aux dames. Il fit des reproches au comte de Saint-Paul d'avoir été si long-temps sans l'être venu voir. Le comte a répondu qu'il étoit venu plusieurs fois chez lui, qu'il falloit donc qu'on ne lui eût pas dit [6].

[1] Henri-Charles de Foix, abbé de Rebais.

[2] Guillaume VII, mort à Paris le 21 novembre 1670.

[3] *Voyez* ci-dessus, lettre du 26 novembre.

[4] Depuis duc de Longueville.

[5] Le comte de Fiesque.

[6] Magdeleine d'Angennes de La Loupe, sœur de la comtesse d'Olonne, et femme du maréchal de La Ferté Sénetaire, lequel

LETTRE CV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE COULANGES.

A Paris, lundi 15 décembre 1670.

Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouie, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'à aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie; enfin, une chose dont on ne trouve qu'un exemple dans les siècles passés, encore cet exemple n'est-il pas juste [1]; une chose

se vantoit souvent de ses services et de sa fidélité; quant à son épouse et sa sœur d'Olonne, qu'on retrouvera plus d'une fois dans cette correspondance, il suffisoit de les nommer en société pour faire rougir tout le monde. La place qu'elles occupent dans les *Amours des Gaules* n'est certes point une médisance, et encore moins une calomnie. *G. D. S. G.*

[1] Anquetil croit que madame de Sévigné veut parler ici de Marie, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, et veuve de Louis XII, qui, du consentement de François Ier et du roi d'Angleterre, se retira à Londres, où elle épousa le duc de Suffolk. Sans remonter si haut, madame de Sévigné ne pouvoit-elle pas aussi-bien songer à Marie Stuart, trois fois reine, veuve de François II, roi de France, qui épousa le comte de Bothwel, etc. *G. D. S. G.*

que nous ne saurions croire à Paris, comment la pourroit-on croire à Lyon? une chose qui fait crier miséricorde à tout le monde; une chose qui comble de joie madame de Rohan et madame d'Hauterive [1]; une chose enfin qui se fera dimanche, où ceux qui la verront croiront avoir la *berlue;* une chose qui se fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi. Je ne puis me résoudre à la dire, devinez-la, je vous le donne en trois; *jetez-vous votre langue aux*

[1] Un reste de préjugé gothique entraînoit à croire que ces deux dames s'étoient mésalliées, l'une en épousant Henri de Chabot, gentilhomme sans fortune, l'autre le marquis d'Hauterive, que les faveurs du trône n'avoient point encore touché. En supposant le mérite personnel équivalent à celui des parchemins, l'injure du préjugé paroîtroit alors moins absurde. Madame de Rohan-Chabot étoit fille de Henri de Rohan, duc et pair de France, un des plus grands et des plus beaux génies de son siècle, célèbre par ses exploits militaires en faveur des protestants, pendant les guerres de religion, plus célèbre encore par les services qu'il rendit à l'état lorsqu'il rentra dans les bonnes graces de son roi, ce qui lui a mérité l'éloge qui suit :

Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître,
Il agit en héros, en sage il écrivit,
Il fut même grand homme en combattant son maître,
Et plus grand lorsqu'il le servit.

(VOLTAIRE.)

Madame d'Hauterive, fille du duc de Villeroi, veuve du comte de Tournon et du duc de Chaulnes, avoit épousé, en troisième noces, le marquis d'Hauterive, grand amateur des beaux-arts, dans le dix-septième siècle, et pour qui notre célèbre peintre Poussin a exécuté plusieurs tableaux. *G. D. S. G.*

chiens? Hé bien! il faut donc vous la dire : M. de Lauzun [1] épouse dimanche au Louvre, devinez qui? Je vous le donne en quatre, je vous le donne en dix, je vous le donne en cent. Madame de Coulanges dit : Voilà qui est bien difficile à deviner; c'est madame de La Valière : point du tout, Madame. C'est donc mademoiselle de Retz? Point du tout, vous êtes bien provinciale. Ah! vraiment nous sommes bien bêtes, dites-vous; c'est mademoiselle Colbert. Encore moins. C'est assurément mademoiselle de Créqui; vous n'y êtes pas. Il faut donc à la fin vous le dire : il épouse, dimanche au Louvre, avec la permission du roi, Mademoiselle, Mademoiselle de..... Mademoiselle, devinez le nom; il épouse Mademoiselle, ma foi, par ma foi! ma foi jurée! MADEMOISELLE, la grande Mademoiselle, Mademoiselle, fille de feu MONSIEUR [2], Mademoiselle,

[1] Les questions précipitées dont se compose cette lettre, donnent la mesure d'une surprise bien grande parmi les familles patriciennes de cette époque. En effet, comment durent-elles recevoir le mariage d'une petite-fille légitime de Henri IV, avec un petit cadet de Gascogne, Antoine-Nompar de Caumont, marquis de Puiguilhem, depuis duc de Lauzun, personnage singulier, aventureux, et bien remarquable dans le cours de cette correspondance.

G. D. S. G.

[2] Anne-Marie-Louise d'Orléans-Montpensier, connue sous le nom de *Mademoiselle*, fille de Gaston d'Orléans, fils de Henri IV, frère de Louis XIII. On sait qu'elle avoit refusé plusieurs alliances dignes de son rang. On a d'elle des mémoires très-curieux, deux

petite-fille de HENRI IV, mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans, Mademoiselle, cousine-germaine du roi; Mademoiselle, destinée au trône; Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de MONSIEUR. Voilà un beau sujet de discourir. Si vous criez, si vous êtes hors de vous-même, si vous dites que nous avons menti, que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer; si enfin vous nous dites des injures, nous trouverons que vous avez raison; nous en avons fait autant que vous. Adieu; les lettres qui seront portées par cet ordinaire vous feront voir si nous disons vrai ou non.

romans et deux livres de dévotion. Cette princesse, toujours occupée d'elle-même, semble dans ses écrits n'y parler des événements dont elle a été témoin, que pour faire ressortir sa personne, son caractère, et ses intrigues dans les affaires politiques. Au surplus, elle eut beaucoup à se repentir de son mariage avec Lauzun, qui ne l'appeloit ordinairement que par le nom de *Henriette de Bourbon*. (*Voyez*, sur ce mariage, la lettre du 9 décembre 1671, et la note, tome II, pages 307 et 308.) *G. D. S. G.*

LETTRE CVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 19 décembre 1670.

Voilà M. de P.....[1] à qui je parlois de vous avec plaisir et déplaisir. Je ne vous fais pas valoir la douleur que j'ai de l'état de votre fortune : ce seroit vouloir excroquer des reconnoissances. Quand je vois des gens fort heureux, je suis au désespoir; cela n'est pas d'une belle ame; mais le moyen aussi de souffrir des coups de tonnerre de bonheur, comme il y en a, dit-on, pour les inclinations? Je vous remercie de votre com-

[1] Grouvelle fait de l'initiale *P.* des lettres imprimées de Bussy-Rabutin, le nom de Pomponne, et monsieur de Monmerqué écrit en toutes lettres Plombières, s'autorisant, 1° de l'absence de M. de Pomponne, ambassadeur en Suède; 2° d'une lettre originale de Bussy, adressée à Corbinelli; 3° de son manuscrit qui donne ce nom. Nous ignorons le degré de confiance qu'on doit apporter à ce personnage du nom de Plombières; mais nous prenons la liberté de faire observer à monsieur de Monmerqué, que M. de Pomponne étoit de retour de son ambassade près le cabinet de Suède, en 1668, s'il faut en croire l'abbé de Chaumes, son frère. (*Voir* ses *Mémoires*, part. III, page 104.) Dans l'incertitude où nous laissent nos recherches sur cette initiale, nous la rétablissons comme elle se trouve dans les lettres imprimées de Bussy-Rabutin. *G. D. S. G.*

pliment sur l'accouchement de ma fille, c'en est trop pour une troisième fille de Grignan[1]; mais que dites-vous de la charge de grand-maréchal des logis qu'on vient de donner à notre cousin de Thianges?

Rodrigue, qui l'eût cru? Chimène, qui l'eût dit?

Je me tais tout court : j'irois trop loin si je ne me retenois; je dirai encore pourtant que je suis au désespoir quand je vois des gens heureux sans raison, et vous en l'état où vous êtes[2]. Je trouve mon intérêt si mêlé avec le vôtre, et l'amour-propre si confondu avec l'amitié, qu'il est impossible de les démêler.

La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire pour me dédier notre généalogie est trop aimable et trop obligeante : il faudroit être parfaite, c'est-à-dire n'avoir point d'amour-propre, pour n'être pas sensible à des louanges si bien assaisonnées; elles sont même choisies, et tournées d'une manière que, si l'on n'y prenoit

[1] Il y en avoit deux du premier mariage de M. de Grignan.

[2] Mesdames de Thianges étoient sœurs de la Montespan, du duc de Vivonne, et de Marie-Magdeleine de Rochechouart. Tout cela fut heureux par le canal d'une maîtresse impérieuse, qui gouvernoit le cœur du roi, et qui disposoit à son gré de toutes les faveurs du trône. C'est sur cette injustice, ou plutôt sur cette immoralité, que madame de Sévigné s'afflige et se tait; et la prudence nous commande de suivre son exemple. *G. D. S. G.*

garde, on se laisseroit aller à la douceur de croire en mériter une partie, quelque exagération qu'il y ait. Vous devriez, mon cher cousin, avoir toujours été dans cet aveuglement, puisque je vous ai toujours aimé, et que je n'ai jamais mérité votre haine. N'en parlons plus; vous réparez trop bien le passé, et d'une manière si noble et si naturelle, que je veux bien présentement vous en devoir de reste. Adieu, Comte, c'est grand dommage que nos étoiles nous aient séparés. Nous étions bien propres à vivre dans une même ville : nous nous entendons, ce me semble, à demi-mot. Je ne me réjouis pas bien sans vous; et si je ris, cela ne passe pas le nœud de la gorge. M. de P.... me paroît passionné pour vous. Je voudrois bien, comme dit le maréchal de Gramont, que ce qu'il a dans la tête pour vous pût passer dans une autre tête que je dirois bien[1].

[1] Elle veut dire la tête du roi, ou l'indulgence du monarque, inespérée pour Bussy, qui s'étoit attiré, par des fautes graves, un sort plus rigoureux que celui qu'il a éprouvé; et l'initiale *P*, qui précède, confirme ce que nous en disons dans une note plus haut, de cette même lettre; c'est-à-dire le nom de Pomponne, qui, par ses fonctions, avoit l'oreille du prince. *G. D. S. G.*

LETTRE CVII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 23 décembre 1670.

De la manière que je vois que ma mauvaise fortune vous touche, Madame, c'est à moi à vous consoler; car, pour mon particulier, je vous assure que j'en suis tout consolé, et plus je vois de choses extraordinaires sur la bonne fortune des autres, plus j'ai l'esprit en repos, comme je vous le disois l'autre jour : ces coups-là honorent les honnêtes malheureux, et font croire que le même caprice qui fait faire des fortunes prodigieuses à de certaines gens, fait éprouver à d'autres de grandes disgraces sans fondement. Telles et semblables réflexions que je fais, jointes à la nécessité, m'ont fait prendre le parti de ne me plus affliger de rien. Je vous conseille, ma chère cousine, d'en user de même, et je vous supplie de croire que la manière dont je soutiens les persécutions qu'on me fait depuis cinq ans, me doit faire autant d'honneur que les plus belles campagnes que j'aie jamais faites. Mon cousin de Thianges a bien du mérite; mais il faut dire le vrai, il est bien heureux.

Il est vrai, ma chère cousine, que nous étions assez faits l'un pour l'autre : mais je ne désespère pas encore que nous ne passions une bonne partie de notre vie ensemble; songeons seulement à vivre, et nous verrons bien des choses. Pour moi, j'ai une santé que je n'ai point eue depuis trente ans; je vous veux seulement surprendre quand je retournerai à Paris : je m'en irai un beau matin chez vous sans livrées, je vous ferai dire que c'est un gentilhomme breton dont vous ne connoissez pas le nom seulement; il se terminera en *ec*. J'entrerai dans votre chambre, je déguiserai ma voix; je suis assuré que vous ne me connoîtrez pas, et que, quand je me découvrirai, vous serez surprise de mon air jeune et de ma fraîcheur. On diroit, à me voir, que Dieu me veut remplacer en une longue vie ce qu'il m'ôte de fortune : ce n'est pas tout perdre au moins. Je crois que, si ce qui est dans la tête de Pomponne pour moi étoit dans celle que vous diriez bien, je serois un exemple de grande fortune aux siècles présents et à venir.

LETTRE CVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE COULANGES.

A Paris, vendredi 19 décembre 1670.

Ce qui s'appelle tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier au soir aux Tuileries; mais il faut reprendre les choses de plus loin. Vous en êtes à la joie, aux transports, aux ravissements de la princesse et de son bienheureux amant. Ce fut donc lundi que la chose fut déclarée, comme je vous l'ai mandé. Le mardi se passa à parler, à s'étonner, à complimenter; le mercredi, MADEMOISELLE fit une donation à M. de Lauzun, avec dessein de lui donner les titres, les noms et les ornements nécessaires pour être nommé dans le contrat de mariage qui fut fait le même jour. Elle lui donna donc, en attendant mieux, quatre duchés : le premier, c'est le comté d'Eu, qui est la première pairie de France et qui donne le premier rang; le duché de Montpensier, dont il porta hier le nom toute la journée; le duché de Saint-Fargeau, le duché de Châtellerault : tout cela estimé vingt-deux millions. Le contrat fut dressé ensuite, où il prit le nom de Montpensier.

Le jeudi matin, qui étoit hier, MADEMOISELLE espéra que le roi signeroit le contrat, comme il l'avoit dit; mais, sur les sept heures du soir, la reine, MONSIEUR et plusieurs barbons firent entendre à Sa Majesté que cette affaire faisoit tort à sa réputation; en sorte qu'après avoir fait venir MADEMOISELLE et M. de Lauzun, le roi leur déclara, devant M. le prince, qu'il leur défendoit absolument de songer à ce mariage [1], M. de Lauzun reçut cet ordre avec tout le respect, toute la soumission, toute la fermeté et tout le désespoir que méritoit une si grande chute. Pour MADEMOISELLE, suivant son humeur, elle éclata en pleurs, en cris, en douleurs violentes, en plaintes excessives; et tout le jour elle a gardé son lit, sans rien avaler que des bouillons. Voilà un beau songe, voilà un beau sujet de roman ou de tragédie, mais surtout un bon sujet de raisonner

[1] Le dernier éditeur rapporte à ce sujet une anecdote tirée d'un manuscrit des mémoires de La Fare, qu'il dit avoir été retranchée à l'impression; nous la donnons sans autre autorité que la sienne. « La reine même, qui ne se mêloit de rien, parla au roi fortement; MONSIEUR encore davantage, et monsieur le prince dit au roi, quoique respectueusement, *qu'il iroit au mariage du cadet Lauzun, et qu'il lui casseroit la tête, en sortant, d'un coup de pistolet.* » Quoi qu'il en soit, ce coup de théâtre ne changea rien aux résolutions prises par MADEMOISELLE et Lauzun; le mariage résolu entre eux fut célébré secrètement, et il n'y eut point de tête cassée. (*Voir* une des notes de la lettre précédente, et les indications qui suivent.) *G. D S. G.*

et de parler éternellement : c'est ce que nous faisons jour et nuit, soir et matin, sans fin, sans cesse; nous espérons que vous en ferez autant: *E frà tanto vi bacio le mani.*

LETTRE CIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE COULANGES.

A Paris, mercredi 24 décembre 1670.

Vous savez présentement l'histoire romanesque de Mademoiselle et de M. de Lauzun. C'est le juste sujet d'une tragédie dans toutes les règles du théâtre; nous en disposions les actes et les scènes l'autre jour; nous prenions quatre jours au lieu de vingt-quatre heures, et c'étoit une pièce parfaite. Jamais il ne s'est vu de si grands changements en si peu de temps; jamais vous n'avez vu une émotion si générale, jamais vous n'avez ouï une si extraordinaire nouvelle. M. de Lauzun a joué son personnage en perfection; il a soutenu ce malheur avec une fermeté, un courage, et pourtant une douleur mêlée d'un profond respect, qui l'ont fait admirer de tout le monde. Ce qu'il a perdu est sans prix : mais les bonnes graces du roi, qu'il a conservées, sont

sans prix aussi, et sa fortune ne paroît pas déplorée. MADEMOISELLE a fort bien fait aussi; elle a bien pleuré; elle a recommencé aujourd'hui à rendre ses devoirs au Louvre, dont elle avoit reçu toutes les visites. Voilà qui est fini. Adieu.

LETTRE CX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE COULANGES.

A Paris, mercredi 31 décembre 1670.

J'ai reçu vos réponses à mes lettres. Je comprends l'étonnement où vous avez été de tout ce qui s'est passé depuis le 15 jusqu'au 20 de ce mois : le sujet le méritoit bien. J'admire aussi votre bon esprit, et combien vous avez jugé droit, en croyant que cette grande machine ne pourroit pas aller depuis le lundi jusqu'au dimanche. La modestie m'empêche de vous louer à bride abattue là-dessus, parce que j'ai dit et pensé toutes les mêmes choses que vous. Je dis à ma fille le lundi : Jamais ceci n'ira à bon port jusqu'à dimanche; et je voulus parier, quoique tout respirât la noce, qu'elle ne s'achèveroit point. En effet, le jeudi le temps se brouilla, et la nuée creva le soir à dix heures, comme je vous l'ai mandé. Ce même jeudi, j'allai dès neuf

heures du matin chez MADEMOISELLE, ayant eu avis qu'elle alloit se marier à la campagne, et que le coadjuteur de Reims[1] faisoit la cérémonie; cela étoit ainsi résolu le mercredi au soir; car, pour le Louvre, cela fut changé dès le mardi. MADEMOISELLE écrivoit, elle me fit entrer, elle acheva sa lettre, et puis, comme elle étoit au lit, elle me fit mettre à genoux dans sa ruelle; elle me dit à qui elle écrivoit, et pourquoi, et les beaux présents qu'elle avoit faits la veille, et le nom qu'elle avoit donné; qu'il n'y avoit point de parti pour elle en Europe, et qu'elle vouloit se marier. Elle me conta une conversation mot à mot qu'elle avoit eue avec le roi; elle me parut transportée de la joie de faire un homme bien heureux; elle me parla avec tendresse du mérite et de la reconnoissance de M. de Lauzun; et sur tout cela je lui dis : « Mon Dieu, « MADEMOISELLE, vous voilà bien contente; mais « que n'avez-vous donc fini promptement cette « affaire dès lundi? Savez-vous bien qu'un si « grand retardement donne le temps à tout le « royaume de parler, et que c'est tenter Dieu et « le roi que de vouloir conduire si loin une af- « faire si extraordinaire? » Elle me dit que j'avois raison; mais elle étoit si pleine de confiance, que ce discours ne lui fit alors qu'une légère impres-

[1] Charles Maurice Le Tellier.

sion. Elle retourna sur les bonnes qualités et sur la bonne maison de Lauzun. Je lui dis ces vers de Sévère dans *Polyeucte* :

Je ne la puis du moins blâmer d'un mauvais choix :
Polyeucte a du nom, et sort du sang des rois.

Elle m'embrassa fort. Cette conversation dura une heure; il est impossible de la redire toute: mais j'avois été assurément fort agréable durant ce temps, et je le puis dire sans vanité, car elle étoit aise de parler à quelqu'un; son cœur étoit trop plein. A dix heures, elle se donna au reste de la France, qui venoit lui faire sur cela son compliment. Elle attendit tout le matin des nouvelles, et n'en eut point. L'après-dînée, elle s'amusa à faire ajuster elle-même l'appartement de M. de Montpensier. Le soir, vous savez ce qui arriva. Le lendemain, qui étoit vendredi, j'allai chez elle; je la trouvai dans son lit : elle redoubla ses cris en me voyant; elle m'appela, m'embrassa, me mouilla toute de ses larmes. Elle me dit : Hélas! vous souvient-il de ce que vous me dites hier? Ah! quelle cruelle prudence! ah! la prudence! Elle me fit pleurer à force de pleurer. J'y suis encore retournée deux fois; elle est fort affligée, et m'a toujours traitée comme une personne qui sentoit ses douleurs; elle ne s'est pas trompée. J'ai retrouvé, dans cette occasion, des

sentiments qu'on n'a guère pour des personnes d'un tel rang [1]. Ceci entre nous deux et madame de Coulanges; car vous jugez bien que cette causerie seroit entièrement ridicule avec d'autres. Adieu.

LETTRE CXI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 16 janvier 1671.

Hélas! je l'ai encore cette pauvre enfant, et quoi qu'elle ait pu faire, il n'a pas été en son pouvoir de partir le 10 de ce mois, comme elle en avoit le dessein. Les pluies ont été et sont encore si excessives, qu'il y auroit eu de la folie

[1] Cette lettre, pour peu qu'on y réfléchisse, doit servir de réfutation aux arguments avancés contre le mariage de MADEMOISELLE avec Lauzun. Ce dernier, vain à l'excès, qui ne doutoit de rien, qui osoit tout, n'étoit pas homme à s'effrayer des difficultés. Résolu de braver les ordres de son maître, et les menaces de la vengeance, il tenta de se marier dans la chapelle des Tuileries, afin, disoit-il, que la célébration fût faite de couronne à couronne. (*Souvenirs de Caylus.*) Tel fut cet homme singulier, *né sous deux étoiles*, et si difficile à saisir, que sous le pinceau de La Bruyère, « il lui manque le vraisemblable. On ne rêve « point comme il a vécu. Caractère équivoque, mêlé, enve- « loppé, une énigme, une question presque indécise. » (Cha- « pitre *de la Cour*, *Straton*, §. 94.) *G. D. S. G.*

à se hasarder. Toutes les rivières sont débordées; tous les grands chemins sont noyés; toutes les ornières cachées; on peut fort bien verser dans tous les gués. Enfin, la chose est au point que madame de Rochefort [1], qui est chez elle à la campagne, qui brûle d'envie de revenir à Paris, où son mari la souhaite, et où sa mère l'attend avec une impatience incroyable, ne peut pas se mettre en chemin, parce qu'il n'y a pas de sûreté, et qu'il est vrai que cet hiver est épouvantable. Il n'a pas gelé un moment, et il a plu tous les jours comme des pluies d'orage. Il ne passe plus aucun bateau sous les ponts; les arches du Pont-Neuf sont quasi comblées; enfin, c'est une chose étrange. Je vous avoue que l'excès d'un si mauvais temps fait que je me suis opposée à son départ pendant quelques jours. Je ne prétends pas qu'elle évite le froid, ni les boues, ni les fatigues du voyage; mais je ne veux pas qu'elle soit noyée. Cette raison, quoique très-forte, ne la retiendroit pas présentement, sans le coadjuteur qui part avec elle, et qui est engagé de marier sa cousine d'Harcourt [2]. Cette cé-

[1] Madeleine de Laval, épouse du marquis de Rochefort, depuis maréchal de France.

[2] Marie-Angélique-Henriette de Lorraine, mariée le 7 février 1671 à Nugno-Alvarès Péréira de Mello, duc de Cadaval, en Portugal *. Sa mère étoit d'Ornano, sœur de la mère des MM. de Grignan. *D. P.*

rémonie se fait au Louvre; M. de Lionne est le procureur. Le roi lui a parlé; je dis à M. le coadjuteur, sur ce sujet : cette affaire s'est retardée d'un jour à l'autre, et ne se fera peut-être que dans huit jours. Cependant je vois ma fille dans une telle impatience de partir, que ce n'est pas vivre que le temps qu'elle passe ici présentement; et si le coadjuteur ne quitte là cette noce, je la vois disposée à faire une folie, qui est de partir sans lui. Ce seroit une chose si étrange d'aller seule, et c'est une chose si heureuse pour elle d'aller avec son beau-frère, que je ferai tous mes efforts pour qu'ils ne se quittent pas. Cependant les eaux s'écouleront un peu. Je veux vous dire, de plus, que je ne sens point le plaisir de l'avoir présentement : je sais qu'il faut qu'elle parte; ce qu'elle fait ici ne consiste qu'en devoirs et en affaires : on ne s'attache à nulle société; on ne prend aucun plaisir; on a toujours le cœur serré; on ne cesse de parler des chemins, des pluies, des histoires tragiques de ceux qui se sont hasardés. En un mot, quoique je l'aime, comme vous savez, l'état où nous sommes à présent nous pèse et nous ennuie; ces derniers jours-ci n'ont aucun agrément. Je vous suis très-obligée, mon cher Comte, de toutes vos amitiés pour moi, et de toute la pitié que je vous fais. Vous pouvez mieux que nul autre com-

prendre ce que je souffre et ce que je souffrirai. Je suis fâchée pourtant que la joie que vous aurez de la voir puisse être troublée par cette pensée. Voilà les changements et les chagrins dont la vie est mêlée. Adieu, mon très-cher Comte, je vous tue par la longueur de mes lettres; j'espère que vous verrez le fond qui me les fait écrire.

LETTRE CXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

A Paris, ce 23 janvier 1671.

Voilà, mon cousin, tout ce que l'abbé de Coulanges sait de notre maison, dont vous avez dessein de faire une petite histoire. Je voudrois que vous n'eussiez jamais fait que celle-là. Nous sommes très-obligés à M. du Bouchet : il nous démêle fort et nous fait valoir en des occasions qui font plaisir. En vérité, c'est peu de n'avoir que moi pour représenter ici le corps des Rabutins. Je suis transplantée, et ce que l'on dit soi-même, outre qu'on ne voudroit guère souvent parler sur ce chapitre, ne fait pas un grand effet. On me vient de conter une aventure extraordinaire qui s'est passée à l'hôtel de Condé, et qui

mériteroit de vous être mandée, quand nous n'y aurions pas l'intérêt que nous y avons. La voici : Madame la princesse[1] ayant pris il y a quelque temps de l'affection pour un de ses valets de pied nommé Duval, celui-ci fut assez fou pour souffrir impatiemment la bonne volonté qu'elle témoignoit aussi pour le jeune Rabutin qui avoit été son page. Un jour qu'ils se trouvoient tous deux dans sa chambre, Duval ayant dit quelque chose qui manquoit de respect à la princesse, Rabutin mit l'épée à la main pour l'en châtier; Duval tira aussi la sienne, et la princesse se mettant entre deux pour les séparer, elle fut blessée légèrement à la gorge. On a arrêté Duval, et Rabutin est en fuite[2]; cela fait grand bruit en ce pays-ci. Quoique le sujet de la noise soit honorable, je n'aime pas qu'on nomme un valet de pied avec Rabutin. Je vous avoue que je ne suis guère humble, et que j'aurois eu une grande joie que vous eussiez fait de votre nom tout ce qui étoit en vos mains. Adieu, mon pauvre Rabutin, non pas celui qui s'est battu contre

[1] Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé. *D. P.*

[2] Ce Duval fut condamné aux galères ; et Rabutin (Louis) étoit cousin de Bussy-Rabutin, le même dont il sera parlé dans le cours de cette correspondance, qui fit fortune à la cour de Vienne, et qui épousa Dorothée, duchesse de Holstein. (*Voyez* la lettre du 10 avril 1671, et la note, tome 2, page 12.)
G. D. S. G.

Duval, mais un autre qui eût bien fait de l'honneur à ses parents, s'il avoit plu à la destinée. Je vous souhaite la continuation de votre philosophie, et à moi celle de votre amitié; elle ne sauroit périr, quoi que nous puissions faire: elle est d'une bonne trempe, et le fond en tient à nos os. Ma fille vous fait mille compliments et mille adieux; elle s'en va au diantre en Provence; e suis inconsolable de cette séparation. J'embrasse mes chères nièces.

LETTRE CXIII.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 1er février 1671.

Je viens de recevoir votre lettre et le mémoire e notre maison, dont je vous rends mille graces t à monsieur l'abbé. Les pièces que vous avez vec les miennes font toutes les preuves que nous ouvons souhaiter, car, quoique votre cadet, en ai bien plus que vous.

Je suis bien aise, ma chère cousine, que vous pprouviez le dessein de mon histoire généalogique, vous verrez un jour ce que j'en ai fait, t vous louerez encore plus mon entreprise que ous ne faites.

Mais ne sauriez-vous vous corriger de reparler toujours du passé quand il est désagréable?

Vous me mandez que vous voudriez que je n'eusse jamais fait d'autre histoire que celle de notre maison, et ensuite du chagrin que vous témoignez du mélange des noms de Rabutin et de Duval; vous me dites que vous auriez eu une grande joie si j'avois voulu faire de mon nom tout ce qui étoit en mon pouvoir. Je n'ai que deux mots à vous dire là-dessus, sans entrer avec vous dans le détail de ma justification : ou je suis coupable et me suis attiré ma mauvaise fortune, ou seulement malheureux. Si c'est celui-ci, vous êtes injuste de me rien reprocher, et si je suis coupable, il est malhonnête à vous, dans tous les temps, de me le dire, mais particulièrement quand je suis accablé de persécutions. Personne que vous ne me parle ainsi, et si mes ennemis le disent quelquefois, je suis assuré qu'ils ne le pensent pas.

Je vois bien que c'est le départ de madame de Grignan qui vous met en méchante humeur, mais je remarque que vous avez, à point nommé, quand vous m'écrivez, des occasions de *picoterie*[1] dont je me passerois fort bien. Regardez s'il vous seroit agréable que je vous redisse souvent

[1] On attaque de paroles aigres, mot du style familier.
G. D. S. G.

ue, si vous aviez voulu, on n'auroit pas dit de ous et du surintendant Fouquet les sottises qui en dirent après qu'il fut arrêté; je ne les ai mais crues; mais aussi je ne vous ai pas donné chagrin de les entendre. Je vous prie donc, na chère cousine, d'avoir les mêmes égards pour noi, que j'ai pour vous; car, quoique je ne puisse jamais m'empêcher de vous aimer, je n'ainerois pas que toute notre vie se passât en reproches et en éclaircissements; c'est tout ce que nous pourrions faire, s'il y avoit de l'amour sur le jeu.

L'aventure de notre cousin n'est ni belle ni laide : la maîtresse lui fait honneur, et le rival de la honte.

LETTRE CXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 6 février 1671.

Ma douleur seroit bien médiocre si je pouvois vous la dépeindre; je ne l'entreprendrai pas aussi. J'ai beau chercher ma chère fille, je ne la trouve plus, et tous les pas qu'elle fait l'éloignent de moi. Je m'en allai donc à Sainte-Marie tou-

jours pleurant et toujours mourant : il me sembloit qu'on m'arrachoit le cœur et l'ame ; et en effet, quelle rude séparation ! Je demandai la liberté d'être seule ; on me mena dans la chambre de madame du Housset, on me fit du feu ; *Agnès* me regardoit sans me parler ; c'étoit notre marché ; j'y passai jusqu'à cinq heures sans cesser de sangloter : toutes mes pensées me faisoient mourir. J'écrivis à M. de Grignan, vous pouvez penser sur quel ton ; j'allai ensuite chez madame de La Fayette qui redoubla mes douleurs par l'intérêt qu'elle y prit : elle étoit seule, et malade et triste de la mort d'une sœur religieuse ; elle étoit comme je la pouvois désirer. M. de La Rochefoucauld y vint, on ne parla que de vous, de la raison que j'avois d'être touchée, et du dessein de parler comme il faut à *Mellusine*[1].

[1] Nom d'une magicienne qui joue un grand rôle dans nos vieux romans de chevalerie, qu'on donnoit à madame de Marans, sœur de mademoiselle de Montalais, fille d'honneur, et favorite de MADAME (Henriette d'Angleterre). Elle étoit veuve de Jean de Beuil, comte de Marans, grand échanson. L'abbé Arnauld, dans ses Mémoires (partie III, page 3), fait un grand éloge de ces deux sœurs, notamment de mademoiselle de Montalais, et de son esprit, et fait espérer d'elle des mémoires de sa vie sur les apparences du talent pour écrire, qu'il lui sembloit découvrir en elle. Quoi qu'il en soit, ces deux sœurs occupent une place considérable dans la correspondance de madame de Sévigné, et toujours sous des auspices bien peu édifiants. (*Voyez* la lettre sous la date du 3 avril 1671, même tome.) *G. D. S. G.*

Je vous réponds qu'elle sera bien relancée. D'Hacqueville vous rendra un bon compte de cette affaire. Je revins enfin à huit heures de chez madame de La Fayette; mais en entrant ici, bon Dieu! comprenez-vous bien ce que je sentis en montant ce degré? Cette chambre où j'entrois toujours, hélas! j'en trouvai les portes ouvertes, mais je vis tout démeublé, tout dérangé, et votre petite fille qui me représentoit la mienne. Comprenez-vous bien tout ce que je souffris? Les réveils de la nuit ont été noirs, et le matin je n'étois point avancée d'un pas pour le repos de mon esprit. L'après-dînée se passa avec madame de La Troche[1] à l'Arsenal. Le soir, je reçus votre lettre qui me remit dans les premiers transports, et ce soir j'achèverai celle-ci chez M. de Coulanges, où j'apprendrai des nouvelles; car, pour moi, voilà ce que je sais, avec les douleurs de tous ceux que vous avez laissés ici; toute ma lettre seroit pleine de compliments, si je voulois.

Vendredi au soir.

J'ai appris chez madame de Lavardin les nouvelles que je vous mande; et j'ai su, par madame

[1] Marie Godde de Varennes, veuve du marquis de La Troche, conseiller au parlement de Rennes, de la maison de Savonière, en Anjou. Elle avoit un fils qui devint maréchal-de-camp, et qui fut tué, le 18 septembre 1691, au combat de Leuze: c'étoit un officier d'un très-grand mérite. *D. P.*

de La Fayette, qu'elle et M. de La Rochefoucauld eurent hier une conversation avec *Mellusine*, dont le détail n'est pas aisé à écrire : mais songez qu'elle fut confondue et poussée à bout par l'horreur de son procédé, qui lui fut reproché sans aucun ménagement. Elle est fort heureuse du parti qu'on lui offre, et dont elle est demeurée d'accord; c'est de se taire très-religieusement, moyennant quoi on ne la poussera pas à bout. Vous avez des amis qui ont pris vos intérêts avec une grande chaleur; je ne vois que des gens qui vous aiment et vous estiment beaucoup, et qui entrent bien aisément dans ma douleur. Je n'ai voulu aller encore que chez madame de La Fayette. On s'empresse fort de me chercher et de me vouloir prendre, et je crains cela comme la mort. Je vous conjure, ma chère fille, d'avoir soin de votre santé; conservez-la pour l'amour de moi, et ne vous abandonnez pas à ces cruelles négligences, dont il ne me semble pas qu'on puisse jamais revenir. Je vous embrasse avec une tendresse qui ne sauroit avoir d'égale, n'en déplaise à toutes les autres.

Le mariage de mademoiselle d'Houdancourt[1]

[1] Fille du maréchal, mariée à Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour. C'est cette fille d'honneur de la reine que la comtesse de Soissons avoit essayé de rendre agréable au roi, pour le détacher de madame de La Vallière. *A. G.*

et de M. de Ventadour a été signé ce matin. L'abbé de Chambonnas a été nommé aussi ce matin à l'évêché de Lodève. Madame la princesse partira le mercredi des Cendres pour Châteauroux, où M. le prince désire qu'elle fasse quelque séjour [1]. M. de La Marguerie a la place du conseil de M. d'Estampes [2], qui est mort. Madame de Mazarin arrive ce soir à Paris; le roi s'est déclaré son protecteur, et l'a envoyé quérir au Lis avec un exempt et huit gardes, et un carrosse bien attelé. Voici un trait d'ingratitude qui ne vous déplaira pas, et dont je veux faire mon profit, quand je ferai mon livre sur les grandes ingratitudes. Le maréchal d'Albret a convaincu madame d'Heudicourt, non-seulement d'une bonne galanterie avec M. de Béthune, dont il avoit toujours voulu douter, mais d'avoir dit de lui et de madame Scarron [3] tous les maux qu'on peut s'imaginer. Il n'y a point de mauvais office

[1] Claire-Clémence de Maille-Brézé, princesse de Condé. Le motif de son voyage se trouve éclairci dans la lettre ci-dessus, 23 janvier, et la note tome II, page 12. *G.D.S.G.*

[2] Ce M. d'Estampes étoit président au conseil d'état.

[3] Madame d'Heudicourt et madame Scarron (depuis madame de Maintenon) étoient parentes du maréchal d'Albret. La première eut aussi ses aventures d'amour et d'ingratitude; sa beauté fit naître des passions, et son caractère des querelles. Madame de Sévigné parle souvent d'elle, ainsi que madame de Caylus, dans ses *Souvenirs*. *G. D. S. G.*

qu'elle n'ait tâché de rendre à l'un et à l'autre, et cela est tellement avéré, que madame Scarron ne la voit plus, ni tout l'hôtel de Richelieu. Voilà une femme bien abymée; mais elle a cette consolation de n'y avoir pas peu contribué.

LETTRE CXV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 9 février 1671.

Je reçois vos lettres, comme vous avez reçu ma bague; je fonds en larmes en les lisant; il semble que mon cœur veuille se fendre par la moitié; on croiroit que vous m'écrivez des injures ou que vous êtes malade, ou qu'il vous est arrivé quelque accident, et c'est tout le contraire; vous m'aimez, ma chère enfant, et vous me le dites d'une manière que je ne puis soutenir sans des pleurs en abondance. Vous continuez votre voyage sans aucune aventure fâcheuse, et lorsque j'apprends tout cela, qui est justement tout ce qui me peut être le plus agréable, voilà l'état où je suis. Vous vous amusez donc à penser à moi, vous en parlez, et vous aimez mieux m'écrire vos sentiments que vous n'aimez à me

les dire; de quelque façon qu'ils me viennent, ils sont reçus avec une sensibilité qui n'est comprise que de ceux qui savent aimer comme je fais. Vous me faites sentir pour vous tout ce qu'il est possible de sentir de tendresse; mais si vous songez à moi, soyez assurée aussi que je pense continuellement à vous : c'est ce que les dévots appellent une pensée habituelle; c'est ce qu'il faudroit avoir pour Dieu, si l'on faisoit son devoir : rien ne me donne de distraction; je vois ce carrosse qui avance toujours, et qui n'approchera jamais de moi : je suis toujours dans les grands chemins, il me semble que j'ai quelquefois peur que ce carrosse ne verse : les pluies qu'il fait depuis trois jours me mettent au désespoir; le Rhône me fait une peur étrange. J'ai une carte devant mes yeux; je sais tous les lieux où vous couchez : vous êtes ce soir à Nevers; vous serez dimanche à Lyon, où vous recevrez cette lettre. Je n'ai pu vous écrire qu'à Moulins par madame de Guénégaud. Je n'ai reçu que deux de vos lettres; peut-être que la troisième viendra, c'est la seule consolation que je souhaite; pour d'autres, je n'en cherche pas. Je suis entièrement incapable de voir beaucoup de monde ensemble; cela viendra peut-être, mais il n'en est pas question encore. Les duchesses de Verneuil et d'Arpajon me veulent réjouir;

je les en ai remerciées[1] : je n'ai jamais vu de si belles ames qu'il y en a dans ce pays-ci. Je fus samedi tout le jour chez madame de Villars[2] à parler de vous, et à pleurer; elle entre bien dans mes sentiments. Hier je fus au sermon de M. d'Agen[3] et au salut, et chez madame de Puisieux, et chez madame du Pui-du-Fou, qui vous fait mille amitiés. Si vous aviez un petit manteau fourré, elle auroit l'esprit en repos. Aujourd'hui je m'en vais souper au faubourg, tête à tête[4]. Voilà les fêtes de mon carnaval. Je fais tous les jours dire une messe pour vous : c'est une dévotion qui n'est pas chimérique. Je n'ai vu Adhémar[5] qu'un moment; je m'en vais lui écrire

[1] La duchesse de Verneuil, fille du chancelier Séguier, et madame d'Arpajon, née d'Harcourt-Beuvron, troisième femme du duc d'Arpajon.

[2] Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, mère du maréchal duc de ce nom. *D. P.*

[3] Claude Joli, célèbre prédicateur, depuis évêque d'Agen, mort à l'âge de 68 ans, en 1678. *D. P.*

[4] Avec madame de La Fayette, rue de Vaugirard, vis-à-vis le petit Luxembourg. *D. P.*

[5] Joseph Adhémar de Monteil, frère de M. de Grignan, connu d'abord sous le nom d'*Adhémar,* fut appelé *le chevalier de Grignan*, après la mort de Charles-Philippe d'Adhémar son frère, arrivée le 6 février 1672, et s'étant marié dans la suite avec N... d'Oraison, il reprit le nom de *comte d'Adhémar*. Il étoit, en 1675, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, à la tête duquel il se signala en plusieurs occasions, et surtout au combat d'Altenheim. Il fut fait maréchal de camp en 1688 et sans de

ɪour le remercier de son lit; je lui en suis plus bligée que vous. Si vous voulez me faire un éritable plaisir, ayez soin de votre santé, dorɪez dans ce joli petit lit, mangez du potage, et ervez-vous de tout le courage qui me manque. ontinuez à m'écrire. Tout ce que vous avez issé d'amitiés ici est augmenté : je ne finirois oint à vous faire des compliments, et à vous ire l'inquiétude où l'on est de votre santé.

Mademoiselle d'Harcourt fut mariée avant-hier, y eut un grand souper maigre à toute la faille; hier un grand bal et un grand souper au i, à la reine, à toutes les dames parées: c'étoit ne des plus belles fêtes qu'on puisse voir.

Madame d'Heudicourt est partie avec un désesɔir inconcevable, ayant perdu toutes ses amies, ɔnvaincue de tout ce que madame Scarron avoit ɔujours défendu, et de toutes les trahisons du ɔonde [1]. Mandez-moi quand vous aurez reçu ɪes lettres. Je fermerai tantôt celle-ci.

équentes attaques de goutte, qui le mirent enfin hors d'état de ɔntinuer le service, sa réputation, son mérite et sa naissance ɪuroient infailliblement conduit aux plus grandes distinctions e la guerre. Il mourut sans postérité le 19 novembre 1713, âgé e 69 ans. *D. P.*

[1] Jolie, indiscrète et chanceuse; telle étoit cette femme, qui nissoit par se rendre insupportable et même dangereuse, surtout la cour, et près de madame de Maintenon, dont elle perdit 'amitié et la confiance. (*Voyez* la lettre précédente, et la note.)
G. D. S. G.

Lundi au soir.

Avant que d'aller au faubourg je fais mon paquet, et je l'adresse à M. l'intendant à Lyon. La distinction de vos lettres m'a charmée : hélas ! je la méritois bien par la distinction de mon amitié pour vous.

Madame de Fontevraud[1] fut bénite hier. MM. les prélats furent un peu fâchés de n'y avoir que des tabourets.

Voici ce que j'ai su de la fête d'hier : toutes les cours de l'hôtel de Guise étoient éclairées de deux mille lanternes. La reine entra d'abord dans l'appartement de mademoiselle de Guise[2] fort éclairé, fort paré ; toutes les dames se mirent à genoux autour de la reine, sans distinction de tabourets : on soupa dans cet appartement. Il y avoit quarante dames à table ; le souper fut magnifique ; le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se mettre à table ; on monta plus haut, où tout étoit préparé pour le bal. Le roi mena

[1] Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart, célèbre par son esprit et par ses vertus. Elle étoit sœur du duc de Vivonne, et de mesdames de Thianges et de Montespan. *D. P.* « Ces quatre « personnes, dit Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, plaisoient « universellement par un tour singulier de conversation, mêlé « de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appeloit *l'esprit « des Mortemart.* » *A. G.*

[2] Marie de Lorraine, qui mourut en 1688, à 93 ans.

la reine, et honora l'assemblée de trois ou quatre courantes, et puis s'en alla au Louvre avec sa compagnie ordinaire. Mademoiselle ne voulut point venir à l'hôtel de Guise. Voilà tout ce que je sais.

Je veux voir le paysan de Sully, qui m'apporta hier votre lettre; je lui donnerai de quoi boire : je le trouve bien heureux de vous avoir vue. Hélas! comme un moment me paroîtroit, et que j'ai de regret à tous ceux que j'ai perdus! Je me fais des *dragons* [1] aussi bien que les autres. D'Irval [2] a ouï parler de *Mellusine* [3] : il dit que c'est bien employé, qu'il vous avoit avertie de toutes les plaisanteries qu'elle avoit faites à votre première couche [4]; que vous ne daignâtes pas l'écouter; que depuis ce temps-là il n'a point été chez vous. Il y a long-temps que cette créature-là parloit très-mal de vous; mais il falloit que vous en fussiez persuadée par vos yeux. Et notre coadjuteur, ne voulez-vous pas bien l'embrasser pour l'amour de moi? N'est-il point encore *seigneur corbeau* pour vous? Je désire avec passion que vous soyez remise comme vous étiez. Hé! ma

[1] Expression familière entre la mère et la fille, pour dire *des chagrins, des inquiétudes*. *D. P.*

[2] Le comte d'Avaux, frère du célèbre négociateur. *D. P.*

[3] Madame de Marans. (*Voyez* ci-dessus, lettre du 6 février.)

[4] Fausse couche que madame de Grignan fit à Livry le 4 novembre 1669.

pauvre fille! hé! mon Dieu! a-t-on bien du soin de vous? Il ne faut jamais vous croire sur votre santé : voyez ce lit que vous ne vouliez point; tout cela est comme madame Robinet[1]. Adieu, ma chère enfant, l'unique passion de mon cœur, le plaisir et la douleur de ma vie. Aimez-moi toujours, c'est la seule chose qui me peut donner de la consolation.

LETTRE CXVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 11 février 1671.

Je n'en ai reçu que trois de ces aimables lettres qui me pénètrent le cœur; il y en a une qui ne revient point : sans que je les aime toutes, et que je n'aime point à perdre ce qui me vient de vous, je croirois n'avoir rien perdu : je trouve qu'on ne peut rien souhaiter qui ne soit dans celles que j'ai reçues : elles sont, premièrement, très-bien écrites; et de plus, si tendres et si naturelles, qu'il est impossible de ne les pas croire; la défiance même en seroit convaincue : elles

[1] Sage-femme, nommée *la Robinette* dans la lettre du 19 novembre 1670.

ont ce caractère de vérité qui se maintient toujours, qui se fait voir avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie demeurent accablées sous les paroles sans pouvoir persuader; plus leurs sentiments s'efforcent de paroître, plus ils sont enveloppés. Les vôtres sont vrais et le paroissent; vos paroles ne servent, tout au plus, qu'à vous expliquer; et, dans cette noble simplicité, elles ont une force à quoi l'on ne peut résister. Voilà, ma fille, comme vos lettres m'ont paru; jugez quel effet elles me font, et quelle sorte de larmes je répands, en me trouvant persuadée de la vérité que je souhaite le plus. Vous pourrez juger par là de ce que m'ont fait les choses qui m'ont donné autrefois des sentiments contraires. Si mes paroles ont la même puissance que les vôtres, il ne faut pas vous en dire davantage; je suis assurée que mes vérités ont fait en vous leur effet ordinaire; mais je ne veux pas que vous disiez que j'étois un rideau qui vous cachoit : tant pis si je vous cachois; vous êtes encore plus aimable quand on a tiré le rideau; il faut que vous soyez à découvert pour être dans votre perfection; nous l'avons dit mille fois. Pour moi, il me semble que je suis toute nue, qu'on m'a dépouillée de tout ce qui me rendoit aimable; je n'ose plus voir le monde, et, quoi qu'on ait fait pour m'y re-

mettre, j'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou, ne pouvant faire autrement : peu de gens sont dignes de comprendre ce que je sens; j'ai cherché ceux qui sont de ce petit nombre, et j'ai évité les autres. J'ai vu Guitaud et sa femme; ils vous aiment, mandez-moi un petit mot pour eux. Deux ou trois Grignan me vinrent voir hier matin. J'ai remercié mille fois Adhémar de vous avoir prêté son lit : nous ne voulûmes point examiner s'il n'eût pas été meilleur pour lui de troubler votre repos, que d'en être cause; nous n'eûmes pas la force de pousser cette folie, et nous fûmes ravis de ce que le lit étoit bon. Il nous semble que vous êtes à Moulins aujourd'hui; vous y recevrez une de mes lettres; je ne vous ai point écrit à Briare; c'étoit ce cruel mercredi qu'il falloit écrire; c'étoit le propre jour de votre départ : j'étois si affligée et si accablée, que j'étois même incapable de chercher de la consolation en vous écrivant. Voici donc ma troisième et ma seconde à Lyon; ayez soin de me mander si vous les avez reçues : quand on est fort éloigné, on ne se moque plus des lettres qui commencent par *j'ai reçu la vôtre, etc.* La pensée que vous avez de vous éloigner toujours, et de voir que ce carrosse va toujours en de-là, est une de celles qui me tourmentent le plus. Vous allez toujours, et enfin, comme vous dites,

vous vous trouverez à deux cents lieues de moi : alors ne pouvant plus souffrir les injustices, sans en faire à mon tour, je me mettrai à m'éloigner aussi de mon côté, et j'en ferai tant, que je me trouverai à trois cents : ce sera une belle distance, et ce sera aussi une chose digne de mon amitié, que d'entreprendre de traverser la France pour vous aller trouver. Je suis touchée du retour de vos cœurs entre le coadjuteur et vous : vous savez combien j'ai toujours trouvé que cela étoit nécessaire au bonheur de votre vie ; conservez bien ce trésor ; vous êtes vous-même charmée de sa bonté, faites-lui voir que vous n'êtes pas ingrate. Je finirai tantôt ma lettre. Peut-être qu'à Lyon vous serez si étourdie de tous les honneurs qu'on vous y fera, que vous n'aurez pas le temps de lire tout ceci ; ayez au moins celui de me mander toujours de vos nouvelles, comme vous vous portez, et votre aimable visage que j'aime tant, et si vous vous embarquez sur ce diable de Rhône. Je crois que vous aurez M. de Marseille [1] à Lyon.

[1] M. de Forbin de Janson, évêque de Marseille, depuis cardinal, ambassadeur en Pologne, appelé *la Grêle*, à cause de son caractère emporté et sa conduite peu apostolique. Il occupe une grande place dans cette correspondance. *G. D. S. G.*

Mercredi au soir.

Je viens de recevoir tout présentement votre lettre de Nogent; elle m'a été donnée par un fort honnête homme que j'ai questionné tant que j'ai pu; mais votre lettre vaut mieux que tout ce qui se peut dire. Il étoit bien juste, ma fille, que ce fût vous la première qui me fissiez rire, après m'avoir tant fait pleurer. Ce que vous me mandez de M. Busche est original, cela s'appelle des traits dans le style de l'éloquence; j'en ai donc ri, je vous l'avoue, et j'en serois honteuse, si, depuis huit jours, j'avois fait autre chose que de pleurer. Hélas! je le rencontrai dans la rue ce M. Busche, qui amenoit vos chevaux, je l'arrêtai, et, toute en pleurs, je lui demandai son nom; il me le dit; je lui dis en sanglotant : Monsieur Busche, je vous recommande ma fille, ne la versez point, et, quand vous l'aurez menée heureusement à Lyon, venez me voir pour me dire de ses nouvelles; je vous donnerai de quoi boire; je le ferai assurément : ce que vous me mandez sur son sujet augmente beaucoup le respect que j'avois déjà pour lui. Mais vous ne vous portez point bien, vous n'avez point dormi; le chocolat vous remettra : mais vous n'avez point de chocolatière, j'y ai pensé mille fois; comment ferez-vous? Hélas! mon

enfant, vous ne vous trompez point, quand vous croyez que je suis occupée de vous encore plus que vous ne l'êtes de moi, quoique vous me le paroissiez plus que je ne vaux. Si vous me voyez, vous me voyez chercher ceux qui en veulent bien parler; si vous m'écoutez, vous entendez bien que j'en parle. C'est assez vous dire que j'ai fait une visite à l'abbé Guêton, pour parler des chemins et de la route de Lyon. Je n'ai encore vu aucun de ceux qui veulent me divertir; en paroles couvertes, c'est qu'ils veulent m'empêcher de penser à vous, et cela m'offense. Adieu, ma très-aimable, continuez à m'écrire et à m'aimer; pour moi, je suis tout entière à vous, j'ai des soins extrêmes de votre enfant. Je n'ai point de lettres de M. de Grignan, et je ne laisse pas de lui écrire.

LETTRE CXVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, jeudi 12 février 1671.

Ceci est un peu de provision, car je ne vous écrirai que demain : mais je veux vous écrire présentement ce que je viens d'apprendre.

Le président Amelot[1], après avoir fait hier mille visites, se trouva un peu embarrassé sur le soir, et tomba dans une apoplexie épouvantable, dont il est mort ce matin à huit heures. Je vous conseille d'écrire à sa femme : c'est une affliction extrême dans toute sa famille.

La duchesse de La Vallière manda au roi, par le maréchal de Bellefonds, outre cette lettre que l'on n'a point vue : « Qu'elle auroit plus tôt quitté « la cour, après avoir perdu l'honneur de ses « bonnes graces, si elle avoit pu obtenir d'elle « de ne le plus voir; que cette foiblesse avoit été « si forte en elle, qu'à peine étoit-elle capable « présentement d'en faire un sacrifice à Dieu; « qu'elle vouloit pourtant que le reste de la pas- « sion qu'elle a eue pour lui servît à sa péni- « tence, et qu'après lui avoir donné toute sa « jeunesse, ce n'étoit pas trop encore du reste « de sa vie pour le soin de son salut. » Le roi pleura fort, et envoya M. Colbert à Chaillot, la prier instamment de venir à Versailles, et qu'il pût lui parler encore. M. Colbert l'y a conduite; le roi a causé une heure avec elle, et a fort pleuré. Madame de Montespan fut au-devant d'elle, les bras ouverts et les larmes aux yeux. Tout cela ne se comprend point; les uns disent qu'elle demeurera à Versailles et à la cour; les

[1] Charles Amelot de Gournay, président au grand conseil.

autres qu'elle reviendra à Chaillot; nous verrons[1].

LETTRE CXVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Vendredi 13 février 1671, chez M. de Coulanges.

Monsieur de Coulanges veut que je vous écrive encore à Lyon; je vous conjure, ma chère enfant, si vous vous embarquez, de descendre au Pont-Saint-Esprit. Ayez pitié de moi; conservez-vous, si vous voulez que je vive. Vous m'avez si bien persuadée que vous m'aimez, qu'il me semble que, dans la vue de me plaire, vous ne vous hasarderez point. Mandez-moi bien comme vous conduirez votre barque. Hélas! qu'elle m'est chère et précieuse cette petite barque que le Rhône m'emporte si cruellement! J'ai ouï dire qu'il y

[1] Madame de La Vallière songeoit à fuir la cour; ce n'est cependant qu'en 1675 que sa résolution fut sérieuse à cet égard, époque de sa profession aux Carmélites: sacrifice qui parut grand; mais quand on songe aux amertumes du dégoût et de la jalousie dont elle fut abreuvée, on croit y voir un dépit d'amour-propre qu'elle expia sous le cilice avec une résignation très-édifiante. *Voyez* la lettre du 5 juin 1675, tome III, page 401, et la note, page 403.) *G. D. S. G.*

avoit eu un dimanche gras, mais ce n'est que par ouï dire, et je ne l'ai point vu. J'ai été farouche au point de ne pouvoir pas souffrir quatre personnes ensemble. J'étois au coin du feu de madame de La Fayette. L'affaire de *Mellusine* est entre les mains de Langlade [1], après avoir passé par celles de M. de La Rochefoucauld et de d'Hacqueville. Je vous assure qu'elle est bien confondue et bien méprisée par ceux qui ont l'honneur de la connoître. Je n'ai pas encore vu madame d'Arpajon [2]; elle a une mine satisfaite qui m'importune. Le bal du mardi gras pensa être renvoyé; jamais il ne fut une telle tristesse [3]; je crois que c'étoit votre absence qui en étoit cause. Bon Dieu! que de compliments j'ai à vous faire! que d'amitiés! que de soins de savoir de vos nouvelles! que de louanges l'on vous donne! Je n'aurois jamais fait, si je voulois nommer tous ceux et celles dont vous êtes aimée, estimée, adorée; mais, quand vous aurez mis tout cela ensemble, soyez assurée, ma fille, que ce n'est rien en comparaison de ce que je suis pour vous.

[1] Homme attaché à la maison de Bouillon, et depuis secrétaire du cabinet. *D. P.*

[2] Déjà nommée. (*Voyez* la lettre ci-dessus, 9 février, et la note.)

[3] A cause de la fuite de madame de La Vallière. (*Voyez* la lettre précédente, et la note.)

le ne vous quitte pas un moment; je pense à vous sans relâche, et de quelle façon! J'ai embrassé votre fille, et elle m'a baisée, et très-bien baisée de votre part. Savez-vous bien que je l'aime cette petite, quand je songe de qui elle vient.

LETTRE CXIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY.

Paris, ce 16 février 1671.

Mon Dieu, mon cousin, que votre lettre [1] est raisonnable, et que je suis impertinente de vous attaquer toujours! Vous me faites voir si clairement que j'ai tort, que je n'ai pas le mot à dire; mais je suis tellement résolue de m'en corriger, que, quand nos lettres désormais devroient être aussi froides qu'elles sont vives, il est certain que je ne vous donnerois jamais sujet de m'écrire sur ce ton-là. Au milieu de mon repentir, à l'heure que je vous parle, il vient encore des aigreurs au bout de ma plume, ce sont des tentations du diable que je renvoie d'où elles viennent. Le départ de ma fille m'a causé des vapeurs noires; je prendrai mieux mon temps, quand je vous

[1] La lettre du 1er février précédent, ci-dessus.

écrirai une autre fois, et, de bonne foi, je ne vous fâcherai de ma vie.

Encore une fois, j'aime fort que vous vous amusiez à notre belle et ancienne chevalerie; cela me fait un plaisir extrême. L'abbé (*de Coulanges*) vous prie de lui faire part de votre dessein : il a fait une litanie des Sévigné, il veut travailler à nos Rabutin ; écrivez-lui quelque chose qui puisse embellir son histoire. Je ne trouve rien de si proche que d'être d'une même maison; il ne faut pas s'étonner si l'on s'y intéresse, cela tient dans la moelle des os, au moins à moi. C'est fort bien fait à vous d'avoir tous nos titres, je suis hors de la famille, et c'est vous qui devez tout soutenir.

Adieu, mon cher cousin ; écrivons-nous un peu sans nous gronder, pour voir comment nous nous en trouverons. Si cela nous ennuie, nous serons toujours sur nos pieds pour nous faire quelque petite querelle d'Allemand, sur d'autres sujets, cela s'entend. Ce qui me plaît de tout ceci, c'est que nous éprouvons la bonté de nos cœurs, qui est inépuisable.

LETTRE CXX.

DU COMTE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 23 février 1671.

Si votre lettre du mois de janvier me donna du chagrin contre vous, ma chère cousine, celle que je viens de recevoir m'a donné bien de l'estime et de l'amitié pour vous. Je n'ai jamais vu un retour si sincère et si honnête que le vôtre, ni qui marquât un cœur si bien fait; je ne doute pas, après cela, que vous n'ayez plus d'égards pour moi que vous n'en avez eu, et vous savez bien que, depuis ma faute contre vous et votre amnistie, on ne peut être plus net que je l'ai été.

Au reste, ma chère cousine, ne craignez pas que mes lettres soient moins vives, quand vous ne serez pas aigre; je ne laisse pas d'être assez animé avec ceux dont je suis content; mais si enfin vous me trouviez un peu fade, nous trouverons assez de gens qui méritent des coups de patte, sans nous en donner l'un à l'autre.

L'approbation que vous donnez à l'histoire de notre maison, mon ouvrage et l'éloge que vous

faites de ma lettre dédicatoire, m'obligent de vous faire confidence de quelque chose de plus important à quoi je m'amuse ; mais je vous demande le secret.

Pendant que j'étois dans la Bastille, je me mis dans la tête d'écrire mes campagnes : il y a trois ans que je trouvai ce travail assez beau pour me convier à l'étendre davantage, et faire ce qu'on appelle des *Mémoires*.

Le roi sait ceci, et que je retourne à la cour, ou non, il le verra infailliblement ; peut-être que les actions de guerre qui sont diversifiées, d'autres événements, et tout cela conté avec des tours assez singuliers, divertiront ce grand prince ; tant y a qu'en l'amusant je lui apprendrai, à n'en pouvoir douter, ce que j'ai fait pour son service, et c'est là mon principal dessein.

LETTRE CXXI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 18 février 1671.

Je vous conjure, ma fille, de conserver vos yeux ; pour les miens, vous savez qu'ils doivent finir à votre service. Vous comprenez bien, ma

belle, que, de la manière dont vous m'écrivez, il faut bien que je pleure en lisant vos lettres. Pour comprendre quelque chose de l'état où je suis, joignez, ma bonne, à la tendresse et à l'inclination naturelle que j'ai pour votre personne, la petite circonstance d'être persuadée que vous m'aimez, et jugez de l'excès de mes sentiments. Méchante! pourquoi me cachez-vous quelquefois de si précieux trésors? Vous avez peur que je ne meure de joie; mais ne craignez-vous pas aussi que je ne meure du déplaisir de croire voir le contraire? Je prends d'Hacqueville à témoin de l'état où il m'a vue autrefois; mais quittons ces tristes souvenirs, et laissez-moi jouir d'un bien sans lequel la vie m'est dure et fâcheuse. Ce ne sont point des paroles, ce sont des vérités. Madame de Guénégaud[1] m'a mandé de quelle manière elle vous a vue pour moi : je vous conjure d'en garder le fond; mais plus de larmes, je vous en prie; elles ne vous sont pas si saines qu'à moi. Je suis présentement assez raisonnable; je me soutiens au besoin, et quelquefois je suis quatre ou cinq heures tout comme une autre; mais peu de chose me remet à mon pre-

[1] Femme du secrétaire d'état Guénégaud, qui s'étoit trouvée compromise dans le procès de Fouquet. Retirée à Moulins, elle avoit été chargée par madame de Sévigné de remettre une lettre a madame de Grignan. (*Voir* ci-dessus, lettre du 9 février.)

mier état : un souvenir, un lieu, une parole, une pensée un peu trop arrêtée, vos lettres surtout, les miennes même en les écrivant, quelqu'un qui me parle de vous; voilà des écueils à ma constance, et ces écueils se rencontrent souvent. J'ai vu Raymond chez la comtesse du Lude; elle me chanta un nouveau récit du ballet; mais si vous voulez qu'on le chante, chantez-le. Je vois madame de Villars, je me plais avec elle, parce qu'elle entre dans mes sentiments; elle vous dit mille amitiés. Madame de La Fayette comprend fort bien aussi les tendresses que j'ai pour vous; elle est touchée de l'amitié que vous me témoignez. Je suis assez souvent dans ma famille, quelquefois ici le soir par lassitude, mais rarement. J'ai vu cette pauvre madame Amelot; elle pleure bien, je m'y connois. Faites quelque mention de certaines gens dans vos lettres, afin que je le leur puisse dire. Je vais aux sermons des Mascaron [1] et des Bourdaloue; ils se surpassent à l'envi. Voilà bien de mes nouvelles; j'ai fort envie de savoir des vôtres, et comment vous vous serez trouvée à Lyon; pour vous dire le vrai, je ne pense à nulle autre chose. Je sais votre route, et où vous avez couché tous les jours: vous étiez dimanche à Lyon; vous auriez bien

[1] Jules Mascaron, prêtre de l'Oratoire, nommé en 1671 à l'évêché de Tulle.

fait de vous y reposer quelques jours. Vous m'avez donné envie de m'informer de la mascarade du mardi gras ; j'ai su qu'un grand homme, plus grand de trois doigts qu'un autre, avoit fait faire un habit admirable ; il ne voulut point le mettre, et il se trouva par hasard qu'une dame qu'il ne connoît point du tout, à qui il n'a jamais parlé, n'étoit point à l'assemblée [1] ; du reste, il faut que je dise comme Voiture [2] : personne n'est encore mort de votre absence, hormis moi ; ce n'est pas que le carnaval n'ait été d'une tristesse excessive, vous pouvez vous en faire honneur : pour moi, j'ai cru que c'étoit à cause de vous ; mais ce n'est point assez pour une absence comme la vôtre. J'envoie pour cette fois cette lettre en Provence ; j'embrasse M. de Grignan, et je meurs d'envie de savoir de vos nouvelles. Dès que j'ai reçu une lettre, j'en voudrois tout-à-l'heure une autre, je ne respire que d'en recevoir.

[1] On suppose ici le roi et madame de Montespan, que l'absence de madame de La Vallière éloignoient du monde et des plaisirs de la cour. Nul doute que la Montespan pouffoit de rire dans le secret ; car il entroit dans son plan de ruiner dans le cœur du roi toute espèce de rivalité, pour s'en rendre maître. (*Voyez* la lettre du 12 février.) *G. D. S. G.*

[2] Voiture, l'oracle de l'hôtel de Rambouillet, des courtisans, et même de l'Académie françoise, qui prit le deuil à sa mort. Madame de Sévigné, qui l'a fait oublier, se courboit encore sous le joug de sa réputation, ainsi que son cousin Bussy, et bien d'autres gens du monde. *G. D. S. G.*

Vous me dites des merveilles du tombeau de M. de Montmorency[1], et de la beauté de mesdemoiselles de Valençai. Vous écrivez extrêmement bien, personne n'écrit mieux : ne quittez jamais le naturel, votre tour s'y est formé, et cela compose un style parfait. J'ai fait vos compliments à madame de La Fayette et à M. de La Rochefoucauld et à Langlade ; tout cela vous

[1] Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. Voici la description du monument qui renferme les cendres de cette illustre victime du cardinal de Richelieu, érigé par sa veuve, Marie-Felice des Ursins, dans le monastère de la Visitation de Moulins. Le duc de Montmorency est représenté couché et appuyé sur le coude. La duchesse sa femme est assise à ses pieds, voilée et en mante. A côté du mausolée sont deux statues, dont l'une représente la Valeur et l'autre la Libéralité (mot qui avoit encore un beau sens avant le dialecte révolutionnaire). Derrière ce monument, et sur la muraille qui le touche, est une espèce de portique avec son fronton, soutenu par deux colonnes et par deux pilastres. Entre les colonnes sont deux statues, dont une représente la Noblesse et l'autre la Piété. Au milieu du portique est une urne qui renferme les cendres du duc ; deux anges portent les festons qui l'entourent. Le fronton est surmonté des armes de Montmorency.

L'artiste Richard, qui jouit d'une réputation bien méritée, a exposé, au salon de 1817, un excellent tableau qui représente ce monument funèbre. J'en parle avec tout l'intérêt qu'il inspire dans mon *Choix des Productions de l'Art* exposées dans le salon de cette même année.

N. B. En passant à Moulins, j'ai vu pour la seconde fois le tombeau du duc de Montmorency, et le lycée de Moulins établi dans la maison de la Visitation. *G. D. S. G.*

aime, vous estime et vous sert en toute occasion. Vos chansons m'ont paru jolies; j'en ai reconnu les styles. Ah! mon enfant, que je voudrois bien vous voir un peu, vous entendre, vous embrasser, vous voir passer, si c'est trop demander que le reste! Hé bien, par exemple, voilà de ces pensées à quoi je ne résiste pas. Je sens qu'il m'ennuie de ne vous plus avoir : cette séparation me fait une douleur au cœur et à l'ame, que je sens comme un mal du corps. Je ne vous puis assez remercier de toutes les lettres que vous m'avez écrites sur le chemin : ces soins sont trop aimables, et font bien leur effet aussi; rien n'est perdu avec moi; vous m'avez écrit de par tout; j'ai admiré votre bonté; cela ne se fait point sans beaucoup d'amitié; autrement on seroit plus aise de se reposer et de se coucher. L'impatience que j'ai d'avoir encore de vos nouvelles et de Rouane et de Lyon n'est pas médiocre; je suis en peine de votre embarquement, et de savoir ce que vous a paru ce furieux Rhône en comparaison de notre pauvre Loire, à laquelle vous avez tant fait de civilités. Que vous êtes honnête de vous en être souvenue comme d'une de vos anciennes amies! Hélas! de quoi ne me souviens-je point? Les moindres choses me sont chères; j'ai mille *dragons*. Quelle différence! je ne revenois jamais ici sans impatience

et sans plaisir : présentement j'ai beau chercher, je ne vous trouve plus; et comment peut-on vivre quand on sait que, quoi qu'on fasse, on ne trouvera plus une si chère enfant? Je vous ferai bien voir si je le souhaite, par le chemin que je ferai pour l'aller chercher. J'ai reçu une lettre de M. de Grignan; il n'y en a point pour vous. Il me mande qu'il reviendra cet hiver; vous quittera-t-il? ou le suivrez-vous? Faites-moi réponse.

M. le dauphin étoit malade, il se porte mieux. On sera à Versailles jusqu'à lundi. Madame de La Vallière est toute rétablie à la cour. Le roi la reçut avec des larmes de joie; elle a eu plusieurs conversations tendres[1]; tout cela est difficile à comprendre, il faut se taire. Les nouvelles de cette année ne tiennent pas d'un ordinaire à l'autre. J'ai une infinité de compliments à vous faire. Je vois tous les jours votre petite; je veux qu'elle soit droite, voilà mon soin : cela seroit

[1] On lit dans l'édition de 1726 : « Le roi la reçut avec des « larmes de joie, et madame de Montespan avec des larmes.... « devinez de quoi.... L'on a eu avec l'une et l'autre des con- « versations tendres.... » On ne voit pas trop pourquoi ce passage a été tronqué dans les éditions postérieures. Si on pouvoit ignorer que le retour de madame de La Vallière à la cour fit répandre des larmes de rage à madame de Montespan, tous les monuments littéraires qui parlent de cette femme trop célèbre confirmeroient la pensée de madame de Sévigné lors de ce rapprochement. *G. D. S. G.*

plaisant d'être votre fille et de M. de Grignan, et qu'elle ne fût pas bien faite; je suis habile, j'ai même des précautions inutiles. J'ai vu hier madame du Puy-du-Fou, qui vous salue; j'ai vu aussi madame de Janson et madame Leblanc. Tout ce qui a rapport à vous de cent lieues loin m'est plus agréable qu'autre chose. Mon Dieu! le Rhône! vous y êtes présentement. Quelle idée pour moi, et quelle inquiétude jusqu'à ce que je vous en sache dehors!

LETTRE CXXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Vendredi 20 février 1671.

Je vous avoue que j'ai une extraordinaire envie de savoir de vos nouvelles; songez, ma chère fille, que je n'en ai point eu depuis la Palice; je ne sais rien du reste de votre voyage jusqu'à Lyon, ni de votre route jusqu'en Provence; je suis bien assurée qu'il me viendra des lettres; je ne doute point que vous ne m'ayez écrit; mais je les attends, et je ne les ai pas : il faut se consoler, et s'amuser en vous écrivant. Vous saurez, ma petite, qu'avant-hier au soir,

mercredi, après être revenue de chez M. de Coulanges, où nous faisons nos paquets les jours d'ordinaire, je songeai à me coucher; cela n'est pas extraordinaire; mais ce qui l'est beaucoup, c'est qu'à trois heures après minuit j'entendis crier au voleur, au feu, et ces cris si près de moi et si redoublés, que je ne doutai point que ce ne fût ici; je crus même entendre qu'on parloit de ma pauvre petite-fille; je ne doutai point qu'elle ne fût brûlée : je me levai dans cette crainte, sans lumière, avec un tremblement qui m'empêchoit quasi de me soutenir. Je courus à son appartement, qui est le vôtre; je trouvai tout dans une grande tranquillité; mais je vis la maison de Guitaud tout en feu ; les flammes passoient par-dessus la maison de madame de Vauvineux : on voyoit dans nos cours, et surtout chez M. de Guitaud, une clarté qui faisoit horreur : c'étoient des cris, c'étoit une confusion, c'etoit un bruit épouvantable des poutres et des solives qui tomboient; je fis ouvrir ma porte, j'envoyai mes gens au secours : M. de Guitaud m'envoya une cassette de ce qu'il a de plus précieux; je la mis dans mon cabinet, et puis je voulus aller dans la rue pour béer comme les autres; j'y trouvai M. et madame de Guitaud quasi nus, l'ambassadeur de Venise, tous ses gens, la petite de Vauvineux[1]

[1] Charlotte-Elisabeth de Cochefilet, mariée en 1679 à Charles

qu'on portoit toute endormie chez l'ambassadeur, plusieurs meubles et vaisselles d'argent qu'on sauvoit chez lui. Madame de Vauvineux faisoit démeubler : pour moi, j'étois comme dans une île, mais j'avois grande pitié de mes pauvres voisins. Madame Guêton et son frère donnoient de très-bons conseils; nous étions dans la consternation : le feu étoit si allumé qu'on n'osoit en approcher, et l'on n'espéroit la fin de cet embrasement qu'avec la fin de la maison de ce pauvre Guitaud. Il faisoit pitié; il vouloit aller sauver sa mère qui brûloit au troisième étage; sa femme s'attachoit à lui, et le retenoit avec violence; il étoit entre la douleur de ne pas secourir sa mère, et la crainte de blesser sa femme, grosse de cinq mois; enfin il me pria de tenir sa femme, je le fis : il trouva que sa mère avoit passé au travers de la flamme, et qu'elle étoit sauvée. Il voulut aller retirer quelques papiers; il ne put approcher du lieu où ils étoient : enfin il revint à nous dans cette rue où j'avois fait asseoir sa femme : les capucins, pleins de charité et d'adresse, travaillèrent si bien, qu'ils coupèrent le feu[1]. On

le Rohan, prince de Guémené, duc de Montbason. (*Voyez* la lettre du 6 décembre 1679.) *D. P.*

[1] Cette charité des capucins étoit, à cette époque, obligée dans les incendies, et même plus tard, c'est-à-dire, jusqu'à la révolution. Il entroit même dans le devoir des ordres mendiants (les

jeta de l'eau sur le reste de l'embrasement, et enfin le combat finit faute de combattants, c'est-à-dire après que le premier et le second étage de l'antichambre et de la petite chambre et du cabinet, qui sont à main droite du salon, eurent été entièrement consumés. On appela bonheur ce qui restoit de la maison, quoiqu'il y ait pour Guitaud plus de dix mille écus de perte; car on compte de faire rebâtir cet appartement, qui étoit peint et doré. Il y avoit plusieurs beaux tableaux à M. Le Blanc, à qui est la maison : il y avoit aussi plusieurs tables, miroirs, miniatures, meubles, tapisseries. Ils ont un grand regret à des lettres; je me suis imaginée que c'étoient des lettres de M. le prince. Cependant, vers les cinq heures du matin, il fallut songer à madame de Guitaud; je lui offris mon lit; mais madame Guêton la mit dans le sien, parce qu'elle a plusieurs chambres meublées. Nous la fîmes saigner; nous envoyâmes

jacobins, les augustins, les carmes, les cordeliers) de courir au feu. Les capucins, qui n'étoient qu'une réforme de ces derniers, restèrent seuls chargés de ce devoir : l'infanterie de la maison du roi, les gardes-suisses, se réunissoient à eux. Tel fut le service des incendies jusqu'à l'institution des pompiers, qui ne date que depuis 1699. J'ai été témoin des fameux incendies de l'Hôtel-Dieu dans l'hiver de 1772, et du Palais de Justice en 1776; du service commandé par l'usage, et de la présence des capucins, qui firent ce service conjointement avec les pompiers, les gardes-françoises et les gardes-suisses. *G. D. S. G.*

querir *Bouchet* : il craint bien que cette grande émotion ne la fasse accoucher devant les neuf jours. Elle est donc chez cette pauvre madame Guêton ; tout le monde la vient voir, et moi je continue mes soins, parce que j'ai trop bien commencé pour ne pas achever. Vous m'allez demander comment le feu s'étoit mis à cette maison; on n'en sait rien, il n'y en avoit point dans l'appartement où il a pris : mais si on avoit pu rire dans une si triste occasion, quels portraits n'auroit-on pas faits de l'état où nous étions tous? Guitaud étoit nu en chemise avec des chausses; madame de Guitaud étoit nu-jambes, et avoit perdu une de ses mules de chambre; madame de Vauvineux étoit en petite jupe sans robe-de-chambre; tous les valets, tous les voisins, en bonnets de nuit; l'ambassadeur étoit en robe-de-chambre et en perruque, et conserva fort bien la gravité de la *sérénissime;* mais son secrétaire étoit admirable. Vous parlez de la poitrine d'Hercule; vraiment celle-ci étoit bien autre chose, on la voyoit tout entière : elle est blanche, grasse, potelée, et surtout sans aucune chemise, car le cordon qui la devoit attacher avoit été perdu à la bataille. Voilà les tristes nouvelles de notre quartier. Je prie *Deville*[1] de faire tous les

[1] Maître-d'hôtel de M. de Grignan.

soirs une ronde pour voir si le feu est éteint partout; on ne sauroit trop avoir de précautions pour éviter ce malheur. Je souhaite que l'eau vous ait été favorable; en un mot, je vous souhaite tous les biens, et je prie Dieu qu'il vous garantisse de tous les maux.

M. de Ventadour devoit être marié jeudi[1], c'est-à-dire hier; il a la fièvre : la maréchale de la Mothe a perdu pour cinq cents écus de poisson. L'autre jour, à table chez M. du Mans, Courcelles dit qu'il avoit deux bosses à la tête, qui l'empêchoient de mettre une perruque : cette sottise nous fit tous sortir de table, avant qu'on eût achevé de manger du fruit, de peur d'éclater à son nez : un peu après, d'Olonne arriva; M. de La Rochefoucauld me dit : Madame, ils ne peuvent pas tenir deux dans cette chambre; et, en effet, Courcelles sortit[2].

[1] Avec la fille du maréchal de La Mothe-Houdancourt.

[2] Madame de Courcelles, la comtesse d'Olonne, sa sœur Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, déjà citées plus haut, et souvent dans ces lettres, livroient, avec une conduite abandonnée, leurs maris à tous les sarcasmes des gens du monde. M. de Courcelles, officier aux gardes, étoit un bon-homme, complaisant, et qui souffroit fort innocemment toutes les malices du cocuage. M. d'Olonne s'amusoit trop pour s'en offenser, et laissoit faire à sa femme ce qu'il lui sembloit ne pouvoir empêcher. Étant à l'article de la mort, on lui amena un prêtre nommé Cornouaille. Il dit : *Serai-je encornaillé jusqu'à la mort?* Ce comte d'Olonne étoit un des fameux gastronomes de son siècle. La Bruyère

Voilà bien des lanternes, ma chère enfant; mais toujours vous dire que je vous aime, que je ne songe qu'à vous, que je ne suis occupée que de ce qui vous touche, que vous êtes le charme de ma vie, que jamais personne n'a été aimée si chèrement que vous, cette répétition vous ennuieroit. J'embrasse mon cher Grignan et mon coadjuteur.

LETTRE CXXIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Mercredi 25 février 1671.

Je n'ai point encore reçu une lettre que je suis persuadée que vous m'avez écrite de Lyon avant que d'en partir : je croirai difficilement qu'ayant pu m'écrire, et ayant écrit à M. de Coulanges,

dit : « Il n'a jamais eu toute sa vie que deux affaires, qui sont de « dîner le matin et de souper le soir; il ne semble né que pour « la digestion.... C'est un personnage illustre dans son genre, « qui a porté le talent de se bien nourrir jusqu'où il pouvoit « aller.... Mais il n'est plus ; il s'est fait du moins porter à table « jusqu'au dernier soupir : il donnoit à manger le jour qu'il est « mort. Quelque part où il soit il mange, et s'il revient au monde, « c'est pour manger. » (*Caractères*, etc., parag. intitulé *Cliton*, chap. *de l'Homme.*) *G. D. S. G.*

vous m'ayez oubliée : je fais un grand bruit pour retrouver ce paquet. J'ai reçu la première lettre que vous m'écrivîtes le lendemain que vous y fûtes arrivée. Je ne suis pas encore à l'épreuve de tout ce que vous me mandez ; j'ai transi de vous voir passer de nuit cette montagne[1] que l'on ne passe jamais qu'entre deux soleils et en litière ; je ne m'étonne pas si vos parties nobles ont été si culbutées. M. de Coulanges avoit mandé au secrétaire de M. du Gué[2] qu'on envoyât une litière à Rouane ; si vous aviez écrit un mot du jour que vous croyiez arriver, vous l'auriez trouvée infailliblement. Jamais personne comme vous ne s'est conduite comme vous avez fait, et jamais aussi on n'a laissé mourir de faim une pauvre femme : la prévoyance de la fourmi nous apprend qu'il faut faire des provisions où l'on en trouve, pour quand on n'en trouve point. Ma chère enfant, comme vous avez été traitée ! Si j'avois été là, il n'en eût pas été de même, et je n'aurois pas pris votre courage pour de la force, comme on a fait. L'aventure de madame Robi-

[1] La montagne de Tarare est sur le grand chemin de Rouane à Lyon ; elle étoit autrefois très-difficile à passer ; mais depuis, par les grands travaux qu'on y a faits, les voyageurs la passent avec moins d'incommodité. *D. P.*

[2] M. du Gué-Bagnols, intendant de Lyon, beau-père de M. de Coulanges. *D. P.*

net[1] m'auroit bien appris à ne pas vous consulter sur ce qui regarde votre personne. En un mot, vos fatigues ont été grandes ; il n'en est plus question présentement; mais tout ce qui vous touche ne me passe pas légèrement dans l'esprit. J'écris au coadjuteur sur sa bonne tête; qu'il vous montre ma lettre : en voilà une de Guitaud, qui vous réjouira. J'ai fait vos compliments à mesdames de Villars et de Saint-Géran : la première vous aime tendrement, elle vous écrira. Faites mention, dans vos lettres, de ma tante, de la Troche, de la Vauvinette et de la d'Escars; tout cela ne parle que de vous. Madame du Gué a mandé à M. de Coulanges que vous êtes belle comme un ange; elle est charmée de vous et contente de vos politesses : elle mande qu'elle vous a mise dans votre bateau par un temps et par un calme admirables; tout cela me donne de l'espérance; mais je ne serai tranquille qu'en apprenant que vous êtes arrivée à Arles. J'espère que Ripert vous aura fait descendre aux endroits périlleux; pour seigneur Corbeau[2] je ne m'y fie plus. Je n'ai point sur le cœur de m'être divertie, ni même de m'être distraite pendant votre voyage; je vous ai suivie pas à pas, et quand vous étiez mal, je n'ai point été en re-

[1] *Voyez* la lettre du 19 novembre 1670.

[2] M. le coadjuteur d'Arles.

pos; je vous suis aussi fidèle sur l'eau que sur la terre. Nous avons compté vos journées, il nous semble que vous arrivâtes dimanche à Arles. M. de La Rochefoucauld dit que je contente son idée sur l'amitié, avec toutes ses circonstances et dépendances. Il a eu encore des conversations avec *Mellusine*[1], qui sont incomparables; on ne peut les écrire, mais en gros elles sont comme vous les souhaitez. Votre enfant embellit tous les jours; elle rit, elle connoît; j'en prends beaucoup de soin. *Pecquet* vient voir la nourrice très-souvent; je ne suis point si sotte sur cela que vous pensez; je fais comme vous, quand je ne me fie à personne, je fais des merveilles. Votre frère revint avant-hier, je ne l'ai quasi pas vu; il est à Saint-Germain; ses yeux se portent bien; il nous faisoit peur de sa santé, parce qu'il s'ennuyoit à Nancy depuis le départ de madame *Madruche*.

Je reçois donc votre lettre du mercredi, que vous m'écrivîtes de Lyon un peu à la hâte; mais cela fait plaisir; il en coûte des renouvellements de tendresse dont on est fort aise : je ne comprends point ceux qui veulent les éviter. Vous alliez vous embarquer, ma chère fille; je recevrai de vos lettres de tous les endroits dont vous pourrez m'écrire, j'en suis persuadée. Mon Dieu! que

[1] Madame de Marans. (*Voyez* la lettre du 6 février 1671.)

j'ai envie de savoir de vos nouvelles, et que vous m'êtes chère ! Il me semble que je fais tort à mes sentiments, de vouloir les expliquer avec des paroles : il faudroit voir ce qui se passe dans mon cœur sur votre sujet.

Le comte de Saint-Paul est présentement M. de Longueville; son frère lui fit la donation de tout son bien lundi au soir : c'est environ trois cent mille livres de rente; tous ses meubles, toutes ses pierreries, l'hôtel de Longueville; en un mot, c'est le plus grand parti de France : si madame de Marans le peut épouser, elle fera une très-bonne affaire. J'embrasse de tout mon cœur M. de Grignan ; je ne fais point de réponse à sa dernière lettre : a-t-il besoin de quelque chose, puisque vous êtes avec lui ? Je vous aime, mon enfant, et vous embrasse avec la dernière tendresse. M. Vallot[1] est mort ce matin.

[1] Nouvelle controuvée ; on va voir que ce premier médecin du roi n'avoit pas encore fait le grand voyage. (*Voyez* à son sujet le tome II, page 472, note 1, qui, par mégarde, ne porte point notre signature, et le tome V, page 3, note 2.) *G. D. S. G.*

LETTRE CXXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 27 février 1671.

Rien ne dure cette année, pas même la mort de M. Vallot que je vous reprends; il se porte bien, et au lieu de mourir, comme on me l'avoit dit, il a pris une pilule qui l'a ressuscité. Il a dit au roi que le plus habile homme qu'il connût pour la médecine, c'étoit M. du Chesnai du Mans. Madame de Mazarin partit il y a deux jours pour Rome. M. de Nevers n'y doit aller que cet été avec sa femme. M. de Mazarin[1] se plaignit au roi qu'on envoyât sa femme à Rome sans son consentement; que c'étoit une chose inouie qu'on ôtât ainsi une femme de la domination de son mari, et qu'on lui fît donner vingt-quatre mille livres de pension par an, et douze mille francs présen-

[1] Fils du maréchal de la Meilleraye, que le cardinal de Mazarin avoit choisi pour en faire un héritier, en lui donnant sa nièce et son nom. Il devint fou de dévotion. Les *Mémoires* de Saint-Simon, entre autres, donnent des détails curieux de ses extravagances. Sa femme étoit cette Hortense Mancini, qui, après tant de courses pour fuir son mari, alla mourir en Angleterre, ainsi que Saint-Evremont, qui l'a chantée. *A. G.*

tement, pour un voyage qu'il n'approuvoit point, et qui le déshonoroit. Sa majesté l'écouta ; mais tout étant réglé, et le voyage résolu, il n'en fut autre chose. Pour madame de Mazarin, sur tout ce qu'on lui disoit ici pour l'obliger de se remettre avec son mari, elle répondoit toujours en riant, comme pendant la guerre civile : *Point de Mazarin, point de Mazarin.*

A l'égard de madame de La Vallière, nous sommes au désespoir de ne pouvoir vous la remettre à Chaillot; mais elle est à la cour beaucoup mieux qu'elle n'a été depuis long-temps; il faut vous résoudre à l'y laisser. On appelle le duc de Longueville, l'abbé d'Orléans, et le comte de Saint-Paul, duc de Longueville. M. de Ventadour a la fièvre double tierce, de sorte que son mariage est retardé; on dit mille belles choses là-dessus; cette petite d'Houdancourt[1] est bien jolie. L'abbé de la Victoire[2] lui disoit l'autre jour : « Mademoi« selle, il n'y a pas d'apparence que vous refusiez « à d'autres ce que vous accorderez à M. de Ven« tadour. » Et Benserade disoit : Je voudrois bien « qu'une mère, une tante, une amie voulût se « mêler de gronder une femme comme celle-là, « parce qu'elle haïroit son mari et qu'elle auroit

[1] *Voyez* la lettre ci-dessus, mercredi 31 décembre 1670.

[2] Il se nommoit Lenet. Madame de Sévigné annonce sa mort dans une lettre du 9 décembre 1676.

« un galant ; ma foi elle auroit bonne grace[1]. » M. de Duras a, cette année, pendant le voyage de Flandre, le même commandement général qu'avoit M. de Lauzun l'année passée ; et d'autant plus beau, qu'il y aura une fois plus de troupes. Le roi a donné à mademoiselle de La Mothe[2], fille de la reine, deux cent mille francs :

[1] L'abbé et le poète préparoient dans le cœur de mademoiselle d'Houdancourt un avant-goût bien contraire à l'union du ménage, et s'égayoient en même temps aux dépens de son futur époux, le duc de Vantadour, qui étoit petit, laid, contrefait, et très-débauché. Une jeune jolie femme, avec un mari de cette espèce, n'avoit pas besoin de conseils pour trahir la foi conjugale, voire même ceux des abbés de ce siècle, grands professeurs d'amour et des intrigues galantes de l'hôtel de Rambouillet, où l'on voyoit siéger les princes de l'église sous la guirlande de Julie.

G. D. S. G.

[2] Mademoiselle de La Mothe-d'Argencourt, une des premières inclinations de Louis XIV, lorsqu'elle étoit fille d'honneur près de la reine Anne d'Autriche, ne se maria point. Persécutée par le cardinal de Mazarin, elle se retira au couvent des religieuses de Sainte-Marie, à Chaillot, et y demeura tout le reste de sa vie. Le roi, en lui donnant une si grande marque de sa munificence, récompensoit sa vertu, sa constance, sa ferme résolution, et l'accueil qu'elle avoit fait à madame de La Vallière quand celle-ci quitta la cour pour la première fois. *G. D. S. G.*

N. B. M. de Monmerqué fait observer que l'éditeur des *Mémoires* de La Fare, en nommant mademoiselle de La Mothe-Houdancourt, au lieu de mademoiselle de La Mothe-d'Argencourt, comme on lit ce nom sur le manuscrit de La Fare, nécessairement commet une erreur d'autant plus grande qu'elle confond deux familles, en rattachant à l'une d'elles un fait qui appartient à l'autre. *G. D. S. G.*

elle trouvera bientôt parti. M. de Lauzun a refusé le bâton de maréchal de France que le roi vouloit lui donner; il a dit qu'il ne le méritoit pas; et que, s'il avoit assez servi, ce seroit un honneur qu'il tiendroit fort cher, mais qu'il ne vouloit l'avoir que par le bon chemin. D'Hacqueville, par ses soins, a fait avoir à M. le cardinal de Retz six mille livres de rente sur le même fonds qu'on a donné au cardinal de Bouillon, hormis qu'il n'en a pas l'obligation à MM. du clergé [1].

LETTRE CXXV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi au soir 27 février 1671.

Le Rhône, ma chère fille, me tient fort au cœur : je crois que vous êtes arrivée heureusement; mais j'aimerois bien à le savoir par vous; j'attends cette nouvelle avec une impatience digne de tout le reste. Il nous semble que vous arrivâtes samedi à Arles; il nous semble que M. de

[1] Madame de Sévigné aimoit trop le cardinal de Retz pour avouer qu'il ne méritoit pas la bienveillance du clergé de France, ni son approbation, dans cette marque de la munificence royale.
G. D. S. G.

Grignan est venu au-devant de vous au Saint-Esprit; il nous semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous ravoir; il nous semble que vous avez fait comme mercredi votre entrée à Aix; et puis, il nous semble que vous êtes bien lasse. Ma chère enfant, reposez-vous, au nom de Dieu; tenez-vous au lit, restaurez-vous, et comptez-moi bien l'état où vous êtes. Savez-vous que votre souvenir fait ici la fortune de ceux que vous en favorisez? Les autres languissent après. Le petit mot pour ma tante ne se peut payer; on est encore fort loin de vous oublier. On m'a tantôt dit mille horreurs de cette montagne de Tarare; que je la hais! Il y a un autre certain chemin où la roue est en l'air, et l'on tient le carrosse par l'impériale; je ne soutiens pas cette idée; mais il n'est plus question de tout cela.

Réponse à la lettre de Vienne.

Je la reçois présentement cette aimable lettre; ne voyez-vous point comme je la reçois et avec quelle tendresse je la lis? Je crois que vous ne me demandez pas que je puisse être de sang froid en cette occasion. Il est vrai que la dignité de *beauté* où vous avez été élevée n'est pas d'une petite fatigue; si vous n'étiez point belle, vous vous reposeriez : il faut choisir. Votre paresse me fait peur; ne la croyez pas sur ce choix; il

n'y a rien de si aimable que d'être belle; c'est un présent de Dieu qu'il faut conserver. Vous savez comme j'aime votre beauté; mon amour-propre m'y fait prendre intérêt : je vous la recommande pour l'amour de moi. Il me semble qu'on me va trouver bien habile en Provence d'avoir fait un si joli visage, si doux et si régulier. Vous êtes fâchée que votre nez ne soit pas de travers; et moi, qui suis rangée, j'en suis ravie : je ne comprends pas ce que peuvent faire avec moi mes paupières bigarrées[1]. Mais ne croyez-vous point que M. de Coulanges et moi nous sommes sorciers de deviner tout ce que vous faites? Vous n'êtes point surprise des bords de votre Rhône; vous les trouvez beaux, et ce fleuve n'est composé que d'eau comme les autres; pour moi, j'en ai une idée extraordinaire; il me semble qu'on devroit dire :

Mille sources de sang forment cette rivière,
Qui, traînant des corps morts et de vieux ossements,
Au lieu de murmurer, fait des gémissements[2].

Langlade vous rendra compte de sa visite chez *Mellusine;* en attendant, je puis vous dire que

[1] Pensée de Bussy dans le portrait qu'il trace de madame de Sévigné. (*Voir* les *Amours des Gaules,* et la série des portraits en prose, tome I, *Pièces préliminaires.*) *G. D. S. G.*

[2] Vers de Philippe Habert, dans son *Temple de la Mort.* (*Voyez* ce nom dans la table.)

ce qu'il avoit à faire n'étoit autre chose que d'avoir le plaisir de lui laver sa cornette; il l'a fait plus volontiers qu'un autre. Elle est, je vous assure, bien mortifiée et bien décontenancée : je la vis l'autre jour, elle n'a pas le mot à dire. Votre absence a renouvelé la tendresse de tous vos amis; mais il faut que cette absence ne soit pas infinie, et quelque aversion que vous ayez pour les fatigues d'un long voyage, vous ne devez songer qu'à vous mettre en état de les recommencer. J'ai dit à M. de La Rochefoucauld ce que vous trouvez des fatigues des autres, et l'application que vous en faites : il m'a chargée de mille amitiés pour vous; mais d'un si bon ton, et accompagnées de si agréables louanges, qu'il mérite d'être aimé de vous.

Je ferai vos compliments à madame de Villars. Il y a presse à être nommé dans mes lettres : je vous remercie d'avoir fait mention de Brancas. Vous aurez vu votre tante [1] au Saint-Esprit, et vous aurez été reçue comme une reine. Ma fille, je vous conjure de me bien mander tout cela, et de me parler de M. de Grignan et de M. d'Arles [2].

[1] Anne d'Ornano, femme de François de Lorraine, comte d'Harcourt, et sœur de Marguerite d'Ornano, mère de M. de Grignan. *D. P.*

[2] François Adhémar de Monteil, archevêque d'Arles, commandeur des ordres du roi, oncle de M. de Grignan. *D. P.*

Vous savez que nous avons réglé que l'on hait autant les détails des personnes qui sont indifférentes, qu'on les aime de celles qui ne le sont pas; c'est à vous à deviner de quel nombre vous êtes auprès de moi. Mascaron, Bourdaloue, me donnent tour-à-tour des plaisirs et des satisfactions qui doivent, pour le moins, me rendre sainte : dès que j'entends quelque chose de beau, je vous souhaite; vous avez part à tout ce que je pense : j'admire en moi, tous les jours, les effets naturels d'une extrême amitié. Je vous embrasse tendrement, embrassez-moi aussi. Une petite amitié à mon coadjuteur : pour M. de Grignan, il me semble qu'il est si glorieux de vous avoir, qu'il n'écoute plus personne.

LETTRE CXXVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mardi 3 mars 1671.

Si vous étiez ici, ma chère enfant, vous vous moqueriez de moi; j'écris de provision, mais c'est par une raison bien différente de celle que je vous donnois un jour, pour m'excuser d'avoir écrit à quelqu'un une lettre qui ne devoit partir

que dans deux jours; c'étoit parce que je ne me souciois guère de lui, et que dans deux jours je n'aurois pas autre chose à lui dire. Voici tout le contraire; c'est que je me soucie beaucoup de vous, que j'aime à vous entretenir à toute heure, et que c'est la seule consolation que je puisse avoir présentement. Je suis aujourd'hui toute seule dans ma chambre, par l'excès de ma mauvaise humeur. Je suis lasse de tout; je me suis fait un plaisir de dîner ici, et je m'en fais un de vous écrire hors de propos; mais hélas! vous n'avez pas de ces sortes de loisirs. J'écris tranquillement, et je ne comprends pas que vous puissiez lire de même : je ne vois pas un moment où vous soyez à vous, je vois un mari qui vous adore, qui ne peut se lasser d'être auprès de vous, et qui peut à peine comprendre son bonheur. Je vois des harangues, des infinités de compliments, de civilités, de visites; on vous fait des honneurs extrêmes, il faut répondre à tout cela, vous êtes accablée; moi-même, sur ma petite boule, je ne suffirois pas. Que fait votre paresse pendant tout ce fracas? Elle souffre, elle se retire dans quelque petit cabinet, elle meurt de peur de ne plus retrouver sa place; elle vous attend dans quelque moment perdu, pour vous faire au moins souvenir d'elle, et vous dire un mot en passant. Hélas! dit-elle, m'avez-vous ou-

liée? Songez que je suis votre plus ancienne nie, celle qui ne vous a jamais abandonnée, la dèle compagne de vos plus beaux jours; que est moi qui vous consolois de tous les plaisirs, : qui même quelquefois vous les faisois haïr; ui vous ai empêchée de mourir d'ennui, et en retagne, et dans votre grossesse : quelquefois otre mère troubloit nos plaisirs, mais je savois ien où vous reprendre; présentement je ne sais lus où j'en suis; les honneurs et les représentations me feront périr, si vous n'avez soin de ıoi. Il me semble que vous lui dites en passant n petit mot d'amitié, vous lui donnez quelque spérance de vous posséder à Grignan; mais vous assez vite, et vous n'avez pas le loisir d'en dire lavantage. Le devoir et la raison sont autour de ous, et ne vous donnent pas un moment de epos; moi-même, qui les ai toujours tant honorés, je leur suis contraire, et ils me le sont; e moyen qu'ils vous laissent le temps de lire de elles lanterneries? Je vous assure, ma chère enfant, que je songe à vous continuellement, et e sens tous les jours ce que vous me dites une fois, qu'il ne falloit point appuyer sur certaines pensées; si l'on ne glissoit par-dessus, on seroit toujours en larmes, c'est-à-dire, moi. Il n'y a lieu dans cette maison qui ne me blesse le cœur; toute votre chambre me tue; j'y ai fait mettre

un paravent tout au milieu, pour rompre un peu la vue; une fenêtre de ce degré par où je vous vis monter dans le carrosse de d'Hacqueville, et par où je vous rappelai, me fait peur à moi-même, quand je pense combien alors j'étois capable de me jeter par la fenêtre; car je suis folle quelquefois; ce cabinet où je vous embrassai sans savoir ce que je faisois; ces Capucins [1], où j'allai entendre la messe; ces larmes qui tomboient de mes yeux à terre, comme si c'eût été de l'eau qu'on eût répandue; Sainte-Marie, madame de La Fayette, mon retour dans cette maison, votre appartement, la nuit, le lendemain; et votre première lettre, et toutes les autres, et encore tous les jours, et tous les entretiens de ceux qui entrent dans mes sentiments; ce pauvre d'Hacqueville est le premier; je n'oublierai jamais la pitié qu'il eut de moi. Voilà donc où j'en reviens; il faut glisser sur tout cela, et se bien garder de s'abandonner à ses pensées et aux mouvements de son cœur: j'aime mieux m'occuper de la vie que vous faites maintenant; cela me fait une di-

[1] Les Capucins de la rue d'Orléans, quartier du Marais. Ce monastère, fondé par le père Athanase Molé, frère du président et garde-des-sceaux, n'existe plus. Son église, qui date de 1623, est aujourd'hui la paroisse Saint-François d'Assise. On n'en a point changé la dédicace; le *séraphique* François d'Assise en étoit le patron du temps des Capucins. Que Dieu y conserve un pasteur mille fois plus utile que des besaciers! *G. D. S. G.*

version, sans m'éloigner pourtant de mon sujet et de mon objet, qui est ce qui s'appelle poétiquement l'objet aimé. Je songe donc à vous, et je souhaite toujours de vos lettres; quand je viens d'en recevoir, j'en voudrois bien encore. J'en attends présentement, et je reprendrai ma lettre quand j'aurai reçu de vos nouvelles. J'abuse de vous, ma très-chère, j'ai voulu aujourd'hui me permettre cette lettre d'avance; mon cœur en avoit besoin, je n'en ferai pas une coutume.

LETTRE CXXVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 4 mars 1671.

Ah! ma fille, quelle lettre! quelle peinture de l'état où vous avez été! et que je vous aurois mal tenu ma parole, si je vous avois promis de n'être point effrayée d'un si grand péril! Je sais bien qu'il est passé; mais il est impossible de se représenter votre vie si proche de sa fin, sans frémir d'horreur, et M. de Grignan vous laisse embarquer pendant un orage; et quand vous êtes téméraire, il trouve plaisant de l'être encore plus que vous: au lieu de vous faire attendre que l'orage

soit passé, il veut bien vous exposer. Ah! mon Dieu! qu'il eût été bien mieux d'être timide, et de vous dire que, si vous n'aviez point de peur, il en avoit, lui, et ne souffriroit point que vous traversassiez le Rhône par un temps comme celui qu'il faisoit! Que j'ai de peine à comprendre sa tendresse en cette occasion! ce Rhône qui fait peur à tout le monde, ce pont d'Avignon où l'on auroit tort de passer en prenant de loin toutes ses mesures, un tourbillon de vent vous jette violemment sous une arche; et quel miracle que vous n'ayez pas été brisés et noyés en ce moment! Je ne soutiens pas cette pensée, j'en frissonne, et je m'en suis réveillée avec des sursauts dont je ne suis pas la maîtresse. Trouvez-vous toujours que le Rhône ne soit que de l'eau? De bonne foi, n'avez-vous point été effrayée d'une mort si proche et si inévitable? Une autre fois ne serez-vous point un peu moins hasardeuse? Une aventure comme celle-là ne vous fera-t-elle point voir les dangers aussi terribles qu'ils le sont? Je vous prie de m'avouer ce qui vous en est resté; je crois du moins que vous avez rendu graces à Dieu de vous avoir sauvée: pour moi, je suis persuadée que les messes que j'ai fait dire tous les jours pour vous ont fait ce miracle, et je suis plus obligée à Dieu de vous avoir conservée dans cette occasion, que de m'a-

voir fait naître. C'est à M. de Grignan que je m'en prends ; le coadjuteur a bon temps : il n'a été grondé que pour la montagne de Tarare ; elle me paroît présentement comme les pentes de Nemours. M. *Busche*[1] m'est venu voir tantôt ; j'ai pensé l'embrasser en songeant comme il vous a bien menée ; je l'ai fort entretenu de vos faits et gestes, et puis je lui ai donné de quoi boire un peu à ma santé. Cette lettre vous paroîtra bien ridicule ; vous la recevrez dans un temps où vous ne songerez plus au pont d'Avignon. Faut-il que j'y pense, moi, présentement? c'est le malheur des commerces si éloignés ; il faut s'y résoudre, et ne pas même se révolter contre cet inconvénient : cela est naturel, et la contrainte seroit trop grande d'étouffer toutes ses pensées ; il faut entrer dans l'état naturel où l'on est, en répondant à une chose qui tient au cœur : vous serez donc obligée de m'excuser souvent. J'attends des relations de votre séjour à Arles ; je sais que vous y aurez trouvé bien du monde. Ne m'aimez-vous point de vous avoir appris l'italien ? Voyez comme vous vous en êtes bien trouvée avec ce vice-légat : ce que vous dites de cette scène est excellent ; mais que j'ai peu goûté le reste de votre lettre ! Je vous épargne mes éter-

[1] Le conducteur de madame de Grignan.

nels *recommencements*[1] sur ce pont d'Avignon, je ne l'oublierai de ma vie.

LETTRE CXXVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 6 mars 1671.

Il est aujourd'hui le 6 de mars; je vous conjure de me mander comment vous vous portez : si vous vous portez bien, vous êtes malade; mais si vous êtes malade, vous vous portez bien. Je souhaite, ma fille, que vous soyez malade afin que vous ayez de la santé au moins pour quelque temps : voilà une énigme bien difficile à comprendre et à deviner; j'espère que vous me l'expliquerez. Vous me faites une relation divine de votre entrée dans Arles; mais il me semble que vous auriez grand besoin de vous reposer un peu : vous avez toute la fatigue de votre voyage à digérer; quel temps prendrez-vous pour cela? Vous êtes là comme la reine, elle ne se repose jamais, elle est toujours comme vous êtes depuis quelque temps; il faut donc prendre son esprit,

[1] Mot de Bussy-Rabutin, qui n'est pas françois.

et avoir patience au milieu de toutes vos cérémonies. Je suis persuadée que M. de Grignan est bien charmé de la réception qu'on vous fait : vous ne me parlez guère de lui, et c'est de ce détail que je serois curieuse. Je crois que le coadjuteur a été noyé sous le pont d'Avignon. Ah, mon Dieu! cet endroit est encore bien noir dans ma tête. Dites-moi si cette expérience ne vous fera point un peu moins hardie; il faut qu'il vous en coûte toujours, témoin votre première grossesse[1]; il a pensé m'en coûter bien cher cette fois, aussi bien qu'à vous. Voilà le Rhône passé; mais j'ai peur que vous ne vouliez tâter de quelque précipice, et que personne ne vous en empêche : ma chère fille, ayez pitié de moi, si vous n'avez pitié de vous. Le cocher de madame de Caderousse[2] fait assez souvenir de celui du cardinal de Retz. Ah! M. *Busche*, que vous êtes divin! Je vous ai conté comme je l'avois bien reçu. Je suis persuadée que cette pauvre Caderousse mourra bientôt; à peine sait-on ici si elle est morte ou vive : j'en dirai des nouvelles, si on veut les écouter. Corbinelli m'écrit des merveilles de vous; mais ce qui le charme, c'est qu'il croit et qu'il voit que vous m'aimez : il a tant d'amitié

[1] La fausse-couche de Livry. (*Voyez* la note sous la date du 9 février précédent.)

[2] Fille de madame Duplessis-Guénégaud.

pour moi, qu'il est ravi que l'on soit dans son goût. Mais que je le trouve heureux de vous voir, de vous toucher, d'écrire auprès de vous! Je crois que vous aurez eu aussi quelque joie de voir un de mes amis, et qui est le vôtre si véritablement.

DE MONSIEUR DE SÉVIGNÉ.

Dans l'intervalle des deux reprises, je vous dirai que je sors d'une symphonie charmante, composée des deux Camus et d'Ytier. Vous savez que l'effet ordinaire de la musique est d'attendrir; quoique je n'aie pas besoin de l'éprouver sur votre sujet, elle n'a pas laissé de renouveler mille choses, que le temps qu'il y a que nous sommes séparés devroit avoir amorties. Mais savez-vous en quelle compagnie j'étois. C'étoient mademoiselle de Lenclos, madame de La Sablière, madame de Salins, mademoiselle de Fiennes, madame de Montsoreau, et le tout chez mademoiselle de Raymond [1]. Après cela, si vous ne me trouvez pas joli garçon, vous aurez tort, car vous n'avez pas les mêmes raisons qu'elles,

[1] Mademoiselle de Raymond passoit pour être une des célèbres cantatrices de son temps. C'est sous ce rapport que madame de Sévigné parle d'elle dans sa lettre du 18 février précédent. Cette merveilleuse se retira dans une maison de dames de la Visitation, établie en 1660 rue Montorgueil, et transférée en 1673 rue du Bac, faubourg Saint-Germain, suivant Germain

et vous ne voyez pas d'où vous êtes ma perruque noire, qui me rend effroyable ; j'en aurai demain une autre qui les rassurera, et qui me rendra un *Cavaliero Garbato*. Adieu ; vous, soyez la bien échappée des périls du Rhône, et la bien reçue dans votre royaume d'Arles. A propos, j'ai fait transir M. de Condom[1] sur le récit de votre aventure ; il vous aime toujours de tout son cœur.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous sommes en peine de savoir si vous riez, quand on vous harangue ; c'est une incommodité à quoi je craignois que vous ne fussiez sujette. Si vous faites aussi bien que vous dites, ils font fort bien de vous adorer. Le nombre de ceux qui me font des compliments, et qui me prient de vous en faire, et qui me demandent de vos nouvelles, est infini ; j'aurois le visage aussi las que vous, si je les embrassois tous. Je ferai part à Brancas de vos relations. Le père Bourdaloue a prêché ce matin au-delà de tous

Brice et Félibien. (*Description de la ville de Paris*, et *Histoire de Paris.*) La retraite de mademoiselle de Raymond, aux yeux du public, parut austère, et pour les gens du haut parage, elle en prit l'éclat et le ton. (*Voyez* la lettre du mercredi 21 octobre 1676, tome V, page 172, et la note page 176.) *G. D. S. G.*

[1] Bossuet, évêque de Condom depuis 1669, et sacré évêque de Meaux en 1681.

les plus beaux sermons qu'il ait jamais faits. La cour va et vient à Versailles ; M. le dauphin et M. d'Anjou se portent mieux : voilà de belles nouvelles. Madame de La Fayette, et tout ce qui est ordinairement chez elle, vous font souvenir de l'amitié qu'ils ont pour vous, et vous prient d'en avoir un peu pour eux. Madame de La Fayette dit qu'elle aimeroit fort à jouer le rôle que vous jouez, quand ce ne seroit que pour changer : vous savez comme elle est quelquefois lasse de la même chose. M. d'Uzès [1] est ravi des honneurs qu'on vous rend ; il est persuadé, comme les autres, que, depuis saint Trophime [2], il n'y a point eu de nièce pareille à vous. Madame de Tourville [3] est morte, La Gouville pleure fort bien. Madame la princesse [4] est à Châteauroux *ad multos annos*. Votre fille est jolie ; je l'aime et j'en ai beaucoup de soin. Je suis à vous, ma

[1] Jacques Adhémar de Monteil, évêque d'Uzès, oncle de M. de Grignan. *D. P.*

[2] Premier évêque d'Arles.

[3] Lucie de La Rochefoucauld-Montendre, veuve de César de Cottentin, comte de Tourville. Elle avoit une fille mariée à Michel d'Argouges, marquis de Gouville. (*Voyez* les lettres 17 et 18.)

[4] Claire-Clémence de Maillé-Brézé, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé. Cette princesse fut éloignée de la cour, et exilée à Châteauroux par ordre du prince son époux. (*Voyez* la lettre du 23 janvier précédent.) *G. D. S. G.*

très-chère, avec une tendresse qu'il n'est pas aisé d'expliquer, et j'embrasse M. de Grignan malgré le pont d'Avignon.

LETTRE CXXIX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 11 mars 1671.

Je n'ai point encore reçu vos lettres; j'en aurai peut-être avant que de fermer celle-ci : songez, ma chère enfant, qu'il y a huit jours que je n'ai eu de vos nouvelles; c'est un siècle pour moi. Vous étiez à Arles; mais je ne sais rien par vous de votre arrivée à Aix. Il me vint hier un gentilhomme[1] de ce pays-là, qui étoit présent à cette arrivée, et qui vous a vue jouer à petite prime avec Vardes[2], Bandol et un autre; je voudrois pouvoir vous dire comme je l'ai reçu, et ce qu'il m'a paru, de vous avoir vue jeudi dernier. Vous admiriez tant l'abbé de Vins d'avoir pu quitter M. de Grignan, j'admire bien plus celui-ci de vous avoir quittée : il m'a trouvée avec le père Mascaron, à qui je donnois un très-beau

[1] M. de Julianis.

[2] Le marquis de Vardes étoit en exil dans son gouvernement d'Aigues-Mortes. (*Voyez* la note sous la date du 17 juin 1670, et la notice sur Corbinelli, fin du tome XII.)

dîner : comme il prêche à ma paroisse, et qu'il vint me voir l'autre jour, j'ai pensé que cela étoit d'une vraie petite dévote de lui donner un repas; il est de Marseille, et a trouvé fort bon d'entendre parler de Provence. J'ai su encore, par d'autres voies, que vous avez eu trois ou quatre démêlés à votre avénement : ma fille, on ne parvient point à ne pas avoir de ces malheurs en province; mais, comme il n'y a peut-être rien de vrai dans ce qu'on m'a conté, j'attendrai que vous m'en parliez, avant que de vous dire mon avis sur ce sujet. J'ai demandé à ce gentilhomme si vous n'étiez point bien fatiguée; il m'a dit que vous étiez très-belle; mais vous savez que mes yeux pour vous sont plus justes que ceux des autres : je pourrois bien vous trouver abattue et fatiguée au travers de leurs approbations. J'ai été enrhumée ces jours-ci, et j'ai gardé ma chambre; presque tous vos amis ont pris ce temps-là pour me venir voir; l'abbé Têtu[1] m'a fort priée de le distinguer en vous écrivant. Je n'ai jamais vu une personne absente être si vive dans tous les cœurs; c'étoit à vous qu'étoit réservé ce miracle : vous savez comme

[1] Jacques Têtu, abbé de Belval, singulier personnage, vaporeux, plaint par madame de Sévigné, joué par madame de Coulanges. On sera plus informé de lui et de ses talents littéraires dans le cours de cette correspondance, où il en est souvent question. *G. D. S. G.*

nous avons toujours trouvé qu'on se passoit bien des gens ; on ne se passe point de vous : ma vie est employée à parler de vous ; ceux qui m'écoutent le mieux sont ceux que je cherche le plus. N'allez point craindre que je sois ridicule ; car outre que le sujet ne l'est pas, c'est que je connois parfaitement bien et les gens et le lieu, et ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire. Je dis un peu de bien de moi en passant, j'en demande pardon au Bourdaloue et au Mascaron : j'entends tous les matins ou l'un ou l'autre : un demi-quart des merveilles qu'ils disent devroit faire une sainte.

Je vous avoue, de bonne foi, ma petite, que je ne puis du tout m'accoutumer à vous savoir à deux cents lieues de moi ; je suis plus touchée que je ne l'étois lorsque vous étiez en chemin, je repleure sur nouveaux frais, je ne vois goutte dans votre cœur ; je me représente cent choses désagréables que je ne vous puis dire, je ne vois pas même ce que pense M. de Grignan ; et tout est brouillé, je ne sais comment, dans ma tête. Je vous vois accablée d'honneurs, et d'honneurs qui tiennent fort au nom que vous portez ; rien n'est plus grand ni plus considéré ; nulle famille ne peut être plus aimable : vous y êtes adorée, à ce que je crois, car le coadjuteur ne m'écrit plus ; mais j'ignore comment vous vous portez

dans tout ce tracas : c'est une sorte de vie étrange que celle des provinces ; on fait des affaires de tout. Je m'imagine que vous faites des merveilles, et je voudrois bien savoir ce que ces merveilles vous coûtent, soit pour vous plaindre, soit pour ne vous plaindre pas.

Je reçois votre lettre, ma chère enfant, et j'y fais réponse avec précipitation, parce qu'il est tard : cela me fait approuver les avances de provision. Je vois bien que tout ce qu'on m'a dit de vos aventures à votre arrivée n'est pas vrai ; j'en suis très-aise ; ces sortes de petits procès dans les villes de provinces, où l'on n'a rien autre chose dans la tête, font une éternité d'éclaircissements, et c'est assez pour mourir d'ennui. Mais vous êtes bien plaisante, madame la Comtesse, de montrer mes lettres ; où est donc ce principe de cachotterie pour ce que vous aimez? Vous souvient-il avec quelle peine nous attrapions les dates de celles de M. de Grignan? Vous pensez m'apaiser par vos louanges, et me traiter toujours comme la gazette de Hollande ; je m'en vengerai. Vous cachez les tendresses que je vous mande, friponne ; et moi je montre quelquefois, et à certaines gens, celles que vous m'écrivez. Je ne veux pas qu'on croie que j'ai pensé mourir, et que je pleure tous les jours, *pour qui? pour une ingrate.* Je veux qu'on voie que

vous m'aimez, et que, si vous avez mon cœur tout entier, j'ai une place dans le vôtre. Je ferai tous vos compliments. Chacun me demande, Ne suis-je point nommé? Et je dis, Non pas encore, mais vous le serez. Par exemple, nommez-moi un peu M. d'Ormesson, et les Mesmes[1]; il y a presse à votre souvenir; ce que vous envoyez ici est tout aussitôt enlevé : ils ont raison, ma fille, vous êtes aimable, et rien n'est comme vous. Voilà, du moins, ce que vous cacherez, car depuis Niobé[2], jamais une mère n'a parlé comme je fais. Pour M. de Grignan, il peut bien s'assurer que, si je puis quelque jour avoir sa femme, je ne la lui rendrai pas. Comment! ne me pas remercier d'un tel présent! ne me point dire qu'il est transporté! Il m'écrit pour me la demander, et ne me remercie point quand je la lui donne. Je comprends pourtant qu'il peut fort bien être accablé ainsi que vous; ma colère ne tient à guère, et ma tendresse pour vous deux

[1] Jean-Antoine de Mesmes, président à mortier, et son fils, Jean-Jacques, comte d'Avaux. (*Voyez* ces deux noms dans la table.)

[2] Niobé, enorgueillie de sa fécondité, osa préférer ses enfants à ceux de Latone, qui en fut irritée au point de faire tuer, à coups de flèches, les quatorze enfants de Niobé par Apollon et par Diane, dont elle étoit mère. Niobé, outrée de la plus vive douleur, fut transformée en rocher. *Ovid. Métam., liv. VI.*

tient à beaucoup. Tout ce que vous me mandez est très-plaisant; c'est dommage que vous n'ayez eu le temps d'en dire davantage. Mon Dieu! que j'ai d'envie de recevoir de vos lettres! Il y a déjà près d'une demi-heure que je n'en ai reçu. Je ne sais aucune nouvelle : le roi se porte fort bien; il va de Versailles à Saint-Germain, de Saint-Germain à Versailles; tout est comme il étoit. La reine fait souvent ses dévotions, et va au salut du Saint-Sacrement. Le père Bourdaloué prêche! bon Dieu! tout est au-dessous des louanges qu'il mérite. L'autre jour notre abbé eut un démêlé, avant le sermon, avec M. de Noyon[1], qui lui fit entendre qu'il devoit bien quitter sa place à un homme de la maison de Clermont : on a fort ri de ce titre, pour avoir la place d'un abbé à

[1] Ce prélat étoit connu pour porter à l'excès toutes les sortes de vanités. On a un *Mémoire pour servir à son propre éloge*, dicté *par lui-même à son secrétaire;* pièce singulièrement curieuse. Il étoit si infatué de sa naissance, que son neveu s'adressant au ministre Louvois, pour lui demander une grace, écrivit au-dessous du titre de *monseigneur*, ces mots : « Au nom de Dieu, ne montrez pas ma lettre à mon oncle, car il me déshériteroit. » *A.G.* Ce prince de l'Église, si prodigieux en petitesses, voulut aussi associer à toutes ses dignités les honneurs du fauteuil académique, et sa réception dans le sanctuaire des sciences et des lettres n'est pas le côté le moins plaisant des rôles qu'il a joués dans le monde. (*Voyez* la lettre du 10 décembre 1694, et le coup de pinceau de Coulanges, qui a aussi éternisé la mémoire de ce prélat de cour. Lettre de madame de Coulanges, 2 février 1700.) *G.D.S.G.*

l'église; on a bien reconté là-dessus toutes les clefs de la maison de Tonnerre, et toute la science du prélat sur la *pairie*. Je dîne tous les vendredis chez le Mans[1], avec M. de La Rochefoucauld, madame de Brissac et Benserade, qui toujours y fait la joie de la compagnie. Si la Provence m'aime, je suis fort sa servante aussi; conservez-moi l'honneur de ses bonnes graces; je lui ferai mes compliments quand vous voudrez. Je vous ai donné un voyage, c'est à vous de le placer. Je ne dis rien à M. de Vardes, ni à mon ami Corbinelli; je les crois retournés en Languedoc. J'aime votre fille à cause de vous; mes entrailles n'ont point encore pris le train des tendresses d'une grand'mère.

LETTRE CXXX.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 13 mars 1671.

Me voici à la joie de mon cœur, toute seule dans ma chambre à vous écrire paisiblement; rien ne m'est si agréable que cet état. J'ai dîné

[1] Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans, commandeur des ordres du roi. *D. P.*

aujourd'hui chez madame de Lavardin [1], après avoir été en Bourdaloue, où étoient les mères de l'Église; c'est ainsi que j'appelle les princesses de Conti et de Longueville. Tout ce qui étoit au monde étoit à ce sermon, et ce sermon étoit digne de tout ce qui l'écoutoit. J'ai songé vingt fois à vous, et vous ai souhaitée autant de fois auprès de moi; vous auriez été ravie de l'entendre, et moi encore plus ravie de vous le voir entendre. M. de La Rochefoucauld a reçu très-plaisamment, chez madame de Lavardin, le compliment que vous lui faites; on a fort parlé de vous. M. d'Ambres y étoit avec sa cousine de Brissac; il a paru s'intéresser beaucoup à votre prétendu naufrage; on a parlé de votre hardiesse; M. de La Rochefoucauld a dit que vous aviez voulu paroître brave, dans l'espérance que quelque charitable personne vous en empêcheroit; et que, n'en ayant point trouvé, vous aviez dû être dans le même embarras que Scaramouche. Nous avons été voir à la foire une grande diablesse de femme, plus grande que Rubempré de toute la tête; elle accoucha l'autre jour de deux gros enfants qui vinrent de front, les bras aux côtés; c'est une grande femme tout-à-fait. J'ai été faire des compliments pour vous à l'hôtel de Rambouillet; on vous en rend mille. Madame

[1] Épouse de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

de Montausier est au désespoir de ne vous point voir. J'ai été chez madame du Pui-du-Fou; j'ai été, pour la troisième fois, chez madame de Maillanes; je me fais rire moi-même en observant le plaisir que j'ai de faire toutes ces choses. Au reste, si vous croyez les filles de la reine enragées, vous croyez bien. Il y a huit jours que madame de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroi furent mordues d'une petite chienne qui étoit à Théobon; cette petite chienne est morte enragée; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroi sont parties ce matin pour aller à Dieppe, et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste; Benserade en étoit au désespoir; Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été mordillée. La reine ne veut pas qu'elle la serve, qu'on ne sache ce qui arrivera de toute cette aventure. Ne trouvez-vous point que Ludres ressemble à Andromède? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Tréville sur un cheval ailé qui tue le monstre. *Ah, Zésu! matame te Grignan, l'étranze sose t'être zettée toute nue tans la mer*[1]. En voici une, à mon sens, encore plus étrange : c'est de coucher demain avec M. de Ventadour, comme fera mademoiselle d'Houdancourt : je craindrois plus ce monstre que ce-

[1] Manière de prononcer de madame de Ludres, chanoinesse de Poussay, qui fut aimée du roi.

lui d'Andromède, *contra il qual non vale elmo ne scudo.*

Voilà bien des lanternes, et je ne sais rien de vous : vous croyez que je devine ce que vous faites ; mais j'y prends trop d'intérêt, et à votre santé, et à l'état de votre esprit, pour vouloir me borner à ce que j'en imagine : les moindres circonstances sont chères de ceux qu'on aime parfaitement, autant qu'elles sont ennuyeuses des autres : nous l'avons dit mille fois, et cela est vrai. La Vauvineux vous fait cent compliments; sa fille a été bien malade; madame d'Arpajon l'a été aussi : nommez-moi tout cela avec madame de Verneuil [1], à votre loisir. Voilà une lettre de M. de Condom, qu'il m'a envoyée avec un billet fort joli. Votre frère entre sous les lois de Ninon [2], je doute qu'elles lui soient bonnes; il y a des esprits à qui elles ne valent rien ; elle avoit gâté son père ; il faut le recommander à Dieu : quand on est chrétienne, ou du moins quand on le veut être, on ne peut voir les déréglements sans chagrin. Ah, Bourdaloue! quelles divines vérités vous nous avez dites aujourd'hui sur la mort! madame de La Fayette y étoit pour la pre-

[1] Charlotte Séguier, veuve du duc de Sully, et mariée en secondes noces, en 1668, à Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV. *M.*

[2] Mademoiselle de Lenclos. (*Voyez* ce nom dans la table.)

mière fois de sa vie; elle étoit transportée d'admiration; elle est ravie de votre souvenir, et vous embrasse de tout son cœur. Je lui ai donné une belle copie de votre portrait; il pare sa chambre, où vous n'êtes jamais oubliée. Si vous êtes encore de l'humeur dont vous étiez à Sainte-Marie, et que vous gardiez mes lettres, voyez si vous n'avez pas reçu celle du 18 février. Adieu, ma très-aimable enfant; vous dirai-je que je vous aime? c'est se moquer d'en être encore là; cependant, comme je suis ravie quand vous m'assurez de votre tendresse, je vous assure de la mienne, afin de vous donner de la joie, si vous êtes de mon humeur : et ce Grignan, mérite-t-il que je lui dise un mot?

Je crois que M. d'Hacqueville vous mande toutes les nouvelles : pour moi, je n'en sais point; je serois toute propre à vous dire que le chancelier[1] a pris un lavement.

Je vis hier une chose chez MADEMOISELLE qui me fit plaisir. Madame de Gèvres[2] arrive, belle, charmante et de bonne grace; madame d'Arpajon étoit au-dessus de moi : je pense que la duchesse s'attendoit que je lui dusse offrir ma place; ma foi, je lui devois une incivilité de l'autre jour,

[1] Le chancelier Séguier n'alloit jamais au conseil sans avoir pris cette précaution. (*Note de l'édition de* 1734.)

[2] Première femme de Léon Potier de Gèvres, duc de Tresmes.

je la lui payai comptant, et ne branlai pas. MADEMOISELLE étoit au lit; madame de Gêvres a donc été contrainte de se mettre au-dessous de l'estrade; cela est fâcheux. On apporte à boire à MADEMOISELLE, il faut donner la serviette; je vois madame de Gêvres qui dégante sa main maigre; je pousse madame d'Arpajon : elle m'entend, et se dégante; et, d'une très-bonne grace, avance un pas, coupe la duchesse, et prend, et donne la serviette. La duchesse de Gêvres en a eu toute la honte; elle étoit montée sur l'estrade et elle avoit ôté ses gants, et tout cela, pour voir donner la serviette de plus près par madame d'Arpajon. Ma fille, je suis méchante, cela m'a réjouie; c'est bien employé : a-t-on jamais vu accourir pour ôter à madame d'Arpajon, qui est dans la ruelle, un petit honneur qui lui vient tout naturellement? Madame de Puisieux s'en est épanoui la rate. MADEMOISELLE n'osoit lever les yeux, et moi j'avois une mine qui ne valoit rien. Après cela, on m'a dit cent mille biens de vous, et MADEMOISELLE m'a commandé de vous dire qu'elle étoit fort aise que vous ne fussiez point noyée, et que vous fussiez en bonne santé. Nous fûmes chez madame Colbert, qui me demanda de vos nouvelles. Voilà de terribles bagatelles, mais je ne sais rien; vous voyez que je ne suis plus dévote : hélas! j'aurois bien besoin des matines et

de la solitude de Livry; si est-ce que je vous donnerai les deux livres de La Fontaine, quand vous devriez être en colère; il y a des endroits jolis et d'autres ennuyeux : on ne veut jamais se contenter d'avoir bien fait, et en voulant mieux faire, on fait plus mal.

LETTRE CXXXI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, dimanche 15 mars 1671.

Monsieur de La Brosse veut que ma lettre l'introduise auprès de vous : n'est-ce pas se moquer des gens? Vous savez l'estime et l'amitié que j'ai pour lui; vous savez que son père est l'un de mes plus anciens amis; vous savez vous-même le mérite de l'un et de l'autre, et vous avez pour eux tous les sentiments que je voudrois vous inspirer : vous voyez donc bien que ma lettre ne peut lui être utile. C'est à moi qu'elle est très-bonne; car en vérité j'aime à vous écrire. C'est une chose plaisante à observer que le plaisir qu'on prend à parler, quoique de loin, à une personne que l'on aime, et l'étrange pesanteur qu'on trouve à écrire aux autres. Je me trouve

heureuse d'avoir commencé ma journée par vous. Le petit *Pecquet* étoit au chevet de mon lit pour un épouvantable rhume, qui sera passé quand vous recevrez cette lettre; nous parlions de vous, et de là je me mets à vous écrire. Je dois passer cette journée avec moins de chagrin que les autres. Pour hier au soir, j'avois ici assez de gens, et j'étois comme Benserade : je me faisois un plaisir de ne point coucher avec M. de Ventadour, comme cette pauvre fille qui eut cet honneur [1]. Vous savez que Benserade ne se consoloit de n'être pas M. d'Armagnac [2], que parce qu'il n'étoit point M. de Saint-Hérem [3]. Mais qui me consolera de ne point recevoir de vos lettres? Je ne comprends rien aux postes; elles sont déréglées, et ces gens si obligeants, qui partent à minuit pour porter mes lettres, n'ont pas assez de soin de me rapporter vos réponses. Nous parlons sans cesse de vos affaires l'abbé et moi; il vous rend compte de tout, c'est pourquoi je ne vous dis rien. Votre santé, votre repos, vos affaires, ce sont les trois points de mon esprit, d'où je tire une conclusion que je vous laisse à méditer.

[1] Mademoiselle d'Houdancourt, son épouse. (*Voyez* le motif de cette répugnance dans la lettre du 27 février précédent.)

G. D. S. G.

[2] M. d'Armagnac étoit l'un des hommes les mieux faits.

[3] M. de Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau.

LETTRE CXXXII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 18 mars 1671.

Je reçois deux paquets ensemble qui ont été retardés considérablement. J'apprends enfin par vous-même votre entrée à Aix; mais vous ne me dites pas si votre mari étoit avec vous, ni de quelle manière. Vardes honoroit votre triomphe; du reste, vous me le représentez très-plaisamment, aussi-bien que votre embarras et vos civilités déplacées. Bon Dieu! que n'étois-je avec vous! ce n'est pas que j'eusse mieux fait que vous, car je n'ai pas le don de placer si juste les noms sur les visages : au contraire, je fais tous les jours mille sottises là-dessus; mais il me semble que je vous aurois aidée, et que j'aurois fait du moins bien des révérences. Il est vrai que c'est un métier tuant que cet excès de cérémonies et de civilités; cependant ne vous relâchez sur rien; tâchez, mon enfant, de vous ajuster aux mœurs et aux manières des gens avec qui vous avez à vivre : accommodez-vous un peu de ce qui n'est pas mauvais; ne vous dégoûtez point

de ce qui n'est que médiocre; faites-vous un plaisir de ce qui n'est pas ridicule.

Il y a présentement une nouvelle qui fait l'unique entretien de Paris. Le roi a commandé à M. de S.... de se défaire de sa charge, et tout de suite de sortir de Paris. Savez-vous pourquoi? Pour avoir trompé au jeu, et avoir gagné cinq cent mille écus avec des cartes ajustées. Le cartier fut interrogé par le roi même : il nia d'abord; enfin, sur le pardon que Sa Majesté lui promit, il avoua qu'il faisoit ce métier depuis long-temps; on dit même que cela se répandra plus loin, car il y a plusieurs maisons où il fournissoit de ces bonnes cartes rangées. Le roi a eu beaucoup de peine à se résoudre à déshonorer un homme de la qualité de S....; mais voyant que depuis deux mois tous ceux qui jouoient avec lui étoient ruinés, Sa Majesté a cru qu'il y alloit de sa conscience à faire éclater cette friponnerie. S.... savoit si bien le jeu des autres, que toujours il faisoit va-tout sur la dame de pique, parce que tous les piques étoient dans les autres jeux. Le roi perdoit toujours à trente-un de trèfle, et disoit : Le trèfle ne gagne point contre le pique en ce pays-ci. S.... avoit donné trente pistoles aux valets-de-chambre de madame de La Vallière pour leur faire jeter dans la rivière toutes les cartes qu'ils avoient, sous prétexte qu'elles

n'étoient point bonnes, et avoit introduit son cartier. Celui qui le conduisoit dans cette belle vie s'appelle *Pradier*, et s'est éclipsé aussitôt que le roi défendit à S.... de se trouver devant lui. S.... auroit dû, s'il avoit été innocent, se mettre en prison et demander qu'on lui fît son procès; mais il n'a pas pris ce chemin, et a trouvé celui de Languedoc plus sûr : bien des gens lui conseilloient celui de la Trappe, après un malheur comme celui-là. Voilà de quoi on parle uniquement.

Madame d'Humières[1] m'a chargée de mille amitiés pour vous; elle s'en va à Lille, où elle sera honorée, comme vous l'êtes à Aix. Le maréchal de Bellefonds, par un pur sentiment de piété, s'est accommodé avec ses créanciers; il leur a cédé le fonds de son bien, et donné plus de la moitié du revenu de sa charge[2], pour achever de payer les arrérages. Cette exécution est belle, et fait bien voir que ses voyages à la Trappe ne sont pas inutiles. J'allai voir l'autre jour cette duchesse de Ventadour; elle étoit belle comme un ange. Madame la duchesse de Nevers y vint coiffée à faire rire : il faut m'en croire, car vous savez comme j'aime la mode excessive.

[1] Louise-Antoinette-Thérèse de La Châtre, maréchale d'Humières. *D. P.*

[2] De premier maître-d'hôtel du roi. *D. P.*

La Martin [1] l'avoit *brétaudée* par plaisir comme un patron de mode : elle avoit donc tous les cheveux coupés sur la tête, et frisés *naturellement* par cent papillotes qui lui font souffrir mort et passion toute la nuit. Cela fait une petite tête de chou ronde, sans que rien accompagne les côtés. Ma fille, c'étoit la plus ridicule chose que l'on pût imaginer : elle n'avoit point de coiffe; mais encore passe, elle est jeune et jolie; mais toutes ces femmes de Saint-Germain, et cette La Mothe surtout, se font *testonner* par la Martin; cela est au point que le roi et toutes les dames sensées en pâment de rire : elles en sont encore à cette jolie coiffure que Montgobert [2] sait si bien; je veux dire ces boucles renversées. Voilà tout; on se divertit extrêmement à voir outrer cette nouvelle mode jusqu'à la folie.

Votre frère est à Saint-Germain; il est entre Ninon et une comédienne [3], et Despréaux sur le tout; nous lui faisons une vie enragée.

[1] Fameuse coiffeuse de ce temps-là.

[2] Demoiselle de compagnie de madame de Grignan, et son amie.

[3] La Champmêlé. (*Voyez* ce nom dans la table.)

LETTRE CXXXIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Du même jour 18 mars 1671.

Avant que d'envoyer mon paquet, je fais réponse à votre lettre du 11, que je reçois. Je suis plus désespérée que vous des retardements de la poste.

DE MONSIEUR DE BARILLON [1].

J'interromps la plus aimable mère du monde pour vous dire trois mots, qui ne seront guère bien arrangés, mais qui seront vrais. Sachez donc, Madame, que je vous ai toujours plus aimée que je ne vous l'ai dit, et que si jamais je gouverne, la Provence n'aura plus de gouvernante. En attendant, gouvernez-vous bien, et régnez doucement sur les peuples que Dieu a soumis à vos lois. Adieu, Madame, je quitte Paris sans regret.

[1] Conseiller d'état, ambassadeur en Angleterre.

C'est ce pauvre Barillon qui m'a interrompue, et qui ne me trouve guère avancée de ne pouvoir pas encore recevoir de vos lettres sans pleurer. Je ne le puis, ma fille, mais ne souhaitez point que je le puisse; aimez mes tendresses, aimez mes foiblesses; pour moi je m'en accommode fort bien. Je les aime bien mieux que des sentiments de Sénèque et d'Épictète. Je suis douce, tendre, ma chère enfant, jusques à la folie; vous m'êtes toutes choses; je ne connois que vous. Hélas! je suis bien précisément comme vous pensez, c'est-à-dire, d'aimer ceux qui vous aiment et qui se souviennent de vous; je le sens tous les jours. Quand je trouvai *Mellusine*[1], le cœur me battit de colère et d'émotion; elle s'approcha, comme vous savez, et me dit : Hé bien! Madame, êtes-vous bien fâchée? — Oui, Madame, lui dis-je; on ne peut pas plus. — Ah! vraiment, je le crois, il faudra vous aller consoler. — Madame, n'en prenez pas la peine, ce seroit une chose inutile. — Mais, me dit-elle, n'êtes-vous pas chez vous? — Non, Madame, on ne m'y trouve jamais. — Voilà notre dialogue. Je vous assure qu'elle est *débellée*, comme dit

[1] Madame de Marans. (Lettre du 6 février précédent.)

Coulanges : il ne me semble pas qu'elle ait une langue présentement. Mais je veux revenir à mes lettres, qu'on ne vous envoie point; j'en suis au désespoir. Croyez-vous qu'on les ouvre? croyez-vous qu'on les garde? hélas! je conjure ceux qui prennent cette peine de considérer le peu de plaisir qu'ils ont à cette lecture, et le chagrin qu'ils nous donnent. Messieurs, du moins ayez soin de les faire recacheter, afin qu'elles arrivent tôt ou tard. Vous parlez de peinture : vraiment vous m'en faites une de l'habit de vos dames, qui vaut tout ce qu'une description peut valoir. Vous dites que vous voudriez bien me voir entrer dans votre chambre, et m'entendre discourir. Hélas! c'est ma folie que de vous voir, de vous parler, de vous entendre; je me dévore de cette envie et du déplaisir de ne vous avoir pas assez écoutée, pas assez regardée : il me semble pourtant que je n'en perdois guère les moments; mais enfin, je n'en suis pas contente; je suis folle, il n'y a rien de plus vrai; mais vous êtes obligée d'aimer ma folie. Je ne comprends pas comme on peut tant penser à une personne; n'aurai-je jamais tout pensé? Non, que quand je ne penserai plus. Le billet de M. de Grignan est très-joli. Je lui ferai réponse, et je le prie de m'aimer toujours; pour votre fille, je l'aime; vous savez pourquoi et pour qui.

LETTRE CXXXIV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 20 mars 1671.

M. le coadjuteur de Reims [1] étoit l'autre jour avec nous chez madame de Coulanges; je me plaignis à lui du désordre de la poste; il me dit qu'elle lui faisoit des tours aussi-bien qu'à moi; qu'il vous avoit écrit deux fois, et qu'il n'avoit point eu de réponse. Mettez la main sur la conscience, ma bonne, et payez vos dettes. Il s'en est allé à Reims, et madame de Coulanges lui disoit : Quelle folie d'aller à Reims! et qu'allez-vous faire là? Vous vous y ennuierez comme un chien : demeurez ici, nous nous promènerons. Ce discours à un archevêque nous fit rire, et elle aussi; nous ne le trouvâmes nullement canonique, et nous comprîmes pourtant que, si plusieurs dames le tenoient à des prélats, elles ne perdroient peut-être pas leurs paroles. M. de La Rochefoucauld m'a demandé plus de dix fois si vous n'aviez point reçu ses dragées, et je lui ai dit toutes vos douceurs là-dessus. Voici une his-

[1] Charles-Maurice Le Tellier, frère du ministre Louvois.

toire qu'il vous envoie cette fois au lieu de dragées. Le comte d'Estrées lui a conté qu'en son voyage de Guinée il se trouva parmi des chrétiens ; qu'étant entré dans une église, il y trouva vingt chanoines nègres tout nus, avec des bonnets carrés, et une aumusse au bras gauche, qui chantoient les louanges de Dieu. Il vous prie de faire réflexion sur cette rencontre, et de ne pas croire qu'ils eussent le moindre surplis, car ils étoient comme quand on sort du ventre de sa mère, et noirs comme des diables [1]. Voilà ma commission.

[1] Dans les *Mémoires touchant les Ambassadeurs*, et dans les Lettres de Bussy, notamment, on trouve une anecdote fort plaisante qui confirme le récit du comte d'Estrées. C'est madame de Montmorency qui la raconte. Il s'agit d'un envoyé du roi d'Ardres près la cour de France, qui voulut aller à l'audience du roi *in naturalibus* : ce ne fut pas sans peine qu'on le détermina à se couvrir. Cette parade diplomatique (car le cortége de l'ambassadeur observoit le même costume) fit courir toutes les femmes, et rire aux éclats la cour et la ville. C'est sans doute la possession de la côte de Guinée, vers 1664, qui donna lieu à cette ambassade. (*Voyez* les lettres de Bussy, tome V, page 185.) Les géographes, les artistes ont célébré cette singularité, et la manufacture des Gobelins a, pour la première fois, déroulé aux yeux de la France les mœurs, les usages, les productions du sol et de l'industrie du vieux continent avec goût et vérité. Pour l'intelligence du récit que fait le comte d'Estrées, il est nécessaire de faire remarquer que presque tous les peuples de la Guinée sont idolâtres, et que les relations du temps s'accordent cependant à dire qu'on y trouvoit des chrétiens et quelques rois catholiques ; que les habitants de cette région sont extrêmement noirs ;

Madame de Guise[1] a fait un faux pas à Versailles; elle n'en a rien dit : elle est accouchée, à quatre mois, d'un pauvre petit garçon, qui n'a point été baptisé. Voilà un bel exemple pour se conserver, et pour ne point cacher ses fausses démarches. D'Hacqueville vous a envoyé une assez plaisante chanson sur M. de Longueville : c'est à l'imitation d'un certain récit de ballet que vous ne connoissez point, et que je vous ai dit qui étoit le plus beau du monde : je le sais, et je le chante bien. La lettre que vous avez écrite à Guitaud est fort jolie, j'aime passionnément vos lettres. Si les miennes vous peignent bien ce que je vous dis, et que vous croyiez le voir, vous vous souviendrez des chanoines de Guinée. On donna l'autre jour au père Desmares[2] un billet en montant en chaire; il le lut avec ses lunettes; c'étoit:

De par monseigneur de Paris,
On déclare à tous les maris
Que leurs femmes on baisera, *alleluia.*

Il en lut plus de la moitié : on pensa mourir de rire. Il y a des gens de bonne humeur, comme

qu'ils vont tout nus, sans honte, et armés d'un poignard. Cette contrée, fort riche en mines d'or, faisoit sourire la compagnie des Indes, laquelle fit beaucoup de frais pour s'attirer la protection de l'ambassadeur du roi d'Arder ou d'Ardres.

G. D. S. G.

[1] Élisabeth d'Orléans, mariée en 1667 à Louis-Joseph, duc de Guise. Elle mourut en 1696, à cinquante ans. *M.*

[2] Prêtre de l'Oratoire. *D. P.*

vous voyez. Je crois que vous savez que MADEMOISELLE a chassé Guilloire; le pauvre Segrais ne tient à guère: c'est qu'ils ont témoigné trop librement leurs sentiments sur M. de Lauzun[1]. Dites un petit mot de madame de Lavardin dans une de vos lettres; elle est toujours enthousiasmée de votre mérite, et moi de la tendresse que j'ai pour vous : si je ne vous en parle pas assez à mon gré, c'est par discrétion; mais en un mot vous m'occupez tout entière; et, sans vous donner aucun rendez-vous d'esprit, comme mademoiselle de Scudéri, soyez assurée que vous ne sauriez penser à moi en aucun temps que je ne pense à vous. Regardez un peu la lune, cette lune que je regarde aussi; nous voyons la même chose, quoiqu'à deux cents lieues l'une de l'autre.

[1] MADEMOISELLE étoit tellement engouée de Lauzun, que tout ce qui entreprenoit de l'éloigner de sa pensée encouroit sa disgrace. Cette résolution invincible, que Guilloire son médecin, et Segrais son gentilhomme, tentèrent d'arracher de son esprit, les perdit; Guilloire fut renvoyé, et fut dédommagé dans la suite avec une bonne somme d'argent. Quant à Segrais, qui éprouva le même sort, il fut accueilli par madame de La Fayette, et demeura plusieurs années avec cette femme célèbre du siècle. On verra dans la suite ce qu'ont produit les relations de Segrais avec MADEMOISELLE et madame de La Fayette. (*Voyez* dans la table *Segrais*.) *G. D. S. G.*

LETTRE CXXXV.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 23 mars 1671.

Cela n'est-il pas cruel de n'avoir pas encore reçu vos lettres? Voilà M. de Coulanges qui a reçu les siennes, et qui me vient insulter. Il m'a montré votre réponse à l'*ex voto*, qui est tellement à mon gré, que je l'ai lue deux fois avec plaisir. Ah! que vous écrivez à ma fantaisie! Cet *ex voto*, qui fût fait au bout de la table où je vous écrivois, me réjouit fort, et me fit souvenir du jour que je fus si malheureusement pendue; vous souvient-il combien vous me fûtes cruelle ce jour-là? Vous me condamnâtes sans miséricorde, et toute la sollicitation de d'Hacqueville ne put pas même vous obliger à revoir mon procès. Il est vrai que je fis une grande faute; mais aussi d'être pendue haut et court, comme je le fus, c'étoit une grande punition. La chanson de M. de Coulanges étoit bonne aussi; il y a plaisir de vous envoyer des folies, vous y répondez délicieusement. Vous savez que rien n'attrape tant que quand on croit avoir écrit pour

divertir ses amis, et qu'il arrive qu'ils n'y prennent pas garde, ou qu'ils n'en disent pas un mot. Vous n'avez pas cette cruauté; vous êtes aimable en tout et partout; hélas! combien vous êtes aimée aussi! combien de cœurs où vous êtes la première! Il y a peu de gens qui puissent se vanter d'une telle chose. M. de Coulanges vous écrit la plus folle lettre du monde, et d'après le naturel; elle m'a fort divertie. Enfin, les femmes sont folles; il semble qu'elles aient toutes la tête cassée : on leur met le premier appareil, et elles se reposent comme d'une opération; cette folie vous réjouiroit fort, si vous étiez ici. Je fus hier chez M. de La Rochefoucauld, je le trouvai criant les hauts cris : ses douleurs étoient à un tel point que toute sa constance étoit vaincue, sans qu'il en restât un seul brin; l'excès de ces douleurs l'agitoit de telle sorte qu'il étoit en l'air dans sa chaise avec une fièvre violente. Il me fit une pitié extrême; je ne l'avois jamais vu en cet état: il me pria de vous le mander, et de vous assurer que les roués ne souffrent point en un moment ce qu'il souffre la moitié de sa vie, et qu'aussi il souhaite la mort comme le coup de grace; sa nuit n'a pas été meilleure.

Je reçois présentement votre lettre, et me voilà toute seule dans ma chambre pour vous écrire et vous faire réponse. Au sortir d'un lieu

où j'ai dîné, je reviens fort bien chez moi, et quand j'y trouve une de vos lettres, j'entre et j'écris : rien n'est préféré à ce plaisir, et je languis après les jours de poste. Ah! ma fille, qu'il y a de différence de ce que j'ai pour vous, et de ce que l'on a pour quelqu'un qu'on n'aime point! Vous voulez que je lise de sang froid le récit du péril que vous avez couru; j'en ai été encore plus effrayée par les lettres qu'on m'a montrées d'Avignon et d'ailleurs, que par les vôtres. Je comprends bien le dépit qui fit dire à M. de Grignan : *vogue la galère*. En vérité, vous êtes quelquefois capable de mettre au désespoir; si vous m'aviez caché cette aventure, je l'aurois apprise d'ailleurs, et je vous en aurois su très-mauvais gré. Je vous avoue que je serai très-mal contente de M. de Marseille, s'il ne fait ce que nous souhaitons. Il a beau dire, je ne tâte point de son amour pour la Provence; quand je vois qu'il ne dit rien pour empêcher les quatre cent cinquante mille francs, et qu'il ne s'écrie que sur une bagatelle, je suis sa très-humble servante. J'ai une extrême impatience de savoir ce qui sera enfin résolu. Madame d'Angoulême [1] m'a dit qu'on lui avoit mandé que vous étiez la personne du monde la plus polie; elle vous fait mille compliments.

[1] Henriette de La Guiche, veuve de Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, qui avoit été gouverneur de Provence.
M.

Vous ne voulez point du tout me dire la date des lettres que vous recevez de moi; j'ai un billet, mais je ne trouve pas ce que vous vouliez. Au moins, mandez-moi quand vous aurez reçu deux éventails que je vous donne, et que je vous envoie par cette poste. Je crains plus que vous mon voyage de Bretagne; il me semble que ce sera encore une autre séparation, une douleur sur une douleur, et une absence sur une absence; enfin, je commence à m'affliger tout de bon: ce sera vers le commencement de mai. Pour mon autre voyage, dont vous m'assurez que le chemin est libre, vous savez qu'il dépend de vous; je vous l'ai donné : vous manderez à d'Hacqueville en quel temps vous voulez qu'il soit placé. M. de Vivonne a bonne mémoire de me faire un compliment si vieux; faites-lui mes compliments; je lui écrirai dans deux ans. N'êtes-vous pas à merveille avec Bandol[1] ? dites-lui mille amitiés pour moi : il a écrit une lettre à M. de Coulanges, une lettre qui lui ressemble, et qui est aimable. Prenez garde, au reste, que votre paresse ne vous fasse perdre votre argent au jeu : ces petites pertes fréquentes sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins. Je vous embrasse, ma chère fille; si vous pouvez, aimez-moi toujours, puisque c'est la seule chose

[1] Le président de Bandol.

que je souhaite en ce monde pour la tranquillité de mon ame, je fais bien d'autres souhaits pour ce qui vous regarde; enfin, tout tourne ou sur vous, ou de vous, ou par vous.

LETTRE CXXXVI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Livry, mardi saint 24 mars 1671.

Voici une terrible causerie, ma chère enfant; il y a trois heures que je suis ici. Je suis partie de Paris avec l'abbé, Hélène, Hébert et *Marphise* [1], dans le dessein de me retirer du monde et du bruit pour jusqu'à jeudi au soir : je prétends être en solitude; je fais de ceci une petite Trappe, je veux y prier Dieu, y faire mille réflexions; j'ai résolu d'y jeûner beaucoup pour toutes sortes de raisons, de marcher pour tout le temps que j'ai été dans ma chambre, et surtout de m'ennuyer pour l'amour de Dieu. Mais ce que je ferai beaucoup mieux que tout cela, c'est de penser à vous, ma fille; je n'ai pas encore cessé depuis que je suis arrivée, et ne pou-

[1] Hélène femme-de-chambre de madame de Sévigné; Hébert son valet-de-chambre, et Marphise, sa chienne. *M.*

vant contenir tous mes sentiments, je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez, assise sur ce siége de mousse où je vous ai vue quelquefois couchée. Mais, mon Dieu, où ne vous ai-je point vue ici? et de quelle façon toutes ces pensées me traversent-elles le cœur ? Il n'y a point d'endroit, point de lieu, ni dans la maison, ni dans l'église, ni dans le pays, ni dans le jardin, où je ne vous aie vue ; il n'y en a point qui ne me fasse souvenir de quelque chose : de quelque manière que ce soit, cela me perce le cœur. Je vous vois, vous m'êtes présente ; je pense et repense à tout : ma tête et mon esprit se creusent; mais j'ai beau tourner, j'ai beau chercher; cette chère enfant, que j'aime avec tant de passion est à deux cents lieues de moi, je ne l'ai plus ; sur cela je pleure sans pouvoir m'en empêcher. Ma chère bonne, voilà qui est bien foible; mais pour moi, je ne sais point être forte contre une tendresse si juste et si naturelle. Je ne sais en quelle disposition vous serez en lisant cette lettre; le hasard fera qu'elle viendra mal-à-propos, et qu'elle ne sera peut-être pas lue de la manière qu'elle est écrite; à cela je ne sais point de remède : elle sert toujours à me soulager présentement; c'est au moins ce que je lui demande : l'état où ce lieu m'a mise est une chose incroyable. Je vous prie de ne

point parler de mes foiblesses ; mais vous devez les aimer et respecter mes larmes, puisqu'elles viennent d'un cœur tout à vous.

LETTRE CXXXVII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Livry, jeudi saint 26 mars 1671.

Si j'avois autant pleuré mes péchés que j'ai pleuré pour vous depuis que je suis ici, je serois très-bien disposée pour faire mes pâques et mon jubilé. J'ai passé ici le temps que j'avois résolu, de la manière dont je l'avois imaginé, à la réserve de votre souvenir, qui m'a plus tourmentée que je ne l'avois prévu. C'est une chose étrange qu'une imagination vive, qui représente toutes choses comme si elles étoient encore : sur cela on songe au présent, et, quand on a le cœur comme je l'ai, on se meurt. Je ne sais où me sauver de vous : notre maison de Paris m'assomme encore tous les jours, et Livry m'achève. Pour vous, c'est par un effort de mémoire que vous pensez à moi : la Provence n'est point obligée de me rendre à vous, comme ces lieux-ci doivent vous rendre à moi. J'ai trouvé de la dou-

ceur dans la tristesse que j'ai eue ici ; une grande solitude, un grand silence, un office triste, des ténèbres chantées avec dévotion, un jeûne canonique, et une beauté dans ces jardins, dont vous seriez charmée, tout cela m'a plu. Je n'avois jamais été à Livry la semaine sainte ; hélas ! que je vous y ai souhaitée ! Quelque difficile que vous soyez sur la solitude, vous auriez été contente de celle-ci. Mais je m'en retourne à Paris par nécessité ; j'y trouverai de vos lettres, et je veux demain aller à la passion du père Bourdaloue ou du père Mascaron ; j'ai toujours honoré les belles passions. Adieu, ma chère petite, j'achèverai cette lettre à Paris ; voilà ce que vous aurez de Livry : si j'avois eu la force de ne vous y point écrire, et de faire un sacrifice à Dieu de tout ce que j'y ai senti, cela vaudroit mieux que toutes les pénitences du monde ; mais, au lieu d'en faire un bon usage, j'ai cherché de la consolation à vous en parler : ah ! ma fille, que cela est foible et misérable !

LETTRE CXXXVIII.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi saint 27 mars 1671.

J'ai trouvé ici un gros paquet de vos lettres; je ferai réponse aux messieurs quand je ne serai pas si dévote : en attendant, embrassez votre cher mari pour moi; je suis touchée de son amitié et de sa lettre. Je suis bien aise de savoir que le pont d'Avignon est encore sur le dos du coadjuteur; c'est donc lui qui vous y a fait passer, car, pour le pauvre Grignan, il se noyoit par dépit contre vous; il aimoit autant mourir que d'être avec des gens si déraisonnables : le coadjuteur est perdu d'avoir ce crime avec tant d'autres. Je suis très-obligée à Bandol de m'avoir fait une si agréable relation. Mais d'où vient, mon enfant, que vous craignez qu'une autre lettre n'efface la vôtre[1]? vous ne l'avez donc pas relue?

[1] Le président Bandol, homme d'esprit, dont il paroît que madame de Grignan étoit jalouse. On pressent par la réponse de madame de Sévigné ce qu'elle redoutoit de son style épistolaire, comparé à celui du président. Cette foiblesse d'amour-propre est encore rappelée sous la date du 8 mars 1676. *G. D. S. G.*

car, pour moi, qui l'ai lue avec attention, elle m'a fait un plaisir sensible, un plaisir à n'être effacé par rien, un plaisir trop agréable pour un jour comme aujourd'hui. Vous contentez ma curiosité sur mille choses que je voulois savoir : je me doutois bien que les prophéties auroient été entièrement fausses à l'égard de Vardes ; je me doutois bien aussi que vous n'auriez fait aucune incivilité ; je me doutois bien encore de l'ennui que vous avez, et ce qui vous surprendra, c'est que, quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les narrations, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois agréables et nécessaires. Je crois qu'il n'y a rien qu'il faille entièrement bannir de la conversation, et que le jugement et les occasions doivent y faire entrer tour-à-tour tout ce qui est le plus à propos. Je ne sais pourquoi vous dites que vous ne contez pas bien ; je ne connois personne qui attache plus que vous : ce ne seroit pas une sorte de chose à souhaiter uniquement ; mais quand cela tient à l'esprit et à la nécessité de ne rien dire qui ne soit agréable, je pense qu'on doit être bien aise de s'en acquitter comme vous faites.

J'ai entendu la passion du Mascaron, qui en vérité a été très-belle et très-touchante. J'avois grande envie de me jeter dans le Bourdaloue ;

mais l'impossibilité m'en a ôté le goût : les laquais y étoient dès mercredi, et la presse étoit à mourir. Je savois qu'il devoit redire celle que M. de Grignan et moi nous entendîmes l'année passée aux Jésuites ; et c'étoit pour cela que j'en avois envie : elle étoit parfaitement belle, et je ne m'en souviens que comme d'un songe. Que je vous plains d'avoir eu un méchant prédicateur ! Mais pourquoi cela vous fait-il rire ? J'ai envie de vous dire ce que je vous dis une fois : *Ennuyez-vous, cela est si méchant.* Je n'ai jamais pensé que vous ne fussiez pas très-bien avec M. de Grignan ; je ne crois pas avoir témoigné que j'en doutasse ; tout au plus, je souhaiterois en entendre un mot de lui ou de vous, non point par manière de nouvelle, mais pour me confirmer une chose que je désire avec tant de passion. La Provence ne seroit pas supportable sans cela, et je comprends bien aisément tous les soins de M. de Grignan pour vous empêcher d'y mourir d'ennui ; nous avons, lui et moi, les mêmes symptômes.

Le maréchal d'Albret[1] a gagné un procès de quarante mille livres de rente en fonds de terre ; il rentre dans tout le bien de ses grands-pères ; il ruine tout le Béarn : vingt familles avoient

[1] César-Phébus d'Albret, comte de Miossens. Étienne, bâtard d'Albret, étoit son bisaïeul. *M.*

acheté et revendu; il faut rendre tout cela avec les fruits depuis cent ans : c'est une épouvantable affaire pour les conséquences. Adieu, ma très-chère; je voudrois bien savoir quand je ne penserai plus tant à vous; il faut répondre :

Comment pourrois-je vous le dire?
Rien n'est plus incertain que l'heure de la mort [1].

Mon cher Grignan, je vous embrasse. Je ferai réponse à votre jolie lettre. Adieu, petit démon qui me détournez : je devrois être à ténèbres, il y a plus d'une heure.

LETTRE CXL.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 1er avril 1671.

Je revins hier de Saint-Germain; j'étois avec madame d'Arpajon. Le nombre de ceux qui me demandèrent de vos nouvelles est aussi grand que celui de tous ceux qui composent la cour. Je

[1] Vers d'un joli madrigal de Montreuil. (*Voyez* dans la table *Montreuil.*)

pense qu'il est bon de distinguer la reine, qui fit un pas vers moi, et me demanda des nouvelles de ma fille, sur son aventure du Rhône. Je la remerciai de l'honneur qu'elle vous faisoit de se souvenir de vous. Elle reprit la parole, et me dit : Contez-moi comme elle a pensé périr. Je me mis à lui conter votre belle hardiesse de vouloir traverser le Rhône par un grand vent, et que ce vent vous avoit jetée rapidement sous une arche à deux doigts du pilier, où vous auriez péri mille fois, si vous l'aviez touché. La reine me dit : Et son mari étoit-il avec elle? — Oui, Madame, et M. le coadjuteur aussi. — Vraiment ils ont grand tort, reprit-elle, et fit des hélas, et dit des choses très-obligeantes pour vous. Il vint ensuite bien des duchesses, entre autres la jeune Ventadour, très-belle et très-jolie. On fut quelques moments sans lui apporter ce divin tabouret; je me tournai vers le grand-maître[1], et je dis : Hélas! qu'on le lui donne, il lui coûte assez cher[2]. Il fut de mon avis. Au milieu du silence du cercle, la reine se tourne et me dit : A qui ressemble votre petite-fille?

[1] Henri de Daillon, comte, puis duc du Lude, grand-maître d'artillerie en 1669. *D. P.*

[2] On peut voir dans la note sous la date du 27 février 1671 à quel prix cette jolie femme étoit admise aux honneurs du tabouret chez la reine. *G. D. S. G.*

Madame, lui dis-je, elle ressemble à M. de Grignan. S. M. fit un cri, j'en suis fâchée, et me dit doucement : Elle auroit mieux fait de ressembler à sa mère ou à sa grand'mère[1]. Voilà ce que vous me valez de faire ma cour. Le maréchal de Bellefonds m'a fait promettre de le tirer de la presse; M. et madame de Duras, à qui j'ai fait vos compliments; MM. de Charost et de Montausier, et *tutti quanti*, vous les rendent au centuple. J'ai donné votre lettre à M. de Condom. Je ne dois pas oublier M. le dauphin et MADEMOISELLE, qui m'ont fort parlé de vous. J'ai vu madame de Ludres[2]; elle vint m'aborder avec une surabondance d'amitié qui me surprit; elle me parla de vous sur le même ton; et puis tout d'un coup, comme je pensois lui répondre, je trouvai qu'elle ne m'écoutoit plus, et que ses beaux yeux trottoient par la chambre : je le vis promptement, et ceux qui virent que je le voyois me surent bon gré de l'avoir vu, et se mirent à rire. Elle a été plongée dans la mer, la mer l'a vue

[1] La réplique que fit la reine à madame de Sévigné étoit fort désobligeante pour madame de Grignan, qui déjà n'aimoit pas trop sa fille. Madame de Sévigné, qui en savoit quelque chose, à son grand regret, paroît commettre ici une imprudence qu'un grand nombre de ses lettres condamne. (*Voyez* la *Notice* sur madame de Simiane, en tête de ses lettres, tome XII.)

G. D. S. G.

[2] La chanoinesse du Poussay.

toute nue[1], et sa fierté en est augmentée; j'entends la fierté de la mer, car pour la belle, elle en est fort humiliée.

Les coiffures *hurluberlu* m'ont fort divertie; il y en a que l'on voudroit souffleter. La Choiseul ressembloit, comme dit Ninon, à un *printemps d'hôtellerie*[2] comme deux gouttes d'eau : cette comparaison est excellente. Mais qu'elle est dangereuse, cette Ninon! Si vous saviez comme elle dogmatise sur la religion, cela vous feroit horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain[3], que nous avons vu une fois à Livry. Elle trouve que votre frère a la simplicité de la colombe, il ressemble à sa mère; c'est madame de Grignan qui a tout le sel de la maison, et qui n'est pas si sotte que d'être dans cette docilité. Quelqu'un pensa prendre votre parti, et voulut lui ôter l'estime qu'elle a pour vous; elle le fit taire, et dit qu'elle en savoit plus que lui. Quelle corruption! Quoi! parce qu'elle vous trouve belle et

[1] *Voyez* ci-dessus la lettre du 13 mars.

[2] Allusion à toutes les peintures plates, sèches, vertes comme pré, barbouillées à cette époque sur les murs d'auberges et de cabarets, et avant l'usage du papier peint de tenture, qui donne quelque chose de plus supportable à la décoration de ces lieux de passage et de passe-temps populaire.

[3] Ami du voluptueux Saint-Pavin, abbé de Livri. (*Voyez* dans la table *Pavin* (Denis Sanguin de Saint).

spirituelle, elle veut joindre à cela cette autre bonne qualité, sans laquelle, selon ses maximes, on ne peut être parfaite! Je suis vivement touchée du mal qu'elle fait à mon fils sur ce chapitre : ne lui en mandez rien; nous faisons nos efforts, madame de La Fayette et moi, pour le dépêtrer d'un engagement si dangereux. Il a de plus une petite comédienne [1], et tous les Despréaux et les Racine, et paye les soupers; enfin, c'est une vraie diablerie. Il se moque des Mascaron, comme vous avez vu; vraiment il lui faudroit votre minime [2]. Je n'ai jamais rien vu de si plaisant que ce que vous m'écrivez là-dessus : je l'ai lu à M. de La Rochefoucauld; il en a ri de tout son cœur. Il vous mande qu'il y a un certain apôtre qui court après *sa côte*, et qui voudroit bien se l'approprier comme son bien; mais il n'a pas l'art de suivre les grandes entreprises. Je pense que *Mellusine* est dans un trou; nous n'en entendons pas dire un seul mot. M. de La Rochefoucauld vous dit encore que, s'il avoit seulement trente ans de moins, il en voudroit fort à la *troisième côte* [3] de M. de Grignan. L'endroit où vous dites qu'il a deux côtes rompues

[1] La Champmêlé. *D. P.*

[2] Le minime qui prêchoit à Grignan. *D. P.*

[3] C'est-à-dire, à madame de Grignan, qui étoit la troisième femme de M. de Grignan. *D. P.*

le fit éclater : nous vous souhaitons toujours quelque sorte de folie qui vous divertisse ; mais nous craignons bien que celle-là n'ait été meilleure pour nous que pour vous. Après tout, nous vous plaignons bien de n'entendre parler de Dieu que de cette sorte. Ah ! Bourdaloue ! il fit, à ce qu'on m'a dit, une passion plus parfaite que tout ce qu'on peut imaginer : c'étoit celle de l'année passée qu'il avoit rajustée, selon ce que ses amis lui avoient conseillé, afin qu'elle fût inimitable. Comment peut-on aimer Dieu, quand on n'entend jamais bien parler de lui ? Il vous faut des graces plus particulières qu'aux autres. Nous entendîmes l'autre jour l'abbé de Montmort [1] ; je n'ai jamais ouï un si beau jeune sermon ; je vous en souhaiterois autant à la place de votre minime. Il fit le signe de la croix, il dit son texte ; il ne nous gronda point, il ne nous dit point d'injures ; il nous pria de ne point craindre la mort, puisqu'elle étoit le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ. Nous le lui accordâmes ; nous fûmes tous contents. Il n'a rien qui choque ; il imite M. d'Agen [2]

[1] Nommé évêque de Perpignan en 1680. Il mourut à Montpellier à l'âge de 51 ans, le 23 janvier 1695. Son corps fut transporté dans la cathédrale de Perpignan, où on lui a élevé un mausolée. *M.*

[2] Claude Joly, à qui Mascaron succéda en 1679.

sans le copier; il est hardi, il est modeste, il est savant, il est dévot; enfin, j'en fus contente au dernier point.

Madame de Vauvineux vous rend mille graces; sa fille a été très-mal. Madame d'Arpajon vous embrasse mille fois, et surtout M. Le Camus vous adore, et moi, ma chère enfant, que pensez-vous que je fasse? Vous aimer, penser à vous, m'attendrir à tout moment plus que je ne voudrois, m'occuper de vos affaires, m'inquiéter de ce que vous pensez, sentir vos ennuis et vos peines, les vouloir souffrir pour vous, s'il étoit possible, écumer votre cœur, comme j'écumois votre chambre des fâcheux dont je la voyois remplie; en un mot, comprendre vivement ce que c'est d'aimer quelqu'un plus que soi-même, voilà comme je suis : c'est une chose qu'on dit souvent en l'air; on abuse de cette expression; moi, je la répète, et, sans la profaner jamais, je la sens tout entière en moi, et cela est vrai. Il n'y a point de raison à toutes les louanges que vous me donnez; il n'y en a point aussi à la longueur de cette lettre; il faut la finir, et mettre des bornes à ce qui n'en auroit point, si je me croyois. Adieu, ma très-aimable, comptez sur ma tendresse, qui ne finira jamais.

LETTRE CXLI.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

À Paris, vendredi 3 avril 1671.

Voilà une infinité de lettres que je vous conjure de distribuer. Je souhaite que les deux qui sont ouvertes vous plaisent; elles sont écrites d'un trait : vous savez que je ne reprends guère que pour faire plus mal : si nous étions plus près, je pourrois les raccommoder à votre fantaisie, dont je fais grand cas; mais de si loin, que faire? Vous m'avez ravie d'écrire à M. Le Camus; votre bons sens a fait comme si Castor et Pollux vous avoient porté ma pensée; voilà sa réponse. Nous rîmes hier chez M. de La Rochefoucauld de la lettre que votre frère vous écrit. Je vis M. le duc[1] chez madame de La Fayette; il me demanda de vos nouvelles avec empressement; il me pria de vous dire qu'il s'en va aux états de Bourgogne, et qu'il jugera, par l'ennui qu'il aura dans son triomphe, de celui que vous avez eu dans le vôtre. Madame de Bris-

[1] Henri-Jules de Bourbon-Condé, fils du grand Condé.

sac[1] arriva; il y a entre eux un air de guerre ou de mauvaise paix qui nous réjouit. Nous trouvâmes qu'ils jouoient aux petits soufflets, comme vous y jouiez autrefois avec lui. Il y a un air d'agacerie au travers de tout cela, qui divertit ceux qui observent. La Marans arriva là-dessus; elle sentoit la chair fraîche[2]. Voici ce que, sans nous être concertées, madame de La Fayette et moi lui répondîmes, quand elle nous pria qu'elle pût venir avec nous passer la soirée chez *son fils*[3]. Elle me dit : Madame, vous pourrez bien me remener, n'est-il pas vrai? — Pardonnez-moi, Madame, car il faut que je passe chez madame du Pui-du-Fou : menterie, j'y avois déjà été. Elle s'en va à madame de La Fayette : Madame, lui dit-elle, mon fils me renverra bien. — Non, Ma-

[1] Fille du duc de Saint-Simon.

[2] L'encens de madame de Sévigné a aussi brûlé sur les autels de la médisance, quelquefois avec plus de finesse et d'élégance que dans cette lettre : il est vrai que cette madame de Marans, impudique déhontée, ne méritoit guère plus de ménagement. On la verra dans la suite se faire dévote, pour ne pas quitter le monde, quand le monde ne voulut plus d'elle; et sa conduite à cet égard, comme celle de beaucoup d'autres de son rang qui en faisoient un spectacle, étoit plutôt un rôle de mœurs qu'une conversion sincère. On a vu plus haut, page 306 de ce volume, une bien autre opinion sur madame de Marans et sa sœur de Montalais, par l'abbé Arnauld. *G. D. S. G.*

[3] C'est-à-dire chez M. de La Rochefoucauld, qu'elle appeloit *son fils*.

dame, il ne le pourra pas; il vendit hier ses chevaux au marquis de Ragni : menterie, c'étoit un marché en l'air. Un moment après, madame de Schomberg [1] la vint *reprendre, quoiqu'elle ne la puisse pas vendre* [2], et elle fut contrainte de s'en aller, et de quitter une représentation d'amour, et l'espérance de voir son fils avec nous. Elle emporta tout cela sur son cœur avec la rage pêle-mêle; et puis, madame de La Fayette et moi, nous vous consacrâmes nos deux réponses, ne voulant perdre aucune occasion d'offrir à votre vengeance nos brutalités pour elle : je me suis chargée de vous rendre compte de celle-ci; nous souhaitons qu'elle vous réjouisse autant que nous. Je m'en vais dîner en Lavardin. Je fermerai ma lettre ce soir; je ne veux pas la faire longue, vous me paroissez accablée.

Vendredi au soir.

J'ai dîné en lavardinage, c'est-à-dire en *bavardinage* : je n'ai jamais rien vu de pareil. Madame de Brissac ne nous a pas consolés de M. de La

[1] Marie de Hautefort, veuve du maréchal Charles de Schomberg. Elle avoit été dame d'atours de la reine Anne d'Autriche. *M.*

[2] Trait d'une comédie de Raimond Poisson, intitulée *Lubin*, ou *le Sot vengé*, représentée en 1652. Cette comédie, ou plutôt cette farce d'une foible invention, étoit encore de mode. *G. D. S. G.*

Rochefoucauld ni de Benserade, quoiqu'elle fût dans ses belles humeurs.

Le roi a voulu que madame de Longueville se raccommodât avec MADEMOISELLE. Elles se sont trouvées aux Carmélites, et cette réconciliation s'est faite. MADEMOISELLE a donné cinquante mille francs à Guilloire; nous voudrions bien qu'elle en donnât autant à Segrais. M. le marquis d'Ambres est enfin reçu à l'autre lieutenance de roi de Guienne, moyennant deux cent mille francs: je ne sais si son régiment (*de Champagne*) entre en paiement; je vous le manderai. Adieu, ma très-aimable, je ne veux point vous fatiguer, il y a raison partout.

FIN DU PREMIER VOLUME.





